

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

**LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES PLANIFICATRICES PAR LE
PARADIGME DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE**

**ÉTUDE DE CAS SUR LA VALORISATION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES
À LA PRODUCTION DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE
EN OUTAOUAIS**

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA

MAÎTRISE EN SCIENCES SOCIALES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

PAR

AURÉLIE BOYER

OCTOBRE 2018

REMERCIEMENTS

Mon mémoire de maîtrise représente ma réalisation la plus importante. Il met un terme à un processus de recherche qui a duré plus de quatre ans et qui a été ponctué de moments exaltants et de périodes plus dures. Plusieurs personnes ont su me stimuler et me soutenir.

Mes grands-parents ont été mon inspiration. Ils étaient des exploitants agricoles. Denis avait une passion pour la terre et Odette le secondait dans toutes ses entreprises. Ils ont tenu une exploitation, à Lochaber Canton, dans la MRC de Papineau. Ils ont été témoins des mutations qui ont touché les territoires agricoles, depuis le sortir de la Seconde Guerre mondiale, et leurs pratiques ont évolué au gré de celles-ci.

Mario est un directeur de recherche hors pair. Il est dévoué envers ses étudiants et disponible. Je tiens à le remercier pour sa compréhension dans les périodes les plus éprouvantes et ses conseils avisés. Je désire aussi lui exprimer toute ma reconnaissance pour les mandats de recherche accordés.

Mes parents et mon frère ont été de vrais alliés dans le cadre du processus. Ils ont été mon phare; ils ont éclairé mon parcours pour me permettre de surmonter ses embûches. Des amies ont, au surplus, contribué à la réalisation de mon mémoire. Je me suis surprise à pouvoir lâcher prise lors de nos rencontres qui se sont révélées être de véritables thérapies. Je tiens à remercier Sarah pour son appui et ses recherches exécutées en réponse à mes doutes et mes questions lors de la rédaction.

Les séminaires du cursus ont été des occasions de rencontres inspirantes. Je suis devenue une meilleure citoyenne par suite de mes discussions avec des étudiants désireux de renouveler nos manières de concevoir les territoires et de penser leur aménagement et leur développement. Je souhaite adresser un merci particulier à Lynda pour ses bons conseils et son écoute.

Je tiens aussi à remercier les acteurs qui ont accepté de participer à ma collecte de données pour leur générosité et leur intérêt porté à ma recherche. Ils sont le cœur de mon mémoire. Je désire, en somme, exprimer toute ma reconnaissance au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, au Fonds de recherche du Québec - Société et Culture et à mon université pour les bourses octroyées.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES.....	xi
RÉSUMÉ.....	xiv
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I – LA RÉTROSPECTIVE DU CADRE INSTITUTIONNEL DE PLANIFICATION DES TERRITOIRES AGRICOLES	4
1.1 LA PLANIFICATION DES TERRITOIRES.....	4
1.2. LE CADRE EN GÉNÉRAL.....	5
1.3 LA LPTAA	6
1.3.1 Les assises de la loi.....	6
1.3.2 La zone agricole permanente.....	7
1.3.3 Les dispositions de la loi	8
1.3.4 La Commission de protection du territoire agricole.....	8
1.4 LA LAU.....	9
1.4.1 Les assises de la loi.....	9
1.4.2 Les principes de la loi.....	9
1.4.3 Les municipalités régionales de comté	11
1.4.4 Les outils de planification	11
1.4.5 Les dispositions de la loi en lien avec la zone agricole.....	13
1.5 LA RÉTROSPECTIVE DU CADRE EN GÉNÉRAL	14
1.5.1 La dualité entre les composantes du cadre	15
1.5.2 Les prérogatives sectorielles des ministères	16
1.5.3 La préséance du régime de protection du territoire et des activités agricoles... ..	16
1.6 LA RÉTROSPECTIVE DE LA LPTAA	17
1.6.1 La dynamique protectionniste	17
1.6.2 La réponse unique aux pressions ressenties.....	18
1.6.3 La centralisation du processus de prise de décision	19
1.6.4 Le statisme du zonage agricole dans un contexte dynamique	20
1.7 LA RÉTROSPECTIVE DE LA LAU.....	21
1.7.1 Le lien rudimentaire entre aménagement et développement du territoire	22
1.7.2 La décentralisation inachevée.....	22

1.7.3	Le repli réglementaire.....	23
1.7.4	La dérive procédurale.....	24
1.7.5	Les réticences des instances municipales	25
1.7.6	Les tensions entre les milieux ruraux et urbains	26
1.8	UN ESPACE CONFLICTUEL À EXPLORER	27
CHAPITRE II – LE PARADIGME DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE : UNE PERSPECTIVE DE RENOUVELLEMENT DU CONTENU ET DES PROCÉDURES DE PLANIFICATION DES TERRITOIRES AGRICOLES		
2.1	VERS UN RENOUVELLEMENT DE LA PLANIFICATION DES TERRITOIRES AGRICOLES	28
2.2	SA PERCÉE PARADIGMATIQUE	29
2.3	SES BASES THÉORIQUES	29
2.3.1	Sa critique du productivisme	30
2.3.2	Sa position entre les dynamiques sectorielle et territoriale	31
2.3.3	Son lien avec la MFTR	32
2.3.4	Sa typologie des fonctions des activités et des exploitations agricoles	33
2.4	SES APPROCHES	35
2.4.1	Son approche positive.....	36
2.4.2	Son approche normative	37
2.4.3	Son approche intégrée	37
2.5	LA FONCTION DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET DE PLURIACTIVITÉ.....	38
2.5.1	Les activités agrorécréotouristiques.....	39
2.5.2	Les activités de transformation et de vente directe à la ferme	42
2.5.3	Les dispositions législatives et réglementaires	45
2.6	LA DYNAMIQUE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LES NOUVELLES PROCÉDURES DE PLANIFICATION	47
2.6.1	La gouvernance.....	47
2.6.2	La gouvernance territoriale agricole.....	48
2.6.3	Les nouvelles procédures de planification	49
2.6.4	Le PDZA.....	52
CHAPITRE III – LA RECHERCHE		
3.1	LA DÉLIMITATION.....	55
3.2	LA PERTINENCE SOCIOPOLITIQUE.....	56
3.2.1	Les quatre périodes des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles	56

3.2.2	Les tendances sociales générales	57
3.3	LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE	59
3.4	LES BUTS ET LE QUESTIONNEMENT GÉNÉRAL	62
3.5	LE QUESTIONNEMENT SPÉCIFIQUE ET LES HYPOTHÈSES.....	62
3.6	LA SCHÉMATISATION HYPOTHÉTIQUE	65
3.7	LES OBJECTIFS.....	66
CHAPITRE IV – LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE		67
4.1	LE CALENDRIER DE LA RECHERCHE	67
4.2	LA POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE	70
4.2.1	Le pôle épistémologique	70
4.2.2	Le pôle théorique.....	71
4.2.3	Le pôle morphologique.....	71
4.2.4	Le pôle technique	72
4.3	LES MÉTHODES DE COLLECTE ET LES SOURCES DE DONNÉES	73
4.3.1	La recherche documentaire et les documents étudiés	73
4.3.2	Les entrevues et les acteurs interviewés	76
4.4	LA CONSTRUCTION DU MODÈLE ANALYTIQUE	81
CHAPITRE V – LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS		88
5.1	LE PORTRAIT DE LA RÉGION	88
5.1.1	Ses caractéristiques géographiques et sociodémographiques	88
5.1.2	Ses caractéristiques socioéconomiques	92
5.1.3	Ses entités politico-administratives supramunicipales.....	95
5.2	LE PORTRAIT DE SA ZONE AGRICOLE	97
5.2.1	Sa ressource territoriale	97
5.2.2	La situation de la MFA.....	99
5.3	LA RÉGION ET LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA PRODUCTION : UN POTENTIEL À EXPLOITER	107
CHAPITRE VI – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OU LE CONTENU DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LES PROCÉDURES		111
6.1	LA MRC DE PONTIAC.....	111
6.1.1	Le SAD	111
6.1.2	La planification stratégique	114
6.1.3	Le PDZA.....	117
6.2	LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	120
6.2.1	La planification stratégique	120

6.2.2	Le PDZA	122
6.2.3	Le PSADR	124
6.3	LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS.....	127
6.3.1	La planification stratégique	127
6.3.2	Le PSADR	128
6.3.3	Le PDZA.....	132
6.4	LA MRC DE PAPINEAU	132
6.4.1	La planification stratégique	132
6.4.2	Le SAD	134
6.4.3	Le PDZA.....	139
6.5	LA VILLE DE GATINEAU	143
6.5.1	La planification stratégique	143
6.5.2	Le SAD	145
6.5.3	Le PDZAA	150
6.6	UNE TENDANCE RÉGIONALE CROISSANTE VERS L'APPROCHE MULTIFONCTIONNELLE INTÉGRÉE ET DES INVESTISSEMENTS VARIÉS DANS LA PSI.....	151
CHAPITRE VII – UNE ANALYSE DU CONTENU ET DES PROCÉDURES DE PLANIFICATION, ET DU CHAMP STRATÉGIQUE DANS LEQUEL LES ACTEURS AGISSENT ET DE CELUI AU SEIN DUQUEL ILS VOUDRAIENT AGIR		153
7.1	LA VALORISATION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA PRODUCTION	154
7.1.1	La diversification économique et la pluriactivité par les activités complémentaires à la production	154
7.1.2	Les autres fonctions	157
7.1.3	Le <i>think outside the box</i>	158
7.2	LES PROCÉDURES DE PLANIFICATION.....	164
7.2.1	Des investissements variés dans la PSI	164
7.2.2	La prédominance de la PRG.....	167
7.2.3	La présence de la PPP.....	175
7.3	UN RENOUVELLEMENT, MAIS UNE DOUBLE MENACE À SA PLEINE CONCRÉTISATION.....	176
CONCLUSION		178
ANNEXE I : LE PANORAMA DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE AU QUÉBEC.....		184
ANNEXE II : LES DISPOSITIONS DE LA LPTAA		185
ANNEXE III : LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT		186

APPENDICE I : LES QUATRE PÉRIODES DES POLITIQUES PUBLIQUES EN AMÉNAGEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AGRICOLES	190
RÉFÉRENCES.....	204

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Les instances politico-administratives et les outils de planification et de contrôle	10
Figure 3.1 : La schématisation des hypothèses.....	66
Figure 5.1 : La situation géographique et les entités politico-administratives supramunicipales	90
Figure 5.2 : Les emplois occupés par secteur d'activité en 2015 (en %)	93
Figure 5.3 : Le PIB par secteur d'activité en 2011 (en %)	93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Le choix de la vision stratégique.....	12
Tableau 1.2 : Les recompositions des territoires ruraux.....	20
Tableau 2.1 : La typologie des fonctions des activités et des exploitations agricoles.....	34
Tableau 2.2 : Le développement et la répartition des exploitations agrorécréotouristiques, au Québec, selon les régions administratives.....	39
Tableau 2.3 : La diversification économique et la pluriactivité : de la composante aux indicateurs.....	44
Tableau 2.4 : Les activités agricoles selon la LPTAA.....	46
Tableau 2.5 : Les étapes de la PS.....	50
Tableau 4.1 : Les actes et les étapes de la recherche en sciences sociales et le calendrier de réalisation de la recherche.....	69
Tableau 4.2 : Les documents étudiés par entité politico-administrative supramunicipale.....	74
Tableau 4.3 : Les questions de dépouillement.....	76
Tableau 4.4 : Les acteurs interviewés.....	77
Tableau 4.5 : Le schéma des entrevues semi-dirigées.....	78
Tableau 4.6 : Le renouvellement substantiel de la planification des territoires agricoles : des dimensions aux indicateurs.....	82
Tableau 4.7 : Le renouvellement procédural de la planification des territoires agricoles : des dimensions aux indicateurs.....	84
Tableau 5.1 : La superficie du territoire zoné agricole par région administrative (kha).....	98
Tableau 5.2 : Les données reliées aux fonctions économiques et sociales des activités et des exploitations agricoles de la région.....	108
Tableau 6.1 : Les activités complémentaires à la production dans le SAD de la MRC de Pontiac.....	112
Tableau 6.2 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC de Pontiac.....	114
Tableau 6.3 : Les activités complémentaires à la production dans le plan stratégique de la MRC de Pontiac.....	115
Tableau 6.4 : Les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de Pontiac.....	118
Tableau 6.5 : Les activités complémentaires à la production dans l'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	121
Tableau 6.6 : Les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	123
Tableau 6.7 : Les activités complémentaires à la production dans le PSADR de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	125
Tableau 6.8 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.....	127
Tableau 6.9 : Les activités complémentaires à la production dans le PSADR de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.....	129
Tableau 6.10 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.....	131
Tableau 6.11 : Les activités complémentaires à la production dans le SAD de la MRC de Papineau.....	135

Tableau 6.12 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC de Papineau.....	139
Tableau 6.13 : Les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de Papineau	141
Tableau 6.14 : Les activités complémentaires à la production dans le plan stratégique de la Ville de Gatineau.....	144
Tableau 6.15 : Les activités complémentaires à la production dans le SADR de la Ville de Gatineau.....	146
Tableau 6.16 : La chronologie de la planification du territoire de la Ville de Gatineau.....	149
Tableau 7.1 : La durée du processus de révision des SAD et le délai de la conformité	171

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES ACRONYMES ET DES SIGLES

AATG	Association de l'Agrotourisme et du Tourisme gourmand
ADR	Agent de développement rural
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
ASRA	Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
ATRAQ	Associations touristiques régionales associées du Québec
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
CA	Conseil d'administration
CAAAQ	Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
CAM	Contrat d'agriculture multifonctionnelle
CAP	Circuit alimentaire de proximité
CAPERIN	Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles
CCA	Comité consultatif agricole
CCU	Comité consultatif d'urbanisme
CDE	Corporation de développement économique
CETAB+	Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité
CLD	Centre local de développement
CM	Communauté métropolitaine
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CPU	Commission provinciale d'urbanisme
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
CREDÉTAO	Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais
CRÉO	Conférence régionale des élus de l'Outaouais
CSAO	Club des Services agroenvironnementaux de l'Outaouais
DOR	Document sur les objets de la révision
EAE	Entreprise agricole enregistrée
FADQ	La Financière agricole du Québec
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i>
FAQ	Fédération des Agricotours du Québec
FDT	Fonds de développement des territoires
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
FQM	Fédération québécoise des municipalités
FQOLT	Fédération québécoise des organisations locales de tourisme
GATG	Groupe agrotourisme et tourisme gourmand
GCAQ	Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec
GES	Gaz à effet de serre
ha	Hectare
ID Gatineau	Investissement et Développement Gatineau
ITC	Inventaire des terres du Canada
JAL	Saint-Juste-du-Lac, Auclair, Lejeune
kha	Kilohectare
km ²	Kilomètre carré
LAU	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

LDD	Loi sur le développement durable
LFM	Loi sur la fiscalité municipale
LPA	Loi sur les producteurs agricoles
LPTA	Loi sur la protection du territoire agricole
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
MFA	Multifonctionnalité de l'agriculture
MAMM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MÉSI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
Moy	Moyenne
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCVG	Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau
MFTR	Multifonctionnalité des territoires ruraux
Nb	Nombre
No	Numéro
OBV	Organisme de bassin versant
OGAT	Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire
OGM	Organisme génétiquement modifié
PARA	Programme d'autogestion des risques agricoles
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PDZAA	Plan de développement de la zone et des activités agricoles
PERO	Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais
PI	Planification interactive
PIB	Produit intérieur brut
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architecturales
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PNR	Politique nationale de la ruralité
PPAMFA	Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture
PPP	Planification par petits pas éclatés
PRG	Planification rationnelle globale
PS	Planification stratégique
PSI	Planification stratégique et interactive
PSADR	Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé
PU	Plan d'urbanisme
RCI	Règlement de contrôle intérimaire
RFU	Richesse foncière uniformisée
RU	Règlement d'urbanisme
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SAE	Service de l'aménagement et de l'environnement
SRQ	Solidarité rurale du Québec
TAO	Table agroalimentaire de l'Outaouais
TAQ	Tribunal administratif du Québec
TCAQ	Tables régionales de concertation agroalimentaire
TO	Tourisme Outaouais
TQ	Tourisme Québec
UMQ	Union des municipalités du Québec

UPA	Union des producteurs agricoles
ZIA	Zone d'intensification agricole
ZIU	Zone sous forte influence urbaine

RÉSUMÉ

Pour souligner les 40 ans de la Loi sur la protection du territoire agricole et les dix ans de la publication du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, la recherche propose de cheminer entre rétrospectives et perspectives. Elle dresse un bilan des quatre décennies de planification des territoires agricoles au Québec. Elle déconstruit le cadre institutionnel pour conclure sur les améliorations qui devraient lui être apportées, selon la littérature, sur les plans du contenu et des procédures, pour mieux répondre aux besoins des collectivités territoriales. Elle aborde, au surplus, une piste prometteuse de renouvellement des pratiques planificatrices : le paradigme de la multifonctionnalité de l'agriculture. La recherche propose un examen des démarches collectives entreprises en vue planifier sa valorisation. Elle formule ses questions autour de la fonction de diversification économique et de pluriactivité : Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme? Comment pourraient-ils être améliorés? Elle exploite deux avenues méthodologiques pour mener à bien son étude de cas de la région de l'Outaouais : une étude documentaire des outils; et des entrevues semi-dirigées menées avec des acteurs impliqués dans leur élaboration. La recherche reprend leurs propres rétrospectives et perspectives en lien avec la planification des territoires agricoles, et celle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la diversification économique et la pluriactivité. Elle dévoile les ressorts de leurs actions, et le champ stratégique dans lequel ils agissent et celui au sein duquel ils voudraient agir, tels qu'ils ressortent de leur discours, et elle les analyse.

Ses résultats ont confirmé un retard, mais un mouvement régional vers une approche multifonctionnelle intégrée de la planification des territoires agricoles. Ils ont, néanmoins, montré que le cadre institutionnel ne lui est pas adapté. Exemple typique de planification rationnelle globale, il perpétue, dans un mode de conduite des actions publiques centralisé, rigide et sectoriel, une approche traditionnelle protectionniste et productiviste. Les acteurs territoriaux ont lancé un plaidoyer pour une planification plus stratégique et interactive qui se conformerait à la conservation de la ressource comme à un enjeu national, mais qui reconnaîtrait les compétences et les responsabilités des instances municipales en aménagement et en développement de leur territoire. Plusieurs exploitent des procédures

axées sur la concertation et sur le maillage/réseautage, mais ils réclament une marge de manœuvre et des ressources pour mettre leurs issues à profit, pour soutenir les initiatives émergentes et innovantes, dont les activités complémentaires à la production, et maximiser le plein potentiel des territoires agricoles. Créer une véritable gouvernance territoriale agricole, à la faveur d'un nouveau contrat entre les autorités étatiques et les collectivités territoriales, où les acteurs en provenance des différents milieux partageraient leurs perspectives sur les fonctions des activités et des exploitations agricoles. Voici la clé pour renouveler la planification des territoires agricoles. Le PDZA, qui instaure un nouveau mode de conduite des actions publiques, semble opérer une évolution marquée en ce sens; il renouvelle la façon de faire la planification des territoires agricoles au Québec. Enfin, si le discours des acteurs interviewés se distingue par son homogénéité, il ne faut pas oublier la disparité des vues caractéristique du pluralisme de la société. Par exemple, si les élus rencontrés ne semblent pas résister au changement, il ne faut pas sous-estimer l'attentisme de la profession qui, assumé ou en latence, se traduit par une culture de méconnaissance des réalités agricoles et de manque de vision, de volonté politique et de rigueur dans la mise en œuvre qui met en péril l'engagement et les initiatives de leurs partenaires et de leurs concitoyens.

Mots-clés : Planification du territoire, schéma d'aménagement et de développement, plan de développement de la zone agricole, multifonctionnalité de l'agriculture, activités complémentaires à la ferme

INTRODUCTION

Ce mémoire aborde la planification des territoires agricoles, au Québec, et son renouvellement par le biais du paradigme de la multifonctionnalité de l'agriculture (MFA). Il intervient dans un contexte qui marque les 40 ans de la Loi sur la protection des territoires agricoles (LPTA) et les dix ans de la publication du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), mieux connu sous le nom de Rapport Pronovost. Le cadre institutionnel de planification des territoires agricoles a peu évolué en quatre décennies. Il a figé le monde agricole dans une vision protectionniste et productiviste. La Commission devait trouver des solutions pour le sortir de sa crise structurelle; elle devait « trouver des solutions novatrices permettant de définir une "nouvelle vision du développement durable du secteur agricole et agroalimentaire" à la mesure des défis de demain » (Pronovost, 2018, p. 4). Telle était sa visée : « [c]onjuguer l'agriculture au futur » (Pronovost, 2018, p. 4). Les commissaires ont, ainsi, lancé un plaidoyer pour la reconnaissance de sa multifonctionnalité. Ils ont proposé des assouplissements au cadre institutionnel dans cette optique (CAAAQ, 2008, p. 208). Mais la majorité de leurs recommandations sont restées lettre morte. Les autres ont été traitées au terme de tergiversations :

[D]epuis dix ans[,] faute de courage et de leadership de la part de ceux qui avaient à [...] accueillir [le rapport] et à le mettre en œuvre, lentement mais sûrement comme [il] le recommandait [...] lui-même, les fenêtres qui devaient s'ouvrir pour laisser entrer l'air frais du changement dans la « forteresse » agricole sont restées fermées (« Pourquoi ce cahier spécial? », 2018, p. 2).

Son esprit, lui, est encore actuel et il a inspiré de nombreux acteurs territoriaux; la MFA, « [c]'est dans l'air du temps » selon un professionnel en aménagement et en développement (P4)¹. La recherche propose un examen des démarches collectives entreprises en vue de planifier sa valorisation. Ses questions se rapportent à la fonction de diversification économique et de pluriactivité : Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme? Comment pourraient-ils être améliorés? Quatre objectifs ont été établis pour y répondre : mettre en exergue les éléments de contenu des outils qui se rapportent à la MFA, à la diversification économique et la pluriactivité, et aux activités complémentaires à la production; décrire les procédures qui ont concouru à leur préparation; déterminer les limitations inhérentes au cadre substantiel et procédural institutionnalisés; et

¹ Voir le tableau 4.4 pour les acteurs interviewés.

proposer des solutions pour les surmonter. La recherche exploite deux avenues méthodologiques pour mener à bien son étude de cas de la région de l'Outaouais : une étude documentaire des outils; et des entrevues semi-dirigées menées avec des acteurs impliqués dans leur élaboration. Elle pratique des transitions morphologiques entre les démarches hypothético-déductive et hypothético-inductive au gré de la collecte et de l'analyse des données.

Le mémoire compte sept chapitres qui correspondent aux étapes suivies pour le réaliser. Le chapitre I expose la problématique qui sous-tend la recherche. Il propose une rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles au Québec. Il explicite ses assises et ses dispositions. Il reprend, ensuite, les critiques formulées dans la littérature et il introduit les pistes de réflexion et de solution qui y sont identifiées pour renouveler les pratiques planificatrices.

Le chapitre II présente le cadre théorique à la base de la recherche. Il est axé sur la contribution du paradigme de la MFA au renouvellement du contenu et des procédures de planification des territoires agricoles. Il aborde ses bases théoriques et ses approches. Il cerne et précise, ensuite, la fonction de diversification économique et de pluriactivité; il traite, ainsi, des activités complémentaires à la production qui rassemblent les activités agrorécréotouristiques, et celles de transformation et de vente directe à la ferme. Il détaille les dispositions législatives et réglementaires qui encadrent leur développement. Le chapitre discute, enfin, de la dynamique de gouvernance territoriale agricole inhérente à la MFA et des procédures de planification qui lui sont associées.

Le chapitre III développe le cadre de la recherche. Il énonce ses limites et il justifie sa pertinence sociopolitique et scientifique. Il retrace, pour ce faire, les quatre périodes des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles, et les tendances sociales générales qui suscitent un engouement autour de la question de leur planification et de son renouvellement. Il recense aussi les principaux travaux québécois qui portent sur la MFA et sa contribution au renouvellement des pratiques planificatrices. Il identifie leurs lacunes pour dégager un angle novateur apte à orienter les démarches subséquentes. Il formule, alors, les buts et les questionnements de la recherche, et il termine avec ses hypothèses.

Le chapitre IV expose la démarche empruntée pour mener à bien la recherche. Il précise son calendrier et il assied la pertinence de ses choix méthodologiques sur la description de sa posture épistémologique. Il explicite aussi les raisons pour lesquelles elle consiste en une étude de cas de la région de l'Outaouais. Il traite, ensuite, des méthodes de collecte de données. Il introduit les instruments élaborés pour les recueillir, et pour aplanir et circonscrire leur analyse. Il rend compte, en définitive, de la construction du modèle analytique.

Le chapitre V pose les bases de l'étude de cas. Il dresse des portraits sommaires de la région et de sa zone agricole. Le premier aborde ses caractéristiques géographiques, sociodémographiques et socioéconomiques. Il introduit aussi ses cinq entités politico-administratives supramunicipales compétentes et responsables en aménagement et en développement du territoire. Le second offre une description de la ressource territoriale et de la situation de la MFA. Tous deux permettent d'amorcer une réflexion sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces sur le plan du renouvellement des pratiques planificatrices.

Le chapitre VI détaille la planification des territoires agricoles, sur les plans du contenu et des procédures, par entité politico-administrative.

Le chapitre VII tire une analyse au carrefour du substantiel et du procédural. Il dégage une approche régionale de planification des territoires agricoles, de la valorisation de la MFA, et de la diversification économique et la pluriactivité. Il la met en rapport avec des procédures qui émergent et innovent en termes de gouvernance territoriale agricole : la PSI. Il replace ce rapport dans son contexte institutionnel; il dévoile les ressorts des actions des acteurs ou les caractéristiques du champ stratégique dans lequel ils agissent. Il éclaire les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces relatives à la praxis et à son renouvellement. Il poursuit avec les perspectives des acteurs. Il esquisse le champ dans lequel ils voudraient agir : un champ orienté autour du diptyque complémentarité – concertation.

Enfin, un résumé des sept étapes de la recherche donne sur les conclusions qui peuvent en être tirées. Les limites du mémoire sont énoncées et des pistes sont proposées pour approfondir les connaissances sur la MFA, la diversification économique et la pluriactivité, les activités complémentaires à la production, leur planification et ses acteurs.

CHAPITRE I – LA RÉTROSPECTIVE DU CADRE INSTITUTIONNEL DE PLANIFICATION DES TERRITOIRES AGRICOLES

*« [L]a Loi sur la protection du territoire agricole n'est pas une loi de mise en valeur des terres; elle n'est pas non plus une loi d'assistance à l'agriculture au sens économique du terme. Il s'agit d'une loi de zonage, d'une loi d'affectation du sol caractérisée par une série d'interdits et pouvant s'appliquer à toute partie du territoire du Québec que le gouvernement identifie par décret comme région agricole désignée. »
(Vachon, 1984, p. 226)*

Le chapitre I expose la problématique qui sous-tend la recherche. Il propose une rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles au Québec. Il explicite ses assises et ses dispositions. Il reprend, ensuite, les critiques formulées dans la littérature et il introduit les pistes de réflexion et de solution qui y sont identifiées pour renouveler les pratiques planificatrices.

1.1 LA PLANIFICATION DES TERRITOIRES

La planification des territoires désigne un ordonnancement spatial volontaire des hommes et de leurs activités qui tient compte des contraintes anthropiques et naturelles, et des caractéristiques socioéconomiques des collectivités territoriales dans une perspective de développement (Devisme, 2013; Merlin, 2005a; Merlin, 2005b; Vachon, 2011c). La littérature en aménagement du territoire lui associe sept dimensions principales. Elle est une pratique multiscalaire qui a cours à de multiples échelles territoriales (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Wachter, 2000b). Elle est une pratique interactive qui requiert la participation de leurs acteurs aux choix en aménagement et en développement (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Healey, 2003; Proulx, 2008). Elle tire parti de leurs connaissances variées sur les milieux de vie et de récréation. Tel est, par ailleurs, le propre de la planification des territoires que de lier les connaissances aux actions pour éclairer le processus de prise de décision (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Friedmann, 1987; Proulx, 2008); elle constitue, en cela, une pratique rationnelle. Elle est aussi une pratique prospective et visionnaire qui discute les scénarios connus en aménagement et en développement, et qui effectue un choix parmi ceux-

ci (Wachter, 2000b; Wachter, 2000c). Les scénarios sont une partie prenante des étapes inhérentes à la planification des territoires qui est, alors, procédurale. Les étapes en question vont de la détermination de la vision au suivi de sa mise en œuvre (Merlin, 2005b). Sa mise en œuvre découle de la combinaison de plusieurs instruments (contrainte/incitation/persuasion/mobilisation) [Padioleau, 2000a]. Elle rend, donc, la pratique instrumentale. La dite combinaison est appelée à être révisée, de façon périodique, comme le processus de planification des territoires dans son ensemble. Ce dernier dénote une pratique dynamique qui se renouvelle dans sa manière de concevoir et de traiter les problématiques territoriales (Devisme, 2013; Massardier, 2011; Proulx, 2008; Vachon, 2011c). Ces sept dimensions se déploient à des niveaux distincts dans les institutions qui administrent le rapport des hommes et de leurs activités aux espaces. Elles sont, entre autres, balisées par les lois et les règlements qui constituent le cadre institutionnel de planification des territoires agricoles (Vachon, 1984; Vachon, 2011d). Elles mettent en évidence les contenus et les procédures qui lui ont été associés, et ceux vers lesquels il devrait tendre pour renouveler les pratiques planificatrices et reterritorialiser les activités et les exploitations agricoles. Le mémoire chemine, ainsi, entre rétrospectives et perspectives; tel est le parcours emprunté par Wachter dans son ouvrage *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique* (Wachter, 2000a).

1.2. LE CADRE EN GÉNÉRAL

La planification des territoires se déroule, de façon extensive, depuis la période de la Révolution tranquille, au Québec (Proulx, 2008; Proulx, 2009). Son cadre institutionnel, adopté dans un contexte de modernisation étatique en aménagement du territoire et en urbanisme, rassemble plusieurs lois qui orientent les pouvoirs publics dans le contrôle des utilisations du sol (Beaudet, 2005; Simard et Mercier, 2009; Trépanier, 2004; Vachon, 2011c). Il est apparu, au terme des années 1970, au sortir des Trente Glorieuses marquées par une urbanisation galopante aux conséquences considérables sur les territoires agricoles (Binet, 2004b; Marois, 2010; Trépanier, 2004; Vachon, 2011e). Ceux-ci se sont, dès lors, révélés vulnérables face au déploiement des équipements publics, et au développement anarchique des banlieues et des ensembles industrialo-commerciaux (Binet, 2004b; Marois, 2010; Vachon, 1984; Vachon, 2011e). La situation était devenue alarmante dans la région de Montréal : la déstructuration des territoires agricoles périurbains; la perte de terres agricoles; la diminution des exploitations agricoles; la substitution des élevages par les grandes cultures; la recrudescence de la

spéculation foncière; la multiplication des obstacles à la relève agricole; et la hausse modeste des investissements (Marois, 2010, p. 12). Les Rapports La Haye et Castonguay ont montré que le manque de planification en aménagement du territoire et en urbanisme était responsable de la situation (Binet, 2004b; Marois, 2010; Vachon, 2011b; Vachon, 2011e)². Celle-ci a commandé la mise en place de règles dédiées au contrôle des actions privées, dans les territoires agricoles, pour maîtriser les tendances de croissance susceptibles de détériorer leur ressource et la qualité de vie de leurs habitants (Binet, 2004b; Vachon, 2011a; Vachon, 2011b; Vachon, 2011e). Ces règles ont élevé leur protection parmi les intérêts généraux de la société pour établir un régime juridique composé de deux lois principales : la LPTA, devenue la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)³, et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) [CAAAQ, 2008; Vachon, 2011b; Vachon, 2011d].

1.3 LA LPTAA

1.3.1 Les assises de la loi

La LPTA, qui était une composante sous-jacente à un projet politique axé sur l'autosuffisance alimentaire (Garon dans Woods, 2007, 5:38)⁴, a été entérinée le 9 novembre 1978. Son adoption a mis un terme au bras de fer engagé au sein du Conseil des ministres de René Lévesque; elle a consacré la vision protectionniste de Jean Garon aux dépens de la vision aménagiste de Jacques Léonard : « [O]n est condamnés à vivre comme deux rails de chemin de fer qui sont aussi nécessaires l'un que l'autre, mais qui ne se touchent jamais » (Garon dans Woods, 2007, 15:17). Sa préséance sur la LAU découle de son caractère anti-étalement urbain qui explique aussi son adoption préalable (Binet, 2004b; Vachon, 2011a; Vachon,

² Le Rapport La Haye a été déposé en 1968. Il présente le plan imaginé par la Commission provinciale d'urbanisme (CPU) pour structurer la pratique urbanistique au Québec. La CPU avait été mandatée de déterminer les principes généraux derrière les interventions des autorités étatiques en urbanisme, et les grands axes de leur législation en ce domaine (Trépanier, 1982). Il a, par exemple, dévoilé les conséquences inhérentes au développement urbain sur les territoires agricoles (Vivre en ville, s. d.b). Le Rapport Castonguay, lui, a été déposé en 1976. Il a diffusé les conclusions du Groupe de travail sur l'urbanisation qui a mis au jour les « coûts engendrés par l'étalement urbain non planifié » (Sylvestre dans Poirier, 2010, p. 29).

³ La LPTAA a été adoptée le 20 juin 1996. Elle a remplacé la LPTA pour la compléter par de nouvelles dispositions sur les activités agricoles (CPTAQ, 1999; Debailleul, 2001; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017).

⁴ 57% des aliments commercialisés au Québec étaient issus de l'importation (Woods, 2007, 5:53).

2011b; Vachon, 2011d). Elle a été élaborée sur la base du modèle du zonage traditionnel. Celui-ci a été développé, aux États-Unis, au début des années 1900. Il a été repris, au Québec, trois décennies plus tard (Scherrer, 2000; Trépanier, 1982; Vachon, 2011b). Il constitue un mécanisme juridique destiné à ordonnancer les hommes et leurs activités dans les espaces urbains; il a, *de facto*, moins rempli son rôle de planification que celui de protection et de régulation des valeurs foncières dans un contexte marqué par une urbanisation rapide et les appréhensions conséquentes des propriétaires les mieux nantis (Lewis, 2004; Trépanier, 1982; Vachon, 2011b). Il était, par sa nature, un procédé urbanistique, mais la LPTA, elle, a implanté le zonage dans les territoires ruraux (L.R.Q., c P-41.1; Vachon, 2011b); sa visée consistait à isoler et à abstraire les territoires agricoles pour les constituer en un espace de prise en considération des problématiques qui leur sont propres et orienter les interventions des pouvoirs publics en ce qui les concerne (Scherrer, 2000).

1.3.2 La zone agricole permanente

Six décrets gouvernementaux ont été adoptés entre le 9 novembre 1978 et le 7 novembre 1981. Ils devaient assurer une base territoriale à la production agricole au sud du 50^e parallèle. Ils se sont succédé pour constituer la zone agricole permanente du Québec. Ils ont débuté par les terres les plus productives des basses-terres du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais pour, ensuite, se déployer sur les terres au bon potentiel agricole dans les plus importants bassins hydrographiques des régions périphériques (CPTAQ, 1999; CPTAQ, 2010a). La zone agricole couvrait 6 305 893 ha, disséminés dans 952 municipalités, et répartis dans les 17 régions administratives, en date du 31 mars 2016 (CPTAQ, 2016b)⁵. Elle ne représente pas plus de 4% du territoire québécois. Son importance augmente, dans le territoire municipalisé, où sa proportion dépasse les 30%, avec des écarts considérables de représentation entre les municipalités qui vivent des réalités distinctes (Dugas, 2010; SRQ, 2007; UPA, s. d.c). Elle est reconnue comme une ressource collective vulnérable de par sa rareté et son caractère non renouvelable; la localisation de ses meilleures terres dans les espaces les plus peuplés du Québec méridional marque sa rareté (Binet, 2004b; CAAAQ, 2008; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014). Sa protection a, donc, été jugée nécessaire par les pouvoirs publics qui lui ont, par ailleurs, reconnu un rôle stratégique dans le développement économique du Québec (CPTAQ, 2014a).

⁵ Voir l'annexe I pour le panorama de la zone agricole permanente au Québec.

1.3.3 Les dispositions de la loi

La LPTA accorde une exclusivité à la pratique des activités agricoles dans les limites de la zone agricole (Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; Vachon, 1984). Elle administre, alors, sa planification et sa gestion sur la base de cinq pratiques interdites sans une autorisation préalable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) : les utilisations non agricoles de ses lots pour des développements résidentiels et commerciaux, ou des implantations industrielles et institutionnelles; les utilisations non acéricoles de ses érablières et la coupe de ses érables pour des buts étrangers aux pratiques des acériculteurs; les lotissements; les cessions de lots, pour vente ou donation, dans le cas où le propriétaire conserve son droit de propriété sur un lot contigu; et les opérations qui consistent à enlever du sol arable (CPTAQ, 1999; CPTAQ, 2014a; L.R.Q., c P-41.1, art 3). Elle les administre, au surplus, à travers les demandes d'exclusion et d'inclusion de lots adressées à la CPTAQ (CPTAQ, 1999; CPTAQ, 2013b; L.R.Q., c P-41.1, art 3)⁶.

1.3.4 La Commission de protection du territoire agricole

La LPTA a institué la CPTAQ. Celle-ci a pour mandat de veiller à l'application de la loi par la délivrance d'autorisations ou de permis, après examen des demandes de dérogation qui lui sont adressées, et la décision de sanctions appropriées pour réprimander les violations (CPTAQ, 2013a; CPTAQ, 2013b; CPTAQ, 2014b; L.R.Q., c P-41.1, art 3). Son processus de prise de décision prend ses assises dans une rhétorique omniprésente en aménagement du territoire; celle-ci emprunte une conception substantialiste du bien commun déterminé par les pouvoirs publics et classe la protection des territoires agricoles parmi les intérêts généraux qui transcendent les intérêts particuliers des promoteurs (CAAAQ, 2008; CPTAQ, 1999; CPTAQ, 2007; Padioleau, 2000b). Ses décisions sont prises selon le principe de la discrétion administrative et elles reposent sur une dizaine de critères (Padioleau, 2000b; Vachon, 2011b)⁷. La CPTAQ agit aussi comme une instance-conseil du gouvernement sur toute question relative à la protection des territoires agricoles (CPTAQ, 2013a; CPTAQ, 2014b; L.R.Q., c P-41.1, art 3). Son mandat lui donne, donc, un rôle de première importance dans leur planification.

⁶ Voir l'annexe II pour les procédures prévues dans la loi pour les demandes de dérogation.

⁷ Voir l'annexe II pour les critères de prise de décision de la CPTAQ.

1.4 LA LAU

1.4.1 Les assises de la loi

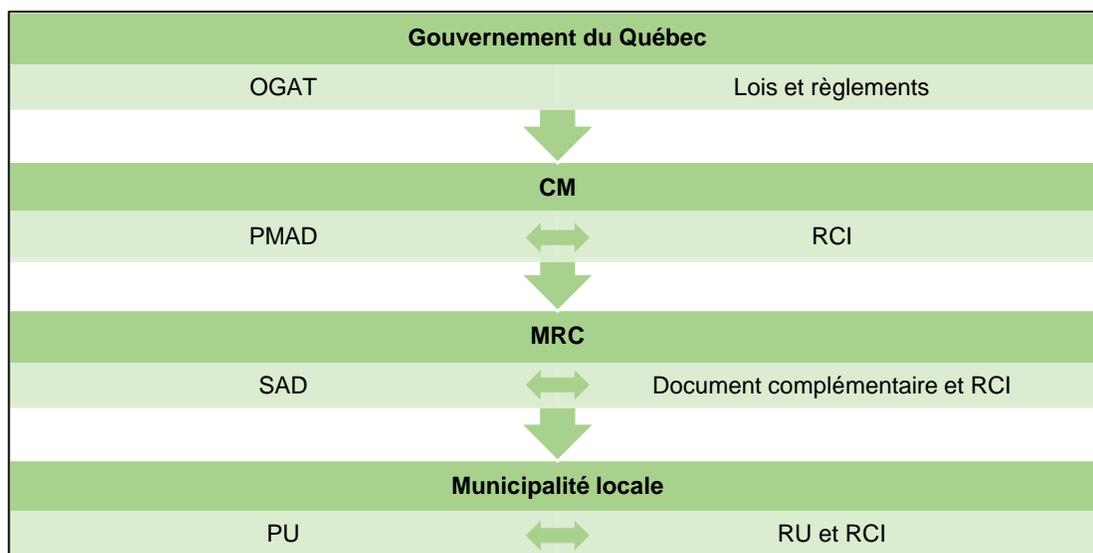
La LAU a été sanctionnée le 12 décembre 1979. Elle est une composante du cadre institutionnel de planification des territoires qui a mis fin à ce que les contemporains ont nommé le *free-for-all* dans le développement urbain du Québec au sortir des années 1970 (Garon dans Woods, 2007, 2:56). Les lois municipales ne concédaient, alors, aucun contrôle administratif aux autorités étatiques en aménagement du territoire et en urbanisme; les décisions en ce domaine relevaient des conseils municipaux et des électeurs-proprétaires (Trépanier, 1982). La LAU est apparue tel un amalgame de tradition et de modernité dans cette perspective. Elle représente un compromis politique entre deux modèles distincts (Léveillé, 1982) : le modèle américain du zonage traditionnel qui est axé sur la propriété privée au niveau local (aussi généralisé au Québec); et le modèle français de prestation publique des ressources, proposé par le Rapport La Haye, qui est centré sur une approche centralisée et technocratique du développement socioéconomique des régions (Lewis, 2004; Trépanier, 1982; Trépanier, 2004; Vachon, 2011c). Elle se décline en un modèle hybride pour établir une pratique plus adaptée aux réalités québécoises.

1.4.2 Les principes de la loi

La LAU associe quatre principes à la planification des territoires. Le premier la dépeint comme un acte politique; les acteurs sont appelés à déterminer, ensemble, les orientations et les moyens de mise en œuvre à inclure dans leurs outils de planification. Le processus demeure, néanmoins, orienté par les élus dans le cadre de la démocratie représentative (Lewis, 2004; Ministère des Affaires municipales et des Régions [MAMR], 2007; Trépanier, 1982). Le second principe est corollaire. Il décrit la planification des territoires comme une responsabilité partagée par des instances politico-administratives qui ont des rôles distincts, mais complémentaires (Guay, 2005b; MAMOT, 2014b) : le gouvernement définit les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), et il édicte les lois et les règlements; les communautés métropolitaines (CM) élaborent les plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD); les municipalités régionales de comté (MRC) produisent les schémas d'aménagement et de développement (SAD) et les documents

complémentaires qui rassemblent les règles destinées aux municipalités locales; et les municipalités locales rédigent les plans d'urbanisme (PU) et les règlements d'urbanisme (RU) [Blais et Caron, 2007; Lewis, 2004; L.R.Q., c A-19.1, arts 1.2, 2.23, 3, 81, 113, 115, 118; MAMR, 2007]. Les instances municipales peuvent aussi adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour réglementer les nouveaux projets de lotissement et de construction ou les nouvelles utilisations du sol lors de la modification ou la révision de leurs outils de planification (L.R.Q., c A-19.1, art 112). Cette responsabilité partagée scelle un compromis entre les prérogatives étatiques et le pouvoir des municipalités locales (Léveillé, 1982; Vachon, 2011c). Un autre principe représente, donc, la planification des territoires comme un domaine de concertation entre les diverses instances. La règle de conformité les engage à la mise en cohérence de leurs choix et de leurs interventions (Guay, 2005b; MAMR, 2007; Trépanier, 1982). La figure 1.1 illustre la règle en question qui se manifeste horizontalement et verticalement. La planification exprime le virage procédural opéré après la Révolution tranquille. La loi dicte, alors, moins son contenu que ses procédures : « L'important n'est plus [...] le quoi planifier, ou le pourquoi planifier mais le qui planifie, et le comment planifier » (Trépanier, 1982, p. 30). Le dernier principe renvoie, dans cette optique, à la participation active des citoyens au processus de prise de décision. La participation citoyenne étend le contrôle politique sur les élus. Elle prend place dans des mécanismes qui sont construits pour elle (L.R.Q., c A-19.1, art 56.8; MAMR, 2007; Simard et Mercier, 2009; Trépanier, 2004).

Figure 1.1 : Les instances politico-administratives et les outils de planification et de contrôle



Sources : Adaptée de Caron et Martel, 2015f; MRC de Rivière-du-Loup, 2004, p. 2

1.4.3 Les municipalités régionales de comté

La LAU a amorcé une décentralisation politique. Elle a instauré une restructuration institutionnelle avec la création des MRC (Proulx, 2008; Simard et Mercier, 2009; Trépanier, 1982; Vachon, 2011c)⁸. Les MRC sont des entités politico-administratives supramunicipales ou des territoires de gestion publique qui rassemblent des localités de par leur appartenance et leurs habitudes de coopération (Caron et Martel, 2015a; Proulx, 2011b; Simard et Mercier, 2009; Vachon, 2011c). Elles regroupent des localités administrées par le Code municipal et la Loi sur les cités et villes (MAMOT, 2014b; Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT], 2009; Vachon, 2011d); elles associent de petites municipalités et de grandes villes pour tirer parti de la complémentarité rurale-urbaine dans la réalisation de leurs compétences et de leurs responsabilités (Caron, 2009; Léonard, 1982; Proulx, 2011a; Vachon, 2011d). Leurs plus importantes concernent la planification des territoires (Binet, 2004a; Caron, 2009; Caron et Martel, 2015a; MAMOT, 2014b).

1.4.4 Les outils de planification

Les MRC doivent élaborer un SAD. Celui-ci consiste en un contrat social; il est appelé à orienter les choix et les interventions de leurs acteurs pour ordonnancer les hommes et leurs activités dans les espaces supramunicipaux et se saisir de leurs facteurs de développement. Il lie leurs acteurs et les autorités étatiques; il engage les premiers à la mise en cohérence de leurs choix et de leurs interventions avec ceux des secondes (Caron et Martel, 2015c; Caron et Martel, 2015g; Ministère des Affaires municipales et de la métropole [MAMM], 2001; Simard et Mercier, 2009)⁹. La loi distingue ses contenus obligatoire (l'énoncé de vision stratégique, les grandes orientations de l'aménagement du territoire, les grandes affectations du territoire, les périmètres d'urbanisation, les contraintes à l'occupation du sol, les contraintes liées aux voies de circulation actuelles ou projetées, les territoires d'intérêt, l'organisation du transport terrestre, et les infrastructures et les équipements importants) [L.R.Q., c A-19.1, arts 2.3, 5] et facultatif (les zones prioritaires d'aménagement, la densité approximative d'occupation pour les différentes parties du territoire, les affectations du sol qui présentent un intérêt dans un

⁸ La province compte 87 MRC et 14 villes ou agglomérations auxquelles les mêmes compétences sont reconnues (MAMOT, 2014b; Proulx, 2011b; Simard et Mercier, 2009).

⁹ Il doit être maintenu en vigueur pour un maximum de cinq ans avant que la révision de son contenu ne soit initiée (Caron, 2009; Guay, 2005b; LAU, L.R.Q., c A-19.1, art 55; Simard et Mercier, 2009).

périmètre d'urbanisation, les contraintes liées aux immeubles et aux activités actuels ou projetés, l'organisation du transport maritime et aérien, les propositions intermunicipales d'aménagement, les territoires incompatibles avec l'activité minière, les orientations d'aménagement durable de la forêt privée, et tout autre élément de contenu relatif à la planification de l'aménagement et du développement durables du territoire) [L.R.Q., c A-19.1, art 6].

Il doit inclure un énoncé de vision stratégique depuis 2002 (Binet, 2004a; Blais et Caron, 2007; L.R.Q., c A-19.1, art 2.3; Trépanier, 2004). Le rôle principal de l'énoncé se résume à amener une plus grande cohésion dans la réalisation des compétences et des responsabilités des MRC. Il donne un panorama du devenir souhaité par ses collectivités au terme de son horizon de planification (une génération ou plus) [Blais et Caron, 2007; Caron et Martel, 2015h]. Il représente, ainsi, le pilier des exercices de planification des territoires (Blais et Caron, 2007; Caron et Martel, 2015d). Il constitue un moteur de changement qui mobilise les acteurs dans une action collective en aménagement et en développement durables du territoire (Blais et Caron, 2007; Caron et Martel, 2015h); il doit traduire un consensus. Le choix de la vision stratégique se produit en amont de la conception du SAD et il peut être illustré par quatre questions. Voir le tableau 1.1 pour ces questions et les actions reliées.

Tableau 1.1 : Le choix de la vision stratégique

Questions	Actions
Où sommes-nous présentement?	Construire le portrait et le diagnostic du territoire.
Où allons-nous?	Dégager les scénarios de devenir vraisemblables.
Où voulons-nous aller?	Déterminer le scénario souhaité.
Comment atteindre ce que nous souhaitons?	Coordonner la mise en œuvre du scénario sélectionné.

Source : Caron et Martel, 2015h, s. p.

Les MRC doivent aussi concevoir un plan d'action (L.R.Q., c A-19.1, art 7), depuis 1993, car les SAD de première génération « contenaient [...] peu d'éléments de nature à favoriser la réalisation de projets, le partage des coûts, la mobilisation et la coordination des acteurs concernés et le respect d'échéances » (Massicotte, 1994, p. 1). Elles y annoncent la manière selon laquelle elles entendent procéder pour rencontrer leurs grandes orientations. Le plan permet, dès lors, de passer de la dynamique de planification des territoires à celle de gestion

des projets publics et/ou privés. Il énonce les étapes de mise en œuvre. Il leur associe des acteurs territoriaux et il communique les moyens retenus pour synchroniser leurs interventions (Caron, 2009; Blais et Caron, 2007; Caron et Martel, 2015e; Caron et Martel, 2015g). La planification des territoires est instrumentale comme mentionné au point 1.1; le plan combine plusieurs instruments en vue de gérer les projets (Padioleau, 2000a). Les MRC doivent, enfin, rédiger un papier qui présente les tenants et aboutissants de la consultation menée dans le cadre de la révision de leur SAD (Caron, 2009; Caron et Martel, 2015e; Caron et Martel, 2015g; L.R.Q., c A-19.1, art 7).

1.4.5 Les dispositions de la loi en lien avec la zone agricole

Les MRC doivent exercer leurs compétences et leurs responsabilités de planification des territoires dans les limites de leur zone agricole permanente. Elles sont, néanmoins, tenues de se soumettre aux dispositions de la LPTAA qui ont préséance sur celles de la LAU. Les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, publiées en 1997 et révisées en 2001, sont arrimées aux dispositions de la LPTAA de 1996 qui ont étendu le rôle des instances municipales en aménagement durable des territoires agricoles; celles-ci sont, depuis, reconnues comme des parties prenantes de la viabilité et de la vitalité du territoire et des activités agricoles (MAMM, 2001). Trois objectifs y sont énoncés : garantir la pérennité de la zone agricole par le contrôle des pressions urbaines et la gestion des utilisations non agricoles; soutenir le développement durable des activités et des exploitations agricoles par la préservation des ressources et la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles; et se concerter avec les acteurs territoriaux sur les actions qui devront être menées en termes de développement agricole (Caron et Martel, 2015i; MAMM, 2001). Les MRC doivent élaborer des outils de planification qui priorisent les utilisations agricoles, dans leur zone agricole, et la cohabitation harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles sur leur territoire. Leurs outils ne pourraient être approuvés, dans le cas contraire, en vertu des exigences sur leur contenu et de la règle de conformité (Caron, 2009; Caron et Martel, 2015a; Caron et Martel, 2015i; MAMM, 2001).

La LAU compte plusieurs dispositifs destinés à assurer la cohabitation harmonieuse des usages. Les MRC doivent prévoir, dans leur document complémentaire, des paramètres de distance séparatrice pour parer aux inconvénients causés par les odeurs générées par certaines activités agricoles (L.R.Q., c A-19.1, art 7). Elles appliquent, à cette fin, la Directive sur

les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles (L.R.Q., c P-41.1, r 5). Les MRC peuvent, au surplus, avoir recours au zonage des productions agricoles en accord avec les orientations gouvernementales. Elles peuvent préciser « les endroits du territoire où les activités d'élevage ou certaines d'entre elles sont interdites, restreintes ou encore autorisées » (Caron et Martel, 2015i). Le zonage des productions se rapporte, par exemple, aux élevages à forte charge d'odeur tels que la production porcine (Caron et Martel, 2015i). Les municipalités locales pourvues d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) peuvent, de plus, adopter un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) [L.R.Q., c A-19.1, arts 145.15-145.15.1]. Selon le MAMM, « [c]et outil pourrait être utilisé en zone agricole pour favoriser l'intégration de nouvelles constructions agricoles dans certains secteurs sensibles » (MAMM, 2001, p. 29).

Toutes les MRC qui comportent une zone agricole doivent, enfin, depuis 1996, mettre en place un comité consultatif agricole (CCA). Le CCA est consulté sur ses enjeux en aménagement et en développement. Il doit transmettre ses recommandations au conseil supramunicipal sur la base de deux éléments : leur acceptabilité sociale et leur adéquation avec la vision partagée de la zone agricole (Caron, 2009; Caron et Martel, 2015b; UPA, s. d.b). Le CCA est aussi impliqué dans le processus de révision du SAD de sa MRC; il doit évaluer sa conformité avec les OGAT (Caron, 2009; Caron et Martel, 2015b; MAMM, 2001; UPA, s. d.b). La moitié de ses membres doivent être des exploitants agricoles. Les autres sont des élus municipaux et des citoyens (Caron et Martel, 2015a; Caron et Martel, 2015b).

1.5 LA RÉTROSPECTIVE DU CADRE EN GÉNÉRAL

Le cadre institutionnel de planification des territoires agricoles compte, désormais, près de quatre décennies (CPTAQ, 2014a; Marois, 2010; Simard et Mercier, 2009). Il est mûr pour des discussions rétrospectives (Binet, 2004b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009). Les rétrospectives critiques présentées dans la littérature proposent de mettre en évidence ses avantages et ses désavantages en lien avec le développement des territoires agricoles. Le parcours emprunté par Wachter consiste à déconstruire le cadre institutionnel pour conclure sur les améliorations qui devraient lui être apportées, sur les plans du contenu et des procédures, pour mieux répondre aux besoins des collectivités territoriales (Wachter, 2000a).

Il peut être question des orientations territoriales caduques et des lourdeurs procédurales qui interviennent lors des demandes de dérogation adressées à la CPTAQ ou de la révision des outils de planification. De nombreuses attentes ont investi la sanction des deux lois qui composent le cadre institutionnel. Certaines ont été déçues depuis (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009).

1.5.1 La dualité entre les composantes du cadre

La littérature présente la LPTAA et la LAU comme deux volets non duaux du cadre institutionnel de planification des territoires, au Québec (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Vachon, 1984; Vachon, 2011b; Vachon, 2011c), et elle rappelle la comparaison de Garon avec les deux rails de chemin de fer :

Outre la protection qu'elle procure aux terres agricoles du Québec, la [LPTAA] s'affirme comme loi anti-étalement urbain. La [LAU], subordonnée à la [LPTAA] et limitée dans son application aux périmètres urbains des villes et des villages, incluant de maigres couronnes de développement (zones blanches) est atrophiée dans ses ambitions et contrainte dans son action à la seule problématique du développement urbain (Vachon, 2011c, p. 238).

Les SAD et les PU doivent composer avec les limites de la zone agricole et ils ne traitent pas ou peu du développement des territoires agricoles, et de leurs activités et de leurs exploitations (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017). La dualité entre les deux lois apparaît, dès lors, incompatible avec un aménagement global du territoire (Vachon, 1984; Vachon, 2011c; Trépanier, 1982); elle ne favorise pas la prise en considération des territoires ruraux et urbains dans une optique de complémentarité comme celle qui a prévalu lors de la création des MRC (Beaudet, 2005; Binet, 2004b; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Vachon, 2011c). Les lois se voient, donc, discréditées en termes de gestion des espaces habités (Vachon, 1984; Vachon, 2011c). La littérature propose de rompre avec ce discrédit grâce à une harmonisation des deux volets du cadre institutionnel en accord avec la vision aménagiste de Léonard (Binet, 2004b; CAAAQ, 2008; Ouimet, 2009; Vachon, 2011a) : « [L]a ville et la campagne constituent un ensemble régional à la fois intégré et complémentaire. [...] L'harmonie n'implique pas l'uniformité; au contraire, elle suppose que chaque composante complète l'autre selon ses fonctions propres » (Léonard, 1982, p. 21).

1.5.2 Les prérogatives sectorielles des ministères

La dualité entre les deux volets du cadre institutionnel ne peut être dissociée des mandats sectoriels des ministères impliqués en aménagement du territoire (Trépanier, 1982; Vachon, 1984). Ils découpent les interventions des autorités étatiques et ils donnent lieu à des lois qui chapeautent un ou des secteurs donnés. Les territoires agricoles en subissent les conséquences sur les plans de leur aménagement et de leur développement; ils sont soumis aux prérogatives de deux ministères qui administrent leur loi respective : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) [UPA, s. d.b; Vachon, 1984; Vachon, 2011b]. La littérature suggère que ceux-ci ne sont pas parvenus à dépasser leurs prérogatives sectorielles en aménagement du territoire malgré la reconnaissance de son caractère politique qui commande la coordination des acteurs (Beaudet, 2005; Binet, 2004b; Guay, 2005b; Vachon, 2011a). Elle incite les ministères à les surmonter et à mettre en application des prérogatives intersectorielles compatibles avec un aménagement global du territoire (SRQ, 2013; Vachon, 2011b; Vachon, 2011c; Vachon, 2013b).

1.5.3 La préséance du régime de protection du territoire et des activités agricoles

La hiérarchisation des prérogatives sectorielles des ministères explique la préséance de la LPTAA sur la LAU; le régime de protection du territoire et des activités agricoles oppose sa rigidité au régime en aménagement du territoire (Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009; Trépanier, 1982; Vachon, 2011a). Le zonage agricole diminue la portée des SAD, car il se soustrait aux pouvoirs des MRC et il restreint leur capacité à soutenir le développement de leur territoire (Trépanier, 2004; Vachon, 2011a; Vachon, 2011b; Vachon, 2011c). Vachon décrit la situation comme une mise sous tutelle de leurs compétences et de leurs responsabilités (Vachon, 1984, p. 252; Vachon, 2011b, p. 200). La littérature invite les autorités étatiques à aplanir le rapport de force et à passer de la dynamique protectionniste à la dynamique aménagiste, par la concrétisation de la décentralisation politique et, donc, la consolidation des compétences et des responsabilités des MRC, pour mettre les territoires en état de produire du développement (CAAAQ, 2008; Dugas, 2006; Mundler, 2010; Vachon, 2011a). La Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c 13) a, lors des étapes de son cheminement, suscité de vifs débats en lien avec la capacité des instances municipales à

gérer les territoires agricoles. Mais elle a été bien accueillie dans le monde municipal; celui-ci se verra accorder une plus grande marge de manœuvre en aménagement et en développement des territoires agricoles. La loi habilite le gouvernement à adopter un règlement pour soustraire certains usages complémentaires à l'agriculture des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ. Elle étend aussi la liste de ses critères de prise de décision avec les PDZA (MAMOT, 2017)¹⁰. Il est, toutefois, impossible de prendre la pleine mesure de la marge de manœuvre ainsi gagnée.

1.6 LA RÉTROSPECTIVE DE LA LPTAA

Les autorités étatiques considéraient la LPTA comme la solution la plus adéquate pour soustraire les territoires agricoles aux pressions auxquelles ils étaient soumis au sortir des Trente Glorieuses. Il existe encore un consensus autour de leur protection dans un contexte où les pressions se sont perpétuées et où de nouvelles sont apparues. La loi conserve, alors, sa pertinence, mais des auteurs insistent sur la nécessité de remanier plusieurs de ses dispositions qui entraveraient le développement des territoires agricoles (Binet, 2004a; Dugas, 2006; Marois, 2010; Vachon, 2011b). La littérature présente les critiques qui lui sont adressées par les acteurs territoriaux parmi lesquels les instances municipales (Dugas, 2007a; Dugas, 2007b; Dugas, 2011; Vachon, 1984).

1.6.1 La dynamique protectionniste

La LPTAA est une loi de zonage coercitive basée sur des interdictions. Elle ne consiste pas en une loi de mise en valeur de la zone agricole (Vachon, 1984, p. 226). Elle ne pourrait, dès lors, pas contribuer au développement de son plein potentiel pour les collectivités territoriales (Dugas, 2006; CAAAQ, 2008; Marois, 2010; Vachon, 2011b). La littérature appelle à concilier sa protection et son développement (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Dugas, 2006; Marois, 2010; Vachon, 2011a); le zonage ne représente pas une fin, mais un moyen pour aménager et développer le territoire. Des auteurs croient que le meilleur moyen de protéger la zone agricole demeure de la mettre en valeur (Bryant et Chahine, 2010; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Ouimet, 2009; Vachon, 2011b).

¹⁰ Les PDZA seront présentés au point 2.6.4 et dans un appendice lié au point 3.2.1.

1.6.2 La réponse unique aux pressions ressenties

La LPTA a été rédigée dans un contexte marqué par la prépondérance du modèle théorique de la planification rationnelle globale (PRG) [Proulx, 2008]. Elle a, donc, été considérée comme la meilleure solution, ou la *one best way*, pour concourir à une autosuffisance alimentaire, optimiser l'utilisation des territoires agricoles et répondre aux pressions qui les touchaient. Les experts du ministère ont élaboré un plan de la zone agricole sur la base des connaissances scientifiques et techniques disponibles (Inventaire des terres du Canada [ITC]). Les acteurs politiques et les experts ont instauré une protection uniforme des territoires agricoles, par le zonage, malgré les ambitions gouvernementales de diminution des déséquilibres structurels régionaux (Beaudet, 2005). Ces derniers se sont perpétués et étendus. Les enquêtes menées par Dugas auprès des municipalités dévoilent deux situations typiques (Dugas, 2007a; Dugas, 2011). Le zonage agricole compromettrait le développement de certaines collectivités situées à proximité des centres urbains de la vallée du Saint-Laurent. Il leur laisserait des périmètres urbains trop exigus et des espaces vacants inappropriés pour combler leurs besoins en développement. Les municipalités concernées reconnaîtraient, néanmoins, son importance pour la protection de leur territoire agricole aux prises avec de nombreuses pressions (CAAAQ, 2008; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Dugas, 2006; Dugas, 2011). Ces territoires agricoles des milieux périurbains et périurbains doivent composer avec un étalement urbain soutenu, sur les meilleures terres de la province, où il est possible de pratiquer une agriculture intensive (compétitive/dynamique/variée) [Bryant et Marois, 1998; Dugas, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Vachon, 2011b]. Les MRC ont, par ailleurs, juxtaposé les périmètres urbains aux limites de la zone agricole, et les zones blanches devaient pouvoir endiguer l'urbanisation sur un horizon de 30 ans. La situation illustrerait davantage leur non-utilisation ou leur sous-utilisation de ces outils de contrôle de l'étalement urbain. Le zonage agricole entraverait aussi le développement des collectivités localisées dans les régions périphériques. Il empêcherait la mise en valeur polyvalente de leur zone agricole où elle est abandonnée par les activités agricoles, et il dissuaderait les initiatives centrées sur de nouveaux modèles d'exploitation et il restreindrait les activités complémentaires à la production considérées comme des moyens de revitalisation (Doucet, 2011b; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Dugas, 2006; Dugas, 2007a). Les territoires agricoles des milieux périphériques doivent parer à une dévitalisation¹¹ sur des sols moins propices aux activités agricoles qui se retirent ou qui

¹¹ Dugas définit la dévitalisation : « La dévitalisation peut être définie comme un processus qui entraîne une diminution progressive et quelquefois rapide de l'activité socioéconomique d'une entité spatiale

demeurent extensives quand les conditions nécessaires sont réunies (agriculture en déprise marquée ou modérée) [Bryant et Marois, 1998; Dugas, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Vachon, 2011b]. La littérature invite les autorités étatiques à moduler le régime de protection du territoire et des activités agricoles. Des auteurs proposent de : resserrer la loi dans les territoires agricoles périurbains et périurbains pour assurer la pérennité de leurs activités et de leurs exploitations; et assouplir ses dispositions dans les territoires périphériques pour soutenir une cohabitation harmonieuse des usages et une occupation dynamique (CAAAQ, 2008; Dugas, 2007b; Ouimet, 2009; Vachon, 2011b).

1.6.3 La centralisation du processus de prise de décision

La centralisation du processus décisionnel est caractéristique de la PRG et de la LPTAA par là même. La littérature stipule que son mode de gestion publique autoritaire et centralisé contribue à occulter les disparités entre les territoires agricoles. Il est en porte-à-faux avec la montée des modes de gestion publique inspirés de la décentralisation politique et de la déconcentration administrative (Dugas, 2006; SRQ, 2013; St-Onge, 2014; Vachon, 2011b). La loi est considérée comme une usurpation du pouvoir des instances municipales dans cette perspective (Doucet, 2011b ; Jean et Mercier-Gouin, 2002). Les décisions rendues par la CPTAQ vont, parfois, à contresens de leurs orientations et de leurs recommandations en aménagement et en développement. Elles peuvent aussi faire abstraction de leur régime fiscal (Binet, 2004b; CAAAQ, 2008; Dugas, 2006; Ouimet, 2009). La littérature en appelle, alors, à la décentralisation de la gestion des territoires agricoles. Elle propose trois solutions pour ce faire : la première relève de la concertation des instances gouvernementales et municipales pour établir une liste des activités complémentaires à la production que les MRC pourraient elles-mêmes autoriser dans leur zone agricole respective; la deuxième renvoie à la mise à contribution des outils de planification dans le développement des territoires agricoles; et la troisième se rapporte à la reconnaissance du territoire supramunicipal comme le plus approprié pour accueillir les débats sur la cohabitation harmonieuse des usages (CAAAQ, 2008 ; Dugas, 2006; Ouimet, 2009; Vachon, 2011b). Les auteurs consultés insistent, toutefois, sur la nécessité de demeurer dans la conception actuelle de la protection des territoires agricoles comme un enjeu national (CAAAQ, 2008; Dugas, 2007b; Vachon, 2011a; Vachon, 2011b).

donnée et dont les effets se font sentir au niveau de la démographie, de l'occupation du sol, de l'habitat, de l'infrastructure des services, de la qualité de vie et des perspectives d'avenir » (Dugas, 1991, p. 112).

1.6.4 Le statisme du zonage agricole dans un contexte dynamique

LPTA répondait au besoin irrécusable de protection des territoires agricoles. Elle valorisait, de plus, le paradigme productiviste. Celui-ci dominait le discours au MAPAQ et à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Mais le contexte a évolué, depuis, au même titre que la rationalité qui a concouru à la prédominance du productivisme (CAAAQ, 2008; Doucet, 2011b; Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010). La littérature signale que le mode de gestion actuel de la LPTAA représente une menace aux modèles de développement valorisés par les exercices de planification les plus récents et élaborés en réponse aux recompositions des territoires ruraux (Binet, 2004b; CAAAQ, 2008; Dugas, 2007b; Vachon, 2011b). Elle évoque, par ailleurs, une situation agricole nouvelle dans une ruralité renouvelée (Blais, Nadeau et Arsenault, 2013; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Jean, 2013; Simard, 2001). Jean a élaboré une typologie de six recompositions (Jean, 1991; Jean, 1997). Voir le tableau 1.2 qui les explicite grâce à la mobilisation des travaux de plusieurs autres auteurs.

Tableau 1.2 : Les recompositions des territoires ruraux

Recompositions	Description
Relation historique avec les territoires agricoles	Les territoires agricoles ont, longtemps, dominé la ruralité québécoise. Celle-ci est, néanmoins, de plus en plus variée; les fonctions qui y sont développées sont plus nombreuses. Cette multifonctionnalité des territoires ruraux (MFTR) gagne en importance dans un contexte où les activités et les exploitations agricoles opèrent un recul marqué, dans la société, mais continuent de structurer les collectivités où elles sont pratiquées et tenues (Jean, 2009; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; Proulx, 2011a; Vachon, 2009).
Société	La structure occupationnelle de la population des territoires ruraux a changé. Les ménages agricoles comptent toujours plus de membres qui travaillent en ville ou qui occupent un emploi dans un autre secteur des économies rurales. Les territoires agricoles et ruraux sont aussi, de plus en plus, convoités comme lieux de résidence par des travailleurs urbains ou des retraités qui désirent renouer avec la campagne. Certains pratiquent une agriculture de loisir ¹² . Des dynamiques conflictuelles peuvent imprégner les relations entre les populations rurales et néorurales qui ont des vues divergentes à propos du développement de leur milieu de vie (Donadieu, 1999; Jean, 2013; Quayle, 2003; Vachon, 2013a).
Culture	Les territoires ruraux sont confrontés à des perspectives culturelles contrastantes : une homogénéisation rurale-urbaine des modes de vie témoigne de la prédominance des caractéristiques civilisationnelles inhérentes aux sociétés modernes sur les appartenances territoriales dans le processus qui

¹² Van Oort définit l'agriculture de loisir comme une nouvelle forme d'utilisation de l'espace agricole plus courante en milieu périurbain : « Une distinction doit être faite entre l'agriculteur à temps partiel (*part-time farmer*) et l'agriculteur de loisir (*hobby-farmer*) [...]. En effet, l'agriculteur de loisir ne dépend plus de l'agriculture pour son revenu principal. Il produit par goût, la vente de sa production étant [l']un des moyens de diminuer les coûts d'un loisir [...]. Il se peut même que les investissements dans ce type d'activité soient totalement dépendants d'un salaire solide ou d'une pension » (Van Oort, 1994, p. 140).

	modèle la culture; et des particularismes locaux subsistent et traduisent la pluralité des modes de vie parmi lesquels une puissante identité rurale appelée à orienter les interventions en aménagement et en développement de la ruralité (Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; Mazuel, 2001; SRQ, 2007; Vachon, 2014).
Politique	Le poids politique des territoires agricoles et ruraux a diminué. Ils se sont vidés de leur population dans les espaces intermédiaires et périphériques où les exploitations agricoles se sont consolidées et où elles ont délaissé les terres moins propices à leurs activités. Ils ont aussi été soumis aux contrecoups de leur interdépendance croissante avec les grands centres dans les espaces périmétropolitains et périurbains. Leur aménagement et leur développement sont pensés, hors de leur cadre, dans des centres urbains étrangers à leurs dynamiques territoriales propres. Les populations urbaines expriment, par ailleurs, de plus en plus, leurs opinions sur ces questions qui représentent, désormais, un enjeu de société (Bhatt, Bryant et Loudiyi, 2011; Parent, 2010; SRQ, 2013; Vachon, 2011d).
Économie	Les territoires agricoles et ruraux connaissent une différenciation spatiale corollaire à la mise en œuvre de modèles de développement axés sur la concentration/croissance urbaines et la spécialisation fonctionnelle des territoires ruraux, et à la portée spatiale déséquilibrée du paradigme productiviste tourné vers la concentration/spécialisation/intensification des activités et des exploitations agricoles (Domon et Ruiz, 2010; Jean, 2009; Parent, 2001; Royer et Mercier-Gouin, 2010). Leur insertion dans un marché mondial intégré où les accords commerciaux se sont multipliés et les échanges se sont libéralisés représente une autre source de différenciation, car elle accroît la compétition interterritoriale. Trois types de territoires peuvent être discernés dans cette optique : les territoires périmétropolitains et périurbains; les territoires intermédiaires; et les territoires périphériques (Jean, 2009; Vachon, 2009).
Fonctions	Les fonctions des activités et des exploitations agricoles qui vont au-delà de celle de production de denrées alimentaires et de matières premières sont, de plus en plus, reconnues (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010; Vachon, 2009). La recomposition fonctionnelle des territoires agricoles est concomitante à celle des territoires ruraux auxquels de nouveaux rôles sont attribués dans un esprit de complémentarité rurale-urbaine (Bryant et Chahine, 2010; CAAAQ, 2008; Doucet, 2011b; Vachon, 2013b). Les demandes pour de nouveaux modes de valorisation agricole et rurale proviennent, en grand nombre, des territoires urbains où les populations montrent un intérêt pour les questions environnementales, patrimoniales, paysagères et sanitaires, et apprécient les nouveaux attraits de la périphérie (Debailleul, 2001; Villeneuve, Biba, Thériault et Des Rosiers, 2010).

1.7 LA RÉTROSPECTIVE DE LA LAU

De nombreux espoirs avaient aussi été placés dans la LAU. A-t-elle livré la marchandise? La littérature laisse entendre que la loi et, plus encore, sa mise en application sont loin de répondre aux attentes et tiennent du mauvais compromis. Des auteurs notent que ses innovations ont, en partie, été éclipsées par des lacunes importantes (Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009; Trépanier, 1982). Une période de reculs est, en outre, survenue

dans les années 1990 où les espoirs de consolidation de ses acquis ont laissé place aux désillusions face à la montée de la rhétorique économique néolibérale (Beudet, 2005; Trépanier, 2004).

1.7.1 Le lien rudimentaire entre aménagement et développement du territoire

La littérature indique que la LAU dresse un lien rudimentaire entre aménagement et développement du territoire (Binet, 2004a; Lewis, 2004; Trépanier, 2004). Elle devait être vouée à la liaison des grandes affectations à la vision (du contenant au contenu) [Binet, 2004a; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c]. Les MRC sont des acteurs-clés de cette liaison; elles travaillent à un arrimage entre leurs compétences dans le domaine de la planification des territoires et le champ des interventions liées au développement durable (Binet, 2004a; CAAAQ, 2008; Simard et Mercier, 2009). Les révisions ponctuelles de la LPTAA et de la LAU ont, par ailleurs, étendu leurs responsabilités en lien avec celui-ci. La revue des SAD de seconde génération montre, néanmoins, que la société ne semble pas avoir renoncé à la croissance comme pièce maîtresse de son devenir (Beudet et Gauthier, 2006). La transition vers les SAD de troisième génération redonne espoir. Elle témoigne des tentatives des MRC pour mieux lier aménagement et développement durable du territoire. Des auteurs mentionnent au passage que les outils de planification demeurent plus que pertinents pour le mettre en œuvre (Gauthier, Gariépy et Trépanier, 2008); les SAD se révéleraient primordiaux pour sa concrétisation, dans les territoires agricoles, bien que leur contenu en ce qui les concerne reste encore partiel. Les PDZA viendront sans doute pallier la rationalité qui a dominé les derniers exercices de planification et le manque de considération des territoires agricoles. Les instances municipales ne sont, enfin, pas les seules à pouvoir contribuer à la liaison entre aménagement et développement du territoire. Les acteurs du secteur privé sont des porteurs de visions et des promoteurs de projets qui devraient être impliqués dans le processus de planification des territoires (Proulx, 2008). Leur implication appelle à renverser son cantonnement dans la résolution de problématiques publiques et dans des cercles qui rassemblent, en particulier, des acteurs du secteur public.

1.7.2 La décentralisation inachevée

La décentralisation politique devait permettre de doter les MRC de pouvoirs en aménagement et en développement plus respectueux de leurs réalités respectives. Elle est, toutefois,

inachevée. La littérature note plusieurs éléments : le manque de concertation intergouvernementale (Proulx, 2008; Trépanier, 2004); la prépondérance des OGAT, adoptées selon une approche *top down* de la planification, sur les outils (Guay, 2005b; Simard et Mercier, 2009); la stricte interprétation de ces orientations, par les technocrates, qui détourne les élus de leurs responsabilités envers la qualité de vie de leurs citoyens (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004); et les moyens trop modestes accordés aux instances municipales qui doivent remplir des responsabilités dans plusieurs domaines (Lewis, 2004; Proulx, 2009). Des auteurs suggèrent, donc, de recentrer la LAU sur la dimension politique de la planification des territoires; la loi pourrait, ainsi, revenir à son but initial et accorder, aux instances municipales, une véritable autonomie en aménagement et en développement qui est en phase avec le principe de décentralisation (Beaudet, 2005; Lewis, 2004; Vachon, 2013b). Les autorités étatiques interventionnistes deviendraient, dès lors, accompagnatrices (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Simard et Mercier, 2009).

1.7.3 Le repli réglementaire

La LAU institutionnalise la participation des citoyens dans le processus de prise de décision en aménagement et en développement du territoire (Guay, 2005b; MAMR, 2007; Trépanier, 1982). La littérature prétend, néanmoins, que ses dispositions favorisent peu leur mobilisation (Simard et Mercier, 2009). La planification des territoires se trouve être, en pratique, plus réglementaire que participative; elle prend appui sur un système de conventions censées prémunir les citoyens, considérés comme dépolitisés et désintéressés du bien commun, contre toute atteinte aux droits qui leur sont reconnus (Proulx, 2009; Simard et Mercier, 2009, p. 147). Ce repli réglementaire est réputé affecter la qualité des procédures de consultation qui varie, par ailleurs, selon les instances municipales. Des auteurs mentionnent que la consultation peut être annoncée en catimini et intervenir sur le tard. Elle peut aussi être expéditive et parcimonieuse, ou porter sur des éléments disparates. Le langage employé, dans ses séances, peut être technique et, donc, être étranger aux citoyens. Les procédures qui les encadrent peuvent, au surplus, perpétuer les rapports de pouvoir existants de par leur captation par les intérêts les mieux constitués. Les issues de la consultation peuvent, enfin, ne pas être prises en compte par les décideurs (Gauthier, Gariépy et Trépanier, 2008; Guay, 2005a; MAMR, 2007; Simard et Mercier, 2009). La littérature propose de pallier ces lacunes par des améliorations procédurales destinées à accroître la participation et à maximiser ses apports au contenu des décisions et des projets (Guay, 2005a; MAMR, 2007). Elle privilégie

la création de mécanismes de participation réelle plus que symbolique et la mise en place de mesures de suivi pour rendre compte de ses apports en aménagement et en développement (Arnstein, 1969; Guay, 2005a; MAMR, 2007).

1.7.4 La dérive procédurale

La rigueur procédurale qui encadre la conception des outils de planification se montre aussi démobilisatrice (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Guay, 2005b; Simard et Mercier, 2009). La littérature la présente comme une dérive qui paralyse le cycle de la planification des territoires; elle embourbe ses acteurs dans de lourds mécanismes dans un contexte marqué par des recompositions territoriales qui requièrent une adaptation continue des collectivités (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009). Guay en attribue la responsabilité à une approche technocratique en aménagement et en développement du territoire (Guay, 2005b). Il indique que cette approche entre en contradiction avec les principes de base de la LAU parmi lesquels la décentralisation politique. La règle de conformité aux OGAT explique que les fonctionnaires aient gardé la main haute sur la mission de planification des territoires accordée aux instances municipales (Guay, 2005b). La littérature mentionne que la non harmonisation des orientations sectorielles et la rigueur procédurale occasionnent des délais dans la révision des SAD (Binet, 2004b; Guay, 2005b; Simard et Mercier, 2009; Vachon, 2011b). Des auteurs appellent le MAMOT à retrouver la maîtrise des échéanciers grâce à une interprétation moins intransigeante des orientations par ses fonctionnaires. Ils évoquent leur modulation selon les particularités territoriales et le respect des stratégies de développement énoncées dans les outils de planification pour redonner toute son importance à la dimension politique de la pratique et mieux lier le contenant et le contenu (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009). Cette liaison permettrait la valorisation des énoncés de vision stratégique et la réappropriation des problématiques vécues par les collectivités territoriales (Proulx, 2008; Proulx, 2009; Wachter, 2000b). Tous les délais ne peuvent, toutefois, être imputés aux fonctionnaires du MAMOT. Le zonage agricole en crée avec les demandes de dérogation adressées à la CPTAQ. Les MRC consacrent beaucoup de ressources et de temps à ces demandes analysées au cas par cas en dehors du processus de révision des SAD (Binet, 2004a).

1.7.5 Les réticences des instances municipales

La dérive procédurale contribue au manque de volonté politique dans la planification des territoires (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Lewis, 2004). Celui-ci est aussi attribuable à la vulnérabilité de la pratique aux rhétoriques de la croissance économique et à la fiscalité municipale. La Loi sur la fiscalité municipale (LFM) fixe les sources de revenu des municipalités. La principale relève du régime foncier; la situation fiscale des municipalités locales repose sur les taxes foncières et celle des MRC dépend des quotes-parts versées par leurs municipalités locales membres en fonction de leur potentiel fiscal ou de leur richesse foncière uniformisée (RFU) [MAMOT, 2014a]. La littérature rapporte que la loi favorise une vision urbaine du développement des territoires (Binet, 2004a; CAAAQ, 2008; Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009) :

Avec le système fiscal actuel, les municipalités cherchent à accueillir de nouveaux résidents pour élargir leur assiette fiscale. La ville s'étale sur des terrains dont la compétitivité repose sur une faible valeur foncière, un généreux découpage parcellaire et une proximité avec la nature. Les municipalités échangent alors des responsabilités à long terme d'entretien, de réparation et de remplacement d'infrastructures, contre des entrées à court terme de liquidités sous forme de taxes (Vivre en ville, s. d.a, s. p.).

Dans un large périmètre autour des agglomérations, le territoire agricole (comme les milieux naturels) tend ainsi à constituer une réserve pour l'urbanisation future (Vivre en ville, s. d.b, s. p.).

Les outils de planification seraient, donc, imprégnés de cette vision. Les SAD de première génération ont témoigné du peu de volonté des MRC en lien avec la gestion de la croissance urbaine et la protection des territoires agricoles (Binet, 2004b). Ils ont été critiqués, par le ministère, pour leur contenu élémentaire qui ne permettait pas aux acteurs de se saisir des problématiques auxquelles les collectivités territoriales étaient soumises (Beudet, 2005; Lewis, 2004). Ceux de deuxième génération montrent une maturation des MRC en termes de planification des territoires; ils traduisent leur volonté à mobiliser la LAU pour répondre aux problématiques qui les touchent (Beudet, 2005; Lewis, 2004). Ils reproduisent, néanmoins, certaines des lacunes reprochées aux précédents. Ils attesteraient moins de la détermination de nouvelles stratégies de développement par les MRC que de leur précipitation à se saisir de nouveaux paradigmes. Des auteurs constatent qu'elles ne se les approprient, quelquefois, que de façon sommaire et par la dérobade à leurs enjeux (Beudet, 2005; Lewis, 2004). Lewis souligne que cette situation montre leur peine à se constituer en un lieu privilégié de planification des territoires (Lewis, 2004). Les efforts déployés pourraient, sinon, être proportionnels à leur respect, *a posteriori*, des orientations de leur SAD. Beudet mentionne que des MRC dérogent à ses orientations dès son entrée en vigueur (Beudet, 2005). La

planification des territoires emprunte, alors, une trajectoire plus conservatrice dénommée la planification par petits pas éclatés (PPP). Celle-ci se distingue par son approche fragmentée de bonifications, ou incrémentielle, et son processus décisionnel dominé par de multiples décideurs non coopératifs (Beaudet, 2005; Proulx, 2008; Proulx, 2009). Elle fonctionne selon un schéma particulier : essais → erreurs → corrections. Elle est, ainsi, plus réactive que substantielle; elle est attachée au contexte qui entoure le processus de prise de décision et elle délaisse le contenu des outils. Elle se caractérise par son manque de prospective et de discussion sur les finalités de la planification (Proulx, 2008; Proulx, 2009). Binet reproche, de son côté, aux MRC de surseoir à la révision de leur SAD, car elles espèrent que des allègements seront apportés à la LPTAA (Binet, 2004a).

1.7.6 Les tensions entre les milieux ruraux et urbains

La littérature suggère aussi que les municipalités rurales sont désavantagées, en comparaison de leurs partenaires urbaines, dans un contexte de recomposition politique de la ruralité où leur poids diminue dans la société et au sein des instances responsables de la planification des territoires (un poids accru est accordé aux maires des municipalités les plus peuplées dans les votes des conseils supramunicipaux) [Jean, 1991; Jean, 1997; Vachon, 1984; Vachon, 2011d]. Elles appréhendent, dès lors, la prédominance du modèle de la concentration/croissance urbaines sur la reconnaissance des traits singuliers de la ruralité (Bouchard, 2006; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Vachon, 2011d). Sa prédominance serait telle que le cadre institutionnel de planification des territoires ne prévoit pas de pratique exclusive aux territoires ruraux qui va au-delà de la protection de leur zone agricole (Vachon, 2011d). Cette situation engendre des tensions. La littérature invite, donc, les MRC à mettre en œuvre la nouvelle gouvernance rurale-urbaine où les ruraux ont voix au chapitre, mais reconnaissent la pertinence des demandes des urbains eu égard à la gestion de leurs ressources (CAAAQ, 2008; Doucet, 2011b; Jean, 2009; Vachon, 2009). Cette nouvelle gouvernance représente, toutefois, un défi pour les municipalités rurales qui disposent de peu de ressources pour garantir la pérennité de leur singularité (Bertrand, 2013; Dupriez, 2013; Vachon, 1984). Elle vaut quand même les efforts déployés pour la mettre en œuvre selon les auteurs consultés; elle leur permettrait de se réapproprier leur aménagement et leur développement en accord avec le principe de complémentarité des territoires (Doucet, 2011b; Dupriez, 2013; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Vachon, 2013b). De pareilles tensions peuvent, par ailleurs, être

observées entre les territoires ruraux et urbains inframunicipaux. La mise en œuvre de la gouvernance rurale-urbaine incomberait, alors, aux conseils municipaux.

1.8 UN ESPACE CONFLICTUEL À EXPLORER

La rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles, à travers la présentation des assises et des dispositions de ses deux régimes juridiques, et celle des critiques formulées dans la littérature, a mis en évidence ses avantages et ses désavantages en lien avec leur développement. Elle positionne le mémoire dans un espace qui semble, *a priori*, conflictuel entre deux régimes juridiques – le premier est protectionniste, uniforme, centralisé et statique et, le second, aménagiste, varié, décentralisé (mais dont la décentralisation est inachevée) et dynamique – mais aussi, dans la pratique, entre la protection des territoires et des activités agricoles et l'agriculture. Cet espace sera exploré dans le contexte contemporain de recomposition des territoires ruraux et agricoles, abordé dans le tableau 1.2, qui pousse à repenser le rôle et les visées des activités et des exploitations agricoles par le biais de la MFA. Les pistes de réflexion et de solution proposées par les auteurs introduisent le renouvellement de la planification, sur les plans du contenu et des procédures, pour mieux répondre aux besoins des collectivités territoriales.

CHAPITRE II – LE PARADIGME DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE L’AGRICULTURE : UNE PERSPECTIVE DE RENOUVELLEMENT DU CONTENU ET DES PROCÉDURES DE PLANIFICATION DES TERRITOIRES AGRICOLES

*« D’une agriculture productiviste en rupture avec le territoire
à une agriculture durable complice du milieu rural. »
(Parent, 2010, p. 129)*

Le chapitre II présente le cadre théorique à la base de la recherche. Il est axé sur la contribution du paradigme de la MFA au renouvellement du contenu et des procédures de planification des territoires agricoles. Il aborde ses bases théoriques et ses approches. Il cerne et précise, ensuite, la fonction de diversification économique et de pluriactivité; il traite, ainsi, des activités complémentaires à la production qui rassemblent les activités agrorécréotouristiques, et celles de transformation et de vente directe à la ferme. Il détaille les dispositions législatives et réglementaires qui encadrent leur développement. Le chapitre discute, enfin, de la dynamique de gouvernance territoriale agricole inhérente à la MFA et des procédures de planification qui lui sont associées.

2.1 VERS UN RENOUVELLEMENT DE LA PLANIFICATION DES TERRITOIRES AGRICILES

La conflictualité relevée ne gomme pas les espoirs de renouvellement des pratiques planificatrices; des perspectives prometteuses se pointent depuis plus de deux décennies. La planification des territoires, avec des expertises développées autour de la promotion de contenus et de procédures novateurs, deviendrait la pratique la plus susceptible de trouver des solutions aux problématiques rencontrées par les collectivités territoriales et de procurer un avenir meilleur pour toute la population. Elle pourrait, dès lors, attester du virage amorcé avec le XXI^e siècle et raviver les ambitions pour le changement social (Beaudet, 2005; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009; Trépanier, 2004). Le mémoire lance un appel à la réflexion sur les prochaines décennies de planification des territoires agricoles. Il cherche à approfondir la question du renouvellement de son contenu et de ses procédures par la MFA.

2.2 SA PERCÉE PARADIGMATIQUE

Les idées sous-jacentes à la MFA sont apparues, dans les pourparlers internationaux, dès le sortir des années 1980 (Jean, 2009; Jean, 2010; Vachon, 2009). La MFA, elle, a été énoncée quelques années plus tard; sa première énonciation remonte au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro tenu en 1992. Celui-ci a rassemblé les décideurs pour discuter de la marche à suivre pour mettre en œuvre le développement durable (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010; UPA, s. d.a). Il a reflété la volonté collective de gérer les problèmes environnementaux planétaires. Il a mené à la reconnaissance du rôle primordial des collectivités territoriales dans leur gestion. Les décideurs ont, ainsi, adopté un agenda de mise en œuvre du développement durable destiné à orienter les collectivités au tournant du XXI^e siècle (Agenda 21). Il cite un certain nombre de secteurs dans lesquels elles doivent concentrer leurs interventions. Le secteur agricole ne se dérobe pas à celles-ci. Le chapitre 14 traite de la promotion du développement durable des territoires agricoles et ruraux par le biais de la MFA. Il incorpore les nouvelles demandes sociales qui lui sont liées. La crise du productivisme, qui a commencé à poindre au début des années 1990, est intervenue comme le catalyseur de leur multiplication (Domon et Ruiz, 2010; Handfield, 2010; Jean, 2009; MAPAQ, 2013b); ses limites en ce qui concerne, entre autres, ses impacts sur les composantes environnementales ont été mises en évidence par des groupes de pression et des mouvements sociaux (Ferdous, 2013). Le secteur agricole a été confronté à des mutations et des recompositions importantes qui ont remis en question ses pratiques et sa contribution au développement des territoires agricoles et ruraux.

2.3 SES BASES THÉORIQUES

Le mémoire donne, à la MFA, la définition suivante : Elle correspond à une nouvelle conception du secteur agricole qui stipule que ses activités et ses exploitations remplissent, en même temps, de multiples fonctions outre celle de production de bien destinés à la consommation (denrées alimentaires et matières premières) – leur « performance [...] [n'est] plus établie sur [leurs] seuls apports en termes de tonnes de lait, de viande ou de céréales » (Vachon, 2009, p. 7) – et qu'elles doivent être valorisées dans une optique de dynamisation et de pérennisation

sectorielles, mais aussi de reconnaissance de la contribution totale du secteur au développement des collectivités territoriales et à la société.

2.3.1 Sa critique du productivisme

La MFA émerge dans les discours, mais elle est pratiquée depuis longtemps (Handfield, 2010; Jean, 2010; Mundler, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010); des écrits ont évoqué la multiplicité des fonctions agricoles à partir de la période antique (Mundler, 2010). Elle a été mise en évidence par le productivisme à une époque plus récente. Celui-ci a dominé les interventions étatiques à partir de la Seconde Guerre mondiale et, à plus forte raison, depuis les années 1960 (Handfield, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010). La structure de polyculture-élevage, qui caractérisait les pratiques agricoles traditionnelles, est, désormais, considérée comme une forme de multifonctionnalité, au contraire des pratiques modernes monofonctionnelles (Royer et Mercier-Gouin, 2010); les pratiques traditionnelles recherchaient la protection environnementale¹³ et socioéconomique, tandis que les autres sont axées sur la fonction économique de production de biens destinés à la consommation.

Le productivisme est né de la demande de production accrue de denrées alimentaires et de matières premières pour combler les besoins de la population urbaine en importante croissance; la structure de polyculture-élevage avait une productivité trop modeste pour les combler (Parent, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010). Ses tenants ont développé la production par sa subordination à la logique marchande (Bourdeau, Doyon et Donne, 2001; Jean, 2009; Jean, 2010). Les politiques productivistes ont suscité une marginalisation ou une omission des autres fonctions des activités et des exploitations agricoles, en ce sens où elles étaient réputées contrevenir à sa rentabilisation ou à l'augmentation de la productivité selon la même logique (Jean, 2009; Mundler, 2010; Vachon, 2009), et des conséquences sur la production agricole – la concentration/spécialisation/intensification des exploitations – et les

¹³ « Le respect de l'environnement constituait un élément fondamental du modèle de polyculture-élevage, car le succès de l'exploitation dépendait du respect des cycles naturels [...]. Jean [(1997, p. 129)] mentionne [qu'il] "permettait, conjointement avec les labours et la rotation des cultures [...], une productivité agricole accrue tout en préservant la fertilité naturelle des terres mises en culture" [...] » (Royer et Mercier-Gouin, 2010, p. 116). Le modèle contribuait, au surplus, au maintien de la biodiversité (diversification des productions, et sélection de cultures et de races adaptées au milieu), et à l'hétérogénéité des paysages (Royer et Mercier-Gouin, 2010).

territoires – des zones d'agriculture intensive et des zones de déprise marquée ou modérée (Domon et Ruiz, 2010; Parent, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010).

La politique agricole du Québec est productiviste. Son volet de protection des territoires et des activités agricoles assure une base territoriale à la production agricole; il ne témoigne pas d'une reconnaissance des autres fonctions (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Handfield, 2010; Lafontaine et Jean, 2010; Parent, 2010). Des acteurs appellent à le renouveler pour revaloriser la multifonctionnalité. Ils invitent, néanmoins, à surmonter ses conceptions idéalistes et passéistes; elle ne se résume ni à la structure de polyculture-élevage ni à sa variante contemporaine du retour à la terre dans une campagne bucolique où de petites exploitations polyproductives dominant le paysage (CAAAQ, 2008; Mundler et Ruiz, 2015; Royer et Mercier-Gouin, 2010). Les fonctions sont issues de la combinaison, dans le temps et l'espace, des potentialités sectorielles et territoriales, ainsi que des demandes sociales : « [L]a manière dont ces fonctions sont considérées ne peut être déconnectée de la "demande sociale" à une période donnée » (Vachon, 2009, p. 6). Celle-ci conditionne les interventions des pouvoirs publics (Vachon, 2009).

2.3.2 Sa position entre les dynamiques sectorielle et territoriale

Des auteurs positionnent la MFA en tension entre les dynamiques sectorielle et territoriale. La dynamique sectorielle est la dynamique dominante de déploiement du secteur agricole axée sur la productivité et sur sa contribution à la perpétuation des activités spécialisées dans la production de produits standards. Elle répond aux exigences du marché. La dynamique territoriale est la dynamique alternative de développement des activités et des exploitations agricoles centrée sur leur concours dans la capacité des territoires à entretenir et à stimuler leur tissu socioéconomique, et à préserver leurs ressources naturelles (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2010). Elles ne sont pas immuables en réalité; elles sont en coprésence. La MFA concerne, à la fois, les vastes exploitations industrielles qui se démarquent par la compétitivité de leur production sur les marchés intérieurs et extérieurs, et les petites exploitations marginales qui surpassent la production de biens destinés à la consommation, et qui misent sur la plus-value de leurs produits de spécialité et sur son attrait pour le marché local (Jean, 2010; Lafontaine et Jean, 2010; Parent, 2010; Pluinage, 2010). Mais une tendance commence à poindre depuis le tournant du XXI^e siècle : la recrudescence de la dynamique territoriale et son affiliation à la nouvelle aspiration de la

société québécoise – et, par la même occasion, de ses collectivités – que constitue le développement durable (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017). Sur la base de la dynamique des acteurs territoriaux, de leurs besoins et de leurs demandes de viabilité, de soutenabilité et de vivabilité, la MFA appelle à renouveler les approches du développement rural : « [sa] reconnaissance introduit la nécessité d’articuler à la logique de développement du secteur agricole (qui prédominait jusqu’alors) une logique de développement territorial » (Mundler et Ruiz, 2015, p. 5). La planification des territoires pourrait se saisir des perspectives des acteurs, dans le cadre des contrats sociaux territoriaux – la MFA est procédurale et les fonctions qui lui sont rattachées sont des constructions sociales¹⁴ –, et, donc, créer les ponts nécessaires au renouvellement (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Pluinage, 2010). Elle pourrait miser sur la concertation pour la hiérarchisation des fonctions secondaires des activités et des exploitations agricoles, et pour la consolidation de leurs coopérations et la diminution de leurs oppositions; la fonction primaire reste la production de denrées alimentaires et de matières premières (CAAAQ, 2008; Pluinage, 2010; Vachon, 2009).

La MFA reprend, par ailleurs, le triptyque dimensionnel du développement durable depuis la Conférence de Maastricht¹⁵. Voir le tableau 2.1 qui l’adapte aux trois ordres de fonctions reconnues, aux activités et aux exploitations agricoles.

2.3.3 Son lien avec la MFTR

La MFA est traitée de pair avec la MFTR au Québec. Mais, si elle est liée, de façon indirecte, à la planification des territoires, la MFTR, elle, se résume à un contenu de planification et de gestion durables des territoires ruraux couplé à une dynamique de gouvernance territoriale (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b, p. 4; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c, p. 17; SRQ, 2013). Elle appréhende leurs problématiques et leurs relations avec les territoires urbains. Elle est une « lunette sans œillère » (Ferdous, 2013, p. 28); son éclairage holistique dévoile leurs fonctions marginalisées

¹⁴ Il en résulte une conceptualisation laborieuse. La discussion est ambitieuse et elle constitue une source intarissable de références théoriques (Lafontaine et Jean, 2010).

¹⁵ Conférence *Food and Agriculture Organization of the United Nations* (FAO)/Pays-Bas sur le caractère multifonctionnel de l’agriculture et des terroirs, Maastricht (Pays-Bas), 12-19 septembre 1999. La Conférence avait pour objectif de cerner les initiatives et les pratiques porteuses de développement agricole et rural durable à la suite du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (FAO, 1999; Royer et Mercier-Gouin, 2010).

ou omises dans la foulée de la spécialisation fonctionnelle régionale, mais porteuses de développement (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c). Elle ne concerne pas que les activités agricoles (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b; MAPAQ, 2013a; MAPAQ, 2013b; UPA, s. d.a) :

L'agriculture ne peut plus assurer seule l'essor économique, social et démographique des collectivités rurales. Et tous les territoires ruraux n'ont pas vocation à développement agricole viable, particulièrement dans un contexte d'économie mondialisée. La diminution spectaculaire du nombre de fermes (entre 1951 et 2006, il est disparu en moyenne de cinq à six fermes par jour au Québec) et de la population agricole (à peine plus de 6 % de la population rurale aujourd'hui) a effectivement remis en cause la viabilité de plusieurs collectivités de tradition agricole (Vachon, 2009, p. 9).

La MFTR a émergé à la suite des débats et des expériences menés en lien avec la MFA (Bryant, 2009; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c)¹⁶.

2.3.4 Sa typologie des fonctions des activités et des exploitations agricoles

La production des exploitants – la culture de leurs lots et l'élevage de leur bétail – occasionne des externalités (Handfield, 2010; UPA, s. d.a; Vachon, 2011d) :

Les économistes désignent par « externalité » ou « effet externe » le fait que l'activité de production ou de consommation d'un agent affecte le bien-être d'un autre sans qu'aucun des deux ne reçoive ou ne paye une compensation pour cet effet. Une externalité présente ainsi deux traits caractéristiques. D'une part, elle concerne un effet secondaire, une retombée extérieure d'une activité principale de production ou de consommation. D'autre part, l'interaction entre l'émetteur et le récepteur de cet effet ne s'accompagne d'aucune contrepartie marchande (Henriet, s. d., p. 1).

Elles peuvent être positives ou négatives. La MFA consiste en cette idée que la culture et l'élevage remplissent, en même temps, de multiples fonctions outre celle de production de biens destinés à la consommation. Elles peuvent être marchandes – et générer des biens privés – ou non marchandes – et produire des biens publics (seules les fonctions non marchandes sont considérées comme des externalités en économie, car elles ne sont pas compensées par le prix des biens et des services) [Mundler et Ruiz, 2015, p. 5]. Le premier type correspond aux fonctions économiques, parmi lesquelles celles prisées par la dynamique sectorielle et la théorie de la base économique, et, le second, aux fonctions environnementales

¹⁶ Elle a été étudiée par le Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux (ses tenants et aboutissants seront soulevés dans un appendice lié au point 3.2.1). Celui-ci a classé les fonctions rurales en trois groupes (toujours selon le triptyque dimensionnel du développement durable) :

- « Produire : soit les fonctions économiques (transport, *agriculture*, tourisme, industrie, forêt, mines, commerces, etc.);
- Habiter : soit les fonctions sociales (culture, habitat, vie communautaire, loisirs, éducation, etc.);
- Protéger : soit les fonctions environnementales (aménités, faune, flore, etc.) » [Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c, p. 13].

et sociales marginalisées ou omises par le marché et valorisées par la dynamique territoriale (Bryant, 2009; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b; SRQ, 2007). À noter, toutefois, que des fonctions marchandes peuvent être soutenues par la dynamique territoriale et *vice versa*. Le tableau 2.1 dresse une liste non exhaustive des fonctions des activités et des exploitations agricoles. Il a été établi sur la base des travaux de Van Campenhoudt et Quivy sur la schématisation de la conceptualisation; il se décline telle une construction-sélection qui précise la MFA et ses dimensions (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, pp. 122-123). Il rassemble les fonctions énoncées dans une trentaine de sources consultées lors de la revue de la littérature comme les fiches produites par le MAPAQ dans le cadre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture (PPAMFA)¹⁷.

Tableau 2.1 : La typologie des fonctions des activités et des exploitations agricoles

Concept	Dimensions	Sous-dimensions	
MFA	Fonctions économiques	Production de biens destinés à la consommation (denrées alimentaires et matières premières)	
		Approvisionnement des industries agroalimentaire et textile en matières premières	
		Contribution des exportations à la balance des paiements	
		Équilibre des indicateurs économiques	
		Création de richesses	
		Diversification économique et pluriactivité	
		Promotion de l'achat local	
		Accroissement du nombre de visiteurs dans les activités et les attraits locaux	
		Développement de nouveaux créneaux et de nouvelles productions (production de biocarburants; production énergétique; production médicinale; production ornementale)	
		Création de valeur ajoutée par des marchés de niche et des produits de qualité	
		Fonctions environnementales	<i>Soutenabilité</i>
	Adaptation aux changements climatiques		
	Prévention des catastrophes naturelles		
	Gestion durable des ressources naturelles (amélioration et préservation de la qualité des eaux et des sols agricoles; protection des milieux humides)		
	Gestion des déchets organiques		
	Mise en valeur des sites naturels exceptionnels		
	Contrôle des espèces invasives, des maladies et des ravageurs		
	Maintien et protection de la biodiversité		
	Protection et valorisation du patrimoine génétique		
	Amélioration du bien-être des animaux		
	Pollinisation		
	Valorisation des pratiques agroforestières		
	Aménagement et valorisation du patrimoine paysager		

¹⁷ Le PPAMFA sera abordé dans un appendice lié au point 3.2.1.

	Fonctions sociales	Sécurité et souveraineté alimentaires
	<i>Vivabilité</i>	Création d'emplois directs et indirects
		Exploitation : lieu de résidence, de travail et de récréation
		Aménagement du territoire
		Cohabitation des usages
		Maintien de la viabilité et de la vitalité du tissu social en milieu rural (occupation dynamique du territoire)
		Maintien et prestation des services de proximité à la population rurale
		Accessibilité des espaces ruraux
		Conservation du patrimoine bâti
		Reproduction du patrimoine immatériel (pratiques culturelles traditionnelles)
		Représentation artistique
		Développement des appartenances et des identités territoriales (collectivités et entrepreneurs)
		Amélioration des connaissances sur les territoires agricoles
		Développement de nouvelles expertises
		Éducation des citoyens et des consommateurs aux réalités agricoles et à leur contribution au développement des collectivités territoriales et du Québec
		Participation des femmes
		Intégration de groupes sociaux marginalisés par des initiatives originales et variées
		Amélioration de la gouvernance territoriale et de la vision stratégique de développement du territoire

Sources : Bourdeau, Doyon et Donne, 2001; Bryant, 2009; CAAAQ, 2008; Debailleul, 2001; Domon et Ruiz, 2010; Doucet, 2011a; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011a; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Handfield, 2010; Jean, 2009; Jean, 2010; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; Lafontaine et Jean, 2010; MAPAQ, 2010b; MAPAQ, 2011b; MAPAQ, 2011c; MAPAQ, 2012a; MAPAQ, 2012b; MAPAQ, 2012c; MAPAQ, 2012d; MAPAQ, 2012e; MAPAQ, 2012f; MAPAQ, 2012g; MAPAQ, 2012h; MAPAQ, 2013a; MAPAQ, 2013b; MAPAQ, 2013d; Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010; Saint-Pierre, 2009; Schoenborn, 2014; SRQ, 2013; UPA, s. d.a; Vachon, 2009; Villeneuve, Biba, Thériault et Des Rosiers, 2010

2.4 SES APPROCHES

La littérature présente deux approches de soutien à la MFA. Elles ont été élaborées dans les arènes internationales pour inciter les États à la développer (Handfield, 2010; Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015). Les États sont les répondants du bien commun. Ils sont appelés à remédier aux lacunes du marché pour ce qui concerne le développement de leur secteur agricole, et sa contribution à la qualité du cadre de vie et de récréation de leurs collectivités territoriales (MAPAQ, 2013b).

2.4.1 Son approche positive

Cette approche reconnaît la MFA comme une caractéristique inhérente aux activités et aux exploitations agricoles. Elle ambitionne à rétribuer les initiatives de valorisation des externalités positives. Elle vise, donc, les fonctions non marchandes, ou les biens publics, pour lesquelles les coûts et les investissements encourus par les exploitants ne sont pas internalisés par le marché. Les exploitants doivent se soumettre aux critères gouvernementaux pour être compensés (Handfield, 2010; Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; UPA, s. d.a). Telle était, par ailleurs, la recommandation du rapport Saint-Pierre et la visée du PPAMFA (MAPAQ, 2010b; Saint-Pierre, 2009)¹⁸. Celui-ci a instauré un système de contractualisation et de rémunération pour les biens et les services non marchands produits (MAPAQ, 2010b; UPA, s. d.a). Mais cette approche reste cantonnée dans la logique économique; elle procure un soutien pécuniaire pour les fonctions non marchandes. Elle calcule les avantages procurés par les pratiques qui les valorisent. Ce calcul est, néanmoins, ardu. Plusieurs questions demeurent sans réponse. Pour quels avantages procurés les pratiques devraient-elles être rétribuées? De quelle façon les acteurs qui en bénéficient devraient-ils être cernés? Quels coûts devraient être internalisés? Dans quelle mesure le calcul des avantages et des coûts devrait-il être actualisé pour renouveler leur internalisation et leur rétribution? À quelles échelles devraient-ils être considérés? (Mundler et Ruiz, 2015, p. 6). Le soutien pécuniaire est, à lui seul, inapte à développer la MFA, en ce sens où la logique économique aborde mal ce qui a été exclu de son cadre. Ses instruments, eux, ne tiennent pas compte des relations qui existent entre les fonctions; ils les dissocient pour calculer leur contribution respective à la société et rétribuer les pratiques qui les mettent en valeur. Ils désintègrent la multifonctionnalité par là même (Mundler, 2010). Une autre faiblesse de cette approche réside dans la raison des interventions publiques qui doivent avoir cours pour pallier les lacunes du marché; ce dernier ne se résume pas à une combinaison élémentaire de lacunes et de vertus (Mundler, 2010, p. 33). Elle passe, enfin, sous silence les fonctions marchandes soutenues par le prix des biens et des services produits telles que la diversification économique et la pluriactivité; la MFA ne peut être comprise comme une opposition simpliste entre les fonctions marchandes et non marchandes qui doivent être valorisées ensemble et en même temps (Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Pluinage, 2010; Schoenborn, 2014).

¹⁸ Le rapport Saint-Pierre sera traité dans un appendice lié au point 3.2.1.

2.4.2 Son approche normative

Cette approche ne se rapporte pas à la MFA inhérente aux activités et aux exploitations agricoles, mais bien à celle qui est commandée par la société. Elle cherche à établir des normes environnementales et socioéconomiques pour inciter les exploitants à développer des pratiques qui valorisent les fonctions estimées par leurs concitoyens mais, en définitive, retenues par les pouvoirs publics dans une conception substantialiste du bien commun (Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; UPA, s. d.a). Elle mobilise la MFA dans une perspective de régulation de leurs pratiques (Ferdous, 2013). Elle consiste, ainsi, en une approche politico-administrative dite *top-down*. Elle instaure une coercition qui oblige les exploitants à respecter les normes établies pour assurer leur éligibilité aux programmes gouvernementaux de soutien aux activités et aux exploitations agricoles. La normativité entraîne une variation dans leur statut; ils en tirent parti, non plus par droit, mais par privilège. Elle dessert, en conséquence, ceux dont les pratiques ne respectent pas les normes préétablies dans une optique de récompense et de punition (Handfield, 2010). Les politiques gouvernementales écoconditionnelles de soutien aux activités et aux exploitations agricoles en constituent un exemple (Handfield, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010; UPA, s. d.a). Cette approche implique la détermination de visées précises pour constituer les normes gouvernementales. Elle occulte, dès lors, la complexité de la MFA qui ne peut être comprise comme la simple somme de ces visées; elle réduit sa portée comme caractéristique des activités et des exploitations agricoles (Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015). Sa dynamique *top-down* la réduit, elle aussi, car elle la dissocie des particularités territoriales.

2.4.3 Son approche intégrée

Mundler propose une autre approche de soutien à la MFA pour remédier aux lacunes des deux précédentes (Mundler, 2010). Elle redonne toute son importance aux fonctions des activités et des exploitations agricoles, et à leurs relations. Elle propose, alors, de retracer leur ascendance étymologique (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010). Le terme *multifonctionnalité* renvoie à ce qui est multifonctionnel ou à ce qui remplit de multiples fonctions. Il prend racine dans le terme *fonction* – du latin *functio* – qui signifie un accomplissement. Il se rapporte, en conséquence, aux accomplissements propres aux éléments qui composent un ensemble ou un système (« Fonction », 2014). La MFA rassemble, donc, des références conceptuelles et théoriques liés au fonctionnalisme. Ces références sont

issues de la physiologie qui étudie les fonctions des organes et des tissus des êtres vivants (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010). La fonction organique indique un service rendu par un organe ou un tissu en lien avec le développement et la survie du corps animal ou végétal qui le comprend. Elle est multiple; les services rendus par un organe ou un tissu sont de plusieurs ordres. La fonction organique est mobilisée, dans les sciences sociales, pour illustrer certains phénomènes.

Cette approche intégrée reconnaît la MFA comme une caractéristique des activités et des exploitations agricoles, et un dessein politique qui aspire à les renouveler pour développer leurs fonctions occultées ou marginalisées par le productivisme (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010, Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2010). Elle prend racine dans le développement durable et elle réintroduit la dynamique territoriale qui lui est corollaire; elle admet le rôle de toutes les fonctions des activités et des exploitations, et de leur agencement durable, dans le développement des territoires où elles sont pratiquées et tenues, et elle lance un appel à la territorialisation de l'action publique (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2010). Cette approche mise sur le concours des acteurs territoriaux au renouvellement des approches de production agricole, mais aussi de développement rural (Mundler, 2010) :

L'enjeu est ici de repenser le rôle de l'agriculture et ses relations avec les autres composantes de la société, et d'examiner l'aspect multidimensionnel des activités humaines dans ce qu'elles apportent au développement social et économique dans sa globalité. Ce ne sont pas seulement les produits qui sont concernés par la multifonctionnalité, mais les diverses pratiques des agriculteurs et de leur famille dans les espaces qu'ils occupent. Ces fonctions ne peuvent être raisonnées indépendamment de la signification qu'y mettent les agriculteurs et les autres usagers des espaces ruraux (Mundler, 2010, pp. 33-34).

2.5 LA FONCTION DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET DE PLURIACTIVITÉ

Si la MFA ne concerne pas *stricto sensu* les externalités dans leur acception économique, tel que mentionné au point 2.3.4, elle désigne des fonctions marchandes marginalisées comme la diversification économique et la pluriactivité. Celle-ci est recherchée à travers le déploiement des activités complémentaires à la production (activités agrorécréotouristiques, et activités de transformation et de vente directe à la ferme), et le développement et la promotion des produits à valeur ajoutée.

2.5.1 Les activités agrorécréotouristiques¹⁹

Les activités agrorécréotouristiques sont apparues, au Québec, dans les années 1970, mais elles ne sont connues du public que depuis 30 ans (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; CPTAQ, s. d.; Le Groupe Type, 1997; UPA, s. d.g). Leur essor est lié aux nouvelles tendances observées dans le domaine touristique (CPTAQ, s. d.; Debailleul, 2001; Marcotte, Bourdeau et Doyon, 2006; Perret, 2001)²⁰. Que les acteurs territoriaux soient résolus à coordonner leur planification et leur développement, aux échelons provincial et supramunicipal, est, toutefois, assez récent (Le Groupe Type, 1997). Elles étaient pratiquées par 837 exploitations en 2012 (3% des exploitations québécoises) [MAPAQ, 2015a, s. p.; MAPAQ, 2015d, s. p.; UPA, s. d.g., s. p.]. Cela représente une croissance de 56,7% par rapport à 2005 (MAPAQ, 2015d, s. p.). Voir le tableau 2.2 pour leur développement et leur répartition, au Québec, selon les régions administratives.

Tableau 2.2 : Le développement et la répartition des exploitations agrorécréotouristiques, au Québec, selon les régions administratives

Régions administratives	2005 (Nb)	2005 (%)	2008 (Nb)	2008 (%)	2012 (Nb)	2012 (%)
Montérégie	109	20,4	194	27,1	240	28,7
Laurentides	87	16,3	84	11,7	100	11,9
Chaudière-Appalaches	47	8,8	69	9,6	80	9,6
Capitale-Nationale	36	6,7	52	7,3	75	9,0
Centre-du-Québec	37	6,9	50	7,0	66	7,9
Lanaudière	46	8,6	58	8,1	54	6,5
Estrie	33	6,2	35	4,9	44	5,3
Bas-Saint-Laurent	14	2,6	40	5,6	41	4,9
Outaouais	34	6,4	31	4,3	35	4,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28	5,2	25	3,5	34	4,1
Mauricie	25	4,7	28	3,9	22	2,6
Gaspésie	10	1,9	16	2,2	18	2,2
Abitibi-Témiscamingue	9	1,7	11	1,5	15	1,8
Laval	17	3,2	15	2,1	8	1,0
Montréal	1	0,2	4	0,6	4	0,5

¹⁹ Le mémoire emploie le qualificatif *agrorécréotouristiques*, et non *agrotouristiques*, pour dénommer les activités complémentaires à la production pratiquées par les exploitants qui accueillent des visiteurs sur leur exploitation. Il cerne mieux les activités offertes et les clientèles visées : les excursionnistes et les touristes. Il a été relevé dans un manuel issu du projet Paysages maskoutains (Domon et Ruiz, 2015). Celui-ci propose une démarche pour poser un diagnostic des forces et des faiblesses des paysages ruraux et, ainsi, extraire des enjeux sur lesquels les acteurs pourraient intervenir. Le chapitre VI présente, entre autres, les axes retenus par la MRC des Maskoutains pour orienter les interventions. Le dernier axe vise à développer un circuit *agrorécréotouristique* (Domon et Ruiz, 2015, p. 344).

²⁰ En voici quelques-unes : l'écotourisme; le *slow tourism*; le tourisme culturel; le tourisme patrimonial; et le tourisme rural.

Côte-Nord	1	0,2	4	0,6	1	0,1
Nord-du-Québec	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	534	100,0	716	100,0	837	100,00

Source : MAPAQ, 2015d, s. p.

Les pratiques et les réalités dans lesquelles elles se déploient ont été peu documentées. Leur conceptualisation présente, de plus, des lacunes. Elle est rendue équivoque par un ensemble confus d'activités récréotouristiques en milieu rural et de vocables apparentés qui suscitent des interprétations distinctes (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; Marcotte, Bourdeau et Doyon, 2006). Les auteurs peinent à convenir des caractéristiques qui leur sont propres, et les acteurs adoptent des points de vue contrastés. Mais la littérature québécoise décrit, en général, les activités agrorécréotouristiques comme des activités complémentaires à la production (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.; Thomas, 2012). Elle sous-entend, ainsi, que celles-ci concernent les exploitants qui accueillent des excursionnistes et des touristes sur leur entreprise agricole enregistrée (EAE), et qui entrent en relation directe avec eux par le biais de leur accueil et de leur animation (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; CPTAQ, s. d.; MAPAQ, 2015b; UPA, s. d.g). Elle exclut, par là même, toute activité connexe qui prend place en dehors de leur cadre (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.). Elle écarte aussi les producteurs qui proposent des produits et des services au public, mais dont la prestation ne comprend pas un accueil et une animation (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001). Les activités reposent sur la transmission de connaissances sur les activités et les exploitations agricoles aux visiteurs (Bourdeau, 2001; Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.). Elles sont enracinées dans leur histoire et leur contribution au développement des territoires (CPTAQ, s. d.; Thomas, 2012). Elles les initient au métier et les instruisent sur sa place dans le système agroalimentaire. Elles les ouvrent, alors, à un monde qui leur est habituellement inconnu (Bourdeau, 2001; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.; Deshaies et Lesage, 2002). Elles contribuent, en conséquence, à établir une réciprocité entre les ruraux et les urbains, et une compréhension mutuelle entre les exploitants et les non exploitants (Bourdeau, 2001; Le Groupe Type, 1997; Parent, 2001; UPA, s. d.g). La littérature précise, en outre, que les hôtes doivent être reconnus comme producteurs agricoles en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (LPA) [Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Conseil agrotouristique

des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.]. Les producteurs agricoles sont ceux qui assurent une mise en marché annuelle de 5000 dollars et plus de produits agricoles (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002, p. 15; L.R.Q., c P-28, art 1). Les exploitants agrorécréotouristiques sont des producteurs agricoles à prime abord; leurs revenus principaux sont tirés de leur production (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.; Thomas, 2012). Les activités agrorécréotouristiques sont des vitrines destinées à valoriser la production et ses produits dérivés par leur incorporation au mode de distribution touristique québécois (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002, p. 8; Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.)²¹.

Les produits et les services agrorécréotouristiques sont de quatre ordres : les activités qui procurent une animation touristique autour de la production et de ses produits dérivés, et qui concrétisent des visées éducatives et/ou culturelles; les activités de commercialisation qui se relient sur la vente dans un kiosque localisé sur le lieu de production; les activités de location de chambres dans une résidence privée ou une dépendance rattachée au lieu de production; et les activités de préparation de repas champêtres qui se tiennent dans une maison ou une dépendance située sur le lieu de production et qui mettent en valeur ses produits dérivés et, ensuite, les autres produits de spécialité et du terroir (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.; UPA, s. d.g). Voir le tableau 2.3 pour la poursuite du travail de construction-sélection. Il décompose la MFA de sa sous-dimension retenue à ses indicateurs. Il opérationnalise, donc, la prestation des produits et des services agrorécréotouristiques. Ceux-ci sont, dans de nombreux cas, combinés dans une même exploitation. Ils sont considérés comme une offre commerciale malgré leur contribution à la diversification des activités et des exploitations agricoles et la plus-value donnée à la production (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001).

²¹ Cette conception des activités agrorécréotouristiques domine chez les partenaires mobilisés dans le développement des activités et des exploitations agricoles : les Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ); la Fédération des Agricotours du Québec (FAQ), devenue l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme gourmand (AATG); la Fédération québécoise des organisations locales de tourisme (FQOLT); le Groupe agrotourisme et tourisme gourmand (GATG) du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ); le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec (GCAQ); le MAPAQ; Solidarité rurale du Québec (SRQ); les tables régionales de concertation agroalimentaire (TCAQ); Tourisme Québec (TQ); et l'UPA (Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002, p. 7; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; Deshaies et Lesage, 2002; Vachon, 2011d).

La demande pour ces produits et ces services est importante (Archambault et Waaub, 2001; Archambault, Waaub et Huard, 2001; Le Groupe Type, 1997), mais la création du volet récréotouristique des activités et des exploitations, et sa viabilité, dépendent, en premier, des exploitants et de leur esprit entrepreneurial selon Deshaies et Lesage; les caractéristiques propres au territoire où il est implanté viendraient en second (Deshaies et Lesage, 2002). Cela expliquerait que le développement agrorécréotouristique ait représenté une idée portée par les entrepreneurs plus que par les territoires (Deshaies et Lesage, 2002). Mais la dynamique pourrait-elle être rééquilibrée? Des auteurs restent cantonnés dans cette lunette entrepreneuriale : les instances étatiques et municipales prôneraient la mise en marché de produits du terroir et la délivrance de services axés sur le territoire, car elles penseraient que leur particularité en découle; et elles ne se concentreraient pas sur les produits et les services eux-mêmes, ni sur le leadership des exploitants qui ont le temps et la volonté de se lancer dans cette entreprise, ou le besoin de revenus supplémentaires (Mamdy, Disez et Begon, 2001). Le mémoire propose, en ce qui le concerne, de recentrer le débat sur le territoire, mais en amont des produits et des services, et de situer le leadership des exploitants dans le contexte de gouvernance territoriale et de maillage/réseautage inhérent au processus de planification des territoires. Il adopte la lunette territoriale : il cherche à établir la présence des initiatives agrorécréotouristiques portées par les territoires dans leurs outils en ce domaine.

2.5.2 Les activités de transformation et de vente directe à la ferme

Les activités de transformation et de vente directe à la ferme sont en croissance, au Québec, depuis environ 20 ans (CPTAQ, 2010b; MAPAQ, 2015f; Martin, 2003; Mundler et Laughrea, 2015). Elles sont des activités complémentaires à la production (CPTAQ, 2010b; UPA, s. d.d).

Les activités de vente directe à la ferme sont des composantes des circuits alimentaires de proximité (CAP). Ceux-ci rassemblent les activités de commercialisation et de distribution qui investissent une échelle locale et/ou régionale, et qui sont complémentaires aux circuits conventionnels (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Cadieux-Gagnon, 2012; MAPAQ, 2010a; MAPAQ, 2015e). Ils impliquent, au plus, un intermédiaire entre les exploitants et les consommateurs (Cadieux-Gagnon, 2012; Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité [CETAB+], s. d.; MAPAQ, 2015e; UPA, s. d.e). Ils remontent à la période pré-industrielle, alors que les habitants tiraient leur revenu de la vente de leurs produits excédentaires dans les marchés publics. Ils sont, ensuite, devenus plus rares

dans la période industrielle caractérisée par le triptyque industrialisation et intensification des pratiques de production – exode rural – urbanisation. Ils sont réapparus, à une époque récente, avec la postmodernité. Les CAP, comme alternatives aux circuits conventionnels, ont émergé, au Japon, dans les années 1970 (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Martin, 2003). Ils ont été réintroduits, en Europe et aux États-Unis, plus tard. Leur émergence, en territoire québécois, survient dans un contexte marqué par la crise du productivisme, et la percée du développement durable et son institutionnalisation. La demande accrue pour les produits issus de la mise en marché de proximité émane des attentes des consommateurs et de leur sensibilisation aux impacts environnementaux pernicieux des procédés de production et de transformation de masse. Elle témoigne de leur intérêt pour les produits de niche ou de spécialité qui proviennent de procédés à petite échelle et qui incarnent ou participent à la création des identités locales et régionales (CETAB+, s. d.; Dufour et Gardembas, 2007; MAPAQ, 2013a). Une initiative en agriculture soutenue par la communauté (ASC) a, par ailleurs, initié le développement des CAP, au Québec, en 1995; Équiterre mettait, ainsi, sur pied le Réseau des fermiers de famille (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Équiterre, 2007; Mundler et Laughrea, 2015). Le réseau permet à ses abonnés de se procurer, à chaque semaine, des paniers bio préparés par des exploitants locaux et acheminés à un point de chute situé à proximité de leur lieu de domicile ou de travail (CETAB+, s. d.; Équiterre, s. d.; Équiterre, 2007; Mundler et Laughrea, 2015). Il compte 52 000 abonnés par année (Équiterre, s. d., s. p.). Les exploitants sont nombreux à investir les espaces commerciaux de proximité au Québec : un peu plus de 1150 exploitants vendent leurs produits dans une centaine de marchés publics; 875 exploitations se spécialisent en autocueillette; une trentaine de marchés virtuels ont été créés pour écouler la production; et plus de 100 exploitants pratiquent l'ASC et remettent des paniers bio à leurs abonnés via plus de 450 points de chute (MAPAQ, 2015f, s. p.).

La vente directe à la ferme, elle, institue une relation immédiate entre les exploitants et les consommateurs. Elle a cours sur le lieu de production. Voir le tableau 2.3 qui décompose les activités de transformation et de vente directe à la ferme. Le mode de commercialisation associé à celle-ci prend appui sur l'ASC et l'autocueillette, mais aussi sur l'agrorécrétourisme (Le Groupe Type, 1997; MAPAQ, 2015f; UPA, s. d.d; UPA, s. d.e). Ce sont 2570 exploitants qui commercialisent leurs produits dans un kiosque situé à même leur exploitation au Québec (MAPAQ, 2015f).

Tableau 2.3 : La diversification économique et la pluriactivité : de la composante aux indicateurs

Concept MFA	Dimension Fonctions économiques	Sous-dimension Diversification économique et pluriactivité	Composante Activités complémentaires à la production	Sous-composantes	Indicateurs
				Activités agrorécréotouristiques	Attraction (animation touristique autour de la production et de ses produits dérivés) Commerce (kiosque ou local de vente à la ferme) Hébergement (location de chambres) Restauration (préparation de repas champêtres)
Activités de transformation et de vente directe à la ferme (aménagement agroalimentaires ou agrotextiles)	Atelier de transformation à la ferme Kiosque ou local de vente à la ferme				

Les activités de transformation et de vente directe à la ferme contribuent au marché du travail; elles créent des emplois directs et indirects (Dufour et Gardembas, 2007; Ferris et Behman, 1994; La Trobe et Friends of the Earth, 2002; Mundler et Laughrea, 2015). Elles développent les compétences entrepreneuriales des exploitants et multiplient les modèles d'entreprises. Elles mettent en évidence le secteur agroalimentaire et soutiennent la diversification des productions et de leurs produits dérivés (UPA, s. d.d). Elles donnent, au surplus, une renommée aux exploitations et aux produits, au contraire des circuits conventionnels qui les rendent anonymes (CETAB+, s. d.; MAPAQ, 2014; UPA, s. d.e). Elles mettent en valeur le métier des exploitants et les tâches inhérentes à leur travail. Elles consolident, par ailleurs, leur situation financière; elles réduisent ou suppriment les intermédiaires et les marges qui leur sont versées, et diversifient leurs sources de revenus (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Bryant, 2009; Chinnakonda et Telford, 2007; Mundler et Laughrea, 2015). Elles permettent, de plus, une meilleure distribution des risques économiques et un certain contrôle sur les prix quand elles laissent place à des démarches collectives et solidaires (Bullock, 2000; Lamine, 2005; Mundler et Laughrea, 2015); les exploitants sont, alors, à même de déterminer des prix plus concurrentiels et intéressants pour les consommateurs (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Conner, 2003; Mundler et Laughrea, 2015; Sabih et Baker, 2000). Les activités de transformation et de vente directe à la ferme constituent, en somme, des piliers de la sécurité et de la souveraineté alimentaires (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Mundler et Ruiz, 2015; Norberg-Hodge, Merrifield et Groelick, 2002; Renting, Marsden et Banks, 2003).

2.5.3 Les dispositions législatives et réglementaires

Le déploiement des activités complémentaires à la production est encadré par des dispositions législatives et réglementaires. Les exploitants ont une latitude au sein de leur demi-hectare de droit acquis de développement non agricole à proximité de leur demeure principale; ils sont autorisés à consacrer ou à destiner son périmètre à la construction des équipements nécessaires à la tenue des activités agrorécréotouristiques : une aire de services qui comprend, entre autres, un kiosque pour accueillir les visiteurs et des toilettes publiques; une aire de stationnement; etc. (Le Groupe Type, 1997). La construction de ces équipements demeure, néanmoins, soumise aux autres dispositions législatives et réglementaires du gouvernement, et aux outils de planification et à la réglementation des instances municipales (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001). Toute construction non agricole anticipée en dehors du demi-hectare doit être évaluée par la CPTAQ en lien avec son incidence sur la protection et le développement actuel et éventuel des territoires et des activités agricoles (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; CPTAQ, s. d.; UPA, s. d.g). La CPTAQ limite le déploiement des activités agrorécréotouristiques pour préserver les terres et les dédier à la vocation à laquelle elles ont été destinées par la loi (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; Thomas, 2012)²². Leur déploiement doit aussi composer avec les normes de distances séparatrices inhérentes à la gestion des odeurs (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.; Le Groupe Type, 1997); elles sont applicables aux immeubles protégés²³ pour soutenir la cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole.

²² Elle a autorisé les demandes dans environ 68% des cas qui lui ont été soumis entre 2000 et 2008. Ses autorisations sont plus probables quand les activités sont proposées par des producteurs reconnus en vertu de la LPA et réputées complémentaires à leur production (72%) (Thomas, 2012, s. p.; UPA, s. d.g, s. p.).

²³ Voici les immeubles protégés que des exploitants pourraient vouloir implanter en zone agricole : un établissement de camping; un théâtre d'été; un établissement qui procure un hébergement en accord avec le Règlement sur les établissements touristiques, hormis un gîte touristique ou une résidence de tourisme; et un bâtiment consacré à la dégustation viticole, sur un lot où est pratiquée la viticulture, ou encore, un établissement de restauration de 20 places et plus ou une table champêtre qui détiennent un permis annuel, mais qui ne sont pas la propriété des exploitants desquels les produits sont mis en valeur (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; CPTAQ, s. d.; Le Groupe Type, 1997). La liste des immeubles protégés a été établie par le MAMOT. Elle peut être adaptée, par les MRC, aux particularités de leur milieu depuis 2005 (MAMR, 2005, p. 16).

Des dispositions introduites lors de la révision de 1996 permettent, désormais, aux exploitants de développer des activités de transformation et de vente directe à la ferme sans une autorisation préalable de la CPTAQ. Celles-ci sont considérées comme des activités agricoles à certaines conditions (CPTAQ, s. d.; CPTAQ, 2010b; UPA, s. d.d; UPA, s. d.g) : elles doivent être pratiquées par un producteur reconnu en vertu de la LPA; être exercées sur le lieu de production; et provenir à plus de 50% de sa production. Elles peuvent recourir à des produits dérivés de la production des exploitations avoisinantes, mais de façon subsidiaire. Le producteur doit, donc, connaître la proportion de ses produits par rapport aux produits qu'il transforme et/ou vend (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001; CPTAQ, 2010b; Thomas, 2012; UPA, s. d.d). Voir le tableau 2.4 pour la définition des activités agricoles enchâssée dans la LPTAA. La CPTAQ devra évaluer les impacts des activités commerciales ou industrielles sur la protection et le développement actuel et éventuel des territoires et des activités agricoles dans le cas contraire (CPTAQ, 2010b; Thomas, 2012; UPA, s. d.d).

Tableau 2.4 : Les activités agricoles selon la LPTAA

Activités agricoles	[L]a pratique de l' <u>agriculture</u> incluant le fait de laisser le sol en jachère, l'entreposage et l'utilisation sur la ferme de produits chimiques, organiques ou minéraux, de machines et de matériel agricole à des fins agricoles. Lorsqu'elles sont effectuées sur sa ferme par un producteur à l'égard des <u>produits agricoles qui proviennent de son exploitation ou accessoirement de celles d'autres producteurs</u> , les <u>activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles</u> sont assimilées à des <u>activités agricoles</u> .
Agriculture	[L]a culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

Source : L.R.Q., c P-41.1, art 1

Le gouvernement a revu certaines dispositions de la LPTAA pour accorder plus de latitude aux municipalités et à leurs exploitants. La Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c 13) habilite les autorités gouvernementales à adopter un règlement pour soustraire des usages complémentaires à l'agriculture des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ. Elles entendent soutenir le déploiement

des activités agrorécréotouristiques et elles se dotent de critères pour les définir dans cette perspective (MAMOT, 2017)²⁴.

2.6 LA DYNAMIQUE DE GOUVERNANCE TERRITORIALE ET LES NOUVELLES PROCÉDURES DE PLANIFICATION²⁵

2.6.1 La gouvernance

Le paradigme de la gouvernance est apparu, à la confluence des années 1980 et 1990, en réaction aux phénomènes de la décentralisation politique et de la mondialisation néolibérale, et aux tendances postindustrielles ou postmodernes de la société (Beaudet, 2005; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Jean, 2008; Padioleau, 2000b). Il désigne une nouvelle gouvernamentalité ou un « nouvel art de gouverner » (la gouvernamentalité dans le sens que lui donne Michel Foucault, dans Theys, 2003, p. 8). Il indique un mode de conduite des actions publiques qui ne sont plus initiées par les seuls États, mais qui appellent le concours de nombreux autres acteurs (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Wachter, 2000a). Il peut être dépeint comme la rencontre de quatre idées principales dans cette perspective (Bourdin, 2000) : une gouvernabilité laborieuse des sociétés contemporaines qui peut être surmontée par une interaction éminente entre les acteurs; une multiplication des acteurs et de leurs intérêts qui requiert que les interventions en termes de gestion publique dépassent le cadre étatique, et ses représentants et ses professionnels; leur autonomie plus importante qui se manifeste dans leur coordination dans le processus de prise de décision; et une conception procédurale du bien commun qui institue des dispositifs centrés sur leur négociation pour concilier leurs intérêts dissemblables et déterminer des visées communes (Padioleau, 2000b).

²⁴ Définition gouvernementale officielle des activités agrotouristiques : « [des] activité[s] touristique[s] complémentaire[s] à l'agriculture, qui [sont] exercée[s] sur une exploitation agricole et qui met[tent] en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes afin de leur permettre de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte » (MAMOT, 2017, p. 16).

²⁵ Il a été mentionné, au point 2.3.3, que l'approche intégrée de soutien à la MFA prend racine dans le développement durable et qu'elle réintroduit la dynamique territoriale qui lui est corollaire. Cette dynamique en est une de gouvernance territoriale. Elle est investie grâce à de nouvelles procédures de planification.

La gouvernance réunit, ainsi, des acteurs qui proviennent de milieux distincts (Beaudet, 2007; Emelianoff, 2002; Hamel et Jouve, 2006; Robitaille, 2006). Le milieu des pouvoirs publics rassemble ceux que la tradition a pourvus de pouvoir politique aux divers échelons territoriaux : les gouvernements et les autorités qui administrent leurs institutions affiliées. La gouvernance préconise, par ailleurs, une subsidiarité active qui prescrit que la responsabilité des actions publiques incombe aux gouvernements et aux autorités compétents situés le plus près des citoyens (Wachter, 2000d). Le milieu du secteur privé regroupe, en outre, les entreprises qui produisent des biens et/ou des services pour le marché. Celui de la société civile renvoie aux citoyens en ce qui le concerne. Ces derniers interviennent seuls ou en groupes dans le processus de prise de décision. Leurs savoirs se voient, de plus en plus, reconnaître la même pertinence que ceux des experts, et ils sont, alors, valorisés (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Lewis, 2004; Proulx, 2008). Ils permettent de poser les problématiques de façon inédite et de guider le processus décisionnel vers des solutions plus adaptées aux micro-réalités (Guay, 2005a; Proulx, 2008). Les citoyens sont aussi davantage éclairés et intéressés. Leurs interventions réfuteraient, donc, la thèse du repli sur leurs intérêts particuliers par opposition au bien commun; elles attesteraient de celle de la montée en généralité des discours dans une quête de plus de démocratie (Guay, 2005a; Ollitrault, 2011; Theys, 2000). Le milieu des experts se rapporte, enfin, aux chercheurs et aux praticiens qui accompagnent les acteurs en provenance des milieux susmentionnés.

2.6.2 La gouvernance territoriale agricole

Ce virage peut être observé dans les territoires ruraux. Le lien entre la MFA et la planification des territoires a été exposé au point 2.3.2. Elle est abordée à plusieurs échelles territoriales. Elle occupe les échelons supérieurs dans le domaine des politiques publiques (en collaboration avec les autres échelons) et, les autres, dans celui de la détermination et de la mise en œuvre des orientations territoriales. Ses tenants et aboutissants sont appelés à être davantage traités dans les MRC qui constituent les gouvernements de proximité, ou les instances compétentes et responsables en aménagement et en développement du territoire, et en liaison des problématiques agricoles et territoriales (Doucet, 2011a; Mundler et Ruiz, 2015). Les élus des conseils supramunicipaux pilotent le processus en compagnie des professionnels des MRC. Leur rôle est accru, mais la responsabilité de valoriser les fonctions des activités et des exploitations agricoles est maintes fois revenue aux seuls exploitants qui ont élaboré des projets en dehors des exercices de planification des instances municipales

(Bryant, 2009; Vachon, 2009). Les exploitants seraient, toutefois, plus susceptibles de les valoriser si : les acteurs adoptaient une vision stratégique qui se saisit du développement du secteur agricole, et qui reconnaît la multiplicité des contributions des activités et des exploitations agricoles à la qualité de vie de leur collectivité et la valorise; et les instances municipales mobilisaient, ensuite, des instruments pour soutenir leurs démarches (Pluvinage, 2010). La MFA est procédurale comme mentionné au point 2.3.2. La détermination de son contenu passe par la mise en place de nouvelles procédures destinées à impliquer des acteurs nombreux et variés, et à assurer leurs interactions dans une optique de planification stratégique (PS) et de planification interactive (PI) [Mermet, Dubiens, Emerit et Laurans, 2004].

2.6.3 Les nouvelles procédures de planification

La PS a émergé dans les années 1980 et 1990 (comme le paradigme de la gouvernance). Elle regroupe des procédures de planification mises en place pour pallier : la centralisation du processus de prise de décision, et la lourdeur des pronostics et de la mesure des impacts de la PRG; et le manque de prospective et de discussion sur les finalités de la planification de la PPP (Proulx, 2008)²⁶. Elle vise, ainsi, à accroître la performance des actions publiques conduites dans les territoires (effectivité/efficacité/efficience). Proulx souligne que la PS implique la réalisation de huit étapes (Proulx, 2008). Voir le tableau 2.5 qui en dresse la liste. Deux particularités en découlent : la PS canalise les acteurs politiques et économiques les plus importants et les experts-planificateurs vers une démarche coordonnée et, ainsi, une gouvernance territoriale; et elle propose une planification tournée vers la mise en œuvre (selon le schéma actions → résultats) [Bhatt, Bryant et Loudiyi, 2011; Bryant, 2009; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017]. Elle compte, par ailleurs, sur la réactualisation constante des priorités et des stratégies des acteurs qui constitue une étape cruciale de sa pratique. Elle associe, par exemple, les acteurs politiques et économiques à travers des partenariats public-privé. Elle étend, en définitive, la responsabilité des experts-planificateurs qui deviennent des communicateurs et des facilitateurs.

²⁶ La PRG et la PPP ont été abordées dans la rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles. Elles ont été explicitées à travers les critiques adressées à la LPTAA (1.6.2 et 1.6.3) et à la LAU (1.7.5).

Tableau 2.5 : Les étapes de la PS

<ol style="list-style-type: none"> 1. Le portrait du territoire; 2. La traduction des buts des acteurs en objectifs opérationnels; 3. La précision des orientations stratégiques ou des scénarios de devenir vraisemblables; 4. La mesure des coûts, ainsi que des avantages et des désavantages de ces orientations; 5. Le choix des orientations en fonction des objectifs prédéterminés; 6. La détermination des moyens pour les mettre en œuvre (les instruments); 7. Le suivi de la mise en œuvre et de la rencontre des objectifs; 8. La réactualisation des priorités et des stratégies. <p><i>**Les six premières étapes rappellent les quatre questions qui illustrent la désignation de la vision stratégique. Celles-ci sont abordées en lien avec le SAD au point 1.4.4.</i></p>
--

Source : Adaptées de Proulx, 2008, pp. 32-33

Les SAD constituent, en théorie, des cadres stratégiques légaux, mais il appert qu'ils ne le sont pas tous en pratique. Si la vision territoriale (les étapes un à trois) y est bien développée par les aménagistes, le volet opérationnel, qui comprend la mesure des coûts et des impacts, la priorisation des orientations, la détermination des instruments, et le suivi et la réactualisation, l'est beaucoup moins (Proulx, 2008, pp. 40-41). Cette lacune est manifeste pour leur réactualisation. La dérive procédurale paralyse le cycle de la planification et elle retarde leur révision (Beudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009). Voir le point 1.7.4 sur la dérive procédurale. Ils en perdent leur dimension stratégique. Le processus de révision implique, toutefois, de plus en plus les acteurs de la société civile. Leur implication permet de mieux lier aménagement et développement du territoire (Proulx, 2008, pp. 40-41). Elle incite à rendre des comptes.

Les évolutions de la culture de la planification des territoires en appellent à une implication des acteurs sociaux dans une optique de gouvernance territoriale partagée (CAAAQ, 2008). Friedmann a établi une nouvelle procédure théorique en conséquence : la PI (Friedmann, 1987). Ses contours ont été tracés, à la fin des années 1970, mais elle a connu un essor, depuis les années 1990, dans la foulée de la montée des tendances postindustrielles de la société et de la reconnaissance de son pluralisme. Elle repose sur six principes : elle effectue un lien manifeste entre les connaissances et les actions, ou entre « la rationalité globale et les actions par petits pas éclatés », et ce lien prend racine dans les interactions entre les acteurs (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Fontaine, 2013; Friedmann, 1987; Proulx, 2008, p. 33); elle reconnaît que la mobilisation active des acteurs de la société civile crée une intelligence collective indispensable à la planification qui rassemble leurs connaissances limitées et locales pour constituer une représentation fine et globale des réalités territoriales

(Proulx, 2008); elle recherche le consensus; son approche *bottom-up* consolide les capacités d'actions collectives, et elle ravive les appartenances et identités territoriales (*community capacity building*) [Bryant, 2009; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Jean, 2009; Proulx, 2008]; ses objectifs émergent de la critique des réalités et de leur portée dans le développement des collectivités, et non de valeurs et de finalités déterminées *a priori* (Proulx, 2008); et ils traduisent une planification innovatrice qui place les acteurs en équilibre entre la bureaucratie et le politique et, donc, au carrefour du statisme et du dynamisme (allocation/radicalité) [Proulx, 2008, pp. 27, 34]. La planification innovatrice prend appui sur la PS et elle aborde les nouvelles données territoriales. Elle implante des changements réguliers dans les territoires en réponse à leurs recompositions (Proulx, 2008, p. 27). Les experts-planificateurs sont, enfin, garants du processus; ils deviennent aussi des éducateurs et des médiateurs.

La PS et la PI seront combinées dans le mémoire. Elles formeront la planification stratégique et interactive (PSI). La PSI peut être transposée dans les territoires ruraux; voici un exercice qui recoupe les pistes de réflexion et de solution proposées dans la rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles et tirées de la littérature. La PSI exploite, par essence, les perspectives susceptibles de la renouveler parmi lesquelles cette idée de plus en plus répandue de développement durable des activités et des exploitations agricoles. Elle doit composer avec la recomposition politique des territoires agricoles et ruraux, et elle reconnaît que leur avenir concerne la société dans son ensemble (Jean, 2009). Elle émane, en outre, de la multiplication de leurs usagers et de celle conséquente de leurs usages (Bryant, 2009; Domon et Ruiz, 2010). Les interactions permettent de parer à leurs incompatibilités et de prévenir les incompréhensions sur la vocation des territoires agricoles susceptibles de les alimenter (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Jean, 2009). Elles permettent de développer une compréhension commune des enjeux qui les affectent et de déterminer des solutions collectives pour y répondre (Bryant et Chahine, 2010; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Fontaine, 2013; SRQ, 2007). Cette planification renouvelée suit des étapes qui vont de la désignation de la vision au suivi de sa mise en œuvre. La vision est un moteur de changement qui pave la voie à la MFA apte à combler les attentes de la société et de ses acteurs réunies dans le contrat social (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b; Jean, 2010). Elle découle, néanmoins, de la modulation de ce contrat dans des territoires hétérogènes (Bryant, 2009; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c). Les orientations et les actions qui lui sont

liées doivent être réactualisées de façon périodique. Elles le sont, entre autres, dans le cadre de la révision des outils de planification comme les nouveaux PDZA (révision quinquennale). Leurs résultats doivent être évalués. Leur divulgation aux acteurs soutient leur mobilisation (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b).

2.6.4 Le PDZA

Le PDZA est un outil optionnel de planification créé, en 2001, lors de la révision des orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles; la version initiale des orientations était arrimée aux dispositions de la LPTAA de 1996 qui ont étendu le rôle des instances municipales en aménagement durable des territoires agricoles (voir le point 1.4.5), mais les attentes du gouvernement en lien avec leur planification devaient être précisées (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; MAMM, 2001). Peu de PDZA ont, néanmoins, été adoptés. Le gouvernement n'avait procuré, à cette fin, ni guide ni ressources aux MRC. Le PDZA est réapparu, en 2008, dans les recommandations du Rapport Pronovost; on y recommandait que la MFA y soit incorporée (CAAAQ, 2008). Le gouvernement a réitéré, la même année, dans sa vision d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, son invitation lancée aux MRC pour l'élaboration des PDZA (« Vision gouvernementale d'avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire québécois », 2008). Pour faire suite aux recommandations du Rapport Pronovost et à sa vision en agriculture et en agroalimentaire qui associent la modernisation de la politique agricole au PDZA, il a mis en branle huit projets pilotes. Il a rédigé, en 2011, un guide sur son contenu et ses procédures, et un bilan des projets. Désireuses de développer leur territoire agricole, plus de la moitié des 87 MRC et des 14 villes ou agglomérations auxquelles les mêmes compétences sont reconnues ont emboîté le pas et avaient terminé leur PDZA en mars 2015. Le MAPAQ alloue un montant aux MRC qui entament les démarches (Bryant et Chahine, 2010; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; MAPAQ, s. d.c; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011a; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b).

Le PDZA peut être considéré comme une procédure de PSI (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; MAPAQ, 2015h; Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009). Il vise à proposer de nouvelles solutions aux problématiques en aménagement et en développement de la zone agricole; il en appelle au respect de la priorisation de son utilisation à des fins agricoles et à la valorisation de son plein potentiel dans une perspective de développement durable de ses activités et de

ses exploitations (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Mundler et Ruiz, 2015; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011a; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b). Le guide d'élaboration lui associe quatre éléments de contenu : le portrait qui caractérise le territoire et les activités de la zone agricole; le diagnostic qui prend appui sur l'analyse des forces et des faiblesses internes, et des opportunités et des menaces externes (dite l'analyse FFOM)²⁷; la vision stratégique qui encadre les actions des acteurs; et les moyens qui en permettent la concrétisation et le suivi (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Girard, 2015; Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b). La vision et les moyens précités sont orientés vers la reconnaissance de la MFA et sa mise en œuvre. Les moyens désignent, ainsi, les instruments que les MRC mobilisent pour valoriser les fonctions des activités et des exploitations agricoles. Elles ont recours à : la contrainte par le développement d'outils urbanistiques légaux et réglementaires comme le zonage; les incitations économiques par la distribution de primes et de subventions, ou techniques par la conception de banques de terres/recueil de propriétés et d'équipements multifonctionnels, et par la création de chartes de paysages et de circuits de découverte; la persuasion par la promotion de représentations collectives; et la mobilisation par la mise sur pied de mécanismes de participation pour discuter des préoccupations et des propositions des acteurs (pour la concertation des initiatives de support aux exploitants et le partage des responsabilités des acteurs dans le cadre de contrats formels et informels, et pour la préparation et la réalisation de programmes de suivi des actions) [Bryant, 2009; Domon et Ruiz, 2010; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Pluvinage, 2010]. Les MRC imaginent des instruments variés; ils le sont au même titre que les territoires et les acteurs impliqués dans leur planification (Bryant, 2009).

Le PDZA est élaboré par les MRC avec le concours des acteurs territoriaux (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; MAPAQ, 2015h; Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009). Il est une « bonne excuse » qui incite les acteurs à rétablir la discussion sur les réalités de la zone agricole, alors que les canaux semblaient rompus entre les milieux agricole et non agricole (responsable de PDZA no. 28, dans Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017, p. 65). Le MAPAQ recommande, donc, des procédures centrées sur la communication et la consultation pour que

²⁷ « Dans le contexte de l'élaboration d'un PDZA, les forces et les faiblesses comprennent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZA (MRC, municipalités, UPA) a une prise. [...] Toujours dans le contexte de l'élaboration d'un PDZA, les opportunités et les menaces sont les éléments sur lesquels les acteurs ont peu ou n'ont pas de pouvoir » (Girard, 2015, p. 4).

les MRC puissent entendre leurs préoccupations et leurs propositions en ce qui concerne le rôle des activités et des exploitations agricoles dans le développement de leur collectivité, et la valorisation de leurs multiples fonctions (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; MAPAQ, s. d.c; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b). Il soutient que la participation est apte à favoriser la mobilisation autour de la MFA (Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b). Les principes à la base du PDZA stipulent, par ailleurs, que la participation et la mobilisation sont centrales en aménagement et en développement de la zone agricole (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017).

La procédure demeure, toutefois, optionnelle²⁸; elle ne présente aucune valeur légale. Elle ne remplace pas le SAD, mais elle enrichit ses dispositions. Elle est de la compétence du MAPAQ, et, le SAD, du MAMOT (mais elle ne dépend pas de la LPTAA [Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017]) [MAPAQ, 2015h]. Elle représente, au surplus, une initiation à la planification des territoires agricoles pour de nombreuses MRC (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b; UPA, s. d.f). Elle a quand même suscité un réel enthousiasme chez les instances municipales (Bertrand, 2013; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017). Quelques acteurs lui auraient, par contre, réservé un autre accueil. Ce dernier aurait été marqué par des incompréhensions sur la marge de manœuvre que laisse sa démarche de réalisation et sur sa portée, et par une résistance corollaire; les uns lui auraient reproché son inutilité et son gaspillage de ressources et de temps, alors que les autres auraient tenté de lui associer des intérêts qui lui sont contraires (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017, pp. 62-63). La communication et la consultation en amont et pendant le processus de rédaction auraient, toutefois, montré que les incompréhensions et la résistance pouvaient être surmontées (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côtés, 2017, pp. 63-64).

²⁸ Elle est optionnelle pour les collectivités territoriales supramunicipales hormis pour celles qui composent la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Celles-ci doivent avoir adopté un outil de développement et de mise en valeur de leur zone agricole pour pouvoir déposer une demande de changements au périmètre métropolitain (CMM, 2012, p. 125). Cette condition est prévue dans le PMAD (CMM, 2012). La majorité des MRC adoptent un PDZA dans cette perspective (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017, p. 63).

CHAPITRE III – LA RECHERCHE

*« [O]n constate [...] des évolutions des pratiques et des discours, tant professionnels que venant des collectivités territoriales, qui témoignent de changements importants dans les modèles de développement agricole. »
(Mundler, 2010, p. 39)*

Le chapitre III développe le cadre de la recherche. Il énonce ses limites et il justifie sa pertinence sociopolitique et scientifique. Il retrace, pour ce faire, les quatre périodes des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles, et les tendances sociales générales qui suscitent un engouement autour de la question de leur planification et de son renouvellement. Il recense aussi les principaux travaux québécois qui portent sur la MFA et sa contribution au renouvellement des pratiques planificatrices, et il identifie leurs lacunes pour dégager un angle novateur pour orienter les démarches subséquentes. Il formule, ainsi, les buts et les questionnements de la recherche, et il termine avec ses hypothèses.

3.1 LA DÉLIMITATION

Le mémoire porte son attention sur la planification des territoires agricoles au Québec. Il se concentre sur ses perspectives de renouvellement; il cherche à comprendre dans quelle mesure son cadre institutionnel entre en rupture avec les recompositions des territoires ruraux, et en quoi sa reconnaissance de la MFA et sa mobilisation du contenu et des procédures rattachés à son approche intégrée permettraient de la soustraire au poids du productivisme qui nuit au développement du plein potentiel de la zone agricole et d'en reterritorialiser les activités et les exploitations (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2010; Vachon, 2009). Seul le développement durable et intégré des territoires agricoles assurerait leur pérennité (Binet, 2004a; Bryant et Chahine, 2010; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Vachon, 2013c). Il est tributaire de la mobilisation et de la participation active des acteurs territoriaux parmi lesquels les instances municipales. Le mémoire aborde leurs démarches.

3.2 LA PERTINENCE SOCIOPOLITIQUE

Le contexte est propice au renouvellement de la planification des territoires agricoles au Québec; il dénote une attention accrue de la politique pour ses pratiques contemporaines et il témoigne de sa volonté de repenser le rôle et les visées de leurs activités et de leurs exploitations par le biais de la MFA (Jean, 2009; Vachon, 2009)²⁹. La littérature institutionnelle et scientifique en aménagement et en développement des territoires agricoles dévoile les composantes de ce contexte. Elles ont été regroupées en quatre périodes distinctes pour les fins du mémoire.

3.2.1 Les quatre périodes des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles

Les tenants et aboutissants des quatre périodes des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles sont présentés dans un appendice³⁰. Ils seront résumés ici : la période de prise de conscience de la crise structurelle des territoires agricoles et du rôle du productivisme dans celle-ci débute avec les États généraux du monde rural, et elle rassemble les premiers efforts collectifs et intégrés d'éclairage de leur situation, de résolution de leurs écueils et de construction d'un nouveau modèle de développement agricole et rural (1991 à 2000) [Blais, Nadeau et Arsenault, 2013; Doucet, 2011b; SRQ, s. d.; Vachon, 1991]; la période de mise en œuvre de ce modèle de développement se caractérise par la reconnaissance du rôle des instances municipales dans le cadre de la révision des orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, par la mise en place des PDZA, et la Politique nationale de la ruralité (PNR), par les pactes ruraux et leur soutien décentralisé aux initiatives entrepreneuriales (2001 à 2005) [MAMM, 2001; MAMROT, 2013c; Plante, 2013; SRQ, 2013]; la période de remise en question du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles, par suite de la perpétuation de leur crise structurelle, culmine avec la conclusion des travaux de la CAAAQ et la publication des rapports Saint-Pierre et Ouimet qui énoncent le changement de paradigme et introduisent celui de la MFA dans le discours des autorités étatiques, et des élus municipaux et des professionnels en

²⁹ Il importe de rappeler, tel que mentionné au point 2.6.4, que le MAPAQ demande que les PDZA reconnaissent la MFA.

³⁰ Voir l'appendice I pour les quatre périodes et la soixantaine de sources mobilisées pour décrire et regrouper chacune de leurs composantes.

aménagement et en développement du territoire (2006 à 2009) [CAAAQ, 2008; Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009; Saint-Pierre, 2009]; la remise en question côtoie la consolidation de la mise en œuvre du modèle de développement agricole et rural durable par la seconde mouture de la PNR et les huit projets pilotes de PDZA qui contribuent, par ailleurs, à enrichir les discussions sur la MFA et à la valoriser (Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; MAMROT, 2013c; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b; UPA, s. d.a); et la période de renouveau, ou de volonté générale à soutenir une alternative territoriale au productivisme et, alors, à territorialiser les politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles, donne lieu à des politiques et des programmes ministériels axés sur la MFA comme le PPAMFA qui procure une rétribution aux exploitants dont les activités valorisent des fonctions omises par le marché et considérées comme des biens publics estimés par la société (2009 à ...) [Doucet, 2011b; MAPAQ, 2010b; MAPAQ, 2012h; Mundler et Ruiz, 2015].

Les politiques et les programmes demeurent, néanmoins, ponctuels et sectoriels malgré la conception plus large du développement des territoires agricoles et ruraux qui les sous-tend. Les ressources qui leur sont consacrées sont, de plus, dérisoires en comparaison de celles dédiées aux politiques et aux programmes traditionnels. Le dépôt du rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) sur les activités et la gestion administrative de la CPTAQ, et la sanction de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c 13) représentent les composantes les plus récentes recensées (Assemblée nationale, 2016; CAPERN, 2015; Gagné, 2015; MAMOT, 2017). Ils ouvrent le chantier de révision de la LPTAA. La loi comporte, entre autres, une définition gouvernementale officielle des activités agrotouristiques et elle habilite le gouvernement à adopter un règlement pour soustraire certains usages complémentaires à l'agriculture des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ (MAMOT, 2017).

3.2.2 Les tendances sociales générales

Les quatre périodes ne peuvent être dissociées des tendances sociales générales observées, dans les sociétés dites industrialisées, depuis les années 1970. Elles instaurent un nouveau rapport entre la société urbaine et les territoires agricoles et ruraux. Elles créent, par là même,

un engouement autour de la question de leur planification et de son renouvellement (CAAAQ, 2008; Doucet, 2011b; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Vachon, 2013b). Elles ont débouché sur son institutionnalisation (CAAAQ, 2008). Les tendances sont, donc, à la base du contrat social en discussion entre les exploitants et le reste de la société qui prend appui sur la MFA (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Vachon, 2009); elles trouvent un écho dans les multiples fonctions reconnues aux activités et aux exploitations agricoles.

La montée des préoccupations environnementales constitue l'une de ces tendances (Beaudet, 2005; Binet, 2004a; CAAAQ, 2008; Jean, 2009). Le secteur agricole les a alimentées compte tenu des impacts environnementaux de ses activités (Domon et Ruiz, 2010; Mead, 2010; Parent, 2010; Plet, 2013) : la contamination des eaux; la contribution aux changements climatiques; la dégradation des sols; la disparition et le morcellement des boisés privés; la perte de biodiversité; etc. (Domon et Ruiz, 2010; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Mead, 2010; Plet, 2013). Les impacts environnementaux sont patents dans les territoires où les pratiques sont intensives (Proulx, 2011a; Royer et Mercier-Gouin, 2010; SRQ, 2007). La dynamique concurrentielle propre à leur économie de marché les a accrus par son soutien à une recherche continue de productivité; elle a multiplié les pressions sur les terres qui présentent un bon potentiel agricole (Martin, 2003; Plet, 2013; Proulx, 2011a). Les gouvernements ont, ainsi, adopté des mesures pour les pallier et étendre la contribution des activités et des exploitations agricoles à la préservation des composantes environnementales (CAAAQ, 2008).

La montée des préoccupations liées à la santé représente aussi une tendance sociale notable (Brisson, Richardson et Gagné, 2010; CAAAQ, 2008; Doucet, 2011b; Jean, 2009). Il est, désormais, avéré que les pratiques agricoles et les procédés agroalimentaires ont des conséquences sur la santé des consommateurs (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Brisson, Richardson et Gagné, 2010; CAAAQ, 2008; Doucet, 2011b). Plusieurs crises ou événements relatés dans les médias les ont incités à revoir leurs habitudes de consommation (le blues du consommateur) [Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; CAAAQ, 2008; Dufour et Gardembas, 2007, p. 16; Plet, 2013]. Ils sont de plus en plus conscientisés aux normes de qualité et à la provenance des aliments (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; CAAAQ, 2008; Martin, 2003; Parent, 2010). Leurs préoccupations liées à la santé se sont, en outre, révélées être des opportunités de développement de nouveaux modes de production agricole centrés sur les produits biologiques et du terroir (CAAAQ, 2008; Martin, 2003; Mundler

et Ruiz, 2015; Plet, 2013). Elles ont poussé les entreprises agroalimentaires et les gouvernements à adopter des normes sanitaires et de salubrité plus strictes, et à soutenir la production locale pour accroître la sécurité alimentaire (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Dufour et Gardembas, 2007; Royer et Mercier-Gouin, 2010).

La montée des préoccupations patrimoniales (patrimoine bâti et paysager) constitue une autre tendance sociale. Elle traduit la résurgence de la quête du rapport sensible aux territoires caractéristique des sociétés postindustrielles où les activités économiques sont, dans une certaine mesure, dématérialisées. Les territoires agricoles doivent composer avec la valorisation du cadre de vie et de récréation naturel représenté par la campagne et la société villageoise (Beaudet et Domon, 2003; Deshaies et Lesage, 2002; Domon et Ruiz, 2010; Ruiz et Domon, 2005). Les nouvelles demandes sociales qui lui sont liées se présentent telles des opportunités pour développer de nouveaux modes de mise en valeur et de protection des patrimoines. Des activités complémentaires à la production peuvent être déployées dans cette perspective et dans un esprit de complémentarité rurale-urbaine (Bryant et Chahine, 2010; CAAAQ, 2008; Ruiz, Paquette et Trillaud-Doppia, 2011; Vachon, 2009).

3.3 LA PERTINENCE SCIENTIFIQUE

La pertinence de la recherche peut aussi être établie à partir de la revue de la littérature sur le renouvellement de la planification des territoires agricoles. Le renouvellement de la planification des territoires a, maintes fois, été traité dans les travaux en aménagement du territoire et en urbanisme publiés, depuis plus de deux décennies, en Amérique du Nord et en Europe (Gauthier, Gariépy et Trépanier, 2008). Ils portent à croire à une adhésion de la communauté scientifique à ses nouveaux paradigmes; la MFA est, alors, abordée comme une perspective prometteuse (Domon et Ruiz, 2010; Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010). La revue de la littérature québécoise sur les activités et les exploitations agricoles montre, néanmoins, que les travaux en sciences sociales sont peu nombreux à dépasser le cadre du productivisme pour proposer celui de la multifonctionnalité. Mais certains l'abordent quand même dans l'optique de l'aménagement et du développement du territoire. Ils découlent de la réflexion sur les nouvelles réalités et visées territoriales, et des initiatives agricoles innovantes (Doucet, 2011b).

Les premiers travaux québécois recensés qui abordent, en particulier, la MFA ont été publiés en 2010 (Jean et Lafontaine, 2010). Ils ont relevé la diminution du rôle des activités et des exploitations agricoles dans le développement des territoires, à partir du sortir la Seconde Guerre mondiale, et, à plus forte raison, depuis les années 1960; leurs multiples fonctions étant occultées ou marginalisées par le productivisme (Domon et Ruiz, 2010; Mundler, 2010; Parent, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010). Ils ont étudié des approches similaires développées au Québec : les politiques gouvernementales écoconditionnelles de soutien aux activités agricoles; la gestion concertée et intégrée des ressources hydriques par les organismes de bassins versants (OBV); et le développement intégré des ressources et la pluriactivité des ménages soutenus par le mouvement JAL³¹ des années 1970 (Doucet, 2011b; Handfield, 2010; Jean, 2010; Mead, 2010).

Les travaux québécois discernent une montée des dynamiques territoriales dans les initiatives de développement agricole. Ils avancent, par contre, que ces dynamiques ne sont pas soutenues sur les plans législatif et réglementaire. La MFA est, par essence, liée à leur montée (Mundler, 2010); une relative multifonctionnalité peut, donc, être observée parmi les activités et les exploitations agricoles, quand bien même des mesures supplémentaires devraient être mises en place pour la valoriser (Doucet, 2011b). Les travaux la présentent comme un pilier incontournable du nouveau modèle de développement agricole à élaborer au Québec (Doucet, 2011b; Mundler, 2010; Parent, 2010; Royer et Mercier-Gouin, 2010). La littérature décrit, donc, ses dimensions et ses composantes³² : elle aborde la diversification économique et la pluriactivité par le biais des activités agrorécréotouristiques (Archambault et Waaub, 2001; Debailleul, 2001; Deshaies et Lesage, 2002; Leroux, 2001), et de celles de transformation et de vente directe à la ferme (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Fortin et Handfield, 2010; Martin, 2003); elle explicite les conséquences environnementales des activités intensives et la portée des politiques agroenvironnementales adoptées pour les pallier (Boutin, 2004; Debailleul, 1998; Debailleul, 2008; Montpetit, 1999), et les caractéristiques des paysages agricoles et les initiatives destinées à contrer leur homogénéisation et à les mettre en valeur (Boisclair et Côté, 2009; Domon, Paquette, Ruiz et Roy, 2008; Ruiz et Domon, 2005; Ruiz et Domon, 2014); et elle souligne les mesures qui visent à assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires de la population, et à préserver ses héritages culturels (Caouette,

³¹ Le sigle est formé des initiales des municipalités de Saint-Juste-du-Lac, d'Auclair et de Lejeune. Elles étaient vouées à disparaître par suite des travaux du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ).

³² À noter que quelques-unes ont été examinées hors du cadre de la MFA et avant percée conceptuelle.

2010; Côté, 2008; Deshaies, 2003; Rainville, 2002), et elle analyse les obstacles à la relève agricole pour proposer des pistes de solution pour maintenir et dynamiser le tissu social des territoires agricoles et ruraux (Hamel et Morisset, 1995; Handfield, 2010; Parent, 2008; Perrier, Allard et Parent, 2004).

Des travaux présentent les initiatives qui valorisent les fonctions des activités et des exploitations agricoles, mais ils demeurent lacunaires. La récence des démarches explique la curiosité croissante des chercheurs pour elles, mais aussi que des questions importantes puissent être omises dans leur étude. Les travaux se déclinent, pour la majorité, en des recherches microterritoriales qui traitent des initiatives entrepreneuriales et de leur insertion dans leur territoire, et des interactions que leur planification et leur gestion suscitent entre les acteurs (Doucet, 2011b). Il existe, en conséquence, peu de travaux sur les initiatives mésoterritoriales de valorisation des fonctions des activités et des exploitations agricoles. Un exercice de recension des orientations multifonctionnelles des plans quinquennaux de développement des Conférences régionales des élus (CRÉ) a été complété par Doucet (2011a), mais il se rapporte au palier régional. Un bilan des mesures adoptées, lors de la révision des SAD de première génération, pour inciter au déploiement des activités agrorécréotouristiques a été réalisé par dix des 14 conseillers en aménagement et en développement rural des directions régionales du MAPAQ entre août et novembre 1999 (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001)³³. Quelques autres travaux abordent les principes de planification et de gestion de la fonction environnementale des activités et des exploitations qui consiste à aménager et à valoriser les paysages agricoles (Boisclair et Côté, 2009; Courcier et Trépanier, 2009; Paquette, Poullaouec-Gonidec et Domon, 2008; Trépanier et Bryant, 2009). Un autre émet des recommandations eu égard aux contraintes et aux opportunités de développement de la MFA, dans les zones d'intensification agricole (ZIA) et les zones sous forte influence urbaine (ZIU), sur la base de l'analyse :

- de la littérature scientifique internationale et québécoise;
- de données statistiques et cartographiques sur l'occupation des sols, l'agriculture, et la démographie du territoire d'étude;
- de dires d'acteurs en agriculture et aménagement qui prennent appui sur :
 - une analyse de contenu des mémoires déposés à la CAAAQ et de quatre PDZA;
 - des entretiens avec des professionnels de l'agriculture et de l'aménagement qui agissent comme informateurs clés;
- de programmes et politiques américains et européens de soutien aux diverses fonctions de l'agriculture;

³³ Le bilan a été rédigé sans le concours du conseiller en aménagement et en développement rural de la Direction régionale de l'Outaouais (Chalifour, Binet, Gonthier, Pepin et Thibouthot, 2001).

- de l'analyse d'initiatives porteuses de multifonctionnalité de l'agriculture existantes actuellement sur le territoire d'étude (Mundler et Ruiz, 2015, p. 16).

Un dernier travail examine la phase de démarrage de la démarche de réalisation des PDZA pour éclairer les changements induits dans la planification des territoires, au Québec, et dans la façon de concevoir la question agricole par les autorités étatiques et les collectivités territoriales (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017). Il est, ainsi, possible de prévoir que de telles recherches auront cours dans les prochaines années (Doucet, 2011b).

3.4 LES BUTS ET LE QUESTIONNEMENT GÉNÉRAL

Le mémoire cherche, alors, à cerner les initiatives mésoterritoriales de valorisation des fonctions des activités et des exploitations agricoles. Il prend acte des lacunes des connaissances existantes et il propose une analyse des démarches collectives entreprises en vue de planifier la valorisation de la MFA en amont des actions posées, dans les territoires, par les acteurs tels les exploitants. Il se concentre sur les outils des instances municipales compétentes et responsables en termes de planification du territoire. Il semble, désormais, impensable de concevoir le développement et la protection des territoires et des activités agricoles sans ces outils. Le mémoire entend répondre à un questionnement général qui se prévaut de cette affirmation : Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement de la MFA? Comment pourraient-ils être améliorés?

3.5 LE QUESTIONNEMENT SPÉCIFIQUE ET LES HYPOTHÈSES

Le questionnement général peut être précisé selon la dimension économique de la MFA, et de sa sous-dimension et de sa composante retenues dans le cadre du mémoire : la fonction de diversification économique et de pluriactivité qui regroupe les activités complémentaires à la production. Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme? Comment pourraient-ils être améliorés? La recherche propose de déterminer la validité ou de nuancer des hypothèses. Celles-ci reposent

sur des *prémises* issues de la rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles et des perspectives de renouvellement des pratiques planificatrices. Ces prémisses décrivent des faiblesses et des menaces qui, selon l'analyse FFOM, entravent la prévision du développement de la MFA, et, en ce sens, des activités complémentaires à la production (Voir le point 2.6.4 sur le PDZA.) :

- les menaces temporelles, ou la récence de la montée du paradigme de la MFA, posent la problématique de son rattachement aux pratiques en aménagement et en développement du territoire, et celle de la liaison des milieux agricole et non agricole;
- les menaces institutionnelles renvoient au protectionnisme et au productivisme, et elles rendent le cadre peu propice au renouvellement de la planification des territoires agricoles par la MFA;
- les menaces procédurales liées aux processus de rédaction et de révision des outils de planification, et de demande de dérogation à la CPTAQ, occasionnent des retards considérables dans le cycle de la planification, et elles expliquent que les instances municipales puissent se montrer plus préoccupées par les dispositions réglementaires que par la mobilisation de contenus et de procédures innovants;
- les faiblesses et les menaces scalaires se rapportent à la multiplication et à la coordination des échelles de planification de la valorisation de la MFA, et au passage à la lunette territoriale pour que la mise en valeur des fonctions des activités et des exploitations ne dépende plus des initiatives des seuls exploitants, mais aussi des démarches de planification des territoires agricoles aptes à orienter la mobilisation régionale en amont et à les soutenir;
- les faiblesses et les menaces politiques découlent des lacunes sur le plan de la gouvernance territoriale et elles restreignent la capacité des milieux agricoles et ruraux à orienter leur planification, et celle des acteurs à se concerter sur le développement des fonctions des activités et des exploitations agricoles;
- les faiblesses culturelles confrontent la planification des territoires agricoles à plusieurs facteurs : un incrémentalisme qui délaisse le contenu des outils; une méconnaissance des réalités agricoles; et un manque de volonté et une résistance au changement chez certains acteurs traditionnels.

Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme (*question 1*)? Le mémoire présume que la MFA

tarde à se tailler une place parmi les outils. Ceux-ci se détachent, peu à peu, de la planification traditionnelle des territoires agricoles pour exploiter ses perspectives de renouvellement. La MFA connaît une ébullition, depuis la publication du Rapport Pronovost, et elle commence à imprégner les processus territoriaux en aménagement et en développement. Seuls les SAD dont la révision a été initiée *a posteriori* sont susceptibles de se saisir de ses dimensions et de ses composantes dans leurs grandes orientations, et les objectifs et les actions corollaires. Des SAD abordent, toutefois, des dimensions et des composantes de la MFA qui ont émergé avant sa percée conceptuelle au Québec. Tel est le cas des activités complémentaires à la production. Les PDZA les mobilisent, la MFA et elles, mais ce ne sont pas toutes les MRC qui ont initié ou complété le processus qui débouche sur leur adoption parce qu'ils sont optionnels et que la publication des lignes directrices par le MAPAQ est récente. Celles qui ont répondu à son appel interprètent, de plus, distinctement les attentes et les modalités liées au processus. Il en résulte une pluralité de façon de disposer des PDZA pour planifier la valorisation de la MFA et le déploiement des activités complémentaires à la production. Mais il serait prématuré de statuer sur leur apport au développement des territoires agricoles et ses limitations inhérentes au cadre institutionnel de planification (*hypothèse 1*).

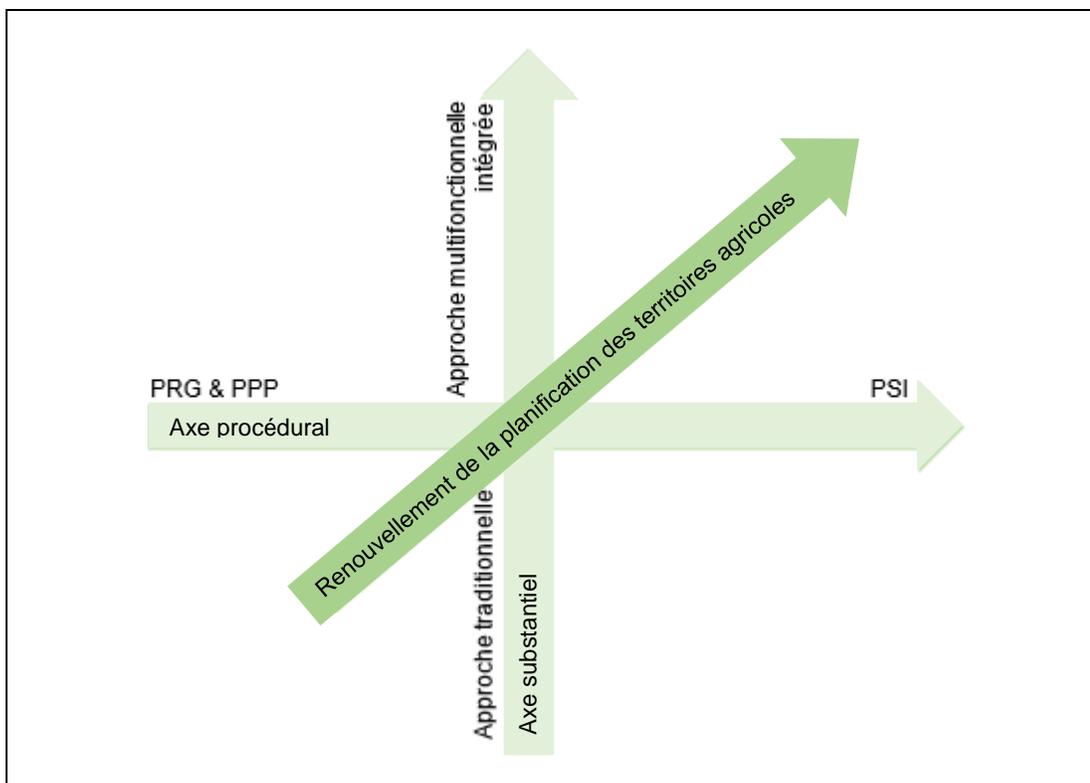
Comment les outils de planification pourraient-ils être améliorés (*question 2*)? Une hypothèse peut être formulée au regard des faiblesses et des menaces, et des solutions puisées dans la littérature et présentées dans les chapitres précédents. Ils concourent respectivement à limiter et à faire valoir les capacités d'actions collectives dans le domaine de la planification des territoires agricoles. Celles-ci sont importantes dans la planification de la valorisation de la MFA. La gouvernance territoriale agricole constitue, par ailleurs, le terrain de prédilection de son approche intégrée. La recherche présume, ainsi, que cette amélioration des outils (le renouvellement de la planification des territoires agricoles) passera par un basculement procédural de la PRG et de la PPP vers la PSI. Esposito-Fava écrit que la territorialisation des actions de développement agricole ne doit plus être considérée « comme un mouvement de remplacement des anciennes politiques sectorielles [...] mais comme une manière de réorganiser les modes de développement par une nouvelle organisation des acteurs » (Esposito-Fava, dans Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017, p. 70). La consolidation des capacités d'actions collectives contribuera, ensuite, au renversement substantiel de la planification traditionnelle des territoires agricoles à la planification multifonctionnelle intégrée de leurs activités et de leurs exploitations; des procédures spécifiques permettront de donner une substance territoriale à la MFA, et à ses dimensions et à ses composantes, et de planifier

leur valorisation (*hypothèse 2*). James Meadowcroft (2004) évoque cette complémentarité entre le procédural et le substantiel.

3.6 LA SCHÉMATISATION HYPOTHÉTIQUE

Les hypothèses de recherche se présentent sous des formes distinctes : la constatation et la corrélation. La corrélation invoque un rapport entre le procédural et le substantiel pour améliorer les outils et renouveler la planification des territoires agricoles, et elle entend le soumettre au contrôle empirique. La figure 3.1 illustre ce rapport. Il se déploie autour de deux axes : celui des abscisses représente les procédures théoriques de planification, et leur basculement de la PRG et de la PPP vers la PSI (variable indépendante); et celui des ordonnées renvoie au contenu de la planification des territoires agricoles, et au renversement de l'approche traditionnelle à l'approche multifonctionnelle intégrée (variable dépendante). Il se traduit en une corrélation positive dans le cadre de laquelle plus les pratiques planificatrices basculeront vers la PSI, plus elles procéderont à un renversement paradigmatique et se saisiront de la MFA et de ses dimensions et de ses composantes parmi lesquelles les activités complémentaires à la production. Il en résultera, alors, une amélioration des outils et un renouvellement de la planification des territoires agricoles.

Figure 3.1 : La schématisation des hypothèses



3.7 LES OBJECTIFS

Quatre objectifs ont été établis pour déterminer la validité ou nuancer les hypothèses : mettre en exergue les éléments de contenu des outils de planification qui se rapportent à la MFA, en général, et aux activités complémentaires en particulier; décrire les procédures qui ont concouru à leur élaboration; déterminer les limitations inhérentes au cadre substantiel et procédural institutionnalisé; et proposer des solutions pour les surmonter.

CHAPITRE IV – LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

*« Nous définissons donc la méthodologie comme une activité critique visant la construction, l'organisation et la mise en œuvre rigoureuses de divers modes d'appréhension du réel et de divers modes de recueil, de classement et d'analyse des informations en vue de proposer une ou des réponses, temporairement valides ou satisfaisantes, à une ou des questions de recherche. »
(Belley, 2014, p. 121)*

Le chapitre IV expose la démarche empruntée pour mener à bien la recherche. Il précise son calendrier et il assied la pertinence de ses choix méthodologiques sur la description de sa posture épistémologique. Il explicite aussi les raisons pour lesquelles elle consiste en une étude de cas de la région de l'Outaouais. Il traite, ensuite, des méthodes de collecte de données. Il introduit les instruments élaborés pour les recueillir, et pour aplanir et circonscrire leur analyse. Il rend compte, en définitive, de la construction du modèle analytique.

4.1 LE CALENDRIER DE LA RECHERCHE

La réalisation du mémoire implique de passer au travers des trois actes et des sept étapes de la démarche de recherche en sciences sociales selon Van Campenhoudt et Quivy (2011). Voir le tableau 4.1 qui les superpose au calendrier de la recherche. Le chercheur doit opérer une rupture épistémologique pour appréhender un phénomène auquel il porte un intérêt particulier et duquel il a une connaissance préalable et une expérience concrète (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 17). Cette rupture doit être réalisée dans le cadre des étapes 1 à 3 de la recherche (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Celle-ci a commencé lors de la préparation de demandes de bourses en mai 2013. Elle a été inspirée par le souvenir de moments passés dans une exploitation de Lochaber Canton, et par un intérêt corollaire pour le développement des territoires agricoles et ruraux. Un questionnement de départ a été énoncé pour lancer la recherche et contraindre la rupture : Quelles sont les nouvelles pistes de développement des territoires agricoles? Dans quelle mesure concourent-elles au renouvellement de leur planification? Il a permis de cheminer dans la phase exploratoire et de parvenir à une problématique. La phase exploratoire a atteint son comble entre septembre 2013 et avril 2014.

Elle a consisté à établir une liste de travaux à consulter et à exécuter des salves de lecture. Elle a cherché à cerner les approches théoriques existantes et à extraire des angles de recherche pertinents (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, pp. 41-47).

La construction a débuté avec la rédaction de la problématique. Celle-ci a culminé en octobre et en novembre 2015. Les lectures exploratoires ont laissé place à une recension et à une revue de la littérature qui propose une rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles. La problématique a permis de prendre du recul par rapport aux références et une position critique eu égard à leurs conceptions du problème de recherche. Elle a constitué la trame à la base des hypothèses de recherche. La construction a aussi imprégné la rédaction du cadre théorique. Celle-ci a pris place entre mars et décembre 2016. Elle a mobilisé une autre littérature qui aborde les perspectives de renouvellement des pratiques planificatrices en zone agricole. Sa revue a, par ailleurs, permis de dégager un angle novateur pour les appréhender. Le cadre théorique a établi un corpus conceptuel limité et précis pour formuler les hypothèses et les opérationnaliser. La conceptualisation a été réalisée en trois phases. La première a émergé du choix de la sous-dimension et de la composante de la MFA; elle a consisté en la décomposition des activités complémentaires à la production en sous-composantes et en indicateurs pour reconnaître les orientations et les actions qui leur sont liées dans les outils des instances supramunicipales. Voir le tableau 2.3 pour la fonction de diversification économique et de pluriactivité de la composante aux indicateurs. Les phases suivantes ont découlé de la préparation de la collecte des données et elles ont mis en exergue les renouvellements substantiel et procédural de la planification des territoires agricoles de leurs dimensions à leurs indicateurs. Elles ont servi à déterminer dans quelle mesure les instances adoptent l'approche multifonctionnelle intégrée et quelles procédures leur ont permis ou leur permettront de renouveler leurs pratiques. Voir la construction du modèle analytique au point 4.4. Les hypothèses de recherche ont procuré une réponse anticipée à ces questionnements. Elles ont été retravaillées en même temps que la collecte des données et leur analyse; les allers-retours entre le travail théorique et empirique ont rendu la recherche itérative (Chevrier, 2010; Cislaru, Claudel et Vlad, 2009; Létourneau, 2006; Van Campenhoudt et Quivy, 2011).

Le travail empirique a initié la constatation. La collecte des données a été réalisée entre avril et novembre 2017. Des outils ont été développés à cette fin. Ils ont été révisés au gré des sorties sur le terrain. Deux listes ont aussi été élaborées : la première pour les documents à

étudier; et la deuxième pour les acteurs potentiels à rencontrer. La recherche documentaire et les entrevues semi-dirigées ont permis de recueillir les données nécessaires pour éprouver le modèle analytique. Elles ont été analysées entre décembre 2017 et avril 2018. Leur analyse a déterminé si « les résultats observés correspondent aux résultats attendus par hypothèse[s] », mais elle a montré que la réalité des expériences est plus complexe et nuancée que ce que celles-ci ont laissé entendre (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 187). La collecte des données a révélé des éléments inattendus, mais pertinents, pour répondre aux questions de recherche; ils ont été dûment analysés (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Ils ont, enfin, contribué à tirer des conclusions en mai 2018.

Tableau 4.1 : Les actes et les étapes de la recherche en sciences sociales et le calendrier de réalisation de la recherche

Périodes	Actes			Étapes		Tâches
	1 ¹	2 ²	3 ³	No.	Nom	
Été 2013				1	Question de départ	<ul style="list-style-type: none"> - Choisir la recherche. - Énoncer la question de départ. - Réaliser une revue de presse.
Été 2013 - Automne 2014				2	Phase exploratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Lister les travaux antérieurs à consulter. - Lire les travaux selon la méthode proposée par Van Campenhoudt et Quivy (2011, pp. 48-56). - Extraire des pistes de recherche pertinentes. - Réaliser une revue de presse.
Hiver 2015 - Automne 2015				3	Problématique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une revue de la littérature et cerner ses lacunes. - Délimiter la problématique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ adopter une position critique; ▪ déterminer les orientations de la recherche; ▪ énoncer le questionnement général.
Hiver 2016 - Automne 2016				4	Construction du cadre théorique	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à une revue de la littérature. - Établir un corpus conceptuel. - Préciser le questionnement. - Émettre des hypothèses. - Construire le modèle analytique préliminaire. - Obtenir le certificat d'éthique de la recherche. - Réaliser une revue de presse.
Hiver 2017 - Automne 2017				5	Collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir les outils de collecte de données.

						<ul style="list-style-type: none"> - Dresser la liste des documents à étudier. - Préparer la liste des acteurs potentiels à rencontrer. - Effectuer la recherche documentaire. - Prendre contact avec les acteurs. - Mener les entrevues avec des acteurs. - Transcrire et dépouiller les entrevues. - Réaliser une revue de presse.
Automne 2017 - Hiver 2018				6	Analyse des données	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les données. - Réviser le modèle analytique. - Réaliser une revue de presse.
Hiver 2018 - Été 2018				7	Conclusions	<ul style="list-style-type: none"> - Tirer des conclusions : <ul style="list-style-type: none"> ▪ résumer le processus de recherche et ses résultats, et proposer des améliorations; ▪ présenter les apports de connaissances; ▪ trouver des applications pratiques et des pistes de recherche éventuelles. - Terminer le rapport de recherche.
¹ Rupture ² Construction ³ Constatation <i>**Les flèches désignent les itérations.</i>						

Source : Inspiré de Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 24

4.2 LA POSTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE

La posture épistémologique se décline en quatre pôles (Belley, 2014; Charmillot et Dayer, 2007). Ils sont présentés dans les parties suivantes.

4.2.1 Le pôle épistémologique

Ce pôle cerne le rapport à la connaissance et il établit les principes à la base des démarches de recherche en sciences sociales qui la produisent. Celles-ci ont communément recours à la recherche qualitative (Anadón, 2006; Anadón et Guillemette, 2007). Le mémoire combine deux de ses courants. Il tient, pour l'essentiel, du courant interprétativiste. Il reconnaît les expériences, et les perspectives et les représentations des acteurs comme des éléments

primordiaux de connaissance et des instruments de recherche; étudier les aspects du quotidien, dont le travail et la participation à la collectivité, et à ses aspects politiques et sociaux, éclaire les processus à la base des phénomènes (Anadón, 2006; Anadón et Guillemette, 2007, p. 27). Le mémoire interprète les expériences, et les perspectives et les représentations des acteurs territoriaux en lien avec la planification des territoires agricoles, et il porte son attention sur leurs succès et leurs échecs eu égard à la MFA et à son incorporation aux outils de planification. Ses démarches se rallient aussi au courant critique. Les pistes de solution proposées par les acteurs leur permettront de critiquer le statu quo et de soutenir le renouvellement des pratiques planificatrices. Les intentions de fond sont les suivantes : éveiller la curiosité des acteurs envers la MFA; et susciter un intérêt chez les autorités publiques, et les inciter à la mettre à leur agenda (Anadón, 2006).

4.2.2 Le pôle théorique

Ce pôle concerne le cadre théorique. Il organise ses concepts-clés et il impose, pour ce faire, des choix. Deux choix déterminants ont été explicités au chapitre II : l'un se rapporte à la position de la MFA en tension entre les dynamiques sectorielle et territoriale, et il situe le mémoire dans la foulée de la recrudescence de la seconde et de son lien avec le développement durable; l'autre renvoie aux trois approches de soutien à la MFA et, en accord avec la dynamique territoriale et le contexte de gouvernance territoriale partagée dans lequel elle se déploie, il campe la recherche dans l'approche intégrée.

4.2.3 Le pôle morphologique

Ce pôle correspond à la structure de la recherche. Il concerne, entre autres, la construction des hypothèses. Celle-ci consiste à énoncer et à articuler plusieurs propositions qui visent à donner une explication vraisemblable à un ensemble de réalités étudiées et qui sont destinées à être soumises à un contrôle empirique (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Elle emprunte une démarche déductive et/ou inductive (Van Campenhoudt et Quivy, 2011). La recherche a alterné entre ces démarches en conformité avec le courant interprétativiste. Elle a adopté une démarche déductive pour la rédaction de la problématique et du cadre théorique; elle a mobilisé des concepts issus de la littérature pour cerner le questionnement. La sortie sur le terrain a, ensuite, entraîné une transition morphologique. La partie de la collecte des données relative aux expériences, et aux perspectives et aux représentations des acteurs a été plus

propice à une démarche hypothético-inductive; elle a soulevé des aspects inattendus qui étaient essentiels à la recherche ou qui pourront être abordés dans des travaux subséquents (Roy, 2009). Les initiatives mésoterritoriales de valorisation des fonctions des activités et des exploitations agricoles ont été appréhendées, par étapes successives, à travers la prise de connaissance des processus politico-institutionnels et procéduraux, mais aussi socioculturels, construits par les acteurs et dans le cadre desquels ils interviennent. Leur système d'action concret en est constitué. Il détermine la marge de manœuvre des acteurs et la rationalité qui sous-tendent leur action. Mais il découle, en même temps, de leur action qui, seule, peut le renouveler (Crozier et Friedberg, 1997, p. 11). La recherche a, enfin, opéré une autre transition morphologique. Elle a repris les deux démarches dans la construction du modèle analytique, et la collecte des données et leur analyse (hypothético-déductive et hypothético-inductive). Elles sont complémentaires :

[E]lles s'articulent plus qu'elles ne s'opposent. Tout modèle comporte inévitablement des éléments de structuration déductive mais aussi inductive [...]. Dans de nombreuses recherches, on observe un jeu fécond entre l'une et l'autre, qui assure à la fois le recul d'une construction et la pertinence de cette construction par rapport à l'objet (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 133).

4.2.4 Le pôle technique

Ce pôle désigne les méthodes de collecte de données. Les courants interprétativiste et critique misent sur le déplacement du chercheur sur le terrain; ils reposent sur les interactions entre celui-ci et les acteurs (Anadón, 2006; Anadón et Guillemette, 2007). Le mémoire implique un tel déplacement. Il ambitionne à saisir la multidimensionnalité des phénomènes sociaux et leurs rapports au contexte (Beaud et Weber, 2010; Côté, 2014; Gagnon, 2012; Yin, 2014). Il vise à cerner les processus qui les caractérisent et à connaître leurs acteurs (Gagnon, 2012, p. 2). Il propose, en cela, une étude de cas. Une telle étude se concentre sur une unité en particulier et elle sélectionne un cas unique, ou des cas multiples, pour « en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes » (Roy, 2009, p. 207). Celle de cas multiples se trouve être utile pour concevoir un ensemble plus étendu (Roy, 2009, pp. 206-207). Le mémoire se rapporte, donc, à une unité; il retient la MRC en raison de ses compétences et de ses responsabilités de rédaction et de révision des outils de planification du territoire. Il se rattache, en conséquence, à la population suivante : les 87 MRC et les 14 villes ou agglomérations auxquelles les mêmes compétences sont reconnues (MAMOT, 2014b; Proulx, 2011b; Simard et Mercier, 2009; Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Il sélectionne un échantillon de cinq cas ou « composantes non strictement représentatives mais

caractéristiques de la population » (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 149) : la MRC de Pontiac; la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; la MRC des Collines-de-l’Outaouais; la MRC de Papineau; et la Ville de Gatineau. Elles ont été choisies pour trois raisons principales : leur localisation dans la même région administrative (Outaouais [07]); leur proximité avec les activités universitaires et le coût réduit des déplacements; une appartenance territoriale (Beaud et Weber, 2010, pp. 38-39).

Une étude de cas mobilise des méthodes de collecte et des sources de données variées (la triangulation des données) [Beaud et Weber, 2010; Côté, 2014; Gagnon, 2012; Yin, 2014]. Elles permettent au chercheur de pallier les biais et les lacunes possibles, car elles enrichissent et valident les données que chacune aura contribué à récolter (Anadón, 2006; Roy, 2009, p. 218).

4.3 LES MÉTHODES DE COLLECTE ET LES SOURCES DE DONNÉES

4.3.1 La recherche documentaire et les documents étudiés

La recherche documentaire a été réalisée en deux étapes en accord avec la méthode proposée par Fijalkow (2002). L’une a consisté à collecter des données secondaires qui ont été recueillies dans des circonstances et pour des visées distinctes. Elles ont servi à cadrer la recherche (Fijalkow, 2002; Turgeon et Bernatchez, 2010; Van Campenhoudt et Quivy, 2011). Leur collecte a mobilisé leurs deux variantes les plus courantes en sciences sociales : des données qualitatives issues de la littérature institutionnelle et organisationnelle, et des données quantitatives ou statistiques. Les données récoltées étaient disponibles en support électronique ou papier, et elles provenaient de sources crédibles et variées (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 178) : des instances supramunicipales; des ministères et des organismes gouvernementaux; et des universitaires (Turgeon et Bernatchez, 2010). Elles ont permis de brosser un portrait sommaire des MRC et de la Ville. Celui-ci sera présenté au chapitre V. L’autre étape est revenue à recueillir des données primaires à partir de leurs outils de planification. Elle a visé à « les étudier en tant que tel[s] » pour cerner la façon dont ils prévoient le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 178). Voir le tableau 4.2 pour

les documents étudiés par entité politico-administrative supramunicipale. Elle a aussi utilisé les méthodes quantitatives pour traiter les données sur la région de l'Outaouais tirées du *Portrait global de la planification régionale et métropolitaine* (MAMOT, s. d.b). Le domaine des statistiques a été exploité avec le calcul de moyennes arithmétiques.

Tableau 4.2 : Les documents étudiés par entité politico-administrative supramunicipale

Pontiac	
1.	MRC de Pontiac <i>Schéma d'aménagement révisé. Règlement 65-99</i> 1999
2.	MRC de Pontiac <i>Plan stratégique. Vision Pontiac 2020</i> 2010
3.	MRC de Pontiac <i>Plan d'action et glossaire. Vision Pontiac 2020</i> 2010
4.	MRC de Pontiac et Corporation de développement économique (CDE) du Pontiac <i>Plan de développement de la zone agricole</i> 2014
5.	MRC de Pontiac <i>Vision Pontiac 2020. Rétrospective triennale</i> 2017
6.	Pierre Duchesne et Denis Y. Charlebois <i>Caractérisation du territoire agricole</i> 2013
La Vallée-de-la-Gatineau	
1.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau <i>La révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau</i> s. d.
2.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau <i>Processus de révision du schéma d'aménagement et de développement – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)</i> s. d.
3.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Service de l'aménagement du territoire <i>Énoncé de vision stratégique. Une Vallée pour demain – Horizon 2025</i> 2015
4.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau <i>Plan de développement de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau (PDZA)</i> 2015
5.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Comité technique PDZA <i>Plan de développement de la zone agricole. Vallée-de-la-Gatineau. Plan d'action</i> 2015
6.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Service de l'aménagement du territoire <i>Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau</i> 2015

7. MRC de La Vallée-de-la-Gatineau <i>Projets d'intérêt, plan d'action et coûts approximatifs des équipements et infrastructures municipaux inscrits au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau</i> 2015
Les Collines-de-l'Outaouais
1. MRC des Collines-de-l'Outaouais <i>Le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais</i> s. d.
2. MRC des Collines-de-l'Outaouais <i>Processus de révision du schéma d'aménagement et de développement – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)</i> s. d.
3. Huguette Myner Joly <i>Planification stratégique 2006-2011</i> 2007
4. MRC des Collines-de-l'Outaouais <i>Résumé du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé et énoncé de vision stratégique</i> 2015
5. MRC des Collines-de-l'Outaouais <i>Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé</i> 2015
6. MRC des Collines-de-l'Outaouais <i>Consultation publique. Second PSADR – Commentaires recueillis</i> 2016
Papineau
1. Huguette Myner Joly <i>Planification stratégique 2007-2012</i> 2007
2. MRC de Papineau <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale</i> 2015
3. MRC de Papineau <i>Plan de développement de la zone agricole</i> 2017
Gatineau
1. Ville de Gatineau <i>Plan de développement agricole</i> 2004
2. Ville de Gatineau <i>L'agriculture. Révision du schéma d'aménagement et de développement. Aménageons le futur!</i> 2011
3. Ville de Gatineau <i>Plan stratégique 2014-2018. Une orientation pour l'ensemble de nos actions</i> 2014
4. Ville de Gatineau <i>Schéma d'aménagement et de développement révisé. Aménageons le futur!</i> 2015
5. Englobe Corp. <i>Plan de développement de la zone et des activités agricoles. Portrait mis à jour</i> 2017
6. Englobe Corp. <i>Diagnostic. Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)</i> 2018

7. Ville de Gatineau <i>Plan de développement de la zone agricole</i> 2018
Autres
1. Articles de presse sur les processus de planification des territoires choisis

Les documents étudiés étaient les plus récents disponibles en date du 14 mai 2018. Les SAD étaient, ainsi, parfois, des projets de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR) exempts de valeur légale. Ils ont été retenus pour leur actualité, et leur aptitude à composer avec les nouvelles problématiques et les recompositions des territoires agricoles et ruraux; ils étaient plus susceptibles de répondre à leur recomposition fonctionnelle. Les documents étaient publics. Ils étaient presque tous accessibles sur le site Internet des MRC ou de la Ville. Seul un document a été obtenu en contactant la MRC concernée où un commissaire au développement a aimablement accepté de le transmettre par courriel : le PDZA de la MRC de Pontiac. Ils ont été dépouillés selon la méthode proposée par Fijalkow (2002). Sa méthode se décline en une série de questions que le chercheur doit considérer, lors de sa lecture, pour retenir les éléments pertinents à sa recherche. Voir le tableau 4.3 qui les expose.

Tableau 4.3 : Les questions de dépouillement

<ul style="list-style-type: none"> - Par qui le document a-t-il été réalisé? Des acteurs ont-ils contribué à sa réalisation? - Pour qui a-t-il été produit? - À qui est-il destiné? - À quelles fins a-t-il été rédigé? - Dans quel contexte le document a-t-il été élaboré? - Quelles approches et quelles visions était-il? - Quels faits partage-t-il? - Sous quelles formes sont-ils partagés? - Des faits partagés dans le document remettent-ils en question les approches et les visions défendues?

Source : Adaptées de Fijalkow, 2002, p. 102

4.3.2 Les entrevues et les acteurs interviewés

Le courant interprétativiste oriente la recherche vers une interprétation des expériences, et des perspectives et des représentations des acteurs comme mentionné au point 4.2.1. Il repose, dès lors, sur la méthode des entrevues. Il effectue une transition momentanée dans le rôle du chercheur dans cette optique. Il appelle celui qui observe à tenter une incursion dans « l'intériorité des acteurs » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 456). Celle-ci éclaire les motivations

à la base de leurs actions, mais aussi les éléments inhérents au cadre institutionnel qui les soutiennent ou les compromettent. Le chercheur doit « amener [ses] interlocuteur[s] à lui dévoiler les ressorts de [leurs] action[s], à dessiner et expliquer devant lui les caractéristiques, telles qu'il[s] les voi[ent], du champ stratégique dans lequel il[s] doi[vent] agir » (Crozier et Friedberg, 1997, p. 459). Les entrevues traduisent, alors, une manière spécifique de concevoir le social et de construire les connaissances; la logique constructiviste conçoit celles qui émanent de la recherche en sciences sociales comme des co-constructions de la réalité par le chercheur et les acteurs interviewés (Charmillot et Dayer, 2007, p. 136; Savoie-Zajc, 2009). Les chapitres V à VII proposeront des réponses co-construites aux questions de recherche.

Les entrevues ont été conduites avec 14 acteurs-clés de la planification des territoires agricoles en Outaouais. La sélection était représentative des rôles et des expertises dans le domaine, et de ses cinq entités politico-administratives supramunicipales. Elle a regroupé : neuf professionnels en aménagement et en développement du territoire qui sont impliqués dans la rédaction et la révision des outils de planification (le SAD et le PDZA); trois élus municipaux qui sont membres du CCA de leur MRC ou de leur ville et qui participent à leur processus d'adoption; un administrateur municipal qui connaît les dossiers et les enjeux agricoles de sa municipalité; et un exploitant agricole qui est membre du CCA de sa MRC et qui œuvre au développement agricole de sa communauté³⁴. Voir le tableau 4.4 pour les informations sur les acteurs interviewés. Une seule entrevue conjointe³⁵ ou individuelle a été menée avec chaque acteur. Les entrevues ont eu une durée de 45 à 120 minutes. Les lieux où elles ont été réalisées ont été choisis par les participants (les bureaux municipaux).

Tableau 4.4 : Les acteurs interviewés

Code ³⁶	Rôle	Expertise (description du rôle)	Territoire (MRC ou ville)
P1	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Pontiac
P2	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Pontiac
P3	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Pontiac
P4	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	La Vallée-de-la-Gatineau

³⁴ Le mémoire emploiera le masculin quand il fera allusion aux acteurs qui ont été interviewés; son emploi systématique contribuera à assurer leur anonymat.

³⁵ Les entrevues conjointes ont été proposées par les acteurs.

³⁶ La Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO oblige le chercheur à utiliser des codes pour dénominaliser les données recueillies et discerner les acteurs interviewés. Ces codes servent à préserver leur anonymat. Ils seront mobilisés dans les chapitres V à VII.

P5	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Les Collines-de-l'Outaouais
P6	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Papineau
P7	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Papineau
P8	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Gatineau
P9	Professionnel	Aménagement et développement du territoire	Gatineau
M1	Élu	Mairie	La Vallée-de-la-Gatineau
M2	Élu	Mairie	Papineau
M3	Élu	Conseil municipal	Gatineau
A1	Administrateur	Direction générale d'une municipalité locale	La Vallée-de-la-Gatineau
E1	Exploitant	Culture et élevage	Pontiac

Des entrevues semi-dirigées ont été conduites. Elles ont permis de circonscrire le champ des interventions sans nuire à la liberté de discours des acteurs. Leur objectif était de leur laisser une latitude propre à soutenir la communication pleine et entière de leurs expériences, et de leurs perspectives et de leurs représentations sur la valorisation des fonctions des activités et des exploitations agricoles. Cette communication a eu lieu dans des mots et dans un ordre qui étaient les leurs (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 171). Les questions qui ont orienté les entrevues ont été formulées en conformité avec les conseils de Savoie-Zajc (2009, p. 351-354). Elles étaient neutres, ouvertes et succinctes (Savoie-Zajc, 2009, p. 352). Elles formaient trois parties distinctes. Voir le tableau 4.5 pour le schéma des entrevues semi-dirigées.

Tableau 4.5 : Le schéma des entrevues semi-dirigées

Ouverture
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le rappel des buts de la recherche et des entrevues 2. La présentation des considérations éthiques qui entourent la participation aux entrevues 3. Les activités et les rôles du participant <ol style="list-style-type: none"> 3.1. <i>En quoi consiste votre travail?</i> 3.2. <i>Quel est votre rôle dans la planification des territoires agricoles?</i> 3.3. <i>Dans quelle mesure participez-vous aux processus de rédaction et de révision des outils de planification du territoire?</i>
Entrevue (selon le schéma descriptions → expériences/perspectives/représentations)
<ol style="list-style-type: none"> 1. La situation territoriale <ol style="list-style-type: none"> 1.1. <i>Le portrait socioéconomique du territoire</i> <ol style="list-style-type: none"> 1.1.1. Comment présenteriez-vous votre territoire? 1.1.2. Comment décrieriez-vous la situation de sa ruralité? 1.1.3. Quelles sont ses caractéristiques socioéconomiques? 1.1.4. Comment décrieriez-vous les rapports entre la ruralité et l'urbanité au sein de votre territoire? 1.1.5. Dans quelle mesure sa ruralité est-elle marquée par la présence des activités et des exploitations agricoles? 1.1.6. Quelle importance celles-ci revêtent-elles pour votre territoire? 1.1.7. Quelles sont leurs caractéristiques? 1.1.8. Quelles sont les problématiques liées à leur développement?

<p>1.2. <i>Le portrait de la planification</i></p> <p>1.2.1. Comment décririez-vous le processus de planification des territoires?</p> <p>1.2.2. Où votre territoire se situe-t-il dans ce processus? Où en est-il dans la révision de son SAD? Où en est-il dans la rédaction de son PDZA?</p> <p>1.2.3. Que pensez-vous du processus de planification des territoires?</p>
<p>2. La planification des territoires agricoles</p> <p>2.1. <i>Le cadre institutionnel de planification des territoires agricoles</i></p> <p>2.1.1. Quels sont ses avantages?</p> <p>2.1.2. Quels sont ses désavantages?</p> <p>2.1.3. Que pensez-vous du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles?</p> <p>2.2. <i>Le renouvellement des pratiques planificatrices</i></p> <p>2.2.1. Sont-elles en cours de renouvellement selon vous?</p> <p>2.2.2. Souhaiteriez-vous leur renouvellement?</p> <p>2.2.3. Quels obstacles y percevez-vous?</p>
<p>3. La MFA</p> <p>3.1. <i>La MFA dans le développement des territoires agricoles et ruraux</i></p> <p>3.1.1. Que représente la MFA pour vous?</p> <p>3.1.2. La MFA est-elle présente ou valorisée dans votre territoire?</p> <p>3.1.3. Quel est son rôle actuel dans le développement de votre territoire agricole et rural?</p> <p>3.1.4. Quel devrait-être son rôle en ce domaine?</p> <p>3.2. <i>La MFA dans les outils de planification</i></p> <p>3.2.1. Quels sont les avantages du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles en lien avec la MFA?</p> <p>3.2.2. Quels sont ses désavantages?</p> <p>3.2.3. La MFA contribue-t-elle au renouvellement des pratiques planificatrices?</p> <p>3.2.4. Les outils devraient-ils incorporer ses dimensions et ses composantes?</p> <p>3.2.5. De quelle façon les incorporent-ils? Au Québec? En Outaouais? Dans votre territoire?</p> <p>3.2.6. Comment devraient-ils les incorporer?</p> <p>3.2.7. Comment les outils devraient-ils être améliorés pour ce qui les concerne?</p>
<p>4. La diversification économique et la pluriactivité</p> <p>4.1. <i>Les activités complémentaires à la production dans le développement des territoires agricoles et ruraux</i></p> <p>4.1.1. Votre territoire compte-t-il des exploitations où des activités complémentaires sont pratiquées?</p> <p>4.1.2. Quelles activités complémentaires sont présentes ou valorisées?</p> <p>4.1.3. Quel est leur rôle actuel dans le développement des territoires agricoles et ruraux?</p> <p>4.1.4. Quel devrait-être leur rôle en ce domaine?</p> <p>4.2. <i>Les activités complémentaires à la production dans les outils de planification</i></p> <p>4.2.1. Quels sont les avantages du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles en lien avec les activités complémentaires?</p> <p>4.2.2. Quels sont ses désavantages?</p> <p>4.2.3. Les activités complémentaires contribuent-elles au renouvellement des pratiques planificatrices?</p> <p>4.2.4. Les outils devraient-ils les incorporer?</p> <p>4.2.5. De quelle manière les incorporent-ils? Au Québec? En Outaouais? Dans votre territoire?</p> <p>4.2.6. Comment devraient-ils les incorporer?</p> <p>4.2.7. Comment les outils devraient-ils être améliorés pour ce qui les concerne?</p>
<p>5. Le bilan</p> <p>5.1. <i>La rétrospective</i></p> <p>5.1.1. Que retirez-vous de votre expérience en lien avec la MFA et les activités complémentaires à la production?</p> <p>5.1.2. Quels ont été vos succès et vos échecs?</p> <p>5.2. <i>Les perspectives</i></p> <p>5.2.1. Quels rôles la MFA et les activités complémentaires à la production auront-elles en aménagement et en développement des territoires agricoles et ruraux?</p>

<p>5.2.2. Les outils de planification contribueront-ils à établir un lien entre la MFA et les interventions en aménagement et en développement?</p> <p>5.2.3. Quel avenir pressentez-vous pour les territoires agricoles?</p> <p>5.2.4. Comment qualifieriez-vous le modèle idéal de développement des territoires agricoles?</p>
<p>CLÔTURE</p>
<p>1. Le rappel des points abordés</p> <p>2. Les éléments supplémentaires pertinents à la recherche</p> <p>3. Les remerciements</p> <p>4. La présentation des suites de la recherche</p>

La réalisation des entrevues a respecté les principes édictés dans la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQO. Un certificat d'éthique de la recherche a, par ailleurs, été obtenu. Il a été émis et renouvelé par le Comité d'éthique de la recherche de l'UQO³⁷. Son obtention constituait une condition *sine qua non* à la sortie sur le terrain et elle se révélait, donc, essentielle à la prise de contact avec les acteurs et à la conduite des entrevues. Tous les acteurs qui ont accepté de participer à la collecte des données ont été appelés à parapher et à conserver un formulaire de consentement³⁸. Ils ont, entre autres, consenti à leur enregistrement. Les enregistrements ont, ensuite, été transcrits et les verbatim ont servi à produire des résumés.

Un journal de terrain a, au surplus, été tenu lors de la recherche documentaire et des entrevues tel que proposé par Beaud et Weber (2010). Il a permis de pratiquer la transition entre les expériences sociale et ethnographique (Beaud et Weber, 2010, p. 80). Il a servi à noter toutes les indications utiles à la recherche des réactions initiales au travail de découverte du sens des données (Beaud et Weber, 2010, pp. 80-81). Le journal a, ainsi, constitué un aide-mémoire indispensable. Il a permis de consigner la démarche itérative entre la collecte des données et leur analyse. Une méthode de notation s'est révélée propice à cette démarche. Beaud et Weber la décrivent de la façon suivante :

Sur la page de droite, vous consignerez votre journal d'enquête : une suite de notations qui peuvent être très brèves mais qui seront toujours impérativement datées et localisées. Au minimum, un journal de bord est constitué de dates et de noms propres : les noms des personnes que vous rencontrez, le lieu où vous les rencontrez. En général, vous y écrivez beaucoup plus : impressions, descriptions, récits. Sur la page de gauche [correspondante], vous consignerez votre journal de recherche : au minimum, une suite de questions. En général, vous y développerez des analyses utiles non seulement pour orienter votre enquête [...] mais surtout pour construire les premiers embryons de votre plan de rédaction [...] (Beaud et Weber, 2010, p. 79).

³⁷ Émission : 06-06-2016; renouvellements : 12-06-2017; 11-06-2018

³⁸ Voir l'annexe III pour le formulaire de consentement.

4.4 LA CONSTRUCTION DU MODÈLE ANALYTIQUE

Le plus grand obstacle que le chercheur doit surmonter réside dans la liaison de dimensions qui paraissent déconnectées *a priori*, mais qui sont liées dans la réalité :

Les dimensions (économique, culturelle, politique, etc.) de la situation ou du problème étudié, sa temporalité (courte et longue), son contexte (local et global), les acteurs individuels et notamment organisés, qui, bien que contraints, sont en mesure, suivant leurs intérêts, leurs représentations et leurs ressources, d'accélérer, de freiner ou de modifier le cours des événements (Belley, 2014, p. 123).

Cet obstacle est, à la fois, théorique et empirique. Il se rapporte à la méthodologie. La tâche du chercheur consiste, dès lors, à harmoniser le travail intellectuel entamé depuis les premières étapes du processus de recherche, et celui qui revient à collecter et à analyser les données (Belley, 2014, pp. 121-123). Cette harmonisation nécessaire à la mise en exergue des points de rencontre se trouve au cœur de la construction du modèle analytique. Celui-ci lie la problématique et le cadre théorique aux observations. Il circonscrit le champ des analyses. Il réintègre, en conséquence, le schéma de la conceptualisation développé par Van Campenhoudt et Quivy, et présenté au chapitre II (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 123). Il est appelé à articuler les concepts-clés de la recherche et à les rendre opérationnels. La présente section traduit la construction-sélection qui a servi à analyser les données (Van Campenhoudt et Quivy, 2011, p. 122). Elle explicite le raisonnement à la base du choix des dimensions aux indicateurs.

Le tableau 2.3 décompose la MFA de sa sous-dimension retenue à ses indicateurs. Il opérationnalise, alors, les activités agrorécréotouristiques, et celles de transformation et de vente directe à la ferme. Il a été construit avant la collecte des données pour servir de base au travail de terrain. Il a guidé la recherche documentaire, car il a cerné le champ des orientations et des actions à repérer dans les outils de planification. Le tableau de nature substantielle a, donc, permis de compiler les initiatives en termes de diversification économique et de pluriactivité. Il a, de plus, constitué le cadre dans lequel les entrevues se sont déroulées; elles appelaient les acteurs à communiquer leurs expériences, et leurs perspectives et leurs représentations à ce propos.

Les dimensions identifiées dans chacun des tableaux 4.6 et 4.7 sont liées; certaines se recoupent. Le tableau 4.6 monte en généralité et il reprend le renouvellement substantiel de la planification des territoires agricoles des dimensions aux indicateurs. Il opérationnalise les

approches traditionnelle et multifonctionnelle intégrée. Il a été développé préalablement à la collecte des données à partir de la rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles et des perspectives de renouvellement des pratiques planificatrices. Il a orienté la recherche documentaire pour prendre la mesure de la présence et de la valorisation de la MFA en amont et en dehors des initiatives de diversification économique et de pluriactivité. Il a, en outre, tracé la voie pour la conduite des entrevues pour évaluer sa présence dans le discours des acteurs et sa traduction dans leurs actions.

Tableau 4.6 : Le renouvellement substantiel de la planification des territoires agricoles : des dimensions aux indicateurs

Approches de la planification des territoires agricoles/ Dimensions	Approche traditionnelle (indicateurs)	Approche multifonctionnelle intégrée (indicateurs)
Contexte	1) Fin des Trente Glorieuses 2) Population urbaine en importante croissance (demande de production accrue pour combler ses besoins) 3) Pressions sur les territoires agricoles 4) Modernisation étatique en aménagement et en urbanisme	1) Perpétuation des pressions urbaines 2) Pressions liées au productivisme 3) Dévitalisation des territoires agricoles et déclin de leurs activités et leurs exploitations (crise structurelle) 4) Émergence de nouveaux paradigmes (nouvelles façons de penser en aménagement et en développement des territoires agricoles et ruraux)
Vision	Vision protectionniste anti-étalement urbain	Vision aménagiste
Statut de la vision	1) <i>In statu quo ante</i> 2) Vision dominante institutionnalisée dans une loi	1) Scénario en accord avec les paradigmes en émergence 2) Vision alternative soutenue dans la littérature, et de plus en plus partagée par les instances municipales et les autres acteurs territoriaux
Orientations	Protection des territoires et des activités agricoles	1) Développement et gestion durables des activités et des exploitations agricoles 2) Protection des territoires agricoles
Objectifs de la planification	1) Autosuffisance alimentaire 2) Assurer une base territoriale à la pratique des activités agricoles.	1) Valoriser le plein potentiel des territoires agricoles dans une perspective de développement durable de leurs activités et de leurs exploitations. 2) Favoriser la complémentarité rurale-urbaine. 3) Respecter la priorisation de l'utilisation des territoires agricoles à des fins agricoles.

Moyens	<p>1) <u>Zoner : isoler et abstraire les territoires agricoles pour les constituer en un espace de traitement des problématiques qui leur sont propres et pour orienter les interventions des pouvoirs publics en ce qui les concerne.</u></p> <p>2) Accorder une exclusivité à la pratique des activités agricoles dans les limites de la zone agricole permanente.</p> <p>3) Gérer la zone agricole sur la base de cinq pratiques interdites.</p> <p>4) Procéder par demandes de dérogation (autorisations et permis).</p>	<p>1) <u>Selon le contrat social et la hiérarchisation des fonctions secondaires des activités et des exploitations agricoles (vers le renouvellement procédural)</u></p> <p>2) <u>Instruments variés (aussi variés que les territoires et les acteurs impliqués dans leur planification) [contrainte; incitation; persuasion; et mobilisation]</u></p> <p>3) Accorder une exclusivité à la pratique des activités agricoles dans les limites de la zone agricole permanente.</p> <p>4) Gérer la zone agricole sur la base de cinq pratiques interdites.</p> <p>5) Procéder par demandes de dérogation (autorisations et permis).</p>
Lien entre aménagement et développement	Lien rudimentaire entre aménagement et développement (affectations du sol)	Lien exploité entre aménagement et développement (protection des territoires et des activités agricoles conditionnelle à leur mise en valeur)
Paradigme associé	Productivisme	MFA
Position	Dynamique sectorielle	<p>1) En tension entre les dynamiques sectorielle et territoriale</p> <p>2) Recrudescence de la dynamique territoriale</p>
Fonctions	<p>1) Monofonctionnalité (approche axée sur la production)</p> <p>2) Marginalisation ou omission des autres fonctions des activités et des exploitations agricoles</p>	<p>1) Multifonctionnalité (approche centrée sur la contribution totale des activités et des exploitations agricoles au développement des collectivités et de la société)</p> <p>2) Selon le triptyque du développement durable (fonctions économiques; fonctions environnementales; et fonctions sociales)</p> <p>3) Voir le tableau 2.3 pour la fonction de diversification économique et de pluriactivité retenue dans le mémoire.</p>
Définition des activités agricoles et des activités complémentaires à la production	<p>1) La transformation et la vente directe à la ferme sont considérées comme des activités agricoles si : elles sont pratiquées par un producteur reconnu en vertu de la LPA; elles sont exercées sur le lieu de production; et elles proviennent à plus de 50% de sa production.</p> <p>2) Toute construction non agricole anticipée doit être évaluée par la CPTAQ en lien avec son incidence sur la protection et le développement actuel et éventuel des territoires et des activités</p>	<p>1) Nouvelle conception des activités complémentaires à la production (reconnaissance de leur contribution à la diversification des activités et des exploitations agricoles, et de la plus-value donnée à la production)</p> <p>2) Soustraction de certains usages complémentaires à l'agriculture des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ (activités agrorécréotouristiques) [vers le renouvellement procédural].</p>

	agricoles (en dehors du demi-hectare de droit acquis) 3) Normes de distances séparatrices inhérentes à la gestion des odeurs 4) Autres normes	
Autres aspects généraux de mise en œuvre		1) Demandes de modification de la loi en vigueur 2) Grâce à une action publique et à des ressources territorialisées (<i>vers le renouvellement procédural</i>) 3) PDZA

Le tableau 4.7 retrace le renouvellement procédural de la planification des territoires agricoles des dimensions aux indicateurs. Il résume et il compare les procédures théoriques en ce domaine : la PRG qui primait lors de la sanction de la LPTA et qui fonde encore la planification, et la PPP qui persiste à imprégner la culture de ses exécutants; et la planification renouvelée, ou la PSI, qui émerge, mais qui bute sur la marge de manœuvre laissée par le cadre institutionnel. Le tableau a été élaboré avant la collecte des données pour compléter la recherche documentaire et servir de base aux entretiens. Il a, ensuite, été peaufiné au gré de la collecte et des analyses préliminaires³⁹; celles-ci ont contribué à adapter son contenu aux ressorts des actions des acteurs tels que dégagés de leur discours. Le tableau a permis de parachever le schéma des entretiens et de tirer davantage de données pertinentes à la recherche, à savoir les éléments qui font valoir et ceux qui limitent les capacités d'actions collectives dans le domaine de la planification des territoires agricoles.

Tableau 4.7 : Le renouvellement procédural de la planification des territoires agricoles : des dimensions aux indicateurs

Procédures théoriques de la planification des territoires agricoles/ Dimensions	Planification dominante (PRG) et PPP (indicateurs)	Planification renouvelée ou PSI (indicateurs)
Contexte	1) <i>Free-for-all</i> 2) Interventionnisme étatique en aménagement du territoire *PPP : Contexte qui entoure la prise de décision	1) Phénomènes de la décentralisation politique et de la mondialisation néolibérale 2) Tendances postindustrielles de la société 3) Complexité des enjeux 4) Pluralisme de la société (multiplication des acteurs, et de leurs intérêts et de leurs visées)

³⁹ Voilà un exemple qui illustre les itérations réalisées dans le cadre de la recherche ou le va-et-vient entre les étapes 3 à 6 de la démarche de recherche en sciences sociales. Voir le tableau 4.1 pour les actes et les étapes de la recherche en sciences sociales, et le calendrier de réalisation de la recherche.

Gouvernementalité : le pourquoi et le comment des démarches entreprises et des pratiques déployées	<p>1) Art de gouverner traditionnel</p> <p>2) Actions publiques initiées par les autorités étatiques</p> <p>*PPP : Art de gouverner par petits pas éclatés (à coups de dérogations)</p>	<p>1) « [N]ouvel art de gouverner » (Theys, 2003, p. 8).</p> <p>2) Actions publiques territorialisées qui appellent le concours de nouveaux acteurs.</p> <p>3) Gouvernance territoriale partagée</p> <p>4) Dynamique de gouvernance territoriale à la base de la MFA et de son approche intégrée (La MFA est un dessein politique.) [La MFA est un concept procédural; la détermination de son contenu engage de nombreux acteurs (les fonctions sont des constructions sociales).]</p>
Statut de la procédure	<p>1) <i>In statu quo ante</i></p> <p>2) Procédure dominante institutionnalisée dans deux lois (dispositions législatives et réglementaires)</p> <p>*PPP : <i>De facto</i></p>	<p>1) Scénario</p> <p>2) Procédure soutenue dans la littérature et par les acteurs territoriaux</p>
Conception du bien commun	Conception substantialiste du bien commun déterminé par les pouvoirs publics.	Conception procédurale du bien commun qui institue des dispositifs centrés sur la négociation.
Objectifs	<p>1) Concourir à une autosuffisance alimentaire.</p> <p>2) Répondre aux pressions qui touchent les territoires agricoles.</p> <p>3) Optimiser leur utilisation.</p> <p>*PPP : Manque de prospective et de discussion sur les finalités de la planification</p>	<p>1) Répondre aux pressions qui touchent les territoires agricoles.</p> <p>2) Accroître la performance des actions publiques dans les territoires agricoles (mise en œuvre) [PS].</p> <p>3) Se saisir des enjeux globaux.</p> <p>4) Rechercher le consensus (soutenir la cohabitation des usages par la promotion de la communication et de la concertation; parer les incompatibilités et prévenir les incompréhensions [oppositions et résistances]; et rouvrir les canaux de communication entre les milieux ruraux et urbains, et entre les exploitants et les non exploitants [PI]).</p>
Approche	<p>1) <i>Top-down</i> (descendante)</p> <p>2) Centralisation</p> <p>3) Autorité et rigidité</p> <p>4) Sectorialité</p> <p>5) Complexité et lourdeur (à plusieurs niveaux)</p> <p>*PPP : 1) Fragmentation 2) Incrémentalisme</p>	<p>1) <i>Bottom-up</i> (ascendante)</p> <p>2) Décentralisation politique (consolidation des capacités d'actions collectives, et ravivement des appartenances et identités territoriales)</p> <p>3) Engagement et rapport de confiance</p> <p>4) Intersectorialité (approche intégrée)</p>

Processus de prise de décision	<p>1) Processus fermé 2) Processus ponctuel et statique 3) <i>One best way</i> ou la meilleure solution (homogénéité)</p> <p>*PPP : Processus continu et dynamique (adaptation progressive et corrections)</p>	<p>1) Restructuration institutionnelle 2) Processus ouvert aux acteurs 3) Processus continu et dynamique (suivi et réactualisation selon le contexte et les résultats) 4) Hétérogénéité</p>
Décideurs	<p>1) Autorités étatiques 2) Contrôle par la technocratie 3) CPTAQ</p> <p>*PPP : 1) Désaffectation 2) CPTAQ (au final)</p>	<p>1) Plus de responsabilités pour les collectivités territoriales 2) Professionnalisation des interventions publiques (aménagement et développement du territoire) 3) Nombreux acteurs en plus de la CPTAQ (retour à la dimension politique) 4) Contrôle politique des citoyens sur les élus⁴⁰</p>
Échelles territoriales	<p>Échelle nationale ou provinciale</p> <p>*PPP : Aux diverses échelles territoriales</p>	<p>1) La planification des territoires comme une responsabilité partagée par des instances politico-administratives qui ont des rôles distincts, mais complémentaires (concertation des échelles). 2) Compromis entre les prérogatives étatiques, et les compétences et les responsabilités des instances municipales 3) Subsidiarité</p>
Acteurs	<p>1) Acteurs politiques et institutionnels 2) Experts-planificateurs</p> <p>*À noter : Représentativité unique et influence du syndicat (UPA)</p> <p>*PPP : Diminution du poids politique des acteurs des territoires agricoles et ruraux, et culture de la planification conséquente (vision urbaine du développement des territoires [fiscalité municipale])</p>	<p>1) Acteurs politiques et institutionnels 2) Experts-planificateurs 3) Acteurs économiques (PS) 4) Acteurs sociaux (PI)</p>
Système de rationalité (types de savoirs valorisés)	<p>Savoirs scientifiques et techniques</p>	<p>1) Reconnaissance de multiples savoirs pour constituer une représentation fine et globale des territoires. 2) Les savoirs citoyens sont valorisés (intelligence collective).</p>

⁴⁰ Ces éléments abordés dans la problématique et le cadre théorique rappellent la définition des actions publiques territoriales par Alain Faure (Faure, 2011).

Rôle des experts-planificateurs	Experts-planificateurs (élaboration de plans)	1) Experts-planificateurs 2) Accompagnateurs 3) Communicateurs 4) Facilitateurs (agents de liaison avec les personnes-ressources) 5) Éducateurs 6) Médiateurs
---------------------------------	---	--

Une analyse de contenu thématique présentera les résultats aux chapitres V à VII. Elle devra, néanmoins, composer avec les limites inhérentes aux recherches réalisées dans le cadre de programmes universitaires de deuxième cycle, malgré la rigueur et le temps investis.

CHAPITRE V – LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

*« Avant, la fin de semaine, à une certaine époque, les gens se promenaient et faisaient une tournée de leur campagne. C'est [...] une activité à refaire. Tu peux juste rouler en zone agricole et voir toutes sortes de choses; tu vois des paysages, tu vois des animaux... »
(P4)*

Le chapitre V pose les bases de l'étude de cas. Il dresse des portraits sommaires de la région de l'Outaouais et de sa zone agricole. Le premier aborde ses caractéristiques géographiques, sociodémographiques et socioéconomiques. Il introduit aussi ses cinq entités politico-administratives supramunicipales compétentes et responsables en aménagement et en développement du territoire. Le second offre une description de la ressource territoriale et de la situation de la MFA. Tous permettent d'amorcer une réflexion sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces sur le plan du renouvellement des pratiques planificatrices. Le chapitre mobilise des données récoltées lors des deux étapes de la recherche documentaire. Il les complète avec quelques données tirées des entrevues semi-dirigées et il les étoffe, enfin, au moyen des travaux des auteurs de la revue de la littérature⁴¹.

5.1 LE PORTRAIT DE LA RÉGION

Les caractéristiques géographiques, sociodémographiques et socioéconomiques de la région engendrent des opportunités et des menaces au développement agricole (Doucet, 2014). Certaines se répercutent sur le déploiement des activités complémentaires à la production.

5.1.1 Ses caractéristiques géographiques et sociodémographiques

Elle est une région administrative du Québec (07). Elle occupe le sixième rang pour sa superficie de 30 471,4 km² (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 1; MAMOT, 2016, s. p.). Elle est située au sud-ouest de la province. Voir la figure 5.1 pour sa situation géographique. Celle-

⁴¹ Les appels de références bibliographiques sont classés par type de sources.

ci expose une singularité : la région est sise à une frontière interprovinciale où la rivière des Outaouais sépare le Québec et sa voisine ontarienne. Elle partage, entre autres, cette frontière avec la capitale fédérale : Ottawa (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Pontiac, 2010b; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2014) [Andrew, 1994; Beaucage, 1994; Doucet, 2014]. Cette contiguïté procure un avantage indéniable sur le plan économique dans la mesure où elle procure du dynamisme (un bassin de consommateurs et de visiteurs de plus en plus intéressés par des produits frais, locaux et santé; des opportunités d'affaires; etc.) [M3; P9] [Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 2010b; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2014] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a] [Doucet, 2014] :

[L]a région agricole de l'Outaouais bénéficie d'un bassin de plus d'un million de personnes caractérisé [par] une population jeune, multiculturelle, active, scolarisée et relativement à l'aise[,] ce qui en fait un marché prédisposé à l'achat de produits frais, nouveaux et à valeur ajoutée » (Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; Ville de Gatineau, 2011, p. 15; Ville de Gatineau, 2015, p. 72) [MAPAQ, 2017b, s. p.].

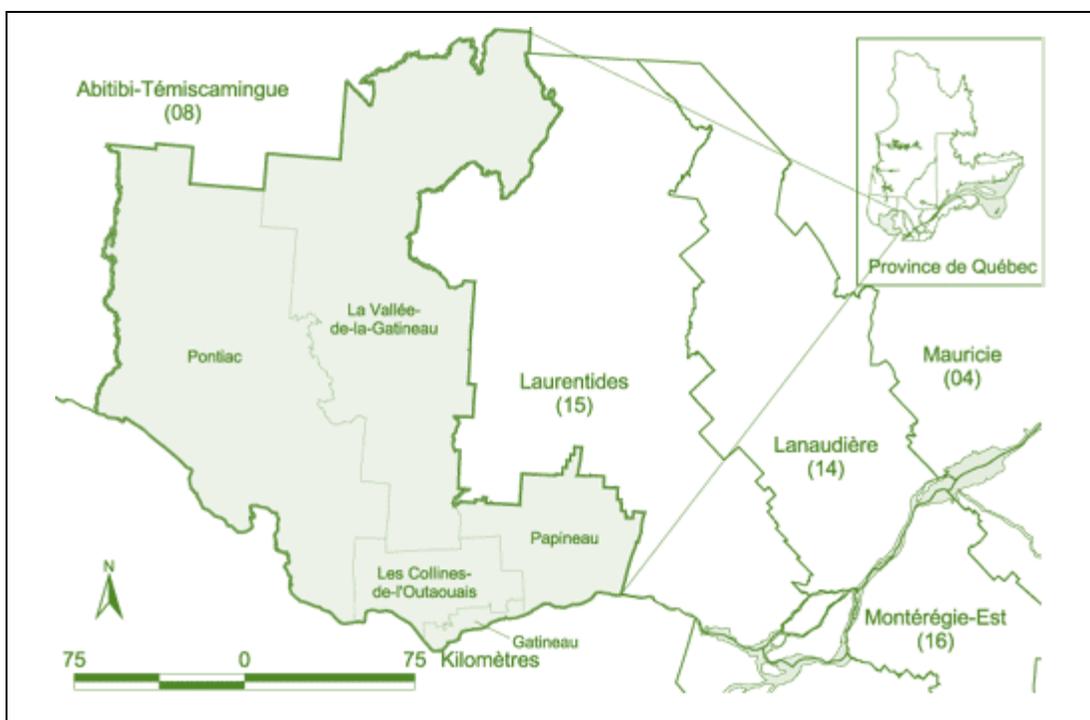
Le rayonnement de la région métropolitaine de Gatineau-Ottawa décroît, par contre, avec la distance et les territoires localisés plus au nord ne bénéficient pas ou peu de son dynamisme (Chiasson et Leclerc, 2010). La distance a été abordée par un exploitant et un professionnel de la MRC de Pontiac (E1; P3). Elle constituerait une menace au développement des activités complémentaires à la production; elle découragerait les consommateurs et les visiteurs potentiels à se rendre dans les exploitations pontissoises (P3) [MRC de Pontiac, 1999] [Marcotte et Bourdeau, 2004]⁴². La dynamique frontalière apporte, au surplus, des défis. Plus de la moitié des acteurs interviewés ont soulevé les difficultés inhérentes au commerce interprovincial induites par la non uniformité de la législation et de la réglementation dans le secteur agroalimentaire (les mesures sanitaires et phytosanitaires) [E1; M2; M3; P1; P2; P7; P8; P9] [Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 2010b]. Un autre professionnel a indiqué que la MRC de Pontiac tire son épingle du

⁴² La MRC est quand même située dans la limite de voyage des Ottavians et des résidents de l'Est ontarien (moins de deux heures en voiture) [Extrait de la mise à jour du plan touristique de l'Outaouais – Plan de zone pour la MRC de Pontiac, dans MRC de Pontiac, 1999, p. 147]. Sa position est plus problématique pour la clientèle primaire québécoise : « Sa position excentrique par rapport au Québec situe le territoire au-delà de la limite de voyage de [sa] zone de clientèle primaire [...] qui se situe généralement à moins de [deux] heures de parcours automobile de Montréal » (Extrait de la mise à jour du plan touristique de l'Outaouais – Plan de zone pour la MRC de Pontiac, dans MRC de Pontiac, 1999, p. 146). La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau semble être confrontée au même problème (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d).

jeu et bénéficie du rayonnement de la région métropolitaine malgré la distance, mais il a réitéré les difficultés en question :

Notre bassin de clients est en Ontario. Même pour la transformation, le grand marché est à Ottawa et, là, cela tombe dans des permis qui sont différents. La proximité, c'est cela. On est transfrontalier. Cela a des avantages et des inconvénients parce qu'on est sous des législations différentes [...]. C'est pour cela qu'il y a beaucoup d'animaux qui sont envoyés à l'encan en Ontario [...] [.] [D]ans ces cas-là, [...] pas besoin de permis. Alors que, sinon, on n'aurait pas le droit d'envoyer de la viande seulement en Ontario. Donc, c'est difficile pour les agriculteurs (P2).

Figure 5.1 : La situation géographique et les entités politico-administratives supramunicipales



Source : MAPAQ, 2017b

Une autre particularité de la région réside dans son occupation; sa population est concentrée dans sa partie méridionale (MRC de Papineau, 2017) [Doucet, 2014]. Elle renvoie, par la même occasion, aux dynamiques antagoniques de la complémentarité et de la conflictualité entre ses milieux ruraux et urbains. Elle porte, alors, à approfondir la question du rapport ambigu entre la ruralité et l'urbanité. Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI) classe la région parmi les régions urbaines du Québec aux côtés de celle de la Capitale-Nationale et des villes-régions de Laval et de Montréal (MÉSI, 2016, p. 11). Elle est représentée comme telle dans la littérature institutionnelle. Cette représentation fait, toutefois,

abstraction de la majeure partie de son territoire qui est rurale. La ruralité québécoise abonde en ressources de tous genres propres à assurer la qualité de vie de ses habitants : les activités récréatives (le plein air et la villégiature); la biodiversité; les forêts feuillues et mixtes; les parcs naturels; les paysages; le réseau hydrographique; les territoires agricoles; etc. (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a; MAPAQ, 2017b) [Doucet, 2014, p. 8]. De nombreux néoruraux se sont installés dans les milieux ruraux de la région pour pouvoir jouir de cette qualité de vie (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b) [Doucet, 2014, p. 53]. La périurbanité décrit une autre réalité fonctionnelle, physico-spatiale et identitaire qui ne doit pas être négligée (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b) [Doucet, 2014].

Le territoire régional est composé de quatre MRC qui sont, pour l'essentiel, rurales et de la Ville de Gatineau (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a; MAPAQ, 2017b; MÉSI, 2016) [Marcotte et Bourdeau, 2004]. Voir la figure 5.1 pour ses entités politico-administratives supramunicipales. Sa population se chiffrait à 385 878 habitants en 2016 (MAMOT, 2016, s. p.). Sa population rurale et semi-rurale correspond approximativement à 25% de sa population totale (MAPAQ, 2017b). Sa population urbaine en regroupe, donc, environ 75% (MAPAQ, 2017b) [Beaucage, 1994]. Gatineau en représentait, à elle seule, plus de 75% en 2015 (MÉSI, 2016, p. 4). Ces statistiques expliquent que la ruralité et la périurbanité puissent être reléguées au second plan dans les débats et les études régionaux. Il en résulte une méconnaissance de ces milieux en Outaouais (Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018) [Doucet, 2014, p. 8]. Celle-ci alimente, par ailleurs, les incompréhensions sur la vocation des territoires agricoles à la base de certains conflits d'usages et les tensions (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Ces conflits sont éminents à la MRC des Collines et à la Ville de Gatineau, car elles se trouvent à la confluence des réalités rurales et urbaines sur le plan régional (P5) [Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2011; Ville de Gatineau, 2015]. Un professionnel de la MRC a mentionné :

[C]'est un territoire qui subit, à certains égards, certaines pressions du développement non agricole, notamment le développement résidentiel. La MRC des Collines, c'est une MRC qui croît énormément [au] niveau démographique. On est dans le peloton de tête et cela amène des enjeux au niveau de la zone agricole parce que les gens veulent développer et réaliser des projets domiciliaires puis, souvent, ils regardent dans la zone agricole pour réaliser ces projets-là (P5).

Ces deux réalités demeurent, toutefois, complémentaires (CAAAQ, 2008; Proulx, 2011a; Vachon, 2011c; Vachon, 2011d); la diversité des milieux ruraux complète les avantages et les opportunités offerts par les milieux urbains et *vice versa* (Doucet, 2014, p. 8). Cette

complémentarité est manifeste dans la structure économique de la région, Mais un professionnel de la Ville de Gatineau affirme que les élus demeurent peu nombreux à adopter une vision qui les intègre (P9).

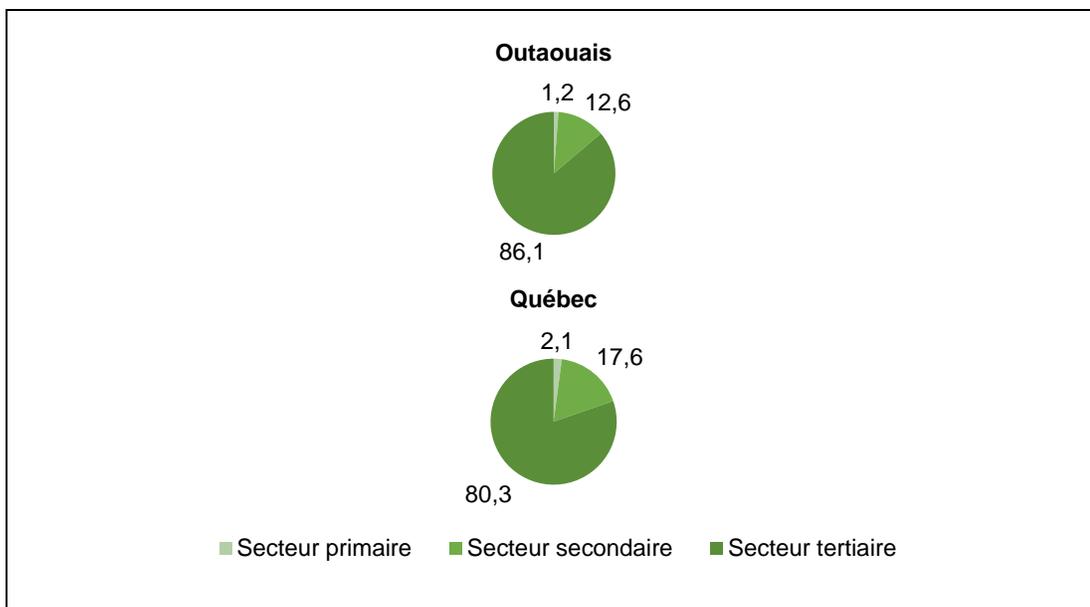
5.1.2 Ses caractéristiques socioéconomiques

Sa structure économique peut être caractérisée par un maître-mot : la tertiarisation (MRC de Papineau, 2015b) [MÉSI, 2016] [Beaucage, 1994]. La proportion du secteur tertiaire dans les emplois occupés se chiffrait à 86,1%, dans la région, en comparaison avec 80,3%, pour le Québec, en 2015 (MÉSI, 2016, p. 7). Voir la figure 5.2 pour les emplois occupés par secteur d'activité en 2015. Le contraste est plus marqué avec le produit intérieur brut (PIB). La part du secteur tertiaire au regard du PIB atteignait 84,5%, dans la région, en 2011. Il générerait 72,1% de celui du Québec la même année (Doucet, 2014, p. 23). Voir la figure 5.3 pour le PIB par secteur d'activité en 2011. La structure économique régionale est, ainsi, centrée sur les services⁴³. Le MÉSI précise que sa vocation tient des services gouvernementaux ou publics (MÉSI, 2016, p. 7). Elle se justifie par la proximité du gouvernement fédéral et la présence de son administration publique (Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; MRC de Papineau, 2017; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015) [Beaucage, 1994; Doucet, 2014, p. 23; Marcotte et Bourdeau, 2004]. Celle-ci a connu une expansion fulgurante et elle a suppléé les secteurs primaire et secondaire, et leur industrie productrice de biens, au rang de moteur économique principal à partir des années 1940 (Andrew, 1994; Beaucage, 1994). Sa présence se fait davantage sentir à Gatineau (P8) [Englobe Corp., 2017; Ville de Gatineau, 2015] : « Bref, l'activité fédérale à Hull⁴⁴ [a] favoris[é] la transformation de cette ville industrielle en une ville de fonctionnaires » (Andrew, 1994, p. 475). Un professionnel de la Ville a stipulé que le profil du marché du travail explique, en partie, que celle-ci soit peu intervenue dans ses territoires agricoles (P8). La croissance économique de la région est imputable à sa vocation en premier lieu (Doucet, 2014, p. 23).

⁴³ Les services aux ménages (le commerce de détail; le transport et l'entreposage; l'hébergement et la restauration; et les autres services) : 24,1%; les services moteurs (le commerce de gros; l'information; la culture et les loisirs; et les services financiers, scientifiques et techniques) : 18,6%; les services publics (les services d'utilité publique; l'enseignement; la santé et les services sociaux; et l'administration publique) : 43,4% (MÉSI, 2016, p. 7).

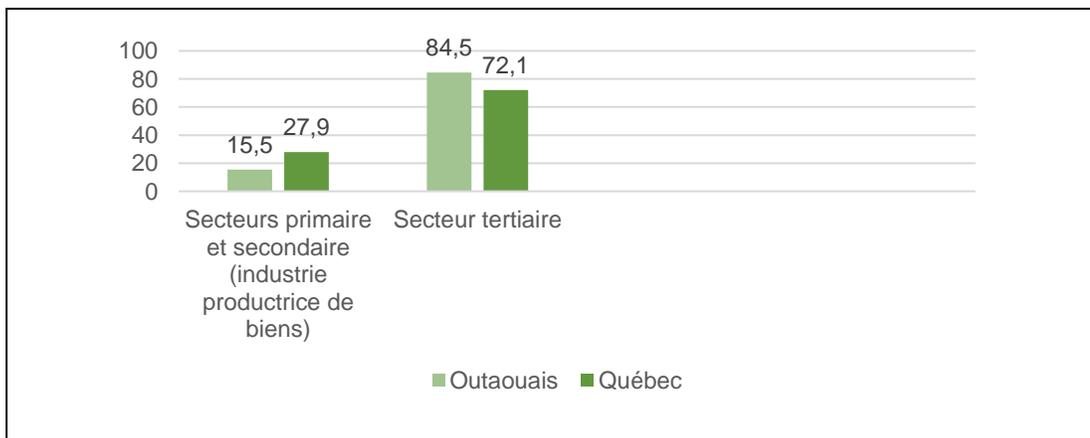
⁴⁴ L'ancienne Ville de Hull forme un secteur de la Ville de Gatineau depuis la fusion de 2002.

Figure 5.2 : Les emplois occupés par secteur d'activité en 2015 (en %)



Source : Adaptée de MÉSI, 2016, p. 7

Figure 5.3 : Le PIB par secteur d'activité en 2011 (en %)



Source : Adaptée de Doucet, en collaboration avec Élodie Plassin et Amandine Cochard, sous la direction de Martin Robitaille, 2014, p. 23

Les secteurs primaire et secondaire contribuent, dès lors, moins à la structure économique régionale (déindustrialisation) [MÉSI, 2016] [Andrew, 1994; Beaucage, 1994]. La figure 5.2 indique que leurs pourcentages, en lien avec les emplois occupés, correspondaient à 1,2 et à 12,6 en 2015. Ils sont mieux représentés dans la structure économique du Québec où ils équivalaient à 2,1% et à 17,6% des emplois occupés la même année (MÉSI, 2016, p. 7). La

figure 5.3 montre que leur proportion cumulée vis-à-vis du PIB se chiffrait à 15,5%, dans la région, et à 27,9%, au Québec, en 2011 (Doucet, 2014, p. 23). La région se distingue quand même sur le plan des industries agricoles et forestières qui constituent des piliers de son développement économique (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 2010b; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a] [Doucet, 2014, p. 23]. Le développement de ses MRC rurales repose, en grande partie, sur la mise en valeur des ressources naturelles (P2) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac, 2010b]. Les activités agricoles régionales ont connu un essor, dans les dix dernières années, et le PIB de leur secteur d'activité a enregistré une croissance de 4,2% entre 2007 et 2011 (Doucet, 2014, p. 23).

Cette différenciation dans la structure économique des milieux ruraux et urbains est accompagnée de disproportions en ce qui concerne plusieurs indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires : le taux de croissance annuel de la population; le nombre de jeunes; les taux de diplomation et de qualification aux divers niveaux; le taux de croissance annuel du PIB; le taux de croissance annuel des investissements selon le secteur; le revenu des ménages; la proportion de ménages à faible revenu; la part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages; etc. (MAMROT, 2013b) [Doucet, 2014, p. 53]. Les milieux urbains de la région montrent une bonne vitalité, tandis que la performance de ses milieux ruraux les range aux côtés des territoires les plus défavorisés du Québec (Doucet, 2014, p. 53)⁴⁵. On accole, par ailleurs, le concept de la dévitalisation aux milieux ruraux périphériques pontissois et val-gatinois (P4) [MRC de Pontiac, 1999] [Doucet, 2014, p. 53]. Les économies rurales contribuent, par contre, bien au développement régional; elles sont une source de diversification et elles présentent un grand potentiel de développement (Doucet, 2014, p. 53). Cette contribution sera discutée pour ce qui concerne la zone agricole au point 5.2.

⁴⁵ La MRC des Collines se positionne, néanmoins, bien sur les plans des taux de diplomation et de qualification aux divers niveaux, et du revenu moyen des ménages; « 41% des 15 ans et plus [y] sont détenteurs d'un certificat/diplôme collégial ou universitaire alors que ce taux s'établit à 21,3% pour l'ensemble du Québec » et le revenu moyen des ménages y est « largement supérieur à celui de la moyenne provinciale (92 498 [dollars] contre 66 205 [dollars]) » (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, pp. 8, 11). Cela est attribuable à la proportion significative de ses résidents qui occupent des emplois de fonctionnaires au gouvernement fédéral (MRC de Papineau, 2017; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. 11).

5.1.3 Ses entités politico-administratives supramunicipales

La MRC de Pontiac est la plus occidentale des entités (MRC de Pontiac, 1999). Elle en est la moins peuplée, mais la plus étendue; elle comptait 14 130 habitants répartis sur une superficie de 12 825,93 km² en 2016 (MAMOT, 2016, s. p.). Elle regroupe 19 municipalités locales aux désignations distinctes : un canton; 15 municipalités; un territoire non organisé; et deux villages (Duchesne et Charlebois, 2013; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014) [MAMOT, 2016, s. p.]. Ses limites occidentale et septentrionale sont interrégionales et elles conduisent en Abitibi-Témiscamingue. Sa limite orientale est intrarégionale et elle donne sur la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (Duchesne et Charlebois, 2013; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014) [Doucet, 2014, p. 7]. La MRC est, en outre, bordée par la rivière des Outaouais au sud de son territoire (Duchesne et Charlebois, 2013; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014). Le Gouvernement du Québec le classe parmi les régions ressources⁴⁶ de la province (Doucet, 2014, p. 7).

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est la plus septentrionale des cinq entités (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d). Sa population se chiffrait à 18 760 habitants en 2016 (MAMOT, 2016, s. p.)⁴⁷. Elle occupe, de plus, le second rang eu égard à sa superficie de 12 203,80 km² (MAMOT, 2016, s. p.). Elle rassemble 22 municipalités locales : deux cantons; 13 municipalités; cinq territoires non organisés; et deux villes (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d) [MAMOT, 2016, s. p.]. Ses limites orientale et septentrionale sont, en grande partie, interrégionales et elles mènent dans les Laurentides et en Abitibi-Témiscamingue. Ses limites méridionale et occidentale sont intrarégionales; elle les partage avec les MRC des Collines et de Pontiac (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d) [Doucet, 2014, p. 8]. Le Gouvernement du Québec range aussi la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans les régions ressources de la province (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, p. 36) [Doucet, 2014, p. 7].

⁴⁶ Le Gouvernement définit la région ressource de la manière suivante : « [une] région dont l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles » (Gouvernement du Québec, 2018, s. p.).

⁴⁷ Le décret de population de la MRC ne comptabilise pas les 1 783 Autochtones qui résidaient dans les réserves de Kitigan Zibi et de Lac-Rapide en 2016 (MAMOT, 2016, s. p.).

La MRC des Collines-de-l'Outaouais allie la périurbanité et la ruralité (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Elle est plus peuplée que les deux précédentes, mais elle couvre environ le sixième de leur superficie; on y dénombrait 49 507 habitants sur 2 025,98 km² en 2016 (MAMOT, 2016, s. p.). Elle connaît une importante croissance démographique. Elle accueille de nombreux résidents qui tendent à vivre en ville à la campagne (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Elle ne réunit, toutefois, que sept municipalités locales (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b) [MAMOT, 2016, s. p.]. Elle est limitrophe aux trois autres MRC de la région et à la Ville de Gatineau (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b) [Doucet, 2014, p. 7]. Elle est confrontée à un enjeu administratif particulier : la MRC a été créée en 1991, et « [s]es organisations et [s]es services [...] sont souvent morcelés et gérés à partir de Gatineau » (Doucet, 2014, p. 7).

La MRC de Papineau est la plus orientale des cinq entités (MRC de Papineau, 2017). Elle occupe le troisième rang pour sa population et sa superficie; on y recensait 23 109 habitants distribués sur 2 904,26 km² en 2016 (MAMOT, 2016, s. p.). Elle est constituée de 24 municipalités locales : deux cantons; 21 municipalités; et une ville (MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017) [MAMOT, 2016, s. p.]. Elle est la MRC qui comporte le plus de municipalités dans la région. Ses trois acteurs ont indiqué que sa composition représente un défi politique de taille (M2; P6; P7). La conciliation de leurs intérêts, dans le cadre de la rédaction et de la révision des outils de planification, est, parfois, difficile : on a un « méli-mélo » (M2) de petites à grosses municipalités pour lesquelles « on ne parle pas de la même *game* partout » (P7), et les efforts déployés pour concilier leurs intérêts tiennent du « grand écart, [de] la *split* au complet » (P7). Les limites orientale et septentrionale de la MRC sont interrégionales et elles débouchent sur les Laurentides. Sa limite occidentale est intrarégionale; son territoire étant contigu aux MRC des Collines et de La Vallée-de-la-Gatineau, et à la Ville de Gatineau. Il est longé par la rivière des Outaouais au sud. Sa localisation lui donne une place privilégiée au centre du triangle économique formé par les pôles de Gatineau-Ottawa, de Montréal et de Mont-Tremblant (MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017; Myner Joly, 2007b) [Doucet, 2014, p. 7].

La Ville de Gatineau est située au sud de la région. Elle est son plus grand pôle démographique et économique (Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; Ville de Gatineau, 2015). Elle est la quatrième ville la plus peuplée du Québec (Englobe Corp., 2017; Ville de Gatineau, 2015) [MAMOT, 2014b] [Doucet, 2014, p. 7]; on y trouvait 278 589 habitants en 2016 (MAMOT, 2016,

s. d.). Elle a connu une croissance démographique supérieure à celle des autres grandes villes québécoises depuis les années 2000 (Ville de Gatineau, 2015). Elle couvre 341,94 km² et elle se divise en cinq secteurs (Englobe Corp., 2017; Ville de Gatineau, 2015) [MAMOT, 2016, s. d.]. Elle est limitrophe aux MRC des Collines et de Papineau, et elle est séparée de sa voisine ottavienne par la rivière des Outaouais au sud (Ville de Gatineau, 2015).

5.2 LE PORTRAIT DE SA ZONE AGRICOLE

5.2.1 Sa ressource territoriale

La région est reconnue pour la variété de ses conditions climatiques et pédologiques. Plusieurs sont propices à la pratique des activités agricoles. On la reconnaît aussi pour la qualité et la quantité de ses ressources hydriques qui sont essentielles à son agriculture (Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a; MAPAQ, 2017b].

Son territoire comporte la septième zone agricole en importance au Québec; sa superficie était de 316 kha ou de 3160 km² en 2016 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 1; Gouvernement du Québec, 2016, s. p.). Voir le tableau 5.1 pour la superficie du territoire zoné agricole par région administrative. Elle découle de la sanction de trois des six décrets de mise en application de la LPTA : le premier a zoné les basses terres de la rivière des Outaouais pour pallier les pressions du développement urbain sur les terres considérées les plus favorables aux grandes cultures selon l'ITC; et les deuxième et sixième ont zoné les terres des vallées des rivières Gatineau, du Lièvre et de la Petite-Nation, creusées dans le Bouclier canadien, en vertu du même inventaire (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a; CPTAQ, 1999; CPTAQ, 2010a). Il existe des préoccupations en lien avec la façon de concevoir la ressource territoriale et le décalage entre son potentiel inventorié et réel (A1; P2; P4; P5; P6; P7) [Englobe Corp., 2017; MRC de Papineau, 2017; Ville de Gatineau, 2011]. Des professionnels de la MRC de Papineau ont exprimé les leurs :

Cela, on en parlait à micro fermé avant mais [...], quand ils ont décrété la zone agricole, dans les années 70, [...], ils n'ont pas tenu compte nécessairement des particularités des sols. L'[ITC], c'est bien le fun, mais [...] c'est pour les grandes cultures. C'est pour cela que je disais : « Les meilleures terres... C'est à juger. » [...] [T]u me donnerais une terre à Lochaber, je ne la voudrais pas pour faire du maraîchage mais, tu me donnerais une terre dans Saint-André,

dans le sable, je capoterais. [...] [C]e que je veux dire, c'est que tout dépen[d] du besoin qu'on a (P7).

C'est l'un des critères [...] : le potentiel des sols pour l'agriculture. C'est l'un des critères, en vertu de l'article 62 de la LPTAA, pour rendre une décision. Sauf que c'est pour les grandes cultures. Alors qu'aujourd'hui, on reçoit des demandes d'autorisation pour d'autres formes d'agriculture ou des utilisations non agricoles, mais ce n'est pas possible d'aller faire nécessairement d'autres formes d'agriculture parce que la CPTAQ, dans son réflexe corporatif, si je peux dire, [...] regarde la qualité des sols selon l'[ITC]. [...] [J]e ne sais pas si c'est une faille dans la loi ou [un manque de] prise en compte de ce que l'on observe de plus en plus (P6).

Les professionnels rejoignent, ainsi, la littérature : comment développer le plein potentiel de la ressource malgré un inventaire qui réduit sa portée? Ils invitent les autorités gouvernementales à privilégier une conception plus adaptée et intégrée de la ressource, et à étendre la liste des critères à la base de la détermination du potentiel agricole des sols (P5; P6; P7). D'un autre côté, des professionnels des MRC des Collines et de Papineau ont mentionné que :

Parfois, il y a des lots agricoles qui n'ont aucun potentiel agricole et il est très difficile de faire du développement non agricole sur ces terrains-là. Donc, il y a une fermeture de la part de la [CPTAQ], et [...] [du] MAPAQ [et du MAMOT] par rapport à des usages que l'on pourrait permettre dans les zones qui sont déstructurées ou moins viables au niveau de l'agriculture [...] (P5).

[C]ertaines poches sont de moindre qualité, plus rocailleuses... Au niveau des dénivelés, c'est plus difficile avec les machines [...]. Alors qu'il y a aussi, à l'inverse, à l'intérieur des périmètres urbains ou des futurs périmètres urbains qui ont été dézonés, des supers bonnes terres [...] (P7).

Leur discours confirme, par ailleurs, la prédominance des aspects substantiels et procéduraux de l'approche traditionnelle de planification des territoires agricoles et de la PRG. Ces aspects seront approfondis aux chapitres VI et VII. La zone agricole décrétée renferme quand même un grand potentiel de développement pour la région.

Tableau 5.1 : La superficie du territoire zoné agricole par région administrative (kha)

Région administrative	2016
01 Bas-Saint-Laurent	642
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	399
03 Capitale-Nationale	222
04 Mauricie	242
05 Estrie	705
06 Montréal	2
07 Outaouais	316
08 Abitibi-Témiscamingue	633
09 Côte-Nord	28
10 Nord-du-Québec	23
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	86
12 Chaudière-Appalaches	1 002
13 Laval	7
14 Lanaudière	206

15 Laurentides	195
16 Montérégie	953
17 Centre-du-Québec	645
00 Ensemble du Québec	6306

Source : Adapté de Gouvernement du Québec, 2016

5.2.2 La situation de la MFA

La présente partie expose la situation de la MFA dans la région. Elle est plus documentée pour les fonctions économiques comme la production (le MAPAQ est chargé de la gestion d'un secteur économique).

Les fonctions économiques

Les transformations survenues, à partir des années 1940, ont initié le déclin de son milieu agricole en conformité avec la tendance observée ailleurs au Québec et dans le monde (Englobe Corp., 2017); elles ont laissé place à une crise structurelle et à une profonde dévitalisation. Leurs conséquences les plus manifestes se sont déclinées en un triptyque : baisse du nombre de fermes – diminution de la superficie défrichée – réduction des équipements agricoles (après 1960 pour ces derniers) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014] [Beaucage, 1994, p. 497]. Les phénomènes de la consolidation et de la spécialisation des exploitations se sont, néanmoins, révélés moins considérables, en Outaouais, que dans les autres régions. Beaucage peine, alors, à élucider les autres causes de la déstructuration de son agriculture compte tenu de « la variété et de la qualité des sols [...] et [du] climat moins rigoureux que celui de la plupart des régions agricoles du Québec » (Beaucage, 1994, p. 499). Il émet les hypothèses suivantes : la dispersion des activités et des exploitations dans des vallées non raccordées par des infrastructures de transport efficaces (MRC de Pontiac, 2010b); leur éloignement; le manque d'infrastructures de mise en marché; le drainage insuffisant des sols; la faible diversification des productions; et la non exploitation des terres aux prises avec des pressions spéculatives à proximité de Gatineau et de Hull (Beaucage, 1994, p. 499).

Le nombre de fermes a connu une baisse marquée (P5). Elle a été de 11%, en Outaouais, pour les seules années 2007 à 2010. Cette baisse correspond au quintuple de celle qui a été

mesurée, au Québec, à la même période (2,2%) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 3]. Elle est davantage attribuable aux exploitations spécialisées dans les productions animales (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 3). Celles-ci avaient enregistré une diminution entre 1941 et 1986; Beaucage rapporte « une chute [corollaire] importante du nombre de bovins (32%), de porcs (86%) et de moutons (78%) » (Beaucage, 1994, p. 497). Les exploitations spécialisées dans ces productions demeurent quand même majoritaires dans la région. Le MAPAQ y dénombrait 901 exploitations en 2010 : 73,4% de ces exploitations étaient spécialisées dans les productions animales; 11,2%, dans les productions horticoles; et 15,4%, dans les autres productions (l'acériculture et les boisés agricoles; les céréales et les protéagineux; et les plantes fourragères) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, pp. 3-6]. Voir le tableau 5.2 pour les données reliées aux fonctions économiques et sociales des activités et des exploitations agricoles de la région.

La production bovine y constituait la principale activité agricole (Englobe Corp., 2017; MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a]; elle formait le revenu principal de 75,2% des exploitations spécialisées dans les productions animales et de 55,2% du total (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 4). Une majorité simple de 34% d'entre elles était, par ailleurs, localisée dans la MRC de Pontiac (Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.). Des professionnels de la MRC et de la Ville de Gatineau ont soulevé que la prédominance de la production bovine représente une menace au déploiement des activités agrorécréotouristiques dans la région. Elle se prêterait moins bien à la visite (P2; P9) :

[L]e fait [...] qu'on soit beaucoup axés sur la production bovine limite un peu l'interaction entre un citoyen qui voudrait aller voir des produits [et] le producteur. On s'entend que, visiter une ferme bovine, ce n'est peut-être pas le premier attrait qu'on veut voir en zone agricole. C'est plutôt le maraîcher, le potager. [...] Dans les régions où la production est beaucoup plus axée là-dessus, c'est plus facile de faire des liens entre les citoyens urbains et les producteurs. Mais, pour ce qui est de l'élevage d'animaux, d'animaux de boucherie, les liens sont moins faciles à faire (P9).

La production bovine y était suivie par la production laitière; elle occupait 13% des exploitations spécialisées dans les productions animales et 9,5% du total (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 4). La MRC de Papineau en regroupait 37,2% (Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.) Les autres productions animales sont de plus en plus présentes. Cela est encore plus vrai dans les MRC des Collines et de Papineau où elles dénotent une diversification de la production (P7) [MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014c; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d].

Les productions horticoles figurent parmi les secteurs où les exploitations ont connu la plus forte augmentation dans les dix dernières années (MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a]; leur nombre a cru pour tous les types de productions (les productions ornementales; les légumes; et les fruits et les petits fruits), hormis pour les cultures en serre qui se sont stabilisées (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 5). Le maraîchage représentait la production horticole la plus présente dans la région en 2010. Il y était pratiqué par 39,6% des exploitations spécialisées dans les productions horticoles et par 4,4% du total (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 5). Les MRC de Papineau et des Collines se démarquaient en horticulture (MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017); celle-ci y procurait un revenu principal à 29,7% et à 28,7% des exploitations spécialisées dans les productions horticoles en Outaouais (Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.). Leur spécialisation territoriale respective était : la culture maraîchère (la pomme de terre) et les cultures en serre et ornementales (MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014c; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d]. La Ville de Gatineau venait au second rang pour les cultures en serre et ornementales, bien que 50% des superficies dédiées à la serriculture, dans la région, se trouvaient dans ses limites (Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.). La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se distinguait, en ce qui la concerne, dans la production de fruits et de petits fruits (MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014b]. Elle comptait la seule cannebergeraie en 2010 (P4) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014b].

Les grandes cultures sont, elles aussi, en expansion (MRC de Papineau, 2017). Le territoire régional a assisté à la conversion de nombreuses exploitations spécialisées dans les productions animales vers la production de céréales et de protéagineux, et de plantes fourragères hors pâturages. Celle-ci y caractérise, de plus en plus, les paysages agricoles; ses superficies se sont étendues de 25% entre 2007 et 2010 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6). Elles y représentaient 65,2% des superficies en culture et 38,1% des superficies occupées par les fermes en 2013 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 3; MAPAQ, 2017b). Le tiers des exploitations qui tiraient leur revenu principal de la culture de céréales et de protéagineux se trouvait dans la MRC de Pontiac (Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.). La culture de plantes fourragères, dans et hors pâturages, demeurait la principale activité agricole du secteur des autres productions, dans la région, avec 56,1% des exploitations spécialisées (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6). Une majorité simple de 37,2% de ces exploitations était située dans la MRC des Collines (Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.).

La production acéricole a, en outre, été développée en Outaouais. Elle y était pratiquée par 20 exploitations spécialisées en 2010. Elles y exploitaient 155 000 entailles sur un potentiel de 250 000 situées, pour la majorité, sur des terres privées (P2) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6]. Deux exploitations acéricoles y étaient certifiées biologiques en 2013. Elles étaient, toutes deux, localisées dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6].

Les productions biologiques sont apparues, dans la région, dans la foulée des nouvelles tendances sociales observées dans les sociétés industrialisées (MRC de Papineau, 2015b; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2011; Ville de Gatineau, 2015). Le nombre de fermes certifiées y a presque doublé, entre 2008 et 2013, pour atteindre 33 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6). Une ferme y produisait de la viande bovine, tandis que les autres y étaient spécialisées dans les productions végétales. Près des deux tiers se répartissaient dans les MRC des Collines et de Papineau (P7) [MRC de Papineau, 2017; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2011] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.]. La MRC des Collines offre un soutien particulier à la relève non apparentée désireuse de pratiquer une autre agriculture (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDÉTAO) et la municipalité de L'Ange-Gardien y ont mis sur pied un incubateur d'entreprises agricoles certifié biologique en 2009 : la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien fournit un lieu de production clé en main pour lancer une entreprise (un accès à du réseautage et à des services professionnels; des infrastructures communes; et de la location de parcelles et de machinerie) [Englobe Corp., 2017; MRC de Papineau, 2017; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 7; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.]. Cette initiative propose une solution aux obstacles rencontrés par les jeunes entrepreneurs et elle a, donc, été identifiée comme une prouesse rurale par SRQ. Neuf entreprises agricoles certifiées se livraient, au surplus, à la transformation à la ferme et neuf écoulaient leurs produits par le biais du modèle de l'ASC (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6).

Les activités complémentaires à la production sont en hausse en Outaouais. La transformation et la vente directe (l'autocueillette comprise) à la ferme y occupaient 5,2% et 11,9% des exploitations en 2010 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.;

Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.). La MRC de Papineau en rassemblait, dès lors, 42,6% et 32,7% (Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.); elle constituait le chef de file régional en la matière (MRC de Papineau, 2017) [Marcotte et Bourdeau, 2004]. Des activités agrorécréotouristiques ont, de plus, été déployées depuis les années 1990 (Marcotte et Bourdeau, 2004). Une enquête a été réalisée avec des producteurs agrotouristiques et des organisations connexes de la région en 2004 (Marcotte et Bourdeau, 2004). Son profil des premiers intéresse la recherche. Ceux-ci correspondent aux producteurs agricoles qui accueillent des visiteurs sur leur exploitation et qui leur procuraient une animation autour de la production et de ses produits dérivés en accord avec la définition retenue au point 2.5.1 (Marcotte et Bourdeau, 2004, p. 8). Une majorité simple de 34% de ces producteurs œuvrait dans les productions animales; la plupart produisaient de la viande bovine ou ovine en conformité avec le portrait agroalimentaire régional, et ils offraient des activités malgré les risques inhérents aux visites dans les élevages. Le quart était spécialisé dans la production acéricole (MRC de Papineau, 2017, p. 68) [Marcotte et Bourdeau, 2004, p. 15]. Les principales activités offertes étaient les suivantes : des visites guidées; des balades ou des randonnées sur la ferme; et de la vente de produits. Elles ne comprenaient aucun hébergement. Une majorité absolue de 56% des producteurs était localisée dans la MRC de Papineau en raison de sa production agricole diversifiée et de son secteur touristique développé (MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017, p. 67) [Marcotte et Bourdeau, 2004, p. 15]. Le volet agrotouristique des exploitations tirait parti des paysages bucoliques de la région et de ses quelques grands axes routiers, mais il aurait gagné à intégrer des activités et des produits plus diversifiés, et à mieux les organiser et les promouvoir (MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017, p. 68; MRC de Pontiac, 2010b) [Marcotte et Bourdeau, 2004]. La décentralisation et le soutien des autorités gouvernementales auraient aussi contribué à lui donner une impulsion, au même titre que la réhabilitation du métier des agriculteurs (Marcotte et Bourdeau, 2004). Le tourisme est considéré comme une industrie prometteuse pour le développement économique régional et la ruralité y trouve, de plus de plus, son compte (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b) [Marcotte et Bourdeau, 2004]. Il semble, par contre, que les faiblesses et les menaces susmentionnées se soient perpétuées. Les exploitants et leurs partenaires territoriaux ont quand même accru leur offre agrorécréotouristique depuis 2004. Elle concernait 24 exploitations en 2010 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.).

Les MRC de Papineau et des Collines en regroupaient 45,8% et 41,7% (Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.). La position stratégique du territoire papinois, au centre du triangle économique formé par les pôles de Gatineau-Ottawa, de Montréal et de Mont-Tremblant, et la proximité des deux MRC avec la région métropolitaine de Gatineau-Ottawa ne sont, par ailleurs, pas étrangères à ces proportions (MRC de Papineau, 2015b). Les activités agrorécréotouristiques sont, aujourd'hui, mises en valeur dans le Parcours Outaouais gourmet coordonné par la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) [P2]. Celui-ci consiste en un outil régional de promotion en agrotourisme et en tourisme gourmand (Englobe Corp., 2017; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 8]; le parcours promeut 60 entreprises et initiatives agroalimentaires grâce à quatre circuits cardinaux qui conduisent aux quatre coins de la région (Englobe Corp., 2017) [MAPAQ, 2015c; Parcours Outaouais gourmet, 2014].

Le triptyque mentionné en préambule a, enfin, concouru à la chute des emplois dans le secteur primaire agricole. Celle-ci a été plus notable, en Outaouais, que dans plusieurs autres régions en conséquence de la restructuration de son marché du travail autour du gouvernement fédéral et de son administration publique (Beaucage, 1994, p. 497). La population active agricole y a connu une baisse continue et significative de 89% entre 1941 et 2010; le secteur y employait environ 13 400 personnes en 1941, 8 000 en 1951, 2 500 en 1981 et 1475 en 2011 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.) [Beaucage, 1994, p. 497]. La MRC de Pontiac est celle où les emplois estimés dans le secteur primaire agricole sont les plus nombreux; elle comptait 27,1% de ceux de la région en 2010 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.). Elle est suivie par les MRC des Collines et de Papineau qui en englobaient chacune 23,7% (Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.). Le productivisme a permis de relever la productivité du travail en contrepartie (MRC de Papineau, 2017). Le revenu moyen par exploitation a, ainsi, enregistré une forte hausse, dans la région, depuis 1941; elle y a été de 17% pour les seules années 2005 à 2009 (89 000 à 104 000 dollars) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 2]. Les exploitations agricoles y engrangeaient des revenus de 93,8 millions de dollars en 2009 (MAPAQ, 2014, p. 2). Les MRC de Pontiac et de Papineau en généraient 31,5% et 30,2% (MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.]. La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est celle

où le revenu moyen par exploitation était le plus faible (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 7).

Les fonctions environnementales

Les conséquences de cette agriculture productiviste sur les composantes environnementales ont été survolées au point 3.2.2 (P2). La région présente un assez bon bilan agroenvironnemental (P4) [MRC de Papineau, 2017] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 2]. Il trouve sa source dans : les superficies de plantes fourragères pérennes, dans et hors pâturages, qui représentaient 82,3% des superficies en culture, en 2013, et qui sont réputées exercer une pression moins importante sur les ressources naturelles; les superficies agricoles boisées qui sont propices à la préservation de la biodiversité; et les mesures prises par les exploitants pour abreuver leurs animaux en dehors des cours d'eau et optimiser la gestion des fumiers (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 2]. Leur engouement pour les productions biologiques contribue, en outre, à redorer ce bilan, car elles proscrivent le recours systématique aux intrants chimiques de synthèse (les engrais chimiques et les pesticides), aux organismes génétiquement modifiés (OGM), aux antibiotiques et aux hormones de croissance, à l'irradiation et aux agents de conservation chimiques utilisés en agriculture industrielle (MAPAQ, 2017a).

Les fonctions sociales

La zone agricole constitue une réalité avec laquelle les acteurs régionaux doivent composer en aménagement du territoire. Elle se déploie dans 55 municipalités locales sur 73 (CPTAQ, 2016b; MAMOT, 2016, s. p.) [Doucet, 2014, p. 8]. La MRC de Pontiac comprend la zone agricole la plus vaste de la région (P2) [MRC de Pontiac, 1999]. Elle regroupait 29,9% des 316 069 ha en 2016. Elle est suivie par : la MRC des Collines avec 22,8%; la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec 22,6%; la MRC de Papineau avec 20,6%; et la Ville de Gatineau avec 4,2% (CPTAQ, 2016b) [Doucet, 2014, p. 8]. La zone occupe, au surplus, une partie importante du territoire municipalisé des MRC; elle en représentait, en moyenne, 28,6% en 2016. La proportion la plus élevée appartenait à la Ville de Gatineau avec ses 38,9%. Venaient ensuite : la MRC des Collines avec 35,5%; la MRC de Pontiac avec 24,5%; la MRC de Papineau avec 22,4%; et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau avec 22% (CPTAQ, 2016b) [Doucet, 2014, p. 8]. Un professionnel de la Ville de Gatineau convient de son importance

territoriale, mais il la relativise avec sa population : « En termes de territoire, c'est important : près de 40% de notre territoire. Mais, en termes de population, je n'ai pas de chiffre en tête, mais on est en bas du 3[%], je pense » (P9). Un professionnel de la MRC des Collines soutient que sa représentation ne constitue pas une réalité anodine compte tenu des pouvoirs en jeu :

« Finalement, on n'a presque rien à dire sur [la zone agricole] puis c'est 35% du territoire de la MRC. [...] [C]'est un territoire où [...] l'encadrement est quasi-total par l'instance gouvernementale. [...] Donc, moi, je te dirais que c'est ce que je retiens; je retiens que le tiers du territoire de la MRC est aménagé, géré, par des instances gouvernementales qui ne sont pas municipales (P5).

Un professionnel de la MRC de Papineau a, toutefois, souligné la contribution sociale de l'agriculture dans les communautés rurales : « [S]i on ne le réalise pas à brûle-pourpoint [...], l'agriculture est importante. Elle occupe notamment le territoire. Elle occupe les rangs. Les écoles primaires fonctionnent, entre autres, [...] grâce à l'agriculture » (P7).

La viabilité et la vitalité du tissu social en milieu rural ont été soumises à rude épreuve avec la chute de la population active agricole et les problèmes de relève (E1; M1) [MRC de Papineau, 2015e; MRC de Papineau, 2017]. Il existe, par ailleurs, deux classes de cette dernière :

[Les jeunes exploitants] établis par filiation qui, par la formation qu'ils ont reçue dans leur secteur respectif, s'inscrivent généralement dans le courant productiviste, et la relève [...] [non apparentée ou] « parallèle » qui, faute d'avoir eu accès aux fermes existantes, s'organise autrement et réinvente les pratiques en agriculture, surtout dans une logique de survie, mais aussi d'écocitoyenneté et parfois de loisir (Marchand, 2010, s. p.).

Les exploitants étaient, en moyenne, plus âgés, en Outaouais, qu'au Québec en 2011 : 55 ans en comparaison avec 52. La relève agricole⁴⁸ y comptait 160 exploitants et la relève non apparentée en rassemblait 52%. Cette dernière y était en proportion plus importante que dans la province où elle en concernait 33%. Elle y bénéficie, entre autres, de la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien (MRC de Papineau, 2017) [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 7]. La valeur des terres lui est, de plus, avantageuse dans certaines portions du territoire, comme les MRC de Papineau et de Pontiac, où elles sont disponibles aux prix du marché et non sujettes aux spéculations liées au développement urbain ou récréotouristique (A1; M1; M3; P1; P5; P7; P8; P9) [Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 117; Ville de Gatineau, 2011] [Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 7]. La moitié du foncier agricole, à Gatineau, n'est pas la propriété de producteurs (Bélanger, 2018b).

⁴⁸ Le MAPAQ définit la relève agricole de la manière suivante : les exploitants de « 40 ans et moins, et détenant au moins 1% des parts de l'entreprise » (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 7).

Une autre agriculture a point, dans la région, dans les dernières années : l'agriculture de loisir (P4) [Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018]. Elle est plus présente en milieu périurbain; il existe plusieurs exploitations de ce type sur le territoire de la Ville de Gatineau : « [O]n les appelle les *gentlemen farmers*... Un retraité du fédéral qui s'achète une ferme pour avoir quatre chevaux » (P9). Elles sont, quelquefois, de ces exploitations émergentes et innovantes qui concourent au renouvellement des pratiques de production et au rapprochement entre la ruralité et l'urbanité. Mais la venue de néoruraux entraîne des conflits de cohabitation et une pression sur la valeur des terres (M1; M3; P4; P8) [Englobe Corp., 2017, pp. 60-61; Englobe Corp., 2018]. Nombreux sont ceux qui ne veulent que « s'acheter du paysage » (P8; P9); ils font l'acquisition de quelques acres de terres agricoles, mais ils ne prévoient ni les exploiter ni les louer (M1).

5.3 LA RÉGION ET LES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA PRODUCTION : UN POTENTIEL À EXPLOITER

La région offrirait, en somme, un cadre propice au développement des activités complémentaires à la production : sa géographie et sa sociodémographie, caractérisées par la présence d'un centre urbain principal et de quatre territoires périphériques ruraux, ainsi que par l'espace métropolitain formé par le premier et la capitale fédérale qui lui est contiguë, permettraient de tirer parti de la complémentarité des territoires en entretenant, entre autres, un bassin de consommateurs et de visiteurs potentiels pour les exploitations agrorécréotouristiques, et celles qui se lanceront dans la transformation et la vente directe à la ferme; sa socioéconomie, marquée par la tertiarisation, mais aussi par le nouvel essor des activités agricoles, perpétuerait une population active intéressée par des produits frais, locaux et santé, et contribuerait à établir une agriculture durable, innovante, prometteuse et de proximité en accord avec les tendances sociales en émergence. Cette agriculture devrait composer avec la dispersion des activités et des exploitations dans des vallées non raccordées par des infrastructures de transport efficaces, leur éloignement et la prédominance de la production bovine. Elle requerrait, enfin, de limiter les effets de la modernisation bien implantée, la faible diversification des productions, les pressions spéculatives, la négligence des réalités agricoles et rurales, et leur méconnaissance et les incompréhensions corollaires sur la vocation des territoires agricoles. Reste à savoir dans quelle mesure les entités politico-administratives supramunicipales s'y sont intéressées.

Tableau 5.2 : Les données reliées aux fonctions économiques et sociales des activités et des exploitations agricoles de la région

Territoires	Pontiac	VG ¹	CO ¹	Papineau	Gatineau	Outaouais
Exploitations (2010)						
Nb	257	162	223	200	59	901
% des exploitations de la région	28,5	18,0	24,8	22,2	6,5	100
Exploitations selon la spécialisation (2010)						
Productions animales						
Nb	211	131	151	138	30	661
% des exploitations spécialisées dans les productions animales dans la région	31,9	19,8	22,8	20,9	4,5	100
<i>Production bovine</i>						
Nb	169	108	113	82	25	497
% des exploitations spécialisées dans la production bovine dans la région	34,0	21,7	22,7	16,5	5,0	100
<i>Production laitière</i>						
Nb	27	14	11	32	2	86
% des exploitations spécialisées dans la production laitière dans la région	31,4	16,3	12,8	37,2	2,3	100
<i>Production ovine</i>						
Nb	9	4	10	9	1	33
% des exploitations spécialisées dans la production ovine dans la région	27,3	12,1	30,3	27,3	3,0	100
<i>Autres</i>						
Nb	6	5	17	15	2	45
% des exploitations spécialisées dans les autres productions animales dans la région	13,3	11,1	37,8	33,3	4,4	100
Productions horticoles						
Nb	19	9	29	30	14	101
% des exploitations spécialisées dans les productions horticoles dans la région	18,8	8,9	28,7	29,7	13,9	100
<i>Cultures en serre et ornementales</i>						
Nb	4	3	12	7	8	34
% des exploitations spécialisées dans les cultures en serre et ornementales dans la région	11,8	8,8	35,3	20,6	23,5	100
<i>Légumes</i>						
Nb	6	3	11	17	3	40

% des exploitations spécialisées dans la culture de légumes dans la région	15,0	7,5	27,5	42,5	7,5	100
<i>Fruits et petits fruits</i>						
Nb	9	3	6	6	3	27
% des exploitations spécialisées dans la culture de fruits et de petits fruits dans la région	33,3	11,1	22,2	22,2	11,1	100
Autres productions						
Nb	27	22	43	32	15	139
% des exploitations spécialisées dans les autres productions dans la région	19,4	15,8	30,9	23,0	10,8	100
<i>Acériculture et boisés agricoles</i>						
Nb	4	9	4	8	1	25 ²
% des exploitations spécialisées dans la production acéricole et les boisés agricoles dans la région	-	-	-	-	-	-
<i>Céréales et protéagineux</i>						
Nb	12	1	10	7	6	36
% des exploitations spécialisées dans la culture de céréales et de protéagineux dans la région	33,3	2,8	27,8	19,4	16,7	100
<i>Plantes fourragères</i>						
Nb	11	13	29	17	8	78
% des exploitations spécialisées dans la culture de plantes fourragères	14,1	16,7	37,2	21,8	10,3	100
Exploitations certifiées biologiques (2013)						
Nb	6	3	11	10	4	33 ³
% des exploitations certifiées biologiques dans la région	-	-	-	-	-	-
Exploitations offrant des activités complémentaires à la production (2010)						
Nb	19	27	47	66	20	179
% des exploitations offrant des activités complémentaires à la production dans la région	10,6	15,1	26,3	36,9	11,2	100
Transformation à la ferme (estimations)						
Nb	6	10	10	20	1	47 ⁴
% des exploitations effectuant de la transformation à la ferme dans la région	12,8	21,3	21,3	42,6	2,1	100
Vente directe à la ferme						
Nb	13	17	27	35	15	107 ⁴
% des exploitations effectuant de la vente directe à la ferme dans la région	12,1	15,9	25,2	32,7	14,0	100

Activités agrorécréotouristiques						
Nb	-5	-5	10	11	3	24
% des exploitations offrant des activités agrorécréotouristiques dans la région	-5	-5	41,7	45,8	12,5	100
Emplois estimés dans le secteur primaire agricole (2010)						
Nb	400	275	350	350	100	1475
% des emplois dans le secteur primaire agricole de la région	27,1	18,6	23,7	23,7	6,8	100
Revenus agricoles (2009)						
M \$	29,6	12,2	17,7	28,3	6,0	93,8
% des revenus agricoles de la région	31,5	13,0	18,9	30,2	6,4	100
Occupation du territoire (2016)						
<i>Municipalités avec une zone agricole décrétée</i>						
Nb	13	15	7	19	1	55
% des municipalités avec une zone agricole décrétée dans la région	23,6	27,3	12,7	34,5	1,8	100
<i>Superficie de la zone agricole</i>						
Ha	94 379	71 360	72 013	65 005	13 311	316 069
% de la superficie de la zone agricole de la région	29,9	22,6	22,8	20,6	4,2	100
<i>Superficie du territoire municipalisé</i>						
Ha	385 441	323 832	202 629	290 561	34 213	1 236 677
<i>Superficie du territoire municipalisé en zone agricole</i>						
%	24,5	22,0	35,5	22,4	38,9	25,6
<p>¹ VG : La Vallée-de-la-Gatineau; CO : Les Collines-de-l'Outaouais</p> <p>² Le portrait agroalimentaire de la région indique 25 exploitations spécialisées dans la production acéricole et les boisés agricoles (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6). Les portraits agroalimentaires des cinq entités en rapportent 26 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.).</p> <p>³ Le portrait agroalimentaire de la région précise que 33 exploitations étaient certifiées biologiques en 2013 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 6). Les portraits agroalimentaires des cinq entités en relatent 34 (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.).</p> <p>⁴ Les données proviennent des portraits agroalimentaires des cinq entités. Elles sont plus précises que les estimations présentées dans le portrait régional dans la mesure où elles sont tirées du fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.).</p> <p>⁵ Les portraits agroalimentaires des MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau ne recensent pas d'exploitation offrant des activités agrorécréotouristiques (Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.). Le PDZA de la MRC de Pontiac signale, néanmoins, que le fichier d'enregistrement des exploitations agricoles en dénombreait 8, sur le territoire pontissois, en 2010 (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 109). L'édition 2014 du guide touristique du Pontiac présente neuf exploitations qui offrent des visites à la ferme (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 109).</p>						

Sources : Adapté de Biron, Müller et Pamerleau, 2014a, p. 3; Biron, Müller et Pamerleau, 2014b, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014c, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014d, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014e, s. p.; Biron, Müller et Pamerleau, 2014f, s. p.; CPTAQ, 2016b

CHAPITRE VI – LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OU LE CONTENU DES OUTILS DE PLANIFICATION ET LES PROCÉDURES

*« Je m'aperçois qu'il se passe des choses. Je les observe. »
(P6)*

*« [...] [D]ans une rencontre, [...] je pense que c'est le sous-
ministre qui disait [...] : "Le [SAD]... Souvent, on oublie le
développement dans ce document-là". »
(P1)*

*« Je pense qu'on est assez bien dotés d'outils. On touche
pas mal toutes les sphères qu'on devrait toucher. Est-ce que
ce devrait être mieux intégré? Cela aurait pu être mieux
planifié dans le temps. [...] Comme le PDZA... Les gens du
ministère ont dit : "On s'est réveillés un matin puis on a
pensé que, pour améliorer le travail, on devrait se doter
d'outils. [...] Ah! Le meilleur véhicule pour travailler [...], ce
seraient les MRC." Ils ne le savaient pas? Ils le savaient
qu'on avait un schéma d'aménagement. Pourquoi faire un
peu d'in and off finalement? Cela aurait déjà dû être pris en
compte directement dans un schéma d'aménagement. »
(P4)*

Le chapitre VI détaille la planification des territoires agricoles, sur les plans du contenu et des procédures, par entité politico-administrative.

6.1 LA MRC DE PONTIAC

6.1.1 Le SAD

Le SAD compte peu de dispositions en ce qui concerne les activités complémentaires (P1). Il encadre leur déploiement dans deux orientations et leurs objectifs : la diversification des activités et des exploitations agricoles dans une optique de consolidation de la vocation des milieux agricoles viables; et la diversification des usages dans une perspective de redynamisation territoriale des milieux agroforestiers (MRC de Pontiac, 1999, pp. 26-30). Voir le tableau 6.1 pour les activités complémentaires à la production dans le SAD de la MRC de Pontiac. Il mobilise, pour ce faire, un seul instrument : la réglementation. Il établit une grille de

compatibilité des usages, parmi les grandes affectations du sol, qui y autorise les activités agrorécréotouristiques, et celles de transformation et de vente directe à la ferme. Mais sa revue montre son lien rudimentaire entre aménagement et développement des territoires agricoles, et elle laisse croire que la MRC a constitué un acteur de second plan dans la coordination de la planification du développement des activités complémentaires de 1999 à 2014. (Le PDZA a été entériné en 2014.) Elle sous-entend que celle-ci a laissé le soin de la coordonner aux autres acteurs territoriaux. Que ces derniers le fassent, au niveau supramunicipal, est, en même temps, assez récent et le SAD date de 1999 (Le Groupe Type, 1997). Voir les points 2.5.1 et 2.5.2 sur les activités agrorécréotouristiques, et sur les activités de transformation et de vente directe à la ferme.

Tableau 6.1 : Les activités complémentaires à la production dans le SAD de la MRC de Pontiac

<p>Orientation 1 : Consolider la vocation des parties du territoire dont la fonction dominante est l'agriculture (p. 26). <i>Objectif 4 :</i> <u>Diversifier les activités agricoles (p. 27).</u> Les activités et les usages compatibles : - l'agrotourisme (gîte de la ferme, visite de la ferme, vente de produits de la ferme, repas champêtre, centre d'interprétation rattaché à une exploitation agricole); - les activités de transformation de type artisanal rattachées à une exploitation agricole (p. 29).</p> <p>Orientation 2 : Diversifier les activités dans les secteurs agricoles marginaux (p. 27). <i>Objectif 1 :</i> <u>Redynamiser le milieu agricole en autorisant des usages autres que l'agriculture (p. 27).</u> Les activités et les usages compatibles : - l'agrotourisme (gîte de la ferme, visite de la ferme, vente de produits de la ferme, repas champêtre, centre d'interprétation rattaché à une exploitation agricole); - les activités de transformation de type artisanal rattachées à une exploitation agricole (pp. 29-30).</p>
--

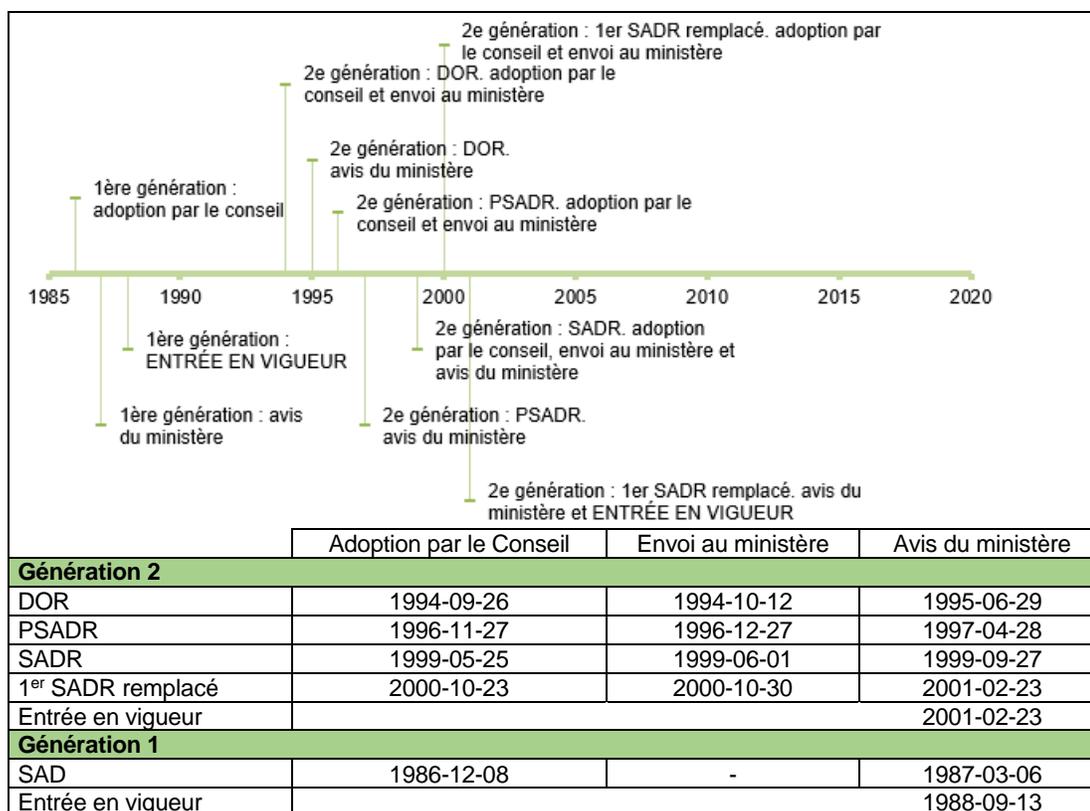
Source : MRC de Pontiac, 1999

La position de la MRC de Pontiac, dans le cycle de la planification des territoires, est caractéristique des retards observés parmi la population des 87 MRC et des 14 villes ou agglomérations auxquelles les mêmes compétences sont reconnues. Il semble raisonnable de penser que cette position est attribuable aux menaces procédurales inhérentes aux processus de rédaction et de révision des outils de planification (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009), et de demande de dérogation à la CPTAQ (Binet, 2004a), et tributaires de la gouvernementalité traditionnelle et de son approche *top-down* (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004). Elle serait aussi révélatrice du manque de ressources des instances municipales et de leur vulnérabilité en lien avec la contingence; leurs ressources

devraient, parfois, être affectées ailleurs (P1) [Lewis, 2004; Proulx, 2009] : « [...] [C]'est ça, la gestion quotidienne [...] [E]ntre des téléphones des citoyens, le règlement à travailler, le projet de développement en mobilité active qu'on travaille conjointement... » (P1). La MRC détient un SAD de seconde génération (MAMOT, s. d.b). Il est entré en vigueur il y a 17 ans (P1; P2). Voir le tableau 6.2 pour la chronologie de la planification du territoire de la MRC de Pontiac. Vingt-quatre années se sont écoulées depuis que le Conseil a adopté le document sur les objets de la révision (DOR); la révision de son premier SAD ayant duré environ sept ans. Celle-ci a été plus longue que sa mise en application, car il a été maintenu en vigueur six années (MAMOT, s. d.b). Les retards sont au rebours des principes de base de la LAU et le SAD se trouvait, ainsi, dépouillé de sa dimension stratégique. Il évoque, par ailleurs, lui-même cette dernière. Il mentionne que le processus de révision dépasse la simple opération périodique de contrôle et de réactualisation puisque le contexte de la planification a évolué : les préoccupations; les approches en aménagement et en développement du territoire; la législation (la LPTAA, la LAU et les autres lois); etc. (MRC de Pontiac, 1999, pp. 2-3). Les dimensions stratégique et interactive ont davantage été exploitées avec l'implication des acteurs territoriaux. La MRC se représentait le SAD comme un exercice de concertation :

Le document a été rédigé en tenant compte de l'avis gouvernemental en matière d'aménagement du territoire, des avis des municipalités sur le premier et le second [PSADR]. Il tient compte également de la grande majorité des avis présentés lors des consultations publiques sur le second [PSADR] » (MRC de Pontiac, 1999, p. 2).

La MRC est officiellement engagée dans son processus de révision, même si peu de travail a été réalisé. Un professionnel a signalé que la population allait en être une partie prenante (P1).

Tableau 6.2 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC de Pontiac⁴⁹

Source : Adapté de MAMOT, s. d.b

6.1.2 La planification stratégique

Les documents de planification stratégique de la région sont évasifs ou muets au regard du développement des activités complémentaires. Ils peuvent lui consacrer des orientations ou des stratégies, mais éluder la suite (les objectifs et les pistes de mise en œuvre [les horizons, les responsables et les partenaires, les instruments et les ressources disponibles]). Le *Plan stratégique. Vision Pontiac 2020* fait exception; il le coordonne en entier. Trois de ses orientations le suscitent. Voir le tableau 6.3 pour les activités complémentaires à la production dans le plan stratégique de la MRC de Pontiac. Elles proposent : une transformation avancée des produits agricoles et des CAP; une diversification des activités et des exploitations agricoles; et une augmentation de leur accessibilité (MRC de Pontiac, 2010b, pp. 4-7; MRC de Pontiac, 2017). Elles émergent toutes trois de constats dégagés au cours du diagnostic du

⁴⁹ Les chronologies ont été réalisées le 14 mai 2018. Elles ne présentent pas les évolutions postérieures.

territoire pontissois et des consultations publiques. Ces constats recourent des éléments du tableau 4.6. Ils font partie intégrante du contexte qui entoure le renouvellement de la planification des territoires agricoles : les pressions liées au productivisme (la consécration des activités agricoles primaires et des ventes à l'exportation, le manque de diversification des activités et des productions/produits agricoles, la pénurie des infrastructures locales de transformation et de vente des produits, et le travail *en silo*); la dévitalisation des territoires agricoles et le déclin de leurs activités et leurs exploitations (la chute de la population active agricole, le vieillissement des exploitants et les problèmes de relève); et l'émergence de nouveaux concepts (les activités agrorécréotouristiques et les produits de spécialité) [MRC de Pontiac, 2010b, pp. 4-7; MRC de Pontiac, 2017]. Le plan indique que la MRC et ses partenaires feront usage de plusieurs instruments : des incitations économiques (les avantages en lien avec la mise en valeur du patrimoine bâti agricole) et techniques (les accompagnements professionnels, et la réalisation de plusieurs équipements multifonctionnels et de cartes agrorécréotouristiques); et la persuasion et la mobilisation (le poste-clé dans le conseil d'administration [CA] de Tourisme Pontiac, et la valorisation du métier des exploitants et du secteur agricole) [MRC de Pontiac, 2010a, pp. 30-32].

Tableau 6.3 : Les activités complémentaires à la production dans le plan stratégique de la MRC de Pontiac

<p>Constat 1 : Manque de transformation et de vente de produits locaux Agriculture primaire bien établie, peu d'infrastructures pour transformer les produits localement, manque de réseau de distribution pour vendre localement les produits, barrières frontalières pour les produits transformés (2010b, p. 4). <i>Orientation 1 :</i> <i>Soutenir la 2^e et la 3^e transformation ainsi que les circuits courts de commercialisation (2010b, p. 7).</i> Projet A : Développer les infrastructures de transformation agricole. A.1. Construire et gérer un abattoir et centre de transformation de viande. A.2. Construire et gérer une cuisine commerciale CUMA. A.3. Avoir et gérer un centre de transformation des récoltes (ex : usine de broyage de soya, millet perlé...). Résultats visés : <u>Vente à la ferme</u> facilitée Vente de produits transformés de façon légale (2010a, p. 30) Projet B : Promouvoir et diversifier l'offre des produits locaux à grande échelle. B.2. Soutenir les marchés agricoles et la vente au détail des produits locaux. B.3. Encadrer les producteurs dans les productions avec un potentiel de <u>ventes directes aux consommateurs</u>. Résultats visés : Transformation pour une valeur ajoutée Amélioration de l'offre des produits locaux et augmentation des points de vente au détail</p>
--

Constat 2 :**Manque de diversification et de produits de spécialité**

Production basée sur la grande culture, élevage bovin et production laitière, culture maraîchère en émergence, peu de valeur ajoutée, conditions climatiques et qualité des sols susceptibles de produire une diversité de produits, proximité de marchés potentiels (Ottawa-Gatineau, Montréal, Toronto, Est ontarien (2010b, p. 4).

Orientation 2 :

Encourager les activités de diversification agricole et d'efficacité technico-économique (2010b, p. 7).

Projet A :

Valoriser la culture agricole par la réalisation de produits agrotouristiques.

A.1. Garder le siège au sein du CA de Tourisme Pontiac non-vacant.

A.2. Mettre en place des incitatifs pour l'embellissement des fermes.

A.3. Créer et distribuer des cartes agrotouristiques.

Résultats visés :

Augmentation de l'impact sur le tourisme rural

Sauvegarde et amélioration du patrimoine et du paysage agricole pontissois

Augmentation de l'achalandage dans le réseau touristique (2010a, p. 31)

Constat 3 :**Manque de renouveau et de promotion agricole**

Tendance à travailler individuellement, manque de relève/agriculteurs et producteurs vieillissants, activités agrotouristiques existantes et en devenir (2010b, p. 4).

Orientation 3 :

Promouvoir et rendre accessible l'agriculture ainsi que l'établissement/transfert de fermes (2010b, p. 7).

Projet C :

Promouvoir les activités agricoles.

C.2. Valoriser le secteur agricole et les métiers associés.

Résultats visés :

Conscientisation des consommateurs sur la provenance de leur nourriture et sur l'importance de l'agriculture

Valorisation des métiers agricoles

Diminution des tensions pouvant exister entre agriculteurs et nouveaux arrivants (2010a, p. 32)

Sources : MRC de Pontiac, 2010a; MRC de Pontiac, 2010b; MRC de Pontiac, 2017

Il a été publié en février 2010. La création du comité de travail chargé de rédiger un plan stratégique pour orienter les actions des partenaires a découlé de leur reconnaissance de la dévitalisation des communautés pontissoises. Une version initiale a été préparée par le Centre local de développement (CLD), la MRC et la Société d'aide au développement des collectivités (SADC). Elle a témoigné de la professionnalisation des interventions publiques en aménagement et en développement. Elle a alimenté les discussions lors des séances de consultation des acteurs locaux et régionaux, et du public. Elle a pu être améliorée dans cette optique (MRC de Pontiac, 2010b). La démarche empruntée a mobilisé les procédures de planification émergentes⁵⁰. Elle a embrassé la nouvelle gouvernabilité : la gouvernance territoriale partagée. Le plan la classe, avec la qualité associative, parmi les conditions qui doivent être réunies pour atteindre les objectifs (MRC de Pontiac, 2010a; MRC de Pontiac,

⁵⁰ Elle les a mobilisées bien que les consultations aient eu lieu en aval de la rédaction de la version initiale.

2010b). La démarche a témoigné de la conception procédurale du bien commun et, donc, du retour au principe politique de la pratique aménagiste; elle a valorisé une rationalité plurielle, et elle a ouvert le processus de prise de décision aux acteurs économiques et sociaux. Le plan range, au nombre des conditions susmentionnées, le savoir (MRC de Pontiac, 2010a; MRC de Pontiac, 2010b). Il établit, en ce sens, un lien manifeste entre les connaissances et les actions. La démarche a rappelé deux autres propriétés inhérentes aux nouvelles procédures : la mise en œuvre et la réactualisation des orientations et des actions pour accroître la performance des actions publiques dans les territoires agricoles (Proulx, 2008). La MRC a entrepris des processus de révision de son plan stratégique, en vue « de refléter les changements dans [ses] enjeux économiques et de société, de prioriser [ses] actions pour les [...] prochaines années, et d'établir des objectifs et des cibles mesurables », en 2014 et en 2017 (MRC de Pontiac, 2017, p. 1). Une rétrospective triennale a guidé celui de 2017 (MRC de Pontiac, 2017).

6.1.3 Le PDZA

La MRC a prolongé son exercice de planification stratégique. Son objectif : doter ses professionnels et ses partenaires de lignes directrices plus précises pour surmonter les défis en agriculture et en agroalimentaire, et encourager les initiatives émergentes et innovantes comme les activités complémentaires. Elle a réalisé une démarche de caractérisation de son territoire agricole pour « comprendre et définir les dynamiques présentes sur le territoire [et] [...] positionner le caractère agricole de la région [...] » (Duchesne et Charlebois, 2013, p. 20). Celle-ci a mobilisé des acteurs en provenance de divers milieux pour produire la représentation la plus intégrée possible : des élus; des chercheurs et des professeurs; des professionnels; des représentants agricoles et institutionnels; etc. Plusieurs experts ont aussi apporté une aide technique ponctuelle. La caractérisation a été déposée, au Conseil des maires, en janvier 2013 (Duchesne et Charlebois, 2013). Elle a posé les bases du PDZA (P1).

Ce dernier aborde la planification des territoires agricoles selon son approche multifonctionnelle intégrée. Il se positionne, dans sa vision concertée du développement des activités et des exploitations agricoles du Pontiac, entre les dynamiques sectorielle et territoriale soulevées dans la littérature (Lafontaine et Jean, 2010; Mundler, 2010; Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2010). Il est tourné vers le déploiement des exploitations industrielles qui se démarquent par la compétitivité de leur production sur les marchés intérieurs et extérieurs,

et des petites exploitations marginales qui surpassent la stricte production, et qui misent sur la plus-value de leurs produits de spécialité et sur son attrait pour le marché local (celles qui sont réputées proposer des initiatives émergentes et innovantes) [Jean, 2010; Lafontaine et Jean, 2010; Parent, 2010; Pluinage, 2010]. Voir le point 2.3.2 sur la position de la MFA entre les dynamiques sectorielle et territoriale. Quatre de ses orientations touchent au déploiement de ces initiatives : le soutien aux marchés locaux et la réduction consécutive de la dépendance aux marchés extérieurs; la transformation avancée des produits agricoles; la maximisation du potentiel des territoires agricoles en termes de diversification économique régionale compensatoire pour la crise du secteur forestier; et la valorisation du volet touristique de leurs activités et de leurs exploitations (MRC du Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 135). Voir le tableau 6.4 pour les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de Pontiac. Leur mise en œuvre passe par deux axes : la complémentarité et la multifonctionnalité. Le premier comporte un projet de CAP. Ce projet prévoit des incitations techniques; il est assorti de ressources professionnelles pour accompagner des exploitants en productions animales dans leur mise en marché (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 153). Le second sous-tend un projet de tournée des municipalités. Celui-ci est centré sur la persuasion des élus municipaux de la pertinence du nouvel outil, de même que sur leur mobilisation dans le développement des activités complémentaires dans leur municipalité (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 154). Le PDZA sera considéré dans la révision prochaine du SAD. Il préfigure la détermination des grandes orientations selon le type de milieu agricole et le maniement de la réglementation pour permettre des activités complémentaires dans les milieux agricoles viables et forestiers (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014).

Tableau 6.4 : Les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de Pontiac

<p>Vision concertée En 2020, la MRC de Pontiac sera une destination incontournable pour l'établissement agricole, la relève et les <u>visiteurs</u>. Son industrie agricole sera basée sur une agriculture traditionnelle diversifiée, prospère et respectueuse de l'environnement. Elle sera complétée par de nouvelles exploitations agricoles émergentes et innovantes. Ce sera une terre nourricière qui misera sur les <u>2^e et 3^e transformations</u>, qui ciblera les <u>marchés locaux et extérieurs</u>. Ses paysages agricoles uniques seront préservés et mis en valeur. Elle sera un modèle en termes d'échanges de bonnes pratiques avec les autres régions du Québec (p. 135).</p> <p><i>Orientations découlant de la vision concertée</i></p> <p><i>Orientation 1 :</i> <i>Miser sur un développement agricole qui a le potentiel de soutenir l'autonomie de notre <u>marché local et régional</u>.</i></p> <p><i>Orientation 2 :</i> <i>Miser sur un développement agricole qui a un potentiel de <u>2^e et de 3^e transformation</u>.</i></p>

Orientation 3 :

Miser sur un développement agricole qui a le potentiel de diversifier l'économie locale et ainsi combler le vide laissé par l'essoufflement de l'industrie forestière.

Orientation 4 :

Miser sur un développement agricole qui a le potentiel de revitaliser nos villages et soutenir notre secteur économique fort en émergence : le tourisme (p. 135).

Plan d'action**Axe d'intervention 3 :**

Complémentarité (transformation et agrotourisme)

Projet 7 :

Circuits courts de productions animales

Action préconisée :

7.2 Soutenir les producteurs dans leur mise en marché (p. 153).

Axe d'intervention 4 :

Multifonctionnalité

Projet 8 :

Tournée des municipalités

Actions préconisées :

8.1 Valider les priorités des municipalités quant au développement de la zone agricole;

8.2 Identifier les rôles des municipalités dans la mise en œuvre du PDZA;

8.3 Développer une politique municipale appuyant la mise en œuvre du PDZA;

8.4 Travailler avec les municipalités qui veulent activement s'impliquer dans le développement de la zone agricole;

8.5 Organiser une tournée des élus (p. 154).

****Grandes orientations de l'aménagement du territoire proposées selon le type de milieu en zone agricole**

Milieus agricoles viable et forestier

Permettre l'implantation d'usages complémentaires à l'agriculture, tels la transformation à la ferme et l'agrotourisme, pour apporter un soutien à la rentabilité des exploitations agricoles (p. 38).

Source : MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014

Il a constitué une autre occasion de consulter les principaux acteurs socioéconomiques pontissois. Il a, alors, représenté un exercice plus stratégique qu'interactif; la population avait été consultée dans le cadre de *Vision Pontiac 2020* et elle allait être informée des conclusions du processus de planification des territoires agricoles (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014, p. 43). Les acteurs ont validé le contenu de la caractérisation du territoire dans un système de rationalité qui reconnaît de multiples savoirs. Ils ont permis de dégager un diagnostic des secteurs agricole et agroalimentaire du Pontiac, et une vision concertée du développement de ses activités et de ses exploitations agricoles. Ils ont, ensuite, été priés de poursuivre leur mobilisation dans la mise en œuvre du plan d'action (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014). Le PDZA a été entériné en août 2014 (P1; P2) [MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014]. Un comité de suivi a été créé pour suivre et évaluer les actions préconisées dans le plan avec des indicateurs de performance (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014). Il regroupe une dizaine d'acteurs : une agronome du Centre de services agricoles de Shawville (MAPAQ); des maires de municipalités agricoles; le président du Syndicat de l'UPA du Pontiac;

des professionnels en aménagement et en développement de la MRC; etc. (P1). Il pourra travailler à la réactualisation du plan pour accroître la performance des actions publiques dans les territoires agricoles (Proulx, 2008); le PDZA étant quinquennal, la MRC pourra le réviser, en 2019, si elle constate une volonté citoyenne et politique en ce sens (P1). En attendant, « le mandat du département du développement, c'est de poursuivre tout ce qui [y] a été identifié [...] puis de le mettre en action » (P2). « C'est un outil d'aménagement et de développement complémentaire au schéma, oui différent, mais, dans notre cas, plus à jour, plus pertinent pour nos dossiers en cours et en développement » (P1).

6.2 LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

6.2.1 La planification stratégique

L'Énoncé de vision stratégique. Une Vallée pour demain – Horizon 2025, au contraire de la planification stratégique de la MRC de Pontiac, compte parmi les documents qui sont évasifs sur le développement des activités complémentaires. Il explicite le rôle du secteur agroalimentaire dans la vitalité socioéconomique du territoire val-gatinois. Il identifie, au rang de ses enjeux, « [l]e développement de la zone agricole par le renforcement des activités agricoles productives et la possibilité d'activités complémentaires » (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, p. 46). Il ne le creuse pas davantage. Voir le tableau 6.5 pour les activités complémentaires à la production dans l'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Mais il annonce, par « possibilité », la permission de ces activités et il évoque la réglementation. Il note, par contre, que la planification des territoires agricoles doit prendre en compte des tendances globales, mais aussi régionales et locales émergentes : la globalisation et la mondialisation de l'industrie agroalimentaire; les concepts d'aliments biologiques, de manger local et de *slow food*; la popularité des activités agrorécréotouristiques; la concertation des acteurs du secteur agroalimentaire régional autour de la TAO et de son plan stratégique; les marchés publics et la vitrine des produits agricoles régionaux et locaux; et les PDZA (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, pp. 42-45). Il précise que les enjeux du secteur seront approfondis dans la foulée de la démarche du PDZA (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, p. 46).

Tableau 6.5 : Les activités complémentaires à la production dans l'énoncé de vision stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

<p>Thème 2 : Développement socioéconomique et vitalité du territoire Développer la vitalité économique du territoire en valorisant pleinement ses richesses naturelles et en misant sur les atouts de ses communautés (p. 36). <i>Pôle 2 :</i> <i>L'agroalimentaire (p. 36)</i> Le développement de la zone agricole par le renforcement des activités agricoles productives et la possibilité d'activités complémentaires à l'agriculture (p. 46).</p>

Source : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a repris la révision de son SAD avec la préparation et la rédaction de son énoncé de vision stratégique entre 2011 et 2015. Elle a lancé le processus avec une causerie visionnaire intersectorielle qui a rassemblé des experts-planificateurs ou des professionnels aux organisations de développement local et régional, et des acteurs-clés des milieux politique et socioéconomique. Elle a poursuivi la consultation des principaux acteurs du développement du territoire val-gatinois avec un forum de réflexion stratégique. Elle a édité le projet *a posteriori*. Ses instances ont, chacune leur tour, bonifié et révisé le texte (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a). Une thématique est intitulée « Gouvernance de proximité, partenariats et culture(s) en mouvement ». Elle a pour objectif de moderniser la gouvernance et, ainsi, de « [f]avoriser les conditions de maintien d'un gouvernement de proximité représentatif qui valorise l'implication citoyenne » (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, p. 68). Elle exprime la reconnaissance de la complexité grandissante des enjeux territoriaux et de la promptitude des recompositions. Elle témoigne de la volonté de tendre vers un mode de gestion participatif qui leur est plus adapté et, si possible, un consensus (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, pp. 68-69). La MRC admet, donc, devoir consulter de multiples acteurs dont les citoyens. Elle a organisé dix assemblées publiques de consultation dans cette perspective. Celles-ci ont réuni environ 415 personnes. Elles devaient permettre de valider le contenu du projet et de remédier aux lacunes. Des participants ont, en revanche, critiqué leur cours qui aurait plus tenu de la séance d'information que de consultation (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a). Le Conseil des maires a adopté le projet en avril 2015.

6.2.2 Le PDZA

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a prolongé son exercice de planification stratégique, comme la MRC de Pontiac, pour son secteur agricole. Elle a consigné la vision concertée de son développement multifonctionnel intégré dans son PDZA identifié, dans son énoncé de vision stratégique, comme une tendance régionale émergente (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, p. 45). La vision reprend *in extenso* le contenu qui lui est consacré dans son énoncé : son rôle dans la vitalité socioéconomique du territoire val-gatinois, ses enjeux et les tendances globales, et régionales et locales avec lesquelles les collectivités territoriales doivent composer (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a, pp. 40-46). Mais son PDZA creuse davantage le développement des activités complémentaires. Il lui rattache deux objectifs de son plan d'action. Voir le tableau 6.6 pour les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Le premier porte sur la consolidation du soutien institutionnel offert aux exploitants. Il cite le soutien « au niveau informationnel et économique » (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 93). La seule action affiliée qui concerne les activités complémentaires ne se déploie, en revanche, que dans le domaine réglementaire; elle signale la concrétisation prochaine de leur « possibilité » ou de leur permission, dans les affectations agricoles identifiées dans le SAD, pour procurer un revenu supplémentaire aux exploitants dans une perspective de développement durable des activités et des exploitations (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 94; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c) [Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Bryant, 2009; Chinnakonda et Telford, 2007; Mundler et Laughrea, 2015]. Le second objectif touche la commercialisation des produits agricoles et la conquête des marchés locaux et régionaux qui sont peu développés (MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 101). Une action classe, parmi les réceptacles de la demande en produits agricoles locaux et régionaux, les activités agrorécréotouristiques (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 101; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c). (Le commerce représente un ordre de produits et de services agrorécréotouristiques comme mentionné au point 2.5.1 [Bourdeau, Marcotte et Doyon, 2002; Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013; CPTAQ, s. d.; UPA, s. d.g]. Voir le tableau 2.3 pour la fonction de diversification économique et de pluriactivité de la composante aux indicateurs.) Elle propose de les exploiter pour écouler une partie de la production des exploitations qui, par ailleurs, manquent quelquefois de débouchés. Elle établit, pour cela, un lien étroit entre aménagement et développement des territoires agricoles qui se matérialise dans plusieurs instruments : les incitations techniques, comme par exemple, les

accompagnements professionnels (réglementation; montage financier; marketing/promotion; etc.) et la création d'un circuit agrorécréotouristique; et la persuasion et la mobilisation par la concertation avec les partenaires (la TAO et le Pôle d'excellence en récréotourisme en Outaouais [PERO]) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 101; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c].

Tableau 6.6 : Les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

<p>Plan d'action</p> <p><i>Objectif 1 :</i> <i>Renforcer le soutien institutionnel.</i> <i>Que les producteurs agricoles et forestiers aient un soutien institutionnel au niveau informationnel et économique.</i> <i>Que l'agriculture et la production forestière en forêt privée soient reconnues comme un moteur économique important pour la Vallée-de-la-Gatineau (2015b, p. 93).</i></p> <p>Action 1.10 : Permettre des <u>usages complémentaires à l'agriculture</u> pour apporter un revenu supplémentaire à la ferme (2015b, p. 94).</p> <p><i>Objectif 6 :</i> <u>Commercialisation des produits agricoles régionaux</u> <i>Ouvrir l'accès à d'autres marchés qui ne sont pas exploités par les producteurs de la région (2015, p. 101).</i></p> <p>Mise en contexte : La <u>mise en marché par circuit court</u> n'est pas très développée. Seulement une vingtaine d'entreprises commercialisent une partie ou la totalité de leur production par une <u>mise en marché directe</u>. La <u>transformation</u> est aussi peu présente sur le territoire, en 2010 une dizaine de producteurs vendaient des produits transformés. Comme la population estivale augmente de 43% grâce au tourisme, la <u>vente directe</u> au consommateur est l'une des voies à envisager pour améliorer la mise en marché (2015b, p. 101).</p> <p>Action 6.1 : Développer l'<u>agrotourisme</u>.</p> <p>6.1.1 Accompagner les entreprises désirant faire de l'<u>agrotourisme</u> dans leur démarche; 6.1.2 Travailler avec la TAO pour le développement d'un <u>circuit agrotouristique</u>; 6.1.3 Intégrer l'<u>agrotourisme</u> aux activités offertes par le PERO (2015b, p. 101).</p>
--

Sources : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c

Les efforts déployés pour inciter « [la] participation et [la] prise de parole optimales » des acteurs en provenance de tous les milieux et exploiter le contenu de leurs interventions, depuis novembre 2013, dans la démarche du PDZA, ont été en droite ligne avec la PSI (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 49). La MRC a utilisé plusieurs moyens pour ce faire : la conduite de trois assemblées de consultation publique sur le portrait du territoire et des activités agricoles; la communication postale de leur calendrier aux producteurs; leur couverture médiatique; la formation de huit équipes chargées de produire un diagnostic des thématiques ressorties lors des assemblées et de déterminer des actions corollaires lors d'activités axées sur la discussion (des brunchs-causeries, des conférences, des tables rondes

et des visites)⁵¹; la tenue des dix assemblées organisées pour la planification stratégique de la MRC qui comprend la vision concertée du développement de son secteur agricole; et la réunion des capitaines des équipes et des représentants de 13 municipalités pour constituer un comité de travail pour choisir et prioriser les actions (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b). Ces moyens ont impliqué 414 personnes au total (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 1). La MRC et le CLD ont, au surplus, établi le mode de suivi et d'évaluation de chacune des actions. Le Conseil des maires a entériné le PDZA en novembre 2015 (P4) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. iii].

6.2.3 Le PSADR

Le PSADR de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau découle, dans une large mesure, de son énoncé de vision stratégique; il deviendra un outil de mise en œuvre de ses éléments prospectifs en aménagement et en développement du territoire (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d). Il concrétisera aussi le premier objectif du PDZA pour permettre aux producteurs de déployer des activités complémentaires pour diversifier leurs sources de revenus. Les objectifs de sa planification des territoires agricoles, même s'ils sont surtout empreints de la vision protectionniste, rappellent un peu ceux de l'approche multifonctionnelle intégrée : respecter la priorisation de leur utilisation à des fins agricoles et valoriser le potentiel « rée[il] du milieu naturel » dans une optique de développement et de « diversification économique complémentaire » des milieux agricoles (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d, p. 129). Voir le tableau 6.7 pour les activités complémentaires à la production dans le PSADR de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Les moyens de mise en œuvre sont peu nombreux et ils sont corollaires : accorder une exclusivité aux activités agricoles dans les limites de la zone agricole du territoire municipalisé de la MRC, et user de la réglementation pour les développer et leur opposer un minimum de contraintes tout en favorisant les activités complémentaires (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d, p. 129). Cette réglementation permet de parer aux incompatibilités et, quand elle est discutée et acquise, aux incompréhensions. Elle prévoit de nouvelles grilles de compatibilité des usages selon les affectations. Toutes les affectations pourront accueillir des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme (P4) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d, pp. 178-186].

⁵¹ Les équipes étaient composées de multiples acteurs : des producteurs; des élus membres du CCA; des commerçants; et des citoyens (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b).

Tableau 6.7 : Les activités complémentaires à la production dans le PSADR de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

<p>Orientation 6 : Planifier et concevoir l'occupation et le développement de l'espace agricole en fonction d'une priorisation aux activités agricoles et de la protection du territoire agricole à la suite de sa révision dans une perspective de <u>diversification économique complémentaire</u> du monde agricole associée aux possibilités réelles du milieu naturel (2015d, p. 129).</p> <p><i>Objectif 1 :</i> <i>À la suite de la révision de la zone agricole du territoire de la [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG)], déployer les efforts requis pour assurer la pérennité des activités agricoles dans la zone agricole du territoire municipalisé de la MRCVG et y favoriser le développement de l'agriculture dans une perspective de contraintes minimales (2015d, p. 129).</i></p> <p>Moyen de mise en œuvre 4 : Permettre de façon exclusive aux entreprises agricoles de la zone agricole décrétée de la MRC une plus grande <u>diversification économique</u> par la détermination d'<u>usages complémentaires aux activités agricoles</u> fondées sur les possibilités réelles du milieu et caractéristiques de différentes parties de ce territoire agricole (2015d, p. 129).</p> <p>Grille de compatibilité⁵²</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation agricole modulée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La <u>production artisanale in situ</u> de boissons alcoolisées associées à la production de l'exploitation agricole. ▪ Les <u>activités artisanales de transformation de produits agricoles</u> provenant ou étant généré majoritairement sur les terres de l'exploitation agricole. ▪ Les services de restauration commerciale rattachés à l'exploitation d'une érablière de plus de 500 entailles sur une exploitation agricole. L'activité de restauration s'effectue sur une base saisonnière sur les lieux mêmes de l'exploitation de l'érablière. ▪ Les terrains de camping rustiques de court séjour sans structure permanente à l'exception des cabinets à fosses sèches et puits d'évacuation des eaux ménagères et n'excédant pas 20 sites rattachés à une exploitation agricole. Applicable sur des sols boisés et majoritairement de classe 5 ou inférieure. ▪ Les <u>activités de l'agrotourisme complémentaires à l'agriculture</u> ayant lieu sur une exploitation agricole telle que définie par le MAPAQ. ▪ Les sentiers récréatifs non motorisés rattachés à une ou plusieurs exploitation(s) agricole(s) effectuant ou non des activités agrotouristiques (2015d, pp. 178-179). - Affectation agricole spécifique/affectation agricole prioritaire/affectation agricole multiple modulée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La <u>production artisanale in situ</u> de boissons alcoolisées associées à la production de l'exploitation agricole. ▪ Les <u>activités artisanales de transformation de produits agricoles</u> provenant ou étant généré majoritairement sur les terres de l'exploitation agricole. ▪ Les services de restauration commerciale rattachés à l'exploitation d'une érablière de plus de 500 entailles sur une exploitation agricole. L'activité de restauration s'effectue sur une base saisonnière sur les lieux mêmes de l'exploitation de l'érablière. ▪ Les <u>activités de l'agrotourisme complémentaires à l'agriculture</u> ayant lieu sur une exploitation agricole telle que définie par le MAPAQ. ▪ Les sentiers récréatifs non motorisés rattachés à une ou plusieurs exploitation(s) agricole(s) effectuant ou non des activités agrotouristiques (2015d, pp. 181-182, 185-186).
--

Sources : MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015e

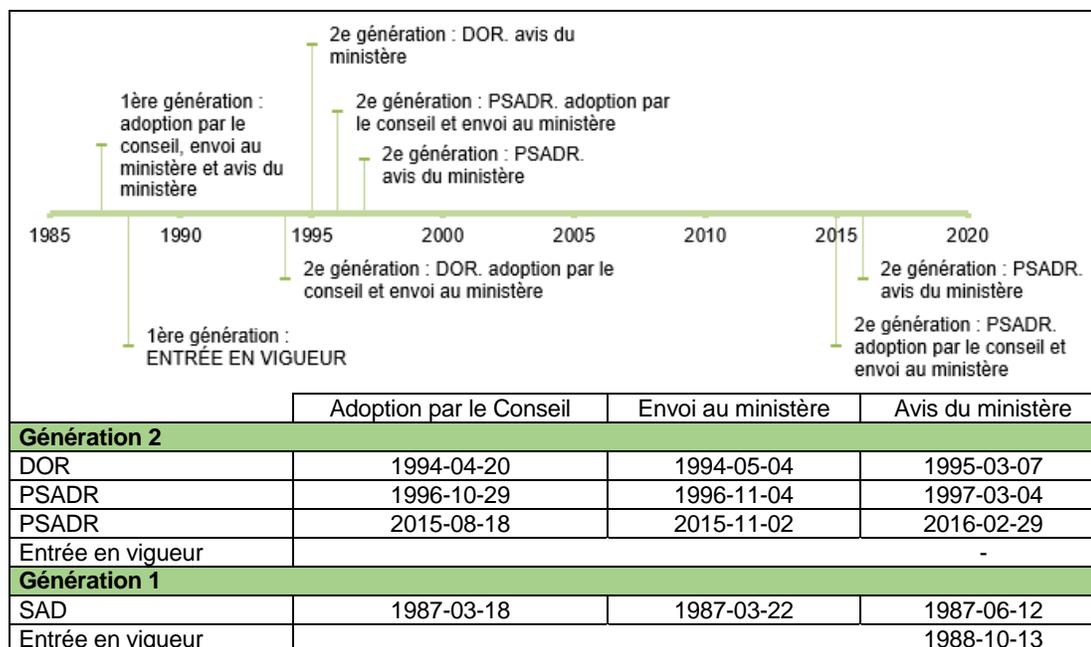
⁵² Le développement de certains usages nécessite quand même une autorisation de la CPTAQ.

Le processus de révision était attendu (P4). Le retard accusé dans le cycle de la planification du territoire est considérable (M1; P4). Voir le tableau 6.8 pour la chronologie de la planification du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Le SAD précédent en a perdu sa dimension stratégique malgré ses modifications ponctuelles depuis 1988 (P4). La MRC a été marquée par de grands changements politiques et socioéconomiques au cours des 30 dernières années. Ils ont été tels que la nouvelle conjoncture a imposé « un exercice de refonte complète [du] schéma en y intégrant les principes du développement durable » (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, s. d.a, s. p.). Le Conseil des maires a adopté le PSADR en août 2015 (P4). Il a été transmis aux organismes partenaires qui ont disposé de 120 jours pour exprimer leur avis. Il est en cours de révision. La version suivante sera acheminée aux municipalités locales qui considéraient que la précédente reniait le principe de subsidiarité et constituait une « ingérence » dans leurs compétences et leurs responsabilités avec son « hyperspécialisation de l'espace » (P4) :

On avait 33, 34 affectations. Il est descendu à 13. En agriculture, il y en avait à peu près dix. [...] [C']était quasiment rendu du *spot zoning*. Il ne faut pas en mettre trop [...] pour des petites municipalités. On a de petits territoires, mais il ne faut pas « surzoner » non plus. Il ne faut pas écœurer le peuple en d'autres mots (A1).

Elle sera amenée en consultation publique à l'automne 2018 (P4). Des séances seront organisées, sur le territoire, afin de rallier les deux tiers de sa population en accord avec les principes édictés dans la LAU (P4) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, s. d.a; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, s. d.b, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015e]. La MRC veut « créer quelque chose [de] rassembleur autour de la nouvelle version et que tout le monde soit d'accord [...] » (P4).

Tableau 6.8 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau



Source : Adapté de MAMOT, s. d.b

6.3 LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

6.3.1 La planification stratégique

Une orientation de la *Planification stratégique 2006-2011* revendiquait une appropriation des principes du développement durable, par ses élus et ses gestionnaires, de même que par ceux de ses municipalités locales, pour guider leurs actions dont celles de valorisation des ressources naturelles (Myner Joly, 2007a, p. 17). Elle montre que sa planification des territoires agricoles abordait des dimensions et des composantes de la MFA qui ont émergé avant sa percée conceptuelle au Québec. Le premier objectif affilié survolait la dimension environnementale : « Assurer la pérennité et la mise en valeur de l'environnement physique par un développement cohérent du territoire » (Myner Joly, 2007a, p. 17). Il évoquait la gestion durable des ressources des territoires agricoles. Le plan d'action dévoile que les élus et les gestionnaires projetaient de rédiger une politique en ce sens (Myner Joly, 2007a, p. 17). Mais

la planification stratégique demeurait muette au regard du développement des activités complémentaires.

Elle a été diffusée en juin 2007. Sa visée était la suivante : insuffler une nouvelle culture organisationnelle tournée vers le changement (Myner Joly, 2007a). Tel est le propre de la PS : être dynamique et rassembler les principaux intervenants territoriaux pour répondre aux changements politiques et socioéconomiques (Myner Joly, 2007a). La MRC a été plus gestionnaire et pragmatique que les précédentes dans sa démarche. Elle a élaboré un outil de gestion qui précisait les rôles et les mandats de ses membres et de ses partenaires, mais elle a évacué la dimension interactive caractéristique des procédures émergentes de planification; elle a omis de mobiliser les citoyens dans le processus. Son énoncé de vision stratégique mentionnait, néanmoins, que « [s]on fonctionnement sera[it] participatif » (Myner Joly, 2007a, p. 10). Une orientation stratégique spécifiait, toutefois, que celui-ci « favoriser[ait] la participation des citoyens aux consultations publiques prévues par la loi » (Myner Joly, 2007a, p. 24). La MRC a repris la dimension de la participation citoyenne dans son nouvel énoncé de vision stratégique inclus dans son PSADR; elle compte exercer un leadership en ce domaine (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015a). Elle devait, en outre, développer des indicateurs de réussite pour opérer le suivi des actions retenues dans sa planification stratégique (Myner Joly, 2007a). Celle-ci a été produite par une facilitatrice.

6.3.2 Le PSADR

Une orientation du PSADR de la MRC des Collines traite de la planification des territoires agricoles. Son intitulé, comme celui de l'orientation du PSADR de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, incorpore le respect de la priorisation des activités et des exploitations agricoles, cher au protectionnisme, et des concepts et des principes émergents tels que l'agriculture biologique, le développement durable et la modulation territoriale (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. 22). Il rappelle les finalités de l'approche multifonctionnelle intégrée. Les objectifs qui lui sont liés constituent autant d'allusions au triptyque dimensionnel de la MFA. Mais le PSADR est davantage tourné vers le développement économique du territoire. Deux objectifs traitent, en conséquence, du déploiement des activités complémentaires. Voir le tableau 6.9 pour les activités complémentaires à la production dans le PSADR de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le premier concerne les activités agrorécréotouristiques qui sont réputées accroître le dynamisme et la vitalité des territoires agricoles, cohabiter avec les

activités productives, concourir au développement du secteur touristique et procurer un revenu supplémentaire aux exploitants pour consolider leur entreprise (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. 38, 40). Un seul moyen d'action a, en revanche, été ciblé pour les soutenir. Il consiste en une incitation technique : la création de circuits gourmands (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. 42). Le second objectif touche, entre autres, les activités de transformation et de vente directe à la ferme. Le moyen d'action prévu est « [l]e support à la relève agricole, à la commercialisation [...], aux marchés locaux et à la diversification, la transformation et au développement agroalimentaire afin d'accroître le revenu à l'hectare » (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. 41). Les modalités du support ne sont pas précisées, mais il est permis de présumer que des incitations techniques (des accompagnements professionnels [réglementation; montage financier; marketing/promotion; etc.]) sont impliquées. (Elles sont les plus fréquentes.) Un dernier moyen réside dans la réglementation. Le PSADR de la MRC des Collines, comme le SAD de la MRC de Pontiac et le PSADR de celle de La Vallée-de-la-Gatineau, établit une grille de compatibilité des usages parmi les grandes affectations du sol. Son affectation agricole pourra recevoir des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme (P5) [MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. 122].

Tableau 6.9 : Les activités complémentaires à la production dans le PSADR de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Orientation 2 :

Dans une perspective de développement durable, planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et tendre vers une agriculture biologique (2015b, p. 22).

Objectif 7 :

Appuyer les initiatives visant le développement de l'agrotourisme (2015b, p. 40).

De manière à favoriser la vitalité du territoire agricole, la MRC souhaite y autoriser certains usages complémentaires à l'agriculture. À cet effet, l'agrotourisme peut constituer une avenue intéressante, permettant à la fois de dynamiser le territoire agricole et de contribuer au développement touristique de la MRC. Qui plus est, ce secteur d'activité offre l'opportunité aux producteurs agricoles, de bénéficier d'un revenu d'appoint et, par le fait même, de consolider leur entreprise. Autre avantage, l'agrotourisme peut cohabiter de façon harmonieuse avec l'agriculture. Conséquemment, les gîtes du passant, les tables champêtres et autres usages similaires pourront être permis en zone agricole dans la mesure où ces activités s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole (2015b, p. 38).

Moyen d'action :

Le développement des routes gourmandes (incluant les vignobles) (2015b, p. 42).

Objectif 9 :

Promouvoir la mise en marché et la consommation des produits agricoles locaux (2015b, p. 40).

Moyen d'action :

Le support à la relève agricole, à la commercialisation (mise en marché, promotion, points de vente), aux marchés locaux et à la diversification, la transformation et au développement agroalimentaire afin d'accroître le revenu à l'hectare (2015b, p. 41).

Grille de compatibilité :

Affectation agricole :

- Seules les activités commerciales et industrielles suivantes sont autorisées à l'intérieur de l'affectation agricole dans la mesure où celles-ci s'exercent sur la ferme, en complémentarité avec la fonction agricole :
 - L'entreposage, le conditionnement, la transformation et la vente de produits agricoles provenant de l'exploitation du producteur ou accessoirement de celle d'autres producteurs;
 - Les gîtes du passant de type séjour à la ferme, les tables champêtres et autres activités agrotouristiques similaires (2015b, p. 122).

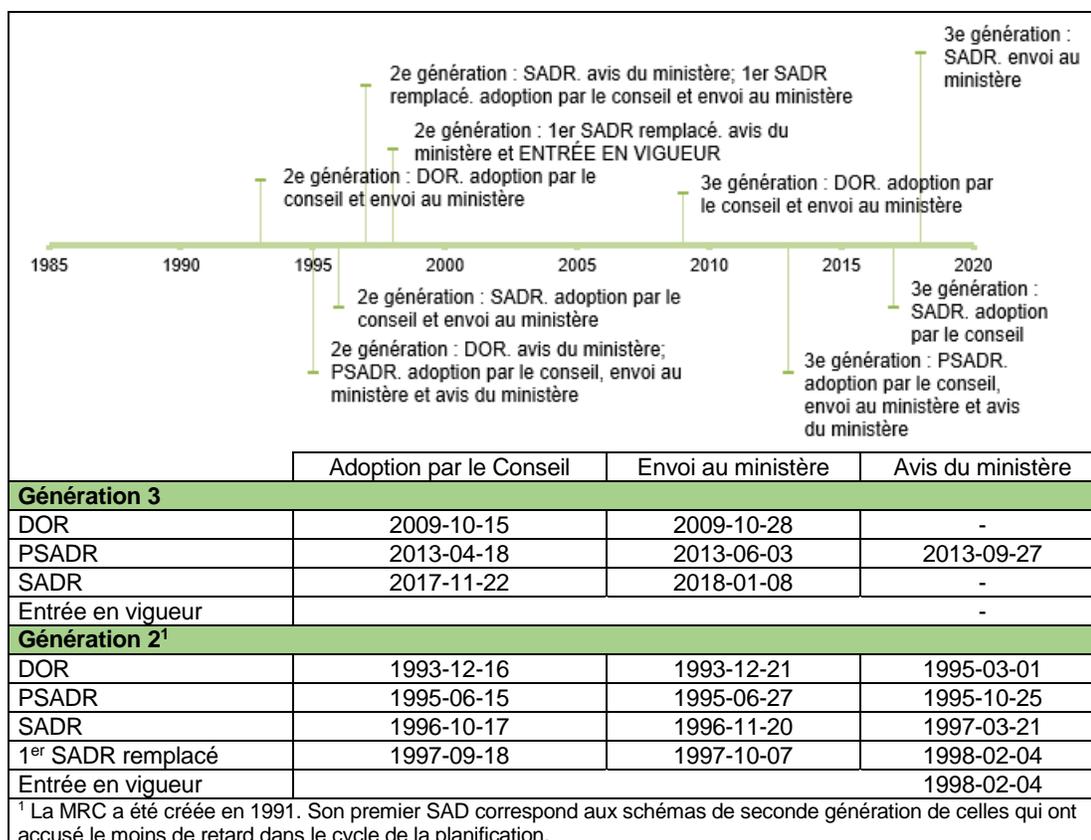
Sources : MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b

Le PSADR allait devoir permettre aux instances municipales et aux partenaires de composer avec les changements intervenus sur le territoire depuis la mise en application du SAD de seconde génération en 1998 (MRC des Collines-de-l'Outaouais, s. d.a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, s. d.b; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b); il devait, alors, traduire la réévaluation de leurs choix en aménagement et en développement du territoire (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Voir le tableau 6.10 pour la chronologie de la planification du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Le PSADR a émané de la réflexion de plusieurs acteurs qui ont participé aux deux journées de discussion sur les tenants et aboutissants de la révision : les élus des municipalités locales; les employés du Service de l'aménagement et de l'environnement (SAE) de la MRC; les membres du CCA; et les représentants du CLD (MRC des Collines-de-l'Outaouais, s. d.a). Il a été adopté en juin 2015 (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Il a, ensuite, été amené en consultation publique tel que le prescrit la LAU (entre septembre et novembre 2015) [P5] [MRC des Collines-de-l'Outaouais, s. d.a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, s. d.b; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b]. Toutes les personnes qui désiraient exprimer leur avis sur son contenu ont pu le faire dans les assemblées tenues dans chacune des municipalités locales de la MRC (P5) [MRC des Collines-de-l'Outaouais, s. d.a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b]. Elles ont été 201 au total (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Elles ont émis une large gamme de commentaires et de préoccupations. Elles ont partagé des éléments de désaccord (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Les assemblées devaient permettre d'enrichir les dispositions du schéma et de soutenir la mobilisation de la population dans sa mise en œuvre; « [l']implication active des citoyens de la MRC dans [sa] révision [...] [était] garante du succès de l'exercice [...] » (Bussière, dans MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. viii). Le temps

qui se sera écoulé entre la consultation publique et les étapes subséquentes pourra, par contre, se révéler démobilisateur. Le processus révisionnel est encore en cours et plus de huit ans ont passé depuis que le Conseil a entériné le DOR (P5) [MAMOT, s. d.b]. Il pourrait aussi se prolonger :

[U]ne fois l'adoption complétée, on va transmettre le document au [MAMOT]. Et le Gouvernement [...] va analyser le contenu du schéma sur la base des orientations gouvernementales [...], et il va nous dire si notre schéma est conforme ou non [...]. On a des enjeux majeurs. On s'attend quand même à avoir quelques commentaires [...] au niveau de la gestion de l'urbanisation [...]. Toute la notion que l'on retrouve au niveau de l'étalement urbain sur le territoire... C'est un élément très sensible aux yeux du Gouvernement [...] et on ne sait pas si l'on va rencontrer les objectifs gouvernementaux à cet égard-là. Tout cela pour dire que la version que l'on espère adopter sous peu ne sera peut-être pas la version définitive pour Québec (P5).

Tableau 6.10 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais



Source : Adapté de MAMOT, s. d.b

6.3.3 Le PDZA

Le PSADR compte, parmi les actions qui lui sont associées, la réalisation du PDZA (MRC des Collines, 2015b, p. 41) : « On s'est dit : "Bien, on va faire une réflexion au niveau du schéma à savoir qu'est-ce que l'on veut comme zone agricole et on va pousser cette réflexion-là via le PDZA." Et on l'annonce dans le schéma » (P5). Le Conseil des maires a donné son approbation pour lancer un appel d'offres public pour sa rédaction lors de sa séance régulière du 16 mars 2017 (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2017). La MRC entamait la démarche, selon Stéphane Alary, producteur de lait et président du Syndicat de l'UPA des Collines-de-l'Outaouais, en novembre 2017 (Gagné, 2017). Elle devrait la compléter en 2019 (P5).

6.4 LA MRC DE PAPINEAU

6.4.1 La planification stratégique

La *Planification stratégique 2007-2012* ne traitait pas de la planification des territoires agricoles, hormis quand elle exposait les propositions de ses principaux intervenants en lien avec la construction de la vision du développement du territoire papinois. Ceux-ci prévoyaient insister sur ses axes de développement, parmi lesquels l'agriculture, dans le cadre de la révision de son SAD dans une optique de développement durable (Myner Joly, 2007b, p. 14). Cela a été transposé dans une action systématique qui visait la participation de tous les acteurs au processus : « [c]réer un comité spécial qui sera[it] composé d'un représentant de chacune des tables » dont celle de l'agroalimentaire (Myner Joly, 2007b, p. 27). Mais la planification stratégique demeurait muette sur le développement des activités complémentaires.

La MRC de Papineau a amorcé cette planification en janvier 2007. Elle a emprunté la même démarche que la MRC des Collines. Elle a, par ailleurs, embauché la même facilitatrice (Myner Joly, 2007b). Sa planification dévoilait la vision du devenir du territoire papinois souhaité par ses intervenants : les élus et les gestionnaires municipaux et supramunicipaux, ainsi que leurs partenaires du CLD. Elle a procédé de leur remue-ménages autour de la question suivante : « Que voulons-nous accomplir à la MRC [de] Papineau au cours des cinq prochaines années? » (Myner Joly, 2007b, p. 12). Sa dimension stratégique revendiquait son adaptation

au changement; la planification répondait aux recompositions auxquelles la MRC était confrontée. Elle se saisissait de ses recompositions administratives et politiques marquées par « la multiplication, [...] la récupération [et] [...] la prolifération de pouvoirs et [de] responsabilités [...] [à] la MRC » (Lalande, dans Myner Joly, 2007b, p. 8). Leur exercice nécessite des bilans périodiques; la planification stratégique a été une occasion de réaliser celui des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces qui allaient intervenir dans la mise en œuvre de la vision. Elle se distinguait de la démarche de la MRC des Collines dans cette seule perspective. Elle démontrait la capacité réflexive des intervenants papinois sur leur culture et leurs pratiques en aménagement et en développement du territoire. Une force consistait en leur expérience en termes de concertation intermunicipale et partenariale⁵³. Les faiblesses étaient, néanmoins, considérables : le manque de volonté politique et de rigueur dans la mise en œuvre; la pensée économique unidimensionnelle; la persistance de ce qui pourrait être exprimé comme un « chauvinisme local » ou un esprit de clocher; la primauté conséquente de la vision locale sur la vision régionale; et la résistance au changement. Il en était de même pour les menaces : l'insuffisance des ressources et les lacunes de la décentralisation (Myner Joly, 2007b, pp. 16-21). Elles rejoignent la rétrospective du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles présentée dans la problématique. La planification stratégique commande, elle aussi, des bilans ou un suivi de ses orientations et des actions préconisées; des indicateurs de réussite permettent de mesurer leurs résultats et de les actualiser pour augmenter la performance des interventions publiques (Myner Joly, 2007b) [Proulx, 2008]. Elle est, donc, au rebours de la rigidité des structures (Myner Joly, 2007b). De tels indicateurs ont été prévus pour la révision du SAD en vigueur. Ils devaient, entre autres, assurer la participation des acteurs comme mentionné précédemment : les conseils municipaux; les directeurs généraux; les inspecteurs; et les partenaires du CLD (Myner Joly, 2007b, p. 27). Mais la MRC a passé sous silence la participation du public au processus. Son information a été soulevée, plus tard, en lien avec une orientation stratégique qui concernait la promotion du territoire. Son premier objectif était le suivant : « Établir une stratégie de communication pour accroître la visibilité de la MRC et informer le public » (Myner Joly, 2007b, p. 36). Son implication se serait, toutefois, révélée indispensable pour surmonter les faiblesses; la communication et la consultation, en amont et pendant le processus de révision, contribueraient à vaincre les incompréhensions et la résistance (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017, pp 63-64).

⁵³ Une autre force opérait en dehors du champ administratif et politique primaire : la culture entrepreneuriale (Myner Joly, 2007b, p. 21).

6.4.2 Le SAD

La MRC de Papineau entreprend, dans son SAD, un virage notoire vers le développement durable de son territoire. Elle critique, en introduction, sa conception comme « une panacée à la mode, ou un catalogue de vœux pieux dénués de sens réel », et elle indique son choix de celle du « renversement philosophique majeur » (MRC de Papineau, 2015a, p. XI). Elle renouvelle, en conséquence, son approche de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire. Elle « choisi[t] de planifier [les] activités de production et de consommation, ainsi que [l']occupation du territoire, en les adaptant à la fragilité environnementale » (MRC de Papineau, 2015a, p. XI). La MRC annonce son intention de se doter de moyens pratiques pour y parvenir (MRC de Papineau, 2015a, p. XI). Le SAD, dans sa planification des territoires agricoles, ne mentionne pas la MFA. Il se concentre, en premier, sur la protection des territoires agricoles. Il rappelle la vision protectionniste anti-étalement urbain prescrite dans la LPTAA et les orientations gouvernementales. Il aborde quand même quelques-unes des dimensions et des composantes du paradigme. Il se replie, malgré quelques objectifs liés aux fonctions sociales des activités et des exploitations agricoles, sur le triptyque économique production – transformation – commercialisation. Le SAD, dans le cadre du renversement philosophique, cible la reconversion de la structure économique de la MRC pour « [s]timuler la prospérité économique des citoyens et un partage équitable des ressources » (MRC de Papineau, 2015b, p. 1-50; MRC de Papineau, 2015d, p. 3-9). Cette reconversion implique de tirer parti de nouvelles tendances : le « retour à la terre »; la demande en produits touristiques ruraux, et en produits biologiques, spécialisés et du terroir; et les marchés publics (MRC de Papineau, 2015b, p. 1-50; MRC de Papineau, 2015c, p. 2-7). Elle comporte, en priorité, le développement des activités agrorécréotouristiques, et celui des activités de transformation et de vente directe à la ferme. Voir le tableau 6.11 pour les activités complémentaires à la production dans le SAD de la MRC de Papineau. Les orientations qui les chapeautent se déclinent en plusieurs objectifs. Pour les activités agrorécréotouristiques : « [c]onsolider, développer, diversifier et harmoniser l'offre en [...] agrotourisme »; organiser le réseau touristique en circuits; et accroître leur attractivité et les promouvoir (MRC de Papineau, 2015d, p. 3-11). Pour les activités de transformation et de vente : « [d]iversifier l'économie agroalimentaire et soutenir les petits producteurs spécialisés dans l'agriculture biologique, les produits fins et les produits du terroir »; encourager ceux qui veulent se lancer dans la transformation sur le territoire; et préconiser la commercialisation des produits locaux (MRC de Papineau, 2015d, p. 3-10). Mais les moyens pratiques évoqués plus haut ne sont pas au

rendez-vous pour les mettre en œuvre. Le SAD ne mobilise que deux instruments. Le premier est réglementaire. Il consiste, comme pour les autres MRC, en une grille de compatibilité des usages qui autorise les activités complémentaires dans les affectations agricoles (excepté dans l'affectation « agriculture déstructurée » qui est destinée au développement résidentiel non-agricole) [P7] [MRC de Papineau, 2015e, pp. 6-12 – 6-14]. Le second est une incitation technique; le plan d'action prévoit que des professionnels élaboreront une campagne de promotion des circuits touristiques (MRC de Papineau, 2015f, p. 11-9).

Tableau 6.11 : Les activités complémentaires à la production dans le SAD de la MRC de Papineau

<p>Enjeux économiques</p> <p>Enjeu 1 :</p> <p>La reconversion de la structure économique (2015b, p. 1-50)</p> <p>Tout bien considéré, le Conseil de la MRC a pris la position suivante :</p> <p>La MRC souhaite soutenir l'emploi en agriculture et en foresterie, afin de maximiser l'utilisation des capacités professionnelles du milieu. Mais les plus grands efforts doivent se concentrer en aval, autour du développement d'<u>activités de transformation à forte valeur ajoutée</u>. Dans ce sens, l'engouement actuel des consommateurs pour les aliments biologiques et les produits du terroir rend possible la multiplication des petites fermes spécialisées sur le territoire de la MRC. L'industrie touristique gagnerait aussi à se déployer dans les secteurs agroalimentaire et forestier, notamment en développant l'<u>agrotourisme</u> et l'écotourisme. Il s'agit non seulement d'un enjeu économique et social, mais aussi d'une question identitaire, car la population est généralement très fière de ses traditions « vertes » en matière d'occupation dynamique du territoire. Jusqu'à un certain point, dans Papineau, nous assistons présentement au renouvellement de l'intérêt d'il y a 40 ans pour le « retour à la terre » (2015b, p. 1-50).</p> <p>La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social En 2035, Papineau a une économie prospère et diversifiée (2015c, p. 2-7).</p> <p>En 2035, nous sommes fiers du dynamisme dont font preuve les secteurs primaire et secondaire depuis leur réorientation vers des productions innovatrices. L'agriculture profite de l'engouement pour les produits du terroir, les marchés publics, l'<u>agrotourisme</u> et la gastronomie. La relève agricole, formée dans la région, accède plus facilement à la propriété terrienne depuis que des petites surfaces cultivables sont disponibles pour l'implantation de fermes spécialisées et de fermettes. De nombreux produits locaux spécialisés sont vendus sur de nouveaux marchés en pleine expansion (2015c, p. 2-7).</p> <p>En 2035, le tourisme est un domaine en pleine expansion, particulièrement dans les domaines de l'écotourisme et de l'<u>agrotourisme</u>, qui sont de plus en plus populaires. De nombreux emplois seront générés grâce à la croissance de l'offre récréotouristique engendrée par le réseautage et la promotion du tourisme papinois, grâce à un partenariat dynamique entre les municipalités, la MRC et le gouvernement. Les salaires dans l'industrie touristique sont décents et les conditions de travail sont sécuritaires (2015c, p. 2-9).</p> <p><i>Cible économique</i></p> <p><i>Stimuler la prospérité économique des citoyens et un partage équitable des ressources (2015d, p. 3-9).</i></p> <p><i>Orientation 4 :</i></p> <p><i>Soutenir le développement de l'agriculture (2015d, p. 3-10).</i></p> <p>Objectif 4.4 :</p> <p><u>Diversifier</u> l'économie agroalimentaire et soutenir les petits producteurs spécialisés dans l'agriculture biologique, les produits fins et les produits du terroir, particulièrement ceux qui utiliseront des terres en friche (2015d, p. 3-10).</p>
--

Objectif 4.5 :

Appuyer les efforts des agriculteurs et des éleveurs qui désirent transformer les aliments sur le territoire (2015d, p. 3-10).

Objectif 4.6 :

Promouvoir la commercialisation des produits locaux (2015d, p. 3-10).

Orientation 6 :

Développer l'industrie touristique (2015d, p. 3-11).

Objectif 6.1 :

Consolider, développer, diversifier et harmoniser l'offre en écotourisme, agrotourisme, tourisme gastronomique, tourisme culturel et récréotourisme quatre-saisons comme par exemple, la mise en œuvre du Plan de développement intégré (PDI) de la rivière Petite-Nation (2015d, p. 3-11).

Objectif 6.2 :

Consolider le réseau récréotouristique en pôles, axes et circuits, s'appuyant entre autres sur le « village-relais » de Montebello (2015d, p. 3-11).

Objectif 6.3 :

Améliorer la visibilité et l'attrait de toutes les composantes des circuits touristiques et des portes d'entrée du territoire (2015d, p. 3-11).

Les cinq affectations « Agriculture »

Dans certains secteurs en voie de marginalisation, la contribution financière d'activités d'appoint est devenue indispensable pour aider les agriculteurs à rentabiliser leurs opérations. Cependant, ces activités d'appoint doivent être méticuleusement sélectionnées et rigoureusement encadrées afin d'éviter qu'elles concurrencent les activités agricoles et participent paradoxalement à leur déclin (2015e, p. 6-12).

Après un long cheminement d'analyse et de réflexion avec la [CPTAQ] et l'[UPA], réalisé en vertu de l'article 59 de la [LPTAA], la MRC [de] Papineau a divisé la zone agricole protégée en cinq catégories d'affectations. Chacune d'elles permet aux municipalités d'autoriser certains usages complémentaires selon des modalités variables, allant de la plus restrictive à la plus permissive (2015e, p. 6-12).

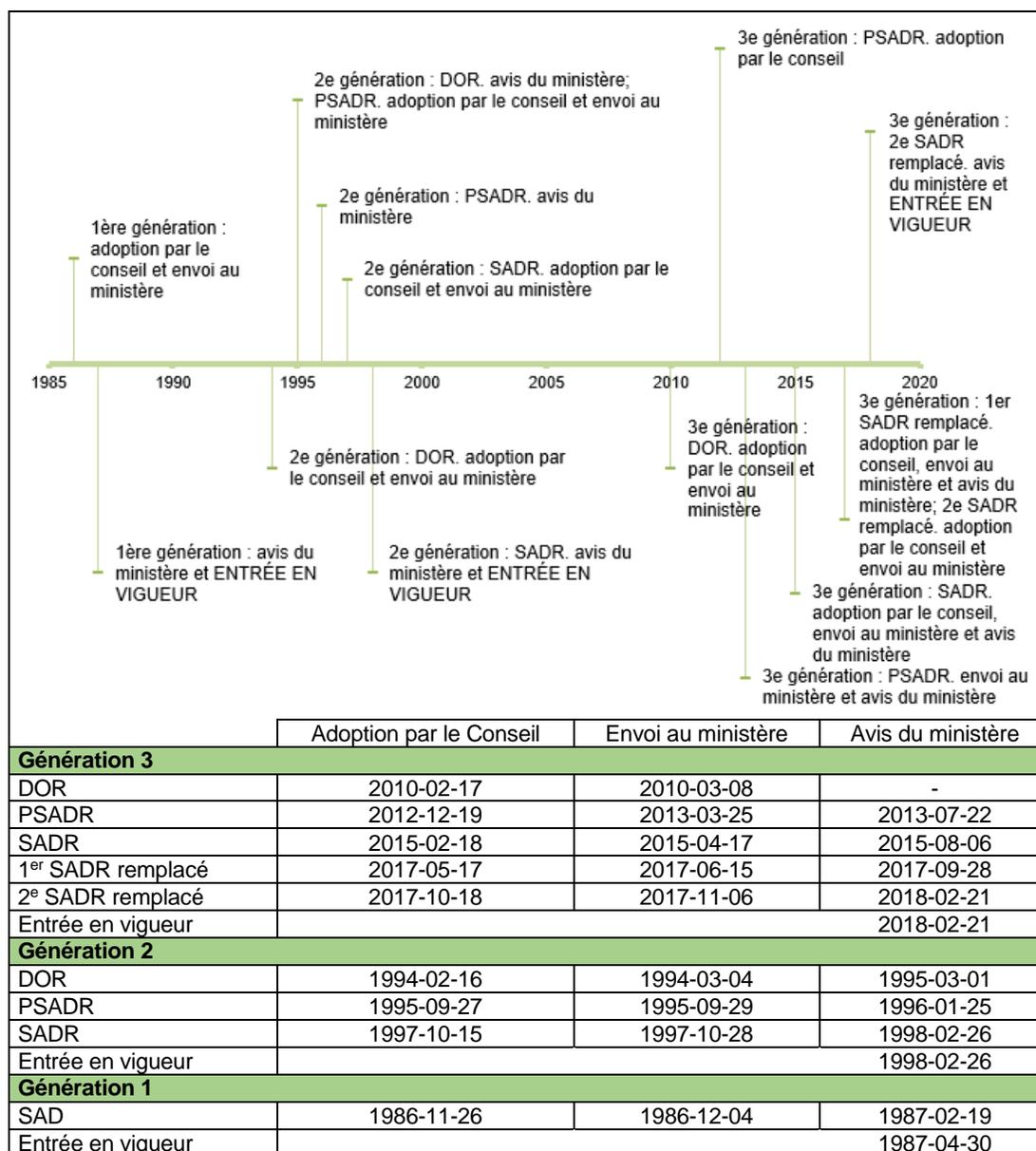
- La première de ces affectations, appelée « Agriculture dynamique », regroupe les terres qui bénéficient de conditions physiques, agronomiques et topographiques offrant d'excellentes perspectives pour la pratique de l'agriculture. Dans cette affectation, la protection du dynamisme agricole justifie que l'on persiste à y restreindre fortement l'implantation d'activités non-agricoles (2015e, pp. 6-12).
- La deuxième de ces affectations, appelée « Agriculture à potentiel élevé », regroupe les terres qui offrent un bon potentiel pour les activités agricoles. [...] Dans cette affectation, le maintien de l'agriculture nécessite l'implantation de certaines activités d'appoint. [...] (2015e, pp. 6-12 – 6-13).
- La troisième de ces affectations, appelée « Agriculture à potentiel moyen », ressemble à la précédente, mais les superficies cultivables sont généralement plus restreintes et le potentiel de valorisation est moyen. Dans cette affectation, l'implantation de certaines activités d'appoint sera facilitée par des conditions plus souples. [...] (2015e, p. 6-13).
- La quatrième de ces affectations, appelée « Agriculture à potentiel faible », regroupe les terres qui conviennent mieux à la sylviculture qu'à l'agriculture. Dans cette affectation, l'implantation d'activités d'appoint sera encouragée par des conditions plus souples que dans les catégories précédentes. [...] (2015e, p. 6-13).
- Dans les quatre premières affectations agricoles, soit « Agriculture dynamique », « Agriculture à potentiel élevé », « Agriculture à potentiel moyen » et « Agriculture à potentiel faible », les municipalités locales peuvent autoriser les usages suivants (2015e, p. 6-13) :
 - Les commerces et les services complémentaires aux activités de production spécifiques de la ferme concernée. Ces usages complémentaires peuvent être choisis parmi les suivants :
 - Le conditionnement, la transformation, l'entreposage, la vente en gros, la vente au détail d'un produit de la ferme;
 - Un service saisonnier de restauration dans une cabane à sucre située dans une érablière en production;
 - Les activités relatives à l'agrotourisme, comme les visites de groupes, les tables champêtres et les gîtes à la ferme (maximum de cinq chambres);

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un établissement éducatif de formation aux productions de la ferme (2015e, pp. 6-13 – 6-14). <p>Le plan d'action [Orientation 6/Objectif 6.2] Action 3 : Mettre en place une campagne de promotion des <u>circuits thématiques</u> (2015f, p. 11-9).</p> <p>Sources : MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2015c; MRC de Papineau, 2015d; MRC de Papineau, 2015e; MRC de Papineau, 2015f; MRC de Papineau, 2017</p>

Le SAD de la MRC de Papineau est entré en vigueur en février 2018. Le processus avait été initié en février 2010 (M2) [MAMOT, s. d.b]. Voir le tableau 6.12 pour la chronologie de la planification du territoire de la MRC de Papineau. Trois années ont été consacrées aux discussions avec le MAMOT et aux révisions corollaires du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) [P6] [MAMOT, s. d.b]. Elles témoignent des menaces procédurales liées aux processus de rédaction et de révision des outils de planification. Le SAD a remplacé celui de seconde génération qui datait de 1998; sa dimension stratégique était déchuée. De nombreux changements étaient survenus depuis lors : les autorités gouvernementales avaient précisé leurs orientations en aménagement et en développement du territoire; la MRC avait réévalué et perfectionné ses perspectives de développement; le contexte démographique, économique, environnemental et social avait évolué; et il avait avivé les préoccupations de ses citoyens sur plusieurs plans (MRC de Papineau, 2015a, p. IV). Celles-ci sont nées de la reconnaissance générale des conséquences nocives du rapport anthropocentrique des hommes (et de leurs activités) avec leur environnement et, ainsi, des choix sociétaux parmi lesquels « l'exploitation intensive des ressources naturelles » (MRC de Papineau, 2015a, p. VIII). La MRC de Papineau stipule que les instances municipales sont les autorités publiques toutes indiquées pour les remédier en accord avec la Déclaration de Rio de 1992 et parce que la législation leur accorde des compétences et des responsabilités en aménagement et en développement du territoire (MRC de Papineau, 2015a, p. IX). Elle adopte une planification stratégique axée sur le développement durable, comme soulevé précédemment, et elle agit en conséquence : « Agi[r] localement pour changer globalement » (MRC de Papineau, 2015a, p. X). Elle reprend les principes énoncés dans la Loi sur le développement durable (LDD). Ceux de la dimension sociale se réclament de la gouvernance territoriale et de la participation citoyenne. La participation et l'engagement des acteurs, dont les citoyens, se montrent indispensables pour établir une vision concertée et intégrée du développement et, donc, « adapter les activités territoriales aux besoins de la population et non [...] adapter la population aux exigences de la rentabilité des activités qui se déroulent dans son milieu » (MRC de Papineau, 2015a, p. XV, XVII). Ils doivent être soutenus par

l'éducation, l'information et la recherche (MRC de Papineau, 2015a, p. XV; MRC de Papineau, 2015c). La MRC leur consacre, néanmoins, un seul objectif de son SAD qui prône la participation citoyenne dans les projets communautaires (MRC de Papineau, 2015d, p. 3-9). Elle a, pour le reste, limité leur recours aux dispositions inscrites dans la LAU (MRC de Papineau, 2015g). Le Conseil des maires a opté pour la tenue de neuf assemblées publiques dans des municipalités et une ville qui regroupent les deux tiers de la population. Elles se sont déroulées entre juin et août 2014. Elles ont été pilotées par des élus et des employés. Elles leur ont permis de recueillir les commentaires des citoyens et de leurs représentants au sein des conseils municipaux, de les partager au Conseil et de lui formuler des recommandations sur les modifications qui devaient être apportées au PSADR. Elles ont regroupé 106 participants dont 77 citoyens et 29 élus (MRC de Papineau, 2015g). Un autre principe de la LDD est la subsidiarité. Certes, la MRC se voit reconnaître des compétences et des responsabilités en aménagement et en développement du territoire, mais un objectif de son SAD engage ses effectifs au respect de celles de ses municipalités locales constituantes (MRC de Papineau, 2015d, p. 3-9). Mais, en termes de planification des territoires agricoles, la principale entrave au principe serait le cadre institutionnel lui-même qui contreviendrait aux compétences et aux responsabilités des MRC : « [L]e Conseil estime que les principaux obstacles à la relance de l'agriculture sont certaines dispositions de la LPTAA qui empêchent la subdivision des terres en unités foncières plus petites » (MRC de Papineau, 2015b, p. 1-52). Le partenariat et la coopération intergouvernementale demeurent quand même un défi au niveau municipal (MRC de Papineau, 2015a, p. XVI). Les municipalités se réunissent autour de grandes orientations pour assurer la cohésion des interventions sur le territoire (MRC de Papineau, 2015d). Un objectif du SAD encourage « le partage des ressources et la concertation pour favoriser et harmoniser le développement ainsi qu'améliorer la dotation en équipements appropriés sur l'ensemble du territoire » (MRC de Papineau, 2015d, p. 3-9). Son plan d'action identifie les principaux partenaires dans la mise en œuvre des actions. Son échéancier a été planifié, mais il sera tributaire des ressources financières de la MRC et de ses municipalités (MRC de Papineau, 2015f, p. 11-2).

Tableau 6.12 : La chronologie de la planification du territoire de la MRC de Papineau



Source : Adapté de MAMOT, s. d.b

6.4.3 Le PDZA

Le plan d'action du SAD de la MRC de Papineau comporte un instrument de mobilisation autour de la planification des territoires agricoles qui, sans aborder exclusivement les activités complémentaires, les concerne : le PDZA (MRC de Papineau, 2015f, p. 11-9). Les

professionnels de la MRC et du CLD devaient le réaliser dans les six années suivantes. Le PDZA adopte l'approche multifonctionnelle intégrée centrée sur le développement durable des activités et des exploitations agricoles (MRC de Papineau, 2017). Il se positionne en tension entre les dynamiques sectorielle et territoriale. Il mise sur une pluralité « [de] productions, [de] produits, [de] modèles d'entreprises », etc. (MRC de Papineau, 2017, p. 10). Mais il traduit aussi, dans le cadre du renversement philosophique, la recrudescence de la dynamique territoriale (MRC de Papineau, 2017, p. 124). Le PDZA reprend, de la sorte et de façon relativement équilibrée, le triptyque fonctionnel des activités et des exploitations. (Il explore moins les fonctions environnementales.) Il traite de la fonction économique de diversification et de pluriactivité; il encourage les initiatives de développement des activités complémentaires. Il les classe, dans son diagnostic des activités agricoles, parmi les forces et les opportunités du point de vue de la consolidation des entreprises et de l'aménagement et l'occupation dynamique de la zone agricole (MRC de Papineau, 2017, pp. 116-123). Voir le tableau 6.13 pour les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de Papineau. La MRC est, par ailleurs, le chef de file régional en ce domaine. Voir le point 5.2.2 sur la situation de la MFA dans la région (les fonctions économiques). Le plan d'action propose deux types d'instruments pour les développer : des incitations techniques qui prendraient la forme d'accompagnements professionnels (marketing/promotion), de circuits gourmands et d'outils promotionnels (Espace Papineau⁵⁴); de la persuasion et de la mobilisation par la participation aux efforts des instances régionales comme Tourisme Outaouais (TO) et la TAO (MRC de Papineau, 2017, p. 129). Les moyens sont concrets. Le PDZA exploite, pour cette raison, davantage le lien entre aménagement et développement durables des territoires agricoles que le SAD.

⁵⁴ Espace Papineau est un portail d'affaires lancé par la SADC de Papineau, la MRC de Papineau et la Chambre de commerce Vallée-de-la-Petite-Nation en mai 2017. Il est « la source de renseignements la plus complète sur le territoire, regroupant services, emplois, ressources, occasions d'affaires, attraits touristiques et plus », et sa finalité est de « stimul[er] [le] développement socioéconomique [des municipalités] en attirant de nouveaux entrepreneurs, travailleurs, résidents et touristes » (Poulin, 2017, s. p.). Son adresse URL : <https://espacepapineau.ca/>.

Tableau 6.13 : Les activités complémentaires à la production dans le PDZA de la MRC de Papineau

<p>Diagnostic des activités agricoles (p. 116)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Occupation de la zone agricole <ul style="list-style-type: none"> ▪ Opportunités : Potentiel <u>agrotouristique</u> de la région et attraits des territoires naturels (p. 120) - Entreprises et activités agricoles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forces : Premier rang pour la <u>transformation à la ferme</u> et l'<u>agrotourisme</u> (p. 121) - Soutien aux entreprises agricoles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forces : Plusieurs initiatives de <u>mise en marché de proximité</u> (<u>vente à la ferme</u>, paniers bio, <u>autocueillette</u>) (p. 122) ▪ Opportunités : Soutien aux entreprises dans les stratégies de <u>commercialisation</u> (TAO) [p. 122] - Aménagement (cohabitation) et fiscalité municipale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Forces : Présence de <u>produits locaux</u> sur le territoire et demande croissante (opportunité de contact entre agriculteurs et non agriculteurs facilitant la cohabitation) [p. 123] <p>Vision concertée Le secteur de l'agroalimentaire dans la MRC de Papineau est une filière d'importance qui regorge de possibilités d'expansion. L'accroissement des activités agricoles, guidé par l'esprit du développement durable, contribuera largement au dynamisme économique du territoire. De plus, la MRC est caractérisée par la grande diversité des productions, par son <u>potentiel agrotouristique</u> considérable, par le dynamisme et le dévouement des acteurs agricoles locaux (p. 124).</p> <p><i>Plan d'action</i> <i>Enjeu 3 :</i> <i>Entreprises et activités agricoles</i> <i>Objectif 3.2</i> <i>Améliorer l'offre agrotouristique.</i></p> <p>Actions 3.2.1 Soutenir les <u>initiatives agrotouristiques</u> existantes et développer des outils promotionnels complémentaires (ex. : Parcours Outaouais gourmet, Espace Papineau) [p. 129]. 3.2.2 Collaborer activement aux <u>initiatives régionales en matière agrotouristique</u> (ex. : comité de la TAO) [p. 129]. 3.2.3 Favoriser les rapprochements des <u>producteurs agrotouristiques</u> avec des entrepreneurs des autres secteurs (ex. : comité de concertation régionale sur l'<u>agrotourisme</u> et le tourisme gourmand de TO et TAO) [p. 129].</p> <p><i>Objectif 3.3</i> <i>Développer la <u>transformation agroalimentaire</u> et la <u>commercialisation des produits régionaux</u> (p. 129).</i></p> <p>Actions 3.3.2 Soutenir les <u>producteurs transformateurs</u> dans leurs efforts de <u>commercialisation</u> notamment en soutenant le projet d'agent de commercialisation de la TAO (p. 129).</p>

Source : MRC de Papineau, 2017

Les professionnels de la MRC et du CLD ont initié le processus, dans la foulée du programme de soutien financier lancé par le MAPAQ pour supporter la réalisation des PDZA, en septembre 2015 (MRC de Papineau, 2017, p. 10). Le PDZA est un outil de planification qui interpelle tous les acteurs concernés par le développement de la zone agricole; son élaboration est chapeautée par les instances municipales en concertation avec les acteurs du milieu parmi

lesquels les producteurs agricoles et les citoyens. Celui de la MRC de Papineau a constitué une occasion de les rassembler « autour d'une même table » pour reprendre le dialogue sur de nouvelles bases tant substantielles que procédurales (Lalande, dans MRC de Papineau, 2017, p. 2). Il a permis aux acteurs de communiquer leurs opinions dans le cadre de deux dispositifs : la consultation publique sur le portrait et le diagnostic; et les rencontres thématiques lors de la réalisation du plan d'action (P7) [MRC de Papineau, 2017]. La consultation a été conduite en trois séances tenues entre avril et mai 2016. Ses lieux ont été sélectionnés pour leur accessibilité et leur représentativité géographique. Elle a réuni plus de 150 personnes en provenance de tous les horizons (P7) [MRC de Papineau, 2017]. Elle a permis :

d'acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles, créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture et déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions [...] (MRC de Papineau, 2017, p. 10).

Les rencontres étaient, en ce qui les concerne, adressées aux élus et aux directeurs généraux des municipalités. Elles devaient assurer la correspondance entre les orientations du PDZA et les leurs (P7) [MRC de Papineau, 2017]. D'autres ont réuni le CCA, et le Comité directeur et le Comité technique du PDZA qui comptaient des agriculteurs (P7). Le PDZA a permis aux élus municipaux et aux producteurs agricoles de renouer malgré la persistance de questions épineuses comme l'étalement dans la zone agricole et la réglementation municipale (P7) [MRC de Papineau, 2017]. Il a, au surplus, permis aux producteurs de se rapprocher entre eux, mais aussi du milieu des affaires dont des entrepreneurs agroindustriels. Il a promu le contexte de maillage/réseautage qui entoure la planification des territoires et il a donné une voix au secteur privé (MRC de Papineau, 2017), un peu comme le déjeuner des agriculteurs de Saint-André-Avellin organisé par le Comité de revitalisation de la zone agricole de la municipalité :

[O]n a un projet d'arbre en arbre. Ce devait être avec un monsieur qui a acheté une ferme et qui est parti. Il a vendu la ferme à deux messieurs qui veulent repartir ce projet-là [...]. [Une partie de la terre,] [c]'est de la forêt. Fait qu'on a plusieurs fermes qui ne sont pas cultivées, qui ne sont pas entretenues [...]. Juste le fait de faire du réseautage, au déjeuner, cela aide énormément. [...] Parce que ces deux messieurs-là étaient [...] au déjeuner l'année passée. Fait que cela fait boule de neige (M2).

La MRC précise, par ailleurs, en prenant appui sur un rapport de TQ, que les régions qui ont vu la croissance des activités agrotouristiques sur leur territoire sont celles qui dénombrent des mécanismes de concertation régionale en agrotourisme (MRC de Papineau, 2017, p. 68) [Tourisme Québec, 2012]. Ces mécanismes agissent sur les faiblesses scalaires et ils recentrent le débat sur le territoire en amont des produits et des services (Voir les points 2.5.1 et 3.5 pour la lunette territoriale.); ils permettent de « [d]écloisonner l'industrie pour

faciliter la concertation régionale, interrégionale et intersectorielle » et de « créer un environnement d'affaires favorable au développement de projets » (Tourisme Québec, 2012, p. 12). Il en émerge, par exemple, des certifications régionales et des circuits plus organisés comme le Parcours Outaouais gourmet (MRC de Papineau, 2017, p. 68). Telle est la raison pour laquelle le plan d'action du PDZA préconise la participation aux efforts des instances régionales. Le plan d'action indique les sommes et les partenaires rattachés aux actions, ainsi que leur échéance (MRC de Papineau, 2017). Une action consiste en la création d'un comité de suivi (MRC de Papineau, 2017, p. 131). Il devait être mis sur pied après l'entrée en vigueur du PDZA. Il devrait regrouper des membres du CCA et des partenaires du milieu. Il élaborerait une planification annuelle et il la déposerait au Conseil des maires et aux partenaires dans une perspective de prestation des ressources et de repérage des parties prenantes. L'agent de développement rural volet agricole produirait un bilan annuel corollaire; il y rendrait compte des avancées au moyen d'indicateurs de performance. Les bilans actualiseraient le portrait et le diagnostic, et ils prépareraient la révision éventuelle du PDZA (MRC de Papineau, 2017, p. 132). Mais la fiscalité municipale pourrait mettre un frein aux avancées. Elle serait une source de réticence chez les instances municipales : le régime foncier provoque « une pression pour convertir des terres agricoles en d'autres usages générant des revenus de taxation plus élevés », favorisant une vision urbaine du développement (MRC de Papineau, 2017, p. 115). Voir le point 1.7.5 sur les réticences des instances municipales. La MRC reconnaît le cadre institutionnel comme une autre menace potentielle. La LPTAA exige une autorisation de la CPTAQ pour le développement des usages non agricoles. Cela a été soulevé dans la consultation publique (MRC de Papineau, 2017, p. 69).

6.5 LA VILLE DE GATINEAU

6.5.1 La planification stratégique

Une seule des 31 stratégies de son *Plan stratégique 2014-2018. Une orientation pour l'ensemble de nos actions* porte sur le développement de sa zone agricole (P8) [Ville de Gatineau, 2014, s. p.]. Elle est générale, mais il est possible d'en déceler les grandes lignes. Elle appelle au soutien des orientations régionales en agriculture (Ville de Gatineau, 2014, s. p.). Ces orientations étaient celles identifiées dans la planification stratégique de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et elles recherchaient la

complémentarité rurale-urbaine (Guillemette, 2010). Or, la CRÉO a été dissoute dans la foulée de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (L.Q. 2015, c 8; MAMOT, s. d.a, s. p.). La stratégie dénote la dynamique sectorielle et le triptyque qui lui est inhérent : production – transformation – commercialisation. Mais son allusion aux activités agrorécréotouristiques montre une ouverture aux paradigmes et aux tendances en émergence dont les activités complémentaires populaires chez les urbains (Ville de Gatineau, 2014, s. p.). Voir le tableau 6.14 pour les activités complémentaires à la production dans le plan stratégique de la Ville de Gatineau. Qu'une seule stratégie aborde le développement de la zone agricole paraît, en somme, évocateur. Deux professionnels et un élu soulignent que ses activités et ses exploitations ont été reléguées au second plan, dans les dernières années, au bénéfice des enjeux urbains, mais aussi de l'agriculture urbaine (M3; P8; P9) :

On est une ville d'abord et avant tout : 300 000 habitants. C'est d'abord gérer le développement, les pressions qui sont exercées par les promoteurs qui sont pressés [...] de réaliser leur projet. [C]'est certain que, pour la Ville de Gatineau, ses préoccupations sont d'abord urbaines. Ce sont ses infrastructures, ses équipements [...], ses services de proximité. Puis, au niveau de l'urbanisme, c'est de s'assurer de protéger les éléments sensibles tout en n'empêchant pas le développement économique au travers des projets d'habitations [...]. C'est sûr que le territoire agricole est là, mais ce n'est pas une priorité (P8).

Pour être franc, au cours des dernières années, le volet urbain de la Ville de Gatineau a pris beaucoup d'importance. Tout le côté rural et agricole [...] a [moins retenu] l'attention au niveau de la planification du territoire [...]. [...] [Et] [du] simple point de vue de la pression citoyenne, on s'entend que [...] c'est plus l'agriculture urbaine qui est dans le vent, qui est valorisée. Beaucoup d'apiculture, des poules... En ville, il y a beaucoup d'initiatives comme ça [...] On laissait le milieu s'organiser tout seul. L'impact que cela a eu a été un [...] déclin progressif de l'agriculture sur le territoire [...] (P9).

C'est une richesse qu'on a sous-exploitée dans les années passées. [...] Les gens sont plus préoccupés [par les] poules en ville que [par les] agriculteurs [...]. Donc, les besoins de la communauté urbaine priment toujours au détriment de la communauté rurale (M3).

Tableau 6.14 : Les activités complémentaires à la production dans le plan stratégique de la Ville de Gatineau

<p>Direction stratégique B : Un développement intégré et responsable Favoriser et déployer le potentiel économique, culturel, sportif, social, communautaire et écologique de Gatineau (s. p.). <i>Stratégie 8 :</i> <i>Soutenir les orientations régionales en matière d'agriculture sur le territoire gatinois ainsi que les activités locales de production agricole, de mise en marché et d'agrotourisme (s. p.).</i></p>
--

Source : Ville de Gatineau, 2014

Le Conseil municipal de la Ville de Gatineau a voté pour la reconduction de son *Plan stratégique 2009-2014*. Il admettait que ses cinq années de validité constituaient un court

intervalle dans la suite des transformations systémiques qui marquent la société et son évolution, et il déterminait que son contenu demeurerait adapté aux réalités du territoire gatinois (Ville de Gatineau, 2014). Son *Plan 2014-2018* remplit trois rôles. Il est un outil de prise de décision qui « fai[t] converger les objectifs tant politiques qu’administratifs » (Ville de Gatineau, 2014, s. p.); il oriente le processus décisionnel dans le sens de la planification durable des milieux de vie parmi lesquels les milieux champêtres (les espaces ruraux et agricoles) [Ville de Gatineau, 2014; Ville de Gatineau, 2015]. Il est un outil de mobilisation tourné vers la gouvernance participative et les partenariats dans une perspective de planification renouvelée. La Ville entend concourir au « développement d’une culture de participation » (Ville de Gatineau, 2014, s. d.). Elle reconnaît la nécessité et la pertinence de celle des citoyens et des organisations. Elle la porte dans un souci de démocratie et d’équité, et elle la prône en raison de la complexité grandissante des enjeux, dont des aspirations et des priorités des citoyens, qui explique la gouvernabilité laborieuse des sociétés contemporaines (Ville de Gatineau, 2014, s. p.) [Bourdin, 2000]. Mais le plan ne mentionne pas si la démarche a elle-même été assujettie à la participation citoyenne. La Ville souhaite, au surplus, collaborer avec ses partenaires dans la concrétisation de sa vision et de ses directions stratégiques. Elle estime que cette collaboration est indispensable pour atteindre les résultats recherchés et développer le plein potentiel de son territoire (Ville de Gatineau, 2014; Ville de Gatineau 2015). Leur atteinte doit, par ailleurs, être mesurée dans un bilan annuel de reddition de comptes. Les instances administratives de la Ville devaient élaborer des indicateurs pour ce faire. Le plan deviendrait, alors, un outil de performance qui leur permettrait de réajuster leurs interventions en conformité avec le dynamisme caractéristique de la PS (Ville de Gatineau, 2014).

6.5.2 Le SAD

Le contenu du SAD qui porte sur la planification des territoires agricoles montre que la Ville de Gatineau ne semble pas avoir dépassé son approche traditionnelle : « [L]a révision du schéma aurait été un bon moment pour faire des actions précises pour l’avenir de l’agriculture à Gatineau. [...] Mais là, on fonctionne à l’envers. [...] [O]n est dans une situation [...] où le PDZA vient après » (P9). Son contenu est regroupé sous une orientation intitulée « Gérer la croissance urbaine de façon à accroître l’efficacité économique et la compétitivité de Gatineau » (Ville de Gatineau, 2015, p. 39). La Ville souscrit aux principes de la croissance intelligente ou *Smart Growth*; une gestion serrée de son urbanisation lui permettrait de protéger ses territoires et ses activités agricoles (P8; P9) [Marchand, 2012, pp. 26-27; Ville de Gatineau,

2015, p. 41]. Elle se complaît dans cet aménagement physique qui accorde une exclusivité aux activités agricoles dans les limites de la zone agricole décrétée (P8; P9). Elle dresse un lien rudimentaire entre son aménagement et son développement. Celui-ci est patent pour ce qui se rapporte aux activités complémentaires qui, par ailleurs, constituent véritablement la seule piste retenue pour la développer. Voir le tableau 6.15 pour les activités complémentaires à la production dans le SADR de la Ville de Gatineau. (Les autres concernent l'agriculture urbaine [Ville de Gatineau, 2015, p. 75].) La Ville souhaite les appuyer pour donner suite aux nouvelles demandes sociales (P8) [Ville de Gatineau, 2015, p. 73]; son territoire étant sis dans un marché enclin aux « produits frais, nouveaux et à valeur ajoutée » (P8) [Englobe Corp., 2017; Englobe Corp., 2018; Ville de Gatineau, 2011, p. 15; Ville de Gatineau, 2015, p. 72]. Voir le point 5.1.1 sur les caractéristiques géographiques et sociodémographiques de la région. Elle mobilise, pour cela, un seul instrument : la réglementation. Elle présente une grille des usages compatibles avec l'affectation agricole. Les activités agrorécréotouristiques peuvent y être autorisées comme les activités de transformation et de vente directe à la ferme (P9) [Englobe Corp., 2017, p. 39; Ville de Gatineau, 2015, p. 143]. Sinon, « on n'a rien changé » (M3).

Tableau 6.15 : Les activités complémentaires à la production dans le SADR de la Ville de Gatineau

<p>Orientation 1 : Gérer la croissance urbaine de façon à accroître l'efficacité économique et la compétitivité de Gatineau (p. 39).</p> <p>Section 3 : Développement économique et institutions publiques (p. 64)</p> <p><i>Objectif 5 :</i> <i>Favoriser le développement des activités agricoles sur tout le territoire gatinois (p. 72).</i></p> <p>Action 2 : Mettre en place une réglementation facilitant l'implantation d'<u>usages connexes à la production agricole</u>, notamment pour la <u>transformation</u> et la <u>vente de produits</u> issus de l'activité agricole (p. 75). L'affectation agricole (la zone agricole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Fonctions complémentaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des <u>fonctions complémentaires</u> peuvent être autorisées en zone agricole. Les <u>fonctions complémentaires</u> comprennent la résidence reliée aux activités agricoles ainsi que les activités d'entreposage, de <u>transformation</u>, de conditionnement et de <u>vente de produits agricoles</u> lorsqu'elles ont lieu <u>à la ferme</u> à partir de produits provenant principalement de celle-ci. Elles comprennent aussi les commerces qui supportent la fonction agricole et qui sont incompatibles avec le milieu urbain comme les encans d'animaux et l'épandage de lisier à forfait. Les autres usages incluent l'<u>agrotourisme</u>, les centres de formation spécialisée en agriculture ou en foresterie et les activités récréatives extensives ne nécessitant que des aménagements légers tels les sentiers de randonnée, les sites d'observation et d'interprétation de même que les belvédères (p. 143).

Plan de développement de la zone et des activités agricoles [(PDZAA)]
 Par le biais du PDZAA, la Ville désire favoriser l'implantation de nouvelles entreprises agricoles et la consolidation des entreprises existantes (viabilisation), permettre la valorisation des activités agricoles et sa diversification vers des secteurs d'avenir tels la culture écologique, l'horticulture, la production en serre, les produits du terroir, les nutraceutiques, la valorisation de la biomasse agroforestière et forestière et l'agrotourisme (p. 73)⁵⁵.

Source : Ville de Gatineau, 2015

Le SADR est entré en vigueur en 2015. Le processus révisionnel avait débuté en novembre 2010. Il a été accompli en quatre étapes sur la base des lignes directrices offertes par *The Natural Step*⁵⁶. Les étapes interpellent les collectivités territoriales et elles déclinent la planification stratégique durable en une méthode intitulée l'ABCD :

- A. *Adopter* un langage commun : comprendre ce que signifie la durabilité pour la collectivité et créer une représentation commune du succès en accord avec les quatre principes de durabilité⁵⁷.
- B. Faire un *bilan* : analyser le présent, avec ses risques, occasions favorables, forces et faiblesses.
- C. *Créer* une vision du futur souhaité en matière de développement durable : cette vision est basée sur la raison d'être et les valeurs de la collectivité ainsi que sur les quatre principes de durabilité.
- D. *Définir* les priorités et agir : déterminer des actions qui permettent d'atteindre la vision et définir les priorités afin d'agir [...] (MAMROT, 2013a, s. p.).

Cette méthode évoque les quatre questions qui illustrent le choix de la vision stratégique pour le MAMOT. Elle rappelle, en outre, les six étapes de la PS selon Proulx. Son étape initiale a culminé au printemps 2011. Elle a consisté en la publication de 11 cahiers thématiques sur la planification des territoires et la tenue de plusieurs activités de participation publique pour préparer des scénarios de devenir vraisemblables pour le territoire gatinois (Ville de Gatineau, 2015). Les cahiers devaient orienter les discussions entre les acteurs et, ainsi, soutenir leur participation constructive (Ville de Gatineau, 2011; Ville de Gatineau, 2015). Un de ceux-ci présente un portrait et un diagnostic des activités et des exploitations agricoles (Ville de Gatineau, 2011). La seconde étape a eu lieu au printemps 2012. Les scénarios ont été élaborés. Ils ont été explicités aux acteurs dans le cadre de rencontres publiques. Ils devaient accroître leur implication et leur participation autour de variables précises et ils devaient éclairer leur préférence (Ville de Gatineau, 2015) :

⁵⁵ Ce paragraphe reprend un objectif du *Plan de développement agricole* que la Ville a adopté en 2004 (Ville de Gatineau, 2004, s. p.).

⁵⁶ *The Natural Step* est une organisation internationale qui a été fondée, en 1989, en Suède. Elle a été mise sur pied pour promouvoir le développement durable des territoires (MAMROT, 2013a).

⁵⁷ Ces quatre principes sont les suivants : « Dans une société durable, la nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de la concentration des substances extraites de l'écorce terrestre, de la concentration des substances produites par la société, de sa dégradation par des moyens physiques et, dans cette société, les Hommes ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leurs besoins » (*The Natural Step*, dans MAMROT, 2013a, s. p.).

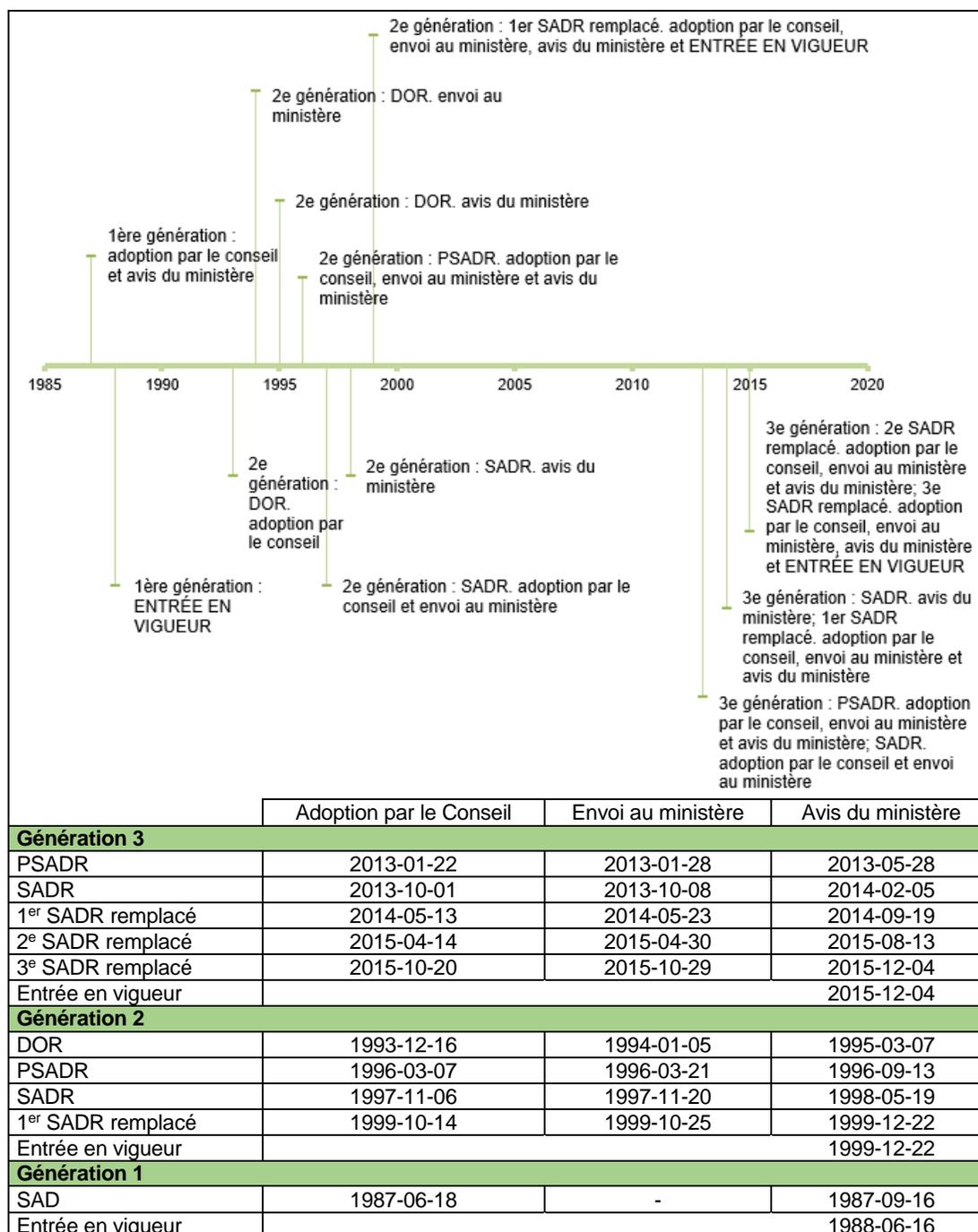
On le fait du mieux que l'on peut quand on consulte la population. On le fait avec des cartes. On tente d'imager avec des mots, d'utiliser des mots simples qui peuvent faciliter la conversation avec les gens. Puis souvent, on lance des perches pour [...] aider à stimuler la créativité [...]. [...] Mais, personnellement, je crois à la boîte de Lego où l'on construit [la maquette] littéralement pour que les gens aient un visuel. Puis, au visuel, tu ajoutes des données spécifiques (M3).

La prochaine étape renvoie au scénario préférentiel et à la vision stratégique. Cette vision se déploie sur un horizon de plus de 30 ans et elle reprend les résultats des travaux menés pour le *Plan stratégique 2009-2014*. Elle a été consignée dans le premier PSADR comme les orientations et les actions retenues lors de l'étape ultime (Ville de Gatineau, 2015). Ce PSADR a été amené en consultation publique à l'hiver 2013. Son contenu a été enrichi grâce aux nombreux commentaires recueillis et aux 50 mémoires déposés. Il a aussi été revu selon les demandes des représentants gouvernementaux (Ville de Gatineau, 2015). Le PSADR suivant a été discuté dans une autre consultation publique à l'été 2013. Cette consultation est obligatoire en vertu de la LAU (Ville de Gatineau, 2015). Le SADR a été adopté en octobre 2013. Il est, toutefois, entré en vigueur en décembre 2015. Voir le tableau 6.16 pour la chronologie de la planification du territoire de la Ville de Gatineau. Les délais témoignent des menaces procédurales liées aux processus de rédaction et de révision des outils de planification :

C'était long. Cela a pris tout un mandat [...]. Il me semble que, le premier mandat, on a travaillé là-dessus. [...] Puis, [...] on est tombés dans [...] les consultations. On a adopté [le schéma] et, là, c'est à ce mandat-ci que, finalement, Québec a dit oui. Fait que cela a été extrêmement long. Cela a été suffisamment long pour que les gens se promènent : « Est-ce que c'est adopté? ». [...] Et là, on est dans les règlements de concordance. Encore là, on a l'impression [...] que rien n'arrive... On a adopté le schéma, [mais] on voit encore le même style de maisons montées à Gatineau (M3).

Le SADR a remplacé un schéma vieux de 16 ans qui en avait perdu sa dimension stratégique (P9). Un plan de monitoring devrait permettre le suivi de sa mise en œuvre; il serait assorti de nombreux indicateurs et de leurs cibles pour 2051. Il permettrait la réactualisation de ses dispositions en accord avec la PS (Ville de Gatineau, 2015). Le processus a, de plus, été ponctué de quelques moments de participation des acteurs territoriaux parmi lesquels les citoyens (P8). Ses experts-planificateurs ont dépassé le cadre légal; ils ont opté pour la PSI. Ils ont mobilisé divers mécanismes au cours des cinq années (P8) : « Outre les séances d'information ou de consultation traditionnelles, [ils ont] aussi tenu des cafés urbains, un colloque, des discussions en direct sur le Web ainsi qu'une audience publique visant à recueillir des mémoires [...] » (Ville de Gatineau, 2015, p. 7). Ils ont, alors, porté plusieurs chapeaux : communicateurs; éducateurs; et médiateurs.

Tableau 6.16 : La chronologie de la planification du territoire de la Ville de Gatineau



Source : Adapté de MAMOT, s. d.b

6.5.3 Le PDZAA

Le plan d'action du SAD annonce que la Ville doit prendre des dispositions en vue de la rédaction de son PDZAA (Ville de Gatineau, 2015, p. 161). Le PDZAA vise le développement des activités agricoles dans la zone agricole décrétée, et dans les milieux urbain et périurbain (M3) [Ville de Gatineau, 2015]. La Ville, avec une équipe de travail composée de partenaires (le MAPAQ, la SADC, la TAO et l'UPA), et son consultant ont initié la démarche en avril 2017 (P9) [Ville de Gatineau, 2018] [Bélanger, 2018a]. Ils ont élaboré le portrait du territoire et des activités agricoles entre avril et septembre (Englobe Corp., 2017; Ville de Gatineau, 2018), et ils ont établi le diagnostic de l'agriculture entre septembre et décembre (P9) [Englobe Corp., 2018; Ville de Gatineau, 2018]. Plusieurs activités interactives ont permis de réaliser ce dernier (P8) : une soirée de consultation pour discuter de la réglementation municipale et des perspectives de développement agricole, et prioriser les actions, qui a rassemblé 68 exploitants, avant la démarche du PDZA, le 1^{er} avril 2015 (P8) [Englobe Corp., 2018, p. 6]; une séance de travail avec les membres du CCA et des représentants du syndicat local de l'UPA; un groupe de discussion de producteurs agricoles pour revoir les éléments ressortis de l'atelier, conférer sur les forces et les faiblesses de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire, et sur les opportunités et les menaces inhérentes au secteur, et proposer des actions; et des entrevues semi-dirigées avec des acteurs des milieux agricole, agroalimentaire et économique (Englobe Corp., 2018, p. 6). Le portrait et les activités ont permis de discerner une force sur le plan de la gouvernance territoriale agricole (P8) : l'existence de nombreux acteurs engagés dans le développement des activités et des exploitations, et la possibilité de les impliquer davantage (la TAO, Investissement et Développement Gatineau [ID Gatineau], le Club des Services agroenvironnementaux de l'Outaouais [CSAO], le Réseau Agriconseils Outaouais, le CREDÉTAO; etc.) [Englobe Corp., 2018]. Ils ont permis de distinguer des faiblesses qui se répercutent sur l'agriculture et l'opportunité des activités complémentaires : la méconnaissance et l'incompréhension des réalités du territoire et des activités agricoles; l'absence de vision de développement de l'agriculture; la lourdeur administrative (les coûts, les délais et la multiplicité des intervenants); la définition des immeubles protégés, dans les outils d'aménagement de la Ville, qui est inadaptée au milieu agricole gatinois; et le défaut de responsable agricole dans les instances administratives (Englobe Corp., 2018). La vision et le plan d'action devraient procéder des priorités conséquentes identifiées par les acteurs pour que « la Ville de Gatineau s'assure d'offrir un cadre plus propice à l'expression de l'entrepreneuriat agricole sur son territoire afin de retirer le plein potentiel de sa zone agricole »

(P8) [Englobe Corp., 2018, p. 24]. Voici quelques priorités et pistes soulevées : la reconnaissance de l'agriculture par les instances municipales, les acteurs économiques et sociaux, et la population par leur mobilisation dans la concrétisation d'une vision commune de développement de la zone et des activités agricoles, l'accompagnement professionnel et la « promotion du rôle, des retombées et du potentiel de développement du secteur [...] pour la vitalité économique et sociale de Gatineau » (Englobe Corp., 2018, p. 25); la diminution des contraintes par la simplification réglementaire et l'allègement administratif; et le soutien aux synergies de proximité, dont la complémentarité rurale-urbaine, par le déploiement d'une agriculture à valeur ajoutée (Englobe Corp., 2018, pp. 24-27). Mais le portrait et les activités interactives ont permis de déterminer les menaces au secteur sur lesquelles les acteurs de la Ville n'ont pas ou peu de prise : le désintéressement général; et la rigidité du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles et la stricte interprétation de ses dispositions par la CPTAQ (Englobe Corp., 2018). La Ville et son consultant devaient, entre janvier et juin 2018, préciser la vision du développement de la zone et des activités agricoles, et les actions (Ville de Gatineau, 2018). Ils ont tenu une activité de participation publique, dans ce contexte, le 1^{er} mai. Celle-ci a été conduite en deux parties : les citoyens, les organismes et les agriculteurs présents ont été informés du contenu du portrait et du diagnostic; et ils ont pu « rétroagir sur la proposition de vision et les actions [...] » (Ville de Gatineau, 2018, s. p.) [Bélanger, 2018a]. Le dépôt du plan est prévu pour le début du mois de juillet (Bélanger, 2018b).

6.6 UNE TENDANCE RÉGIONALE CROISSANTE VERS L'APPROCHE MULTIFONCTIONNELLE INTÉGRÉE ET DES INVESTISSEMENTS VARIÉS DANS LA PSI

Le chapitre VI a brossé le portrait de la situation substantielle et procédurale de la planification des territoires agricoles, par entité politico-administrative supramunicipale, grâce aux résultats tirés de la recherche documentaire. Il a décelé une tendance régionale croissante vers l'approche multifonctionnelle intégrée; il a dévoilé sa coexistence avec l'approche traditionnelle et, même, la prédominance persistante de celle-ci, mais son émergence, d'abord timide, dans le temps long, et, ensuite, accélérée avec la mise en place des PDZA. Il a, en outre, exposé les investissements variés des cinq entités dans la PSI; il a révélé que, si la dynamique de gouvernance territoriale agricole est embryonnaire dans certains territoires, elle n'en demeure

pas moins une réalité de plus en plus palpable à la faveur des PDZA. Le portrait sera exploité au chapitre VII pour répondre au questionnement spécifique et, par là même, revenir sur la schématisation hypothétique.

**CHAPITRE VII – UNE ANALYSE DU CONTENU ET DES PROCÉDURES DE
PLANIFICATION, ET DU CHAMP STRATÉGIQUE DANS LEQUEL LES ACTEURS
AGISSENT ET DE CELUI AU SEIN DUQUEL ILS VOUDRAIENT AGIR**

*« Mon interrogation est plus au niveau du modèle encore une fois. Si on se contente d'avoir des modèles qui prônent l'utilisation de grandes superficies plutôt que de regarder un autre type de modèle qui pourrait faire en sorte que la zone agricole soit plus dynamique, je trouve qu'on se tire une balle dans le pied. Il faut de l'ouverture. Et je ne parle pas d'usages non agricoles; je parle vraiment à des fins agricoles. [...] Donc, cela prend une évolution des mentalités. »
(P5)*

*« Un modèle de compromis [...] où tout le monde y trouve son avantage. Un modèle qui répond aux attentes des différents intervenants concernés par la zone agricole, tant au niveau du milieu agricole que du milieu municipal [...] Mais, en même temps, je comprends. Je ne remets pas en question le fondement de la Loi sur la protection du territoire agricole. Je pense que si vous parlez à n'importe quel [professionnel], il va vous dire que c'est important de protéger la zone agricole [...] Mais, il y a tellement de fermeture quasi systématique de la part des instances gouvernementales ou de l'UPA par rapport à d'autres types de modèles [...], que c'est frustrant des fois. »
(P5)*

Le chapitre VII apporte une réponse au questionnement spécifique : Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme? Comment pourraient-ils être améliorés? Il revient, en conséquence, sur les hypothèses de recherche. Il tire une analyse au carrefour du substantiel et du procédural. Il dégage une approche régionale de planification des territoires agricoles, de la valorisation de la MFA, et de la diversification économique et la pluriactivité. Il la met en rapport avec des procédures qui émergent et innovent en termes de gouvernance territoriale agricole : la PSI. Il replace ce rapport dans son contexte institutionnel; il dévoile les ressorts des actions des acteurs ou les caractéristiques du champ stratégique dans lequel ils agissent. Il éclaire les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces relatives à la praxis et à son renouvellement. Il poursuit avec les perspectives des acteurs. Il esquisse le champ dans lequel ils voudraient agir : un champ orienté autour du diptyque complémentarité – concertation.

7.1 LA VALORISATION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA PRODUCTION

7.1.1 La diversification économique et la pluriactivité par les activités complémentaires à la production

La MFA tarde, bel et bien, à se tailler une place parmi les outils de la région. Ceux-ci se positionnent entre les approches traditionnelle et multifonctionnelle intégrée de la planification des territoires agricoles. Ils sont engagés dans leur protection en accord avec les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles. Les fondements de leurs orientations et leurs objectifs, pour pallier les pressions, consistent à assurer une base territoriale à leur pratique et à prioriser son utilisation à des fins agricoles. Dans les faits, aucun document de planification stratégique ou SAD ne mentionne, de façon explicite, la MFA. Mais le SAD de la Ville de Gatineau lui fait allusion. Il emprunte seulement un autre vocabulaire : il envisage les activités agricoles comme une fonction tout en leur reconnaissant rapidement des considérations économiques, environnementales et sociales telles que la sécurité alimentaire et la cohabitation des usages (Ville de Gatineau, 2015, p. 4-74). Son ébullition, depuis la publication du Rapport Pronovost, ne semble pas avoir suffisamment imprégné les processus territoriaux en aménagement et en développement. Même les SAD dont la révision a été initiée *a posteriori* ne se saisissent pas de ses dimensions et de ses composantes dans leurs grandes orientations, et dans les objectifs et les actions corollaires, en quel cas, quatre auraient pu se les approprier (les SAD des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines de l'Outaouais et de Papineau, et de la Ville de Gatineau) [MAMOT, s. d.b]. Les documents de planification stratégique et les SAD de la région se détachent quand même, peu à peu, de la planification traditionnelle des territoires agricoles pour exploiter ses perspectives de renouvellement. Fait pertinent à noter : ils entreprennent tous un virage vers le développement durable des territoires. Certains abordent, de plus, des dimensions et des composantes de la MFA qui ont émergé avant sa percée conceptuelle au Québec. Tel est le cas des activités complémentaires : trois documents de planification stratégique prévoient le développement des activités agrorécréotouristiques et des CAP (les documents des MRC de Pontiac⁵⁸ et de La Vallée-de-la-Gatineau, et de la Ville de Gatineau)

⁵⁸ Le document de planification stratégique de la MRC de Pontiac est le seul outil qui projette l'usage d'incitations économiques pour la mise en valeur du patrimoine bâti agricole (MRC de Pontiac, 2010b). Les moyens financiers semblent être le nerf de la guerre, le ressort qui fait agir (MRC de Papineau, 2015f). Or, comme il sera souligné au point 7.2.2, les instances municipales en disposent de peu. Elles peuvent, par contre, avoir recours à des programmes gouvernementaux pour soutenir la réalisation de

[MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Pontiac, 2010b; MRC de Pontiac, 2017; Ville de Gatineau, 2014]; quatre SAD font allusion à une quelconque forme de diversification économique agricole (les SAD des MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, et de la Ville de Gatineau) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015e; MRC de Pontiac, 1999; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015]; et quatre planifient le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme (les SAD des MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, et de la Ville de Gatineau; le SAD de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau organise celui des activités agrorécréotouristiques et des activités de transformation à la ferme) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015e; MRC de Papineau, 2015b; MRC de Papineau, 2015c; MRC de Papineau, 2015d; MRC de Papineau, 2015e; MRC de Papineau, 2015f; MRC de Pontiac, 1999; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015]. Tous les SAD emploient, dans cette optique, un instrument principal : la réglementation. Ils établissent des grilles de compatibilité des usages qui déterminent les activités complémentaires acceptées dans les affectations agricoles (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015e; MRC de Papineau, 2015f; MRC de Pontiac, 1999; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015). Le peu de moyens annoncés illustre, pour le reste, leur lien rudimentaire entre aménagement et développement des territoires agricoles. Des incitations techniques (des accompagnements professionnels et des circuits agrorécréotouristiques) sont prévues par les seules MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau (MRC de Papineau, 2015f; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Un instrument de persuasion et de mobilisation est aussi avancé par les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, et la Ville de Gatineau : le PDZA (MRC de Papineau, 2015f; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015).

Les PDZA de la région mobilisent, en ce qui les concerne, la MFA⁵⁹. Ils embrassent l'approche intégrée de son soutien; ils la conçoivent comme une caractéristique inhérente aux activités et aux exploitations agricoles, et ils admettent le rôle de toutes leurs fonctions et de leur agencement durable dans le développement des territoires où elles sont pratiquées et tenues.

projets structurants de développement rural. Le Fonds de développement des territoires (FDT) en constitue un exemple (MAMOT, s. d.c).

⁵⁹ Il importe de rappeler, tel que mentionné au point 2.6.4, que le MAPAQ demande que les PDZA reconnaissent la MFA.

Voir le point 2.4.3 sur l'approche intégrée de soutien à la MFA. Ils appuient activement le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014). Les MRC ont, par contre, interprété, de façon distincte, les attentes et les modalités liées au processus. Il en a résulté une pluralité de façons de disposer des PDZA pour planifier la valorisation de la MFA et le déploiement des activités complémentaires à la production. Les distinctions sont manifestes eu égard aux moyens d'action. Elles renvoient aux instruments auxquels les instances municipales et leurs partenaires anticipent avoir recours : deux PDZA laissent entendre que ceux-ci feront usage de la réglementation, par le biais de la révision du SAD et la modification corollaire des RU, pour permettre des activités complémentaires dans les affectations agricoles (les PDZA des MRC de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau qui ont été élaborés en amont de la révision de leur SAD) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014]; trois, qu'ils useront des incitations techniques telles que les accompagnements professionnels (réglementation; montage financier; marketing/promotion; etc.) et les circuits agrorécréotouristiques (les PDZA des MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014]; et trois, qu'ils utiliseront la persuasion et la mobilisation par la mise en place de mécanismes de concertation des initiatives de support aux exploitants et de partage des responsabilités, et de réseautage (les PDZA des MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014]. Seul l'avenir permettra de déterminer si ces instruments sont de véritables moteurs d'action. Il est aussi prématuré de statuer sur leur apport au développement des territoires agricoles et ses limitations inhérentes au cadre institutionnel de planification. Qui plus est, ce ne sont pas toutes les MRC qui ont complété leur PDZA : des consultants, des membres du CCA et des professionnels travaillaient encore à son élaboration à la MRC des Collines et la Ville de Gatineau (Bélanger, 2018b; Gagné, 2017). Il redonne, malgré cela, espoir. Sa complémentarité avec le SAD semble pallier le lien rudimentaire entre aménagement et développement des territoires agricoles.

7.1.2 Les autres fonctions

Il importe de souligner que la recherche a été bien servie, dans la collecte des données, en raison de la dimension de la MFA retenue. La revue des outils de planification de la région montre que leurs dispositions soutiennent, en premier, en sus de la protection des territoires agricoles, les pratiques qui correspondent aux fonctions économiques de leurs activités et de leurs exploitations. Leurs objectifs au regard de celles-ci dénotent la dynamique sectorielle. Ils sont organisés autour du triptyque production – transformation – commercialisation. Ils visent le développement des entreprises et de leur offre sur les marchés. Mais ils favorisent, en priorité, la sous-dimension de la production de biens destinés à la consommation. Le compte rendu de la table ronde de l'équipe « Législation, pression de l'urbanisation et spéculation », en annexe du PDZA de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, mentionne que « [l']espace agricole, bien que parfois bucolique, n'en demeure pas moins un espace de production » (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b, p. 187). Les outils supportent aussi des fonctions économiques secondaires parmi lesquelles la sous-dimension de la diversification et de la pluriactivité. Ils valorisent la composante des activités complémentaires. Certains de leurs objectifs renvoient, en marge, aux fonctions environnementales des activités et des exploitations agricoles. Ils sont souvent les seuls qui répondent conceptuellement de leur développement durable entendu dans le sens de la préservation des composantes environnementales. Ils sont tournés vers l'amélioration ou le maintien de leur bilan agroenvironnemental par la réduction des émissions de GES et la gestion responsable des ressources naturelles. Ils tendent, alors, à stimuler la croissance du secteur biologique (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015a; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Des outils évoquent, du reste, la tendance à la valorisation du patrimoine paysager. Quelques-uns de leurs objectifs se rapportent, encore en marge, à des fonctions sociales : la cohabitation des usages, et le maintien de la viabilité et de la vitalité du tissu social en milieu rural (l'occupation dynamique du territoire) [MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015e; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 1999; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015]. Les outils rappellent, en filigrane, la contribution des entreprises agricoles à la sensibilisation des citoyens/consommateurs aux réalités agricoles, et leur implication dans la gouvernance territoriale. Mais ils semblent concevoir les fonctions sociales comme tributaires de la maximisation du potentiel économique du triptyque production

– transformation – commercialisation. La revue des outils montre que les MRC ne sont pas parvenues à établir un équilibre entre les dimensions du développement durable de leur zone agricole, un équilibre qui est pourtant à la base du paradigme, que développement reste synonyme d'économie, et que la société ne semble pas avoir renoncé à la croissance comme pièce maîtresse de son devenir⁶⁰.

7.1.3 Le *think outside the box*

Les outils de la région se positionnent entre les approches traditionnelle et multifonctionnelle intégrée de la planification des territoires agricoles comme mentionné au point 7.1.1. Mais, si leur contenu dénote un certain renouvellement des pratiques planificatrices supramunicipales, leur trame dévoile leur assujettissement à la vision protectionniste anti-étalement urbain qui est institutionnalisée dans la LPTAA, les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, et la LAU. Cet assujettissement a été abordé par le professionnel de la MRC des Collines :

[L]e schéma doit se coller aux objectifs de la [LPTAA] et [...] aux orientations gouvernementales [...]. Donc, on fait tout pour [...] créer un cadre propice au développement de l'agriculture en zone agricole [...]. C'est un peu le rôle de la MRC : la protéger le plus possible. Ce n'est pas évident. [...] Il y a toutes sortes d'enjeux. [...] [Les acteurs étatiques et syndicaux] [sont] très protectionniste[s], [...], par rapport à la zone agricole, alors que le milieu municipal a une plus grande ouverture (P5).

La subordination trouverait sa justification dans sa protection et celle de ses activités. Elle astreindrait les acteurs de la planification au respect de ses limites et de la priorisation des activités agricoles (P5; P6). Elle ne leur empêcherait pas de planifier le développement des usages non agricoles dans leurs documents officiels, bien que les technocrates aient le dernier mot, mais elle les contraindrait, pour les développer, à procéder à des demandes de dérogation et à obtenir des autorisations de la CPTAQ (P6). Les acteurs interviewés ont défendu le principe à la base du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles (A1; E1; M1; M2; M3; P2; P4; P5; P6; P7; P8; P9). Des professionnels de la MRC de Pontiac et de la Ville de Gatineau ont souligné son importance :

[À] la base, [...] le principe ou l'idée est vraiment intéressant parce que oui, il faut que l'on protège nos terres agricoles et oui [...], on ne veut pas qu'il y ait du développement immobilier sur des terres agricoles arables (P2).

⁶⁰ Cela rappelle les conclusions de Beaudet et Gauthier (2006) sur les SAD de seconde génération. Voir le point 1.7.1.

C'est clair, [...] l'objectif principal c'est de maintenir les activités agricoles en zone agricole, maintenir la zone dédiée à des fins agricoles. [...] C'est sûr que cela nous contraint au niveau des possibilités de développement mais, à première vue, cela semble bénéfique. Toutes les questions de la sécurité alimentaire, des changements climatiques [...] (P9).

Cela est aussi vrai pour les professionnels que pour les administrateurs et les élus municipaux qui, dans le milieu, sont réputés lui être plus hostiles (P4; P5; P6; P7), mais qui, en accord avec la littérature, ont semblé comprendre son rôle dans la conservation de la ressource collective aux prises avec de nombreuses pressions (CAAAQ, 2008; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Dugas, 2006; Dugas, 2011). Les acteurs ont dit le considérer comme : un avantage pour la pratique aménagiste de par sa contribution à la circonscription de l'étalement urbain, mais un défi pour la conciliation des usages (A1; P5; P6); une condition à la sécurité alimentaire (A1; M1); une nécessité (P2); un point positif pour la conservation des terres (P7; P9); et des prémices géniales, importantes et innovantes dans le contexte des Trente Glorieuses (P5). Ils ont, en revanche, contesté le statisme du zonage agricole qui a été instauré à une autre époque lorsque la population urbaine, en croissance fulgurante, générait une demande de production accrue pour combler ses besoins (P5; P6). Ils ont, donc, critiqué son affiliation institutionnalisée, mais surannée au paradigme productiviste qui sous-tend la monofonctionnalité et qui, par la même occasion, marginalise ou omet les autres fonctions des activités et des exploitations agricoles, et laisse peu de possibilités en zone agricole (M1; M2; M3; P1; P2; P5; P6; P7; P9). Le professionnel de la MRC des Collines a annoncé sa tombée en désuétude :

[L]e modèle qui est prôné actuellement, [...] ce sont les grandes superficies, ce sont des terres de 100 ha et plus. [...] [C]'est un modèle qui n'a pas évolué avec le temps. [...] [N]ous, notre approche au niveau de la MRC, [...] c'est de favoriser le développement des petites terres agricoles, des petites entités pour développer la culture spécialisée. Je pense que l'avenir est à ce niveau-là bien plus que sur des grandes entités [...]. C'est le modèle que l'on prône. [...] Je pense que le modèle agricole actuel [...] doit évoluer vers d'autres types d'activités agricoles [...] (P5).

Les acteurs rencontrés ont abondé dans le sens du professionnel de la MRC des Collines. Ils ne se satisfont pas du statu quo. Ils estiment que le statisme du zonage agricole, qui fixe, avec les critères de prise de décision de la CPTAQ, un mode de gestion axé sur le productivisme et la sectorialité, est une menace à la mise en œuvre des modèles de développement valorisés dans leurs exercices de prospective les plus récents et élaborés en réponse aux recompositions culturelle, économique, fonctionnelle, politique et sociale de leurs territoires agricoles et ruraux, ou à celle des modèles auxquels ils aspirent. Ils rejoignent la littérature dans cette optique (Binet, 2004b; CAAAQ, 2008; Dugas, 2007b; Vachon, 2011b). Ils souscrivent à une vision alternative conforme aux paradigmes en émergence dont le

développement durable et la MFA (A1; M1; P1; P2; P4; P5; P6; P7; P8; P9). L'administrateur d'une municipalité locale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a insisté sur le développement durable :

On s'est dotés d'un plan de développement durable. On s'est dit : "C'est quoi du développement durable?" Bien, c'est développer la municipalité sans compromettre l'avenir des agriculteurs [(respecter la priorisation de l'utilisation des territoires agricoles à des fins agricoles)], sans compromettre la nature, l'environnement. [...] [!] ne faut pas empêcher les nouvelles cultures [...]. Il faut les mettre en pratique [(valoriser le plein potentiel des territoires agricoles)] (A1).

Des acteurs ont lancé un plaidoyer pour une vision qui concilie la protection des territoires agricoles et la valorisation de leur plein potentiel, à la fois pour le déploiement des secteurs agricole et agroalimentaire, et le développement régional, et qui exploite, alors, davantage le lien entre aménagement et développement (E1; M1; M3; P1; P2; P4; P5; P6; P7), et celui entre ruralité et urbanité (M3; P8; P9). Parmi eux, un professionnel de la MRC de Pontiac a imaginé un modèle qui, dans une perspective de développement durable, tire parti de la recombinaison fonctionnelle des territoires agricoles :

Puis, si on pouvait rêver à un avenir... Et, là, c'est ce n'est pas la MRC de Pontiac, c'est juste un avis très personnel. Moi, j'aime beaucoup les principes de permaculture, de multifonctionnalité, de multiproductivité, parce que les grandes monocultures, on a vu l'impact que cela a sur l'environnement. C'est terrible! [...] À un moment ou à un autre, [elles] ne produir[ont] plus; il faudra plus de produits chimiques, etc. Avec tout ce que cela a comme impact sur l'être humain aussi.... Il y a un changement [...] auprès des consommateurs qui veulent manger, de plus en plus, des produits biologiques. Et, pour l'agriculteur, plus il va être diversifié, plus il va être capable d'avoir un revenu parce que, si jamais, [...] une année, il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien, [...] il y a les autres secteurs qui vont peut-être soutenir et être capables de supporter l'entreprise. On l'a vu en foresterie parce qu'à un moment, c'était monoindustriel, ici, et, quand cela a chuté, tout a chuté. Il ne faudrait pas qu'on ait cela en agriculture [...] (P2).

Le professionnel, par « diversifié », évoquait la diversification des productions, et la diversification économique et la pluriactivité par les activités complémentaires. Les acteurs interviewés se sont dits favorables au développement de celles-ci, car elles apportent un revenu supplémentaire aux exploitants, elles consolident les exploitations, et elles participent ou elles sont appelées à participer à la redynamisation ou à la relance de leur zone agricole pour qu'elle ne devienne pas le vestige d'un mode de subsistance et d'une activité commerciale passés (A1; E1; M1; M2; M3; P1; P2; P4; P5; P6; P7; P8; P9) : « Parce que, là, quand je la regarde, elle s'en va, elle s'en va. C'est un laisser-aller, carrément, qu'il y a ici. [...] Quel devrait être le rôle de la multifonctionnalité dans le développement des territoires agricoles? Je dirais une bouée de sauvetage » (P4). Leur argumentaire se rapproche, ainsi, de celui de la littérature (Blouin, Lemay, Ashraf, Imai et Konforti, 2009; Bryant, 2009;

Chinnakonda et Telford, 2007; Mundler et Laughrea, 2015). Ils observent, dans la région, une croissance des initiatives qui comportent un volet agrorécréotouristique et/ou « qui [font] le cycle complet du domaine agroalimentaire » (P9) – la production, la transformation et la vente – sur la ferme (A1; M3; P1; P4; P9). À certains endroits, comme dans la MRC de Papineau, la tendance serait plus marquée (P7); un engouement y animerait les quatre milieux que la gouvernance réunit – les pouvoirs publics, le secteur privé (les exploitants), la société civile et les experts – et y formerait une « espèce d'écosystème qui doit être présent pour la production agricole » (P7). Dans d'autres endroits, notamment à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, l'intérêt est remarqué chez certains agriculteurs et parmi la population, mais les élus municipaux ne seraient pas encore assez emballés et ils devraient être mieux accompagnés (A1). À la Ville de Gatineau, elle commencerait à poindre, mais les exploitants seraient de plus en plus conscients qu'ils doivent emprunter différentes avenues de promotion (M3) : « Peut-être que, dans un horizon de 15, 20 ans, cela va se développer progressivement » (P9). Les acteurs de la Ville de Gatineau semblent, par ailleurs, miser sur ces initiatives qui font de la ferme un lieu de découvertes (M3; P8).

Elles constitueraient, en tous les cas, une nouvelle réalité avec laquelle les acteurs territoriaux devraient composer, en particulier les professionnels. Un professionnel de la Ville de Gatineau a précisé qu'une vision aménagiste implique de « travailler en lien avec ce qui est complémentaire » (P8). Cette vision laisserait place, pour les territoires agricoles, à de grandes affectations selon les caractéristiques des sols, et le portrait des entreprises et du milieu, et à une liste d'usages autorisés : le « vert foncé » pourrait figurer les territoires marqués par d'excellentes conditions climatiques et pédologiques, et par une homogénéité dans l'occupation, et, le « vert pâle », les territoires moins propices et dynamiques; le « vert pâle » pourrait accueillir des activités complémentaires en support aux activités existantes (P8). Les instances municipales mobiliseraient, alors, leurs instruments urbanistiques pour les favoriser (P4; P8) : « On va ajouter nos outils [...], nos plans d'urbanisme, nos règlements de zonage. [Ils vont] converger dans ce sens-là, je présume » (P8). Elles pourraient leur adjoindre des incitations économiques et techniques, et des instruments de persuasion et de mobilisation (M3). À la Ville, ce seraient les instruments incitatifs qui manqueraient dont les outils de commercialisation (M3). Des professionnels de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de la Ville de Gatineau ont prétendu que leurs moyens, bien que pluriels, sont limités, et que les initiatives dépendent des exploitants et de leur esprit entrepreneurial (P4; P9), rappelant la lunette entrepreneuriale et les travaux de Deshaies et Lesage présentés au point 2.5.1

(Deshaies et Lesage, 2002), et des types de production que celui de la Ville a nommé les « lois du marché » : « [...] [C']est difficile, pour une ville, de forcer [la] conversion d'un élevage bovin en forme maraîchère » (P9).

Il existe un consensus, chez les acteurs, à savoir si le cadre institutionnel de planification des territoires agricoles autorise ou contraint le développement des activités complémentaires : il le contraindrait (E1; M2; M3; P1; P2; P4; P5; P6; P7; P8; P9). Pour les deux professionnels de la Ville de Gatineau, le cadre contraignant a ses points positifs (P8; P9) :

À mon avis, il contraint, mais ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose parce que, souvent, par exemple, quelqu'un qui a un verger avec une production de pommes et tout ça, [et qui] voudrait, comme activité complémentaire, faire une salle de réception... C'est juste que l'on pourrait anticiper que, dans un horizon de 15, 20 ans, [ce ne sera] plus la salle de réception qui [sera] l'activité principale de l'entreprise. Donc, le volet agricole serait progressivement mis de côté. [...] [L]es outils en place permettent cette vigilance-là, de toujours s'assurer que le volet agricole demeure l'activité principale. [...] [C']est une contrainte, mais je ne la perçois pas de façon négative (P9).

Des acteurs ont été plus critiques. Ils ont condamné la normalisation abusive qui entoure le développement des activités complémentaires et qui confronte les exploitants à trois classes de règles : la définition des activités agricoles (toute construction non agricole anticipée doit être évaluée par la CPTAQ en lien avec son incidence sur la protection, et le développement actuel et éventuel des territoires et des activités agricoles); les normes de distances séparatrices inhérentes à la gestion des odeurs; et les autres normes (Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, 2013). Plusieurs ont relaté des difficultés et/ou des exemples concrets :

Au niveau de l'agrotourisme [...], il y a beaucoup de balises [...]. [Ce sont] des usages qui pourraient être, selon moi, des leviers pour développer l'agriculture alors que la loi les proscriit. [...] Je donnerais un bon exemple de ce qui nuit aux agriculteurs des fois : faire un stationnement pour l'agrotourisme. Il y en a qui n'ont jamais l'autorisation. Fait que, ce qui se passe, ils le font la fin de semaine quand... Fait que c'est sûr qu'on se ramasse avec des états de fait dus à une rigidité. [...] [L]es brasseries, le vin, les alcools en général, [...] ou les activités de niche en territoire agricole sont freinées. Surtout quand on est dans une région comme la nôtre où les petites exploitations veulent se démarquer, où tu as des projets qu'on ne verra probablement pas en Montérégie parce que cela ne serait soutenable, durable (P7).

Si ce n'est pas pour le stationnement, [ce sera] pour une construction qui est connexe aux exploitations (P7).

J'avais même déjà vu, à la télévision, une madame qui [voulait mettre en place] un théâtre d'été pour enfants dans sa cour. Cela n'a pas d'impact sur l'agriculture. Pourquoi ne pas l'avoir autorisé? [...] Moi, je l'aurais autorisé sans problème. [...] Oui, je comprends et je connais les distances séparatrices, mais il faut vivre quand même. Je suis prêt à en laisser tomber des fois (P4).

Tel serait le champ stratégique dans lequel les acteurs territoriaux agiraient. Des professionnels ont indiqué que, dans les cas précités, il est une menace au développement (M3; P4; P6). Un professionnel de la MRC de Pontiac a mentionné que :

Donc, beaucoup, je crois, de petits producteurs, nouveaux producteurs, qui veulent innover, partout au Québec, notamment dans le Pontiac, qui ont un cadre légal [et] réglementaire qui date de 40 ans... Je pense qu'ultimement, peut-être qu'on se prive collectivement d'entrepreneurs et de beaux projets qui, justement, [...] stimuler[aitent] le développement touristique, le développement agroalimentaire [...] (P1).

La normalisation épargnerait, néanmoins, en partie, les activités de transformation et de vente directe à la ferme quand elles respectent les conditions énoncées au point 2.5.3 et qu'elles ne sont pas considérées comme des activités commerciales, mais agricoles (P4; P9).

Un professionnel de la MRC de Papineau a révélé vouloir agir dans un champ où l'on « arrête de mettre des bâtons dans les roues à du monde de bonne foi » (P7). Plusieurs acteurs ont bien accueilli la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017, c 13), et ils attendent que « les bottines suivent les babines » (P7) et que ses dispositions se concrétisent, dont celles qui habilent le gouvernement à adopter un règlement pour soustraire certains usages complémentaires à l'agriculture des demandes de dérogation devant être adressées à la CPTAQ et à les soumettre à la discrétion des instances municipales, et celles qui placent la prise en compte des PDZA parmi les critères de prise de décision de la Commission (M3; P1; P4; P5; P6; P7). Mais ils sont demeurés prudents (M2; P1; P4; P5; P6; P7); les attentes sont grandes et la loi reste une « inconnue » (P5). Le professionnel de la MRC des Collines a, par ailleurs, partagé ses réserves en ce qui concerne le renouvellement du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles. Il doute que des changements lui soient apportés à court et à moyen termes, car les acteurs étatiques et syndicaux resteraient campés sur leurs positions et, ce, malgré les demandes répétées du monde municipal pour une plus grande ouverture en termes de développement des territoires agricoles (P5) :

[...] [M]on optimisme face à un renouveau au niveau de la législation et de l'approche, il est modéré [...]. Donc, je ne pense pas que l'on va assister à de grands changements, de grands bouleversements, en milieu agricole, qui vont venir chambarder les choses. Il faudrait une modification à la loi, aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement et, ce que j'ai lu dans [...] les nouvelles [orientations] qui sont en préparation... On répète le même message : [...] c'est une protection absolue en zone agricole à des fins agricoles (P5).

Je pense que l'on en a encore pour plusieurs années [avec] l'approche traditionnelle que l'on a au niveau du Gouvernement du Québec par rapport à la zone agricole (P5).

Le discours des acteurs permet, ainsi, de compléter la réponse au premier volet du questionnement spécifique : Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme? Un élu de la Ville de Gatineau, pour expliquer la persistance de l'approche traditionnelle de planification des territoires agricoles dans les outils de la région, a signalé que « quand tu travailles à l'intérieur d'un cadre législatif, tu ne travailles pas à l'extérieur. Tu sais, l'expression *think outside the box*? Bien, tu ne le fais pas quand on te dit : "Cela, c'est ta boîte" » (M3). Un professionnel de la MRC de Papineau a convergé en ce sens. En lien avec l'avancée de l'approche multifonctionnelle intégrée, il a déclaré que :

[O]n essaie de répondre, du mieux que possible, à cet engouement [pour un nouveau modèle agricole], mais le défi est là au niveau de la planification du territoire. [...] Comment peut-on favoriser le développement [des activités complémentaires à la production], [...], sans aller à l'encontre du cadre d'orientation que le Gouvernement du Québec a présentement? Parce que, veut, veut pas, les choses évoluent rapidement. [...] [O]n dirait que les outils de planification n'arrivent pas nécessairement à suivre parce que le cadre lui-même n'est pas adapté (P6).

7.2 LES PROCÉDURES DE PLANIFICATION

7.2.1 Des investissements variés dans la PSI

Un portrait de la situation procédurale de la planification des territoires agricoles peut être dressé. Il effleure la deuxième hypothèse. Il traduit l'émergence d'un « *momentum* » (P3), d'une dynamique de gouvernance territoriale agricole municipale, intermunicipale, régionale et intersectorielle alimentée par des procédures de PSI. Celles-ci sont mobilisées par les cinq entités politico-administratives supramunicipales, à des degrés divers, tel un *continuum* vers la mise en place d'un cadre opportun à l'expression des préoccupations et des propositions des acteurs, et à la manifestation de l'entrepreneuriat agricole pour tirer parti du plein potentiel des territoires agricoles dans une perspective de développement durable de leurs activités et de leurs exploitations, et de valorisation des multiples fonctions de celles-ci. Les cinq entités seront situées sur ce *continuum* selon leurs démarches de planification. Son extrémité inférieure est occupée par les planifications stratégiques des MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau qui, par leur approche gestionnaire et pragmatique, ont fait appel aux élus et aux gestionnaires municipaux et supramunicipaux, et à leurs partenaires du CLD dans la

démarche papinoise, et ont évacué la dimension interactive (Myner Joly, 2007a; Myner Joly, 2007b); elles sont demeurées du ressort des acteurs politiques, puis des experts-planificateurs dans une optique de professionnalisation des interventions publiques en aménagement et en développement du territoire. Une incohérence a, par ailleurs, été constatée dans le cheminement de la MRC des Collines : elle a rejeté les interactions alors que son énoncé de vision stratégique indique de son « fonctionnement sera participatif » comme mentionné précédemment (Myner Joly, 2007a, p. 10). Il y a, ensuite, le PDZA de la MRC de Pontiac dans le cadre duquel les principaux acteurs socioéconomiques pontissois ont été consultés mais, la population, seulement informée de son adoption (MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014). Cela est contraire à un objectif du PDZA qui consiste en le rapprochement entre les exploitants et les citoyens/consommateurs (Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; MAPAQ, s. d.c; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011a; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b). Viennent, par la suite, les SAD pour lesquels les instances supramunicipales se sont restreintes aux principes de participation citoyenne édictés dans la LAU qui les contraignent à la consultation publique sur le deuxième PSADR : les SAD des MRC de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015d; MRC de Papineau, 2015g; MRC de Pontiac, 1999; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b). Autres incohérences ici : la réussite des exercices, entendue comme la définition d'une vision concertée et intégrée de développement et la mobilisation des différents acteurs dans sa mise en œuvre, est, pourtant, réputée dépendre de l'implication active des citoyens dans le processus de révision (Bussière, dans MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b, p. viii) ou de la participation et l'engagement des acteurs dans la foulée de l'adhésion à la LDD (MRC de Papineau, 2015a). Vient aussi la planification stratégique de la MRC de Pontiac qui a été soumise à la consultation des acteurs locaux et régionaux, et du public. Mais, comme pour les SAD, ils ont été consultés en aval de la rédaction de la version initiale. Le plan appuie, en tout cas, les procédures de planification émergentes. Il souligne explicitement la nouvelle gouvernamentalité : la gouvernance (MRC de Pontiac, 2010). Ces procédures se déploient vers l'extrémité supérieure du *continuum*. Elles caractérisent les démarches de planification stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de la Ville de Gatineau, du SAD de la Ville de Gatineau (mais le contenu des outils de la Ville relatif aux territoires agricoles reste lacunaire), et des PDZA des MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau, et de la Ville de Gatineau. Ces démarches ont soit dépassé le cadre prescrit, soit concouru à entraîner des occasions de maillage/réseautage importantes. Certaines ont ouvert le processus de prise de décision aux acteurs économiques et sociaux en usant de dispositifs de participation

intersectorielle et publique hétéroclites, à diverses étapes, pour aboutir à un contrat social (Englobe Corp., 2018; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; Ville de Gatineau, 2015). D'autres ont permis aux élus municipaux et aux exploitants de reprendre le dialogue et, aux exploitants et au milieu des affaires, de connecter (MRC de Papineau, 2017), ou leurs responsables les ont conçues comme les matrices d'une culture de participation (Ville de Gatineau, 2014). Tous les documents sont tournés vers le changement. Ils sont adaptés aux recompositions et, dans la majorité des cas, ils sont des outils de performance auxquels sont rattachés des programmes de suivi (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015b; MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015c; MRC de Papineau, 2017; MRC de Pontiac, 2010a; MRC de Pontiac, 2010b; MRC de Pontiac, 2017; MRC de Pontiac et CDE du Pontiac, 2014; Myner Joly, 2007a; Myner Joly, 2007b; Ville de Gatineau, 2014; Ville de Gatineau, 2015). Le *continuum* dévoile les entités qui sont les plus investies dans la PSI : la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la Ville de Gatineau. Il met, au surplus, en lumière les démarches les plus innovantes. Les efforts déployés pour la réalisation des PDZA tendent, en général, à confirmer qu'ils instituent un nouveau mode de conduite des actions publiques.

Il est ardu de déterminer dans quelle mesure les procédures, dont celles qui accroissent les capacités d'actions collectives en ouvrant le processus de prise de décision aux acteurs économiques et sociaux, ont influencé le contenu des documents de planification étudiés. Moins de la moitié des outils font allusion à leur contribution substantielle. Cinq mentionnent que les propos qu'elles ont permis de recueillir ont été considérés (le document de planification stratégique de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et les SAD des MRC de Pontiac, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, et de la Ville de Gatineau); ils l'auraient été pour valider leur contenu et les enrichir (MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, 2015a; MRC de Papineau, 2015g; MRC de Pontiac, 1999; MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015b; Ville de Gatineau, 2015). Mais les outils, hormis le diagnostic de l'agriculture de la Ville de Gatineau, ne recensent pas ceux qui ont été intégrés (Englobe Corp., 2018). Ils ne signalent pas non plus leur place. Ils ne disent pas, par exemple, si des procédures spécifiques ont servi à donner une substance territoriale à la MFA, et à ses dimensions et à ses composantes, et à planifier leur valorisation. Un lien peut être observé entre les démarches les plus innovantes sur le plan procédural, ou les procédures inspirées de la PSI, et celles qui adoptent une approche multifonctionnelle intégrée et qui comportent des instruments destinés au développement des activités complémentaires. Il semble essentiellement tenir aux PDZA. Est-ce, précisément, parce que ceux-ci implantent un nouveau mode de conduite des actions publiques ou,

simplement, parce qu'ils doivent, selon les lignes directrices du MAPAQ, favoriser la reconnaissance de la MFA (Bryant, 2009; Domon et Ruiz, 2010; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Pluvinage, 2010)? Les innovations viennent-elles directement de la gouvernance territoriale agricole et, alors, de la participation des acteurs économiques et sociaux ou des plans eux-mêmes, comme des professionnels qui sont, au premier chef, responsables de leur élaboration?

7.2.2 La prédominance de la PRG

Un élément perpétue le statu quo : la PRG. Celle-ci atténue la portée potentielle des procédures innovantes et de la gouvernance territoriale agricole sur le plan du contenu de la planification; elle est le canal par lequel les autorités étatiques imposent leur approche traditionnelle de planification des territoires agricoles. Elle adopte une conception substantialiste du bien commun déterminé par ces autorités et elle dépolitise la pratique pour : concourir à une autosuffisance alimentaire; répondre aux pressions qui touchent les territoires agricoles (P4); et optimiser leur utilisation. Son institutionnalisation explique que ce vestige de la gouvernementalité traditionnelle puisse encore constituer la planification dominante. Elle est consolidée par la préséance du régime de protection du territoire et des activités agricoles sur le régime en aménagement du territoire (Mundler et Ruiz, 2015; Ouimet, 2009; Trépanier, 1982; Vachon, 2011a). Le professionnel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a comparé cette préséance à une « jambette » qui diminue la capacité de prise en charge des territoires par les MRC (P4). Le professionnel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et lui ont adopté la position de Vachon. Ils ont critiqué la mise sous tutelle des compétences et des responsabilités supramunicipales (Vachon, 1984, p. 252; Vachon, 2011b, p. 200); ils ont dit désapprouver cette « approche paternaliste » (P5) qui les « [prend] pour des enfants » (P4). De nombreux acteurs ont abordé la centralisation du processus de prise de décision et ses relais : la CPTAQ et les OGAT (A1; M1; M2; M3; P1; P2; P4; P5; P6; P7; P8; P9). Ils ont exprimé leur ambivalence en ce qui la concerne. Elle leur laisserait peu de marge de manœuvre et elle transgresserait les principes de coopération intergouvernementale, de partenariat et de subsidiarité (M2; P5; P6; P7). Le professionnel de la MRC des Collines a relaté que les technocrates utilisent des termes autoritaires dans leurs avis sur les SAD : « doit, obligation de... » (P5). Mais cette centralisation demeurerait nécessaire pour la protection des territoires agricoles (A1; M1; M2; M3; P2; P4; P5; P6; P7; P8; P9). Leur précarité justifierait la « chasse gardée » ou leur utilisation à des fins agricoles (P4), le « chien de garde » ou la Commission qui veille à leur intégrité (A1), le

« gardien du territoire agricole » (P8), le « tribunal » qui juge des demandes de dérogation qui lui sont adressées (P4; P5), et le « rempart » contre le développement des surfaces urbanisées (P9). Cette précarité est bien réelle selon les acteurs qui ont communiqué leurs craintes sur les motivations des élus municipaux. Ils ont affirmé que ces derniers sont plus enclins à autoriser le développement systématique de résidences en zone agricole :

[L]e discours qu'[ils] ont c'est que les terres agricoles ne sont utilisées à rien d'autre [...]. En fait, elles ne sont pas mises en valeur par le milieu agricole. [...] Donc, [ils] se disent que les terres sont gelées, qu'[ils] ne trouve[nt] pas [leur] profit au niveau économique. [...] [O]n essaie de sensibiliser nos élus à l'importance de préserver la zone agricole à des fins agricoles. Le discours n'est pas toujours entendu. [...] [L]eurs revenus ce sont les taxes. [...] [I]l y a des chemins où il y a une ferme ou deux et ce n'est pas rentable. [...] [Cela] prend d'autres activités en milieu agricole où le milieu est dévitalisé (P5).

La Commission puis la zone agricole, c'est un carcan [pour les élus] (P4).

Leur accorder le pouvoir décisionnel signifierait, ainsi, le retour au *free-for-all* :

[E]nlever la CPTAQ ou [...] la LPTAA [...], cela ouvrirait la porte à une finalité débridée, [...] au niveau du développement sauvage. [...] [I]l faut, encore là, ménager la chèvre et le chou pour parler en langage agricole, [...] essayer de trouver l'équilibre, dans cette rigidité-là, entre la préservation des terres et le développement des municipalités et des entreprises agricoles en territoire rural (P7).

Il faut qu'il y en ait des balises. S'il n'y avait pas de zonage agricole et [...] de règlements, [...] on ferait ce que l'on veut (M2).

La centralisation apparaîtrait, dans ce contexte, comme « un moindre mal » (P4).

Mais tous les acteurs interviewés ont abordé le renouvellement des procédures de planification (A1; E1; M1; M2; M3; P1; P2; P3; P4; P5; P6; P7; P8; P9). Ils ont ciblé trois grands « irritants » (P4). Ils réprovent la rigidité (M2; M3; P1; P2; P4; P5; P6; P7), une rigidité qui serait présente dans toute la « machine gouvernementale » (P1) : « On voit que la rigidité n'est pas juste au niveau du monde agricole. C'est partout! C'est au niveau gouvernemental » (P6). Le manque de souplesse dans la planification des territoires agricoles serait, en particulier, manifeste dans la réponse unique aux pressions ressenties décrite au point 1.6.2. Des acteurs ont rappelé que la *one best way*, « uniformisé[e], généralisé[e], standardisé[e] » (M3), est contraire à la territorialisation; elle établirait un mode de conduite sectoriel des actions publiques par opposition à un mode intersectoriel ou intégré adapté aux spécificités des territoires agricoles et des milieux dans lesquels ils se trouvent (M3; P2). Un élu et un professionnel ont dit pencher pour une approche modulée :

Tu sais, dans toute loi, il faut laisser place à l'exception. Puis, il faut [permettre] [...] aux régions de se développer d'après leurs saveurs, leurs forces, leurs couleurs et ainsi de suite. [...] [À] Gatineau, on n'a pas de grandes terres comme [...] dans d'autres régions québécoises (M3).

Ce serait vraiment important ou intéressant qu'on ait de véritables gouvernements de proximité qui puissent réagir en fonction d'un cadre général, oui pour protéger toutes les grandes

orientations que le Gouvernement veut avoir, mais il faudrait que l'on soit capables de s'adapter localement en fonction de notre réalité pour [...] être dynamique et proactif par rapport à notre contexte aussi. Nous, dans le Pontiac, on a un exode rural. On perd de la population à chaque année. Puis, malheureusement, il y a certaines choses que l'on aimerait faire, mais que l'on ne peut pas faire [...] (P2).

Mais la modulation pourrait se révéler ardue pour les autorités étatiques (M3). La solution pourrait, alors, résider dans le respect des outils de planification, tant le SAD et son énoncé de vision stratégique que le PDZA, lors de leur dépôt pour autorisation au MAMOT et au MAPAQ (M3; P2; P4), et du traitement des demandes de dérogation par la CPTAQ (P4; P6). Un professionnel de la MRC de Papineau a confirmé que : « [c']est là que l'on rencontre certains obstacles pour faire valoir [...] notre vision du développement du territoire qui inclut aussi l'agriculture soit dit en passant » (P6). Celui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a, en ce qui le concerne, soutenu que les outils « devrai[ent] être l[es] élément[s] de la décision le[s] plus important[s] [...] et même presque primordia[ux]. L'idée c'est de ne pas aller à l'encontre. [...] [Ce] serai[ent] des guide[s] à la décision » (P4). Des acteurs ont, donc, plaidé pour le déplacement *in situ* des agents des Directions régionales du MAMOT et du MAPAQ en Outaouais (P2), et des commissaires de la CPTAQ dans le cadre des rencontres publiques (M2; P1; P6)⁶¹. Il leur permettrait de comprendre et de considérer les spécificités territoriales dans leur processus décisionnel respectif (M2; M3; P1; P2; P6). Un professionnel de la MRC de Pontiac a avancé que, s'ils voyaient leurs spécificités comprises et considérées, les ruraux cesseraient « de dire qu'[ils] [sont] gouverné[s] par les villes » (P1).

Le second irritant consisterait en le manque de ressources à la disposition des instances municipales (M3; P4). Celui-ci interviendrait malgré la multiplication de leurs responsabilités, et il conditionnerait la mise en œuvre des actions prévues dans les outils (MRC de Papineau, 2015f; Myner Joly, 2007b) : « Une fois que nos outils de planification sont mis en place, il y a un plan d'action. Il suffit juste de suivre le plan d'action et tu vas de l'avant, et tu injectes de l'argent là-dedans et, habituellement, cela donne des résultats » (P4). Il les priverait du nerf de la guerre, du ressort qui fait agir (MRC de Papineau, 2015f), et il se répercuterait sur la qualité et la quantité d'instruments qu'elles peuvent mobiliser. Le professionnel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a relevé que ce manque de ressources, combiné aux coupures gouvernementales, fragilise la consolidation des capacités d'actions collectives (P4).

⁶¹ Les rencontres ont lieu à Gatineau dans les circonstances actuelles (P6).

Le dernier irritant correspond à la dérive procédurale. La collecte des données a attesté de la paralysie du cycle de la planification des territoires soulevée dans la littérature (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009); ses différents acteurs sont embourbés dans de lourds mécanismes à plusieurs niveaux. Les cinq entités étudiées ont accusé un retard dans le cycle : « Cela, c'est du standard. C'est la réalité » (P5). Les données qui figurent dans le *Portrait global de la planification régionale et métropolitaine* et qui ont été présentées dans les tableaux chronologiques du chapitre VI ont, quand elles existaient, été entrées dans le logiciel tableur de la suite bureautique Microsoft Office (Microsoft Excel) [MAMOT, s. d.b]. Elles ont été disposées sur deux feuilles de calcul : la durée du processus de révision des SAD (le temps écoulé entre l'adoption du DOR par le Conseil et l'entrée en vigueur du SADR); et le délai de la conformité (le temps entre l'adoption du SADR et son entrée en vigueur). Elles ont été traitées avec des formules qui ont permis de déterminer, pour chacun des intervalles, le nombre de jours et de mois⁶². Deux autres formules ont servi à calculer la moyenne de mois et d'années⁶³. Voici les résultats. La durée moyenne du processus de révision des SAD de la région a été de 5,7 ans. Elle dépasse le nombre maximal de cinq années pour leur maintien en vigueur avant que la révision de leur contenu ne soit initiée (Caron, 2009; Guay, 2005b; L.R.Q., c A-19.1, art 55; Simard et Mercier, 2009). Et elle est plus élevée que la durée des mandats politiques de quatre ans. Telle est la raison pour laquelle les élections deviennent un enjeu pour les élus municipaux et les professionnels (M2; P4; P6; P7) : « [...] Si cela ne se fait pas avant les élections... [...] [!] y aura au moins dix nouveaux maires. C'est sûr qu'à un moment donné, ils vont mettre leur grain de sel dans tout cela » (M2). Le délai moyen de la conformité a été de 1,5 an. Voir le tableau 6.17 pour la durée du processus de révision des SAD et le délai de la conformité. Cela est révélateur des menaces procédurales inhérentes aux processus de rédaction et de révision des outils de planification (Beaudet, 2005; Guay, 2005b; Lewis, 2004; Simard et Mercier, 2009). Un professionnel de la MRC de Papineau a insinué que la situation est en partie attribuable au « boquage de bureaucrates » (P7), à leur intransigeance. Les résultats sont aussi symptomatiques du manque de ressources des instances municipales et de leur vulnérabilité en lien avec la contingence (P1; P4) [Lewis, 2004; Proulx, 2009]. Ils témoignent de la perte de la valeur stratégique des documents à l'échelle régionale.

⁶² Formules : =DATEDIF; =DATEDIF/30,5

⁶³ Formules : =MOYENNE; =MOYENNE/12

Tableau 7.1 : La durée du processus de révision des SAD et le délai de la conformité

Durée du processus						
Territoires	Date de début	Date de fin	Jours (Nb)	Mois (Nb)	Mois (Moy)	Années (Moy)
Pontiac	1994-09-26	2001-02-23	2342	76,8	68,5	5,7
Les Collines-de-l'Outaouais	1993-12-16	1998-02-04	1511	49,5		
Papineau	1994-02-16	1998-02-26	1471	48,2		
	2010-02-17	2018-02-21	2926	95,9		
Gatineau	1993-12-16	1999-12-22	2197	72,0		
Délai de la conformité						
Territoires	Date de début	Date de fin	Jours (Nb)	Mois (Nb)	Mois (Moy)	Années (Moy)
Pontiac	1986-12-08	1988-09-13	645	21,1	18,5	1,5
	1999-05-25	2001-02-23	640	21,0		
Vallée-de-la-Gatineau	1987-03-18	1988-10-13	575	18,9		
Collines-de-l'Outaouais	1996-10-17	1998-02-04	475	15,6		
Papineau	1986-11-26	1987-04-30	155	5,1		
	1997-10-15	1998-02-26	134	4,4		
	2015-02-18	2018-02-21	1099	36,0		
Gatineau	1987-06-18	1988-06-16	364	11,9		
	1997-11-06	1999-12-22	776	25,4		
	2013-10-01	2015-12-04	794	26,0		

Source : Adapté de MAMOT, s. d.b

La dérive procédurale toucherait également les demandes de dérogation adressées à la CPTAQ (P2; P4; P6; P7; P9). La paperasse et la réglementation accapareraient beaucoup les exploitants. Elles les détourneraient de leurs activités et elles les dissuaderaient, ainsi, de déposer des demandes ou de poursuivre leurs démarches pour faire autoriser leurs projets de diversification économique et de pluriactivité. Un professionnel de la MRC de Pontiac en a discuté : « [O]n essouffle un petit peu l'agriculteur avec la paperasse et la réglementation. Quand un agriculteur doit passer sa soirée à travailler sur sa paperasse... Sa journée, plutôt qu'être productive, c'est plutôt embêtant... Il y en a que cela décourage » (P2). Les délais auraient le même effet (P4; P6; P7). Un professionnel de la MRC de Papineau a rapporté que la durée moyenne de traitement des demandes par la Commission est de 18 mois (P7). Telle est la raison pour laquelle un autre de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a dit retenir de son expérience en lien avec la MFA et les activités complémentaires à la production que « [I]les agriculteurs doivent être patients » (P4). Mais un professionnel de la Ville de Gatineau a précisé que la longueur des délais affecte aussi bien le demandeur que la Commission et qu'elle est « difficile à contrôler » (P9).

Une solution a été proposée pour surmonter les trois grands irritants : la territorialisation des actions de développement agricole. Elle pourrait être concrétisée grâce à une nouvelle

organisation des acteurs en accord avec les travaux réalisés par Esposito-Fava (Esposito-Fava, dans Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017, p. 70). Le discours des acteurs rencontrés appréhende le pluralisme de la société qui atteint de plus en plus les territoires agricoles et ruraux, et qui se caractérise par la multiplication des acteurs concernés et intéressés par leurs réalités, et de leurs intérêts et de leurs visées (P4; P6; P7). Ceux-ci proviendraient de différents milieux et secteurs agricoles et non agricoles. Des professionnels des MRC de Pontiac et de Papineau ont décrit les implications de cette pluralité en aménagement et en développement du territoire :

Il y a deux intervenants majeurs. Tu as le Service d'urbanisme qui a sa vision à lui et les élus. Fait que, là, il faut que tout le monde s'entende [...]. Cela ne veut pas dire que les urbanistes du Service [...] vont avoir le même point de vue que le Conseil. Cela ne veut pas dire non plus qu'ils vont être du même avis que le promoteur et cela ne veut pas dire qu'[ils vont] être du même avis que les citoyens aussi. Cela fait du monde (P4)!

Tu sais, c'est cela, un territoire : il y a plusieurs acteurs qui ont des intérêts divergents [...]. C'est comment faire passer cela dans le même trou d'entonnoir en quelque sorte [...]. C'est comme une famille; on ne s'entend pas toujours, mais on essaie de trouver une façon de vivre ensemble (P6).

Si elle requiert de recentrer la praxis sur sa dimension politique institutionnalisée dans la LAU (P6), elle suppose de ne pas en exclure les territoires agricoles (M2; P6). La planification des territoires agricoles devrait, elle aussi, être une responsabilité partagée par des instances politico-administratives qui remplissent des rôles distincts, mais complémentaires, dans un compromis entre les prérogatives étatiques et la conception de la protection de la ressource comme un enjeu national, et celles des instances municipales qui sont les réceptacles des demandes sociales en termes de développement agricole et rural, et de celles des exploitants (M2). Les MRC seraient les instances recommandées pour les conjuguer et elles représenteraient, alors, le lieu de la gouvernance territoriale agricole (E1) : « [J]e pense que, si la MRC continue avec le MAPAQ, l'UPA, tous les partenaires qu'ils ont, on va avoir quelque chose qui va rester ici au Pontiac [...]. On a besoin que tous les patrons soient ensemble à la même table pour travailler mieux, avoir quelque chose d'uniforme » (E1).

Les acteurs ont, encore une fois, salué les dispositions de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (M1) [L.Q. 2017, c 13]. Quelques-uns ont mentionné que les instances municipales avaient, depuis longtemps, exercé des pressions sur les autorités étatiques pour se voir confier l'autorisation de plusieurs usages non agricoles, en zone agricole, parmi lesquels les activités complémentaires à la production : « Ça devrait être contrôlé » (M2) ou « revenir entre les mains des MRC » (P4). Les professionnels de la Ville de

Gatineau ont spécifié que la loi retranche leur territoire et les autres agglomérations de plus de 100 000 habitants des assouplissements prévus (P9), mais ils ont ajouté que la soustraction de ces usages des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ serait une bonne chose pour les collectivités territoriales à condition que les autorités obtiennent des engagements officiels de la part des élus municipaux envers la protection des territoires agricoles et que les termes du compromis soient clairs (P8) :

En autant que ce ne soit pas un chèque en blanc qui soit accordé au palier municipal parce que, là, effectivement, tout ce que la [LPTA] a réussi à faire dans les [40] dernières années... Il ne faut pas le démolir du jour au lendemain. Mais, c'est cela... Il faut que le gouvernement soit exigeant (P8).

Est-ce que l'on fait assez confiance [aux élus municipaux] pour approuver des projets en zone agricole? Parce que l'on s'entend que les pressions sont très grandes (P9).

Mais cette autonomie et ces pouvoirs que les autorités étatiques accorderaient aux instances municipales, elles leur reprendraient ailleurs (A1; M2); les OGAT en cours de révision seraient plus restrictives, y compris en zone agricole (M2; P5; P6) : « Le gouvernement nous dit qu'il donne de l'autonomie aux municipalités mais, de la façon qu'il nous la donne, on est encadrées d'une autre façon puis peut-être plus qu'on ne l'était avant » (M2). Leur présentation aux élus a soulevé des interrogations sur le plan politique (P6) et, même, un « tollé » (P5). En conséquence : « [l]e gouvernement a mis un frein sur son processus [...]. Il est en questionnement face au positionnement des municipalités et des MRC dans ce dossier-là » (P5).

Des acteurs ont appelé à une décentralisation (A1; M1; M2; P4). Leur discours dénote, en retour, leur adhésion à la PSI pour consolider les capacités d'actions collectives. Ils ont annoncé vouloir aviver la dynamique de gouvernance territoriale agricole et en tirer parti pour établir un nouveau contrat social ou un dessein politique qui serait fondé sur un consensus, un « langage commun » (M3) :

On a bon espoir qu'une prise en charge collective [...] va permettre justement de créer des liens (P8).

Tout le monde autour de la table! Une table de concertation, c'est bien important. Il faut que l'on se comprenne. C'est de même que l'on va réussir, en travaillant tous ensemble (A1).

Le consensus se saisirait des enjeux globaux (M3; P6), soutiendrait la cohabitation des usages (P6), parerait les incompatibilités et préviendrait les incompréhensions (M2), et rouvrirait les canaux de communication entre les ruraux et les urbains (M3; P8; P9). Un professionnel de la Ville de Gatineau a parlé de ces canaux :

Je pense que c'est une collaboration [...] entre les deux parce que, là, le monde rural ignore le monde urbain, sauf pour ses produits et services, et le monde urbain ne sait pas trop ce qui

se passe dans le monde rural. [...] Puis c'est en éduquant et en sensibilisant la population [...] aux bienfaits de l'agriculture [...]. Un rapprochement des clôtures vers la population. Moi, je pense que cela va aider [...] à redonner un sens ou une valeur aux territoires agricoles (P8).

Les acteurs ont énuméré les lieux du consensus. Le CCA serait un lieu de discussion qui permettrait à ses membres des mondes agricole et municipal, et de la société civile de partager leurs perceptions sur le développement de la zone agricole et les besoins des municipalités et des agriculteurs (P5), mais qui pourrait être davantage exploité (M3). Le PDZA offrirait une nouvelle occasion de compréhension mutuelle et de compromis entre les mondes agricole et municipal (M2; P1; P4; P5; P6; P7; P8; P9), pour qu'ils mettent « de l'eau dans leur lait » (P4) ou « un peu d'eau dans [leur] vin » (P5), pour satisfaire les attentes de chacun, et de partenariat avec le milieu économique (P5) :

C'est pour cela qu'il faut se parler : pour avoir plus de rencontres ou d'activités, ou de forums ou de choses où le monde agricole et le monde municipal s'assoient ensemble. Parce que l'on n'en avait pas beaucoup [...] au départ. [...] Bien, là, cela commence à venir puis je pense que c'est en se parlant que tout le monde va comprendre l'opinion de tout le monde [...] (M2).

Sa réussite serait conditionnelle à la mobilisation de tous les partenaires engagés dans la démarche (M3; P8; P9). La clé résiderait dans le plan d'action. Un professionnel de la Ville de Gatineau a noté son importance : « Donc, si, lors de l'adoption du PDZA, on [parvient] à faire adopter, en même temps, un plan d'action avec un budget associé et un échéancier précis, [...] cela nous oblige à avoir des résultats » (P9). Le PDZA contribuerait, ainsi, à accroître la performance des actions publiques. Les experts-planificateurs seraient chargés de voir à ce que sa mise en œuvre aille bon train :

C'est notre responsabilité, aussi, comme fonctionnaires, comme professionnels, de rappeler aux élus, de rappeler aux organismes : "Écoutez, il y a un [plan], il y a une vision... Il faut aller dans ce sens-là. Si la vision ne vous satisfait plus, bien, modifiez-la. Demandez-nous de la modifier [...]. Mais, là, à l'heure actuelle, c'est celle-ci qui a été adoptée. Alors, nous, on continue de travailler dans ce sens-là et on s'appuie sur les orientations, les objectifs, les actions qui ont été identifiés" (P8).

Ils porteraient, par ailleurs, plusieurs chapeaux dans la gouvernance territoriale agricole. Ils seraient des : accompagnateurs qui procureraient un appui professionnel aux acteurs des divers milieux dans leurs démarches, dont notamment celles de mise en œuvre des outils de planification et les initiatives multifonctionnelles (A1; E1; M1; P2; P3; P4; P7); des communicateurs qui livreraient des informations aux demandeurs et aux citoyens dans les rencontres publiques organisées dans le cadre de la rédaction et de la révision des outils (M2; P1; P6); des facilitateurs qui agiraient comme des agents de liaison ou des relais vers les personnes-ressources (P3); des éducateurs qui sensibiliseraient les élus municipaux à la protection des territoires agricoles (P5; P8; P9) et aux bienfaits de la multifonctionnalité (M3);

et des médiateurs qui s'entremettraient pour concilier les intérêts des mondes agricole et municipal.

Cette dynamique d'acteurs est à la base de la MFA en accord avec l'approche intégrée de son soutien (Bryant, 2009; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c). Voir le point 2.6.2 sur la gouvernance territoriale agricole. Un professionnel de la MRC de Papineau a bien exprimé cette idée : « [...] [O]n est assis et il faut s'entendre. Puis, c'est vraiment là qu'est la multifonctionnalité [...]. Il faut s'assurer que tout le monde puisse y tirer son épingle du jeu, autant les Turcot⁶⁴ de ce monde que les petits... » (P7). Alors, la consolidation des capacités d'actions collectives contribuerait au renversement substantiel de la planification traditionnelle des territoires agricoles à la planification multifonctionnelle intégrée de leurs activités et de leurs exploitations; des procédures spécifiques permettraient de donner une substance territoriale à la MFA, et à ses dimensions et à ses composantes, et de planifier leur valorisation.

7.2.3 La présence de la PPP

Seules les autorités étatiques ont le pouvoir de statuer sur les menaces procédurales, mais les instances municipales peuvent intervenir sur les faiblesses identifiées dans leurs outils de planification (Girard, 2015, p. 4). Certaines traduisent un art de gouverner par petits pas éclatés. Un incrémentalisme marquerait *de facto* la culture de la planification de la région. Des acteurs ont constaté une absence de vision pour les territoires agricoles (M3; P4; P5; P6; P7). Celle-ci découlerait de leur conception comme des territoires en attente de développement ou en sursis (P6; P8). Un professionnel de la MRC de Papineau a remarqué que : « C'est vrai que, [parmi] les élus québécois, [...] souvent, il y a ce réflexe de dire que la zone agricole, c'est une zone en attente de développement. Puis, il faut arrêter d'avoir cette mentalité-là » (P6). Un autre professionnel de la MRC en a attribué la cause à la pression que la fiscalité municipale exerce sur les municipalités :

Là où cela achoppe beaucoup, c'est que, [...] souvent, [...] par l'appât du gain, les municipalités vont être [...] plus enclines à développer en zone agricole qu'à la préserver pour, disons, un gain à court terme au niveau des taxes municipales, alors que c'est prouvé qu'au niveau du

⁶⁴ La Ferme Vianney et Marguerite Turcot Inc. est une grande entreprise enregistrée comme « [p]roducteur, emballeur et fournisseur de pommes de terre, navets, choux et maïs sucré » (Aliments du Québec, s. d., s. p.).

gain à long terme, en fait, c'est une perte nette. Donc, c'est une perte nette double au niveau fiscal puis au niveau agroécologique (P7).

Le PDZA explicite aussi cette conséquence de la fiscalité municipale (MRC de Papineau, 2017).

Un élu et un professionnel ont, au surplus, dénoncé l'attentisme ou le manque de volonté politique et de rigueur dans la mise en œuvre des outils de planification qui rappelle cette immédiateté de la PPP attachée au contexte qui entoure la prise de décision (M3; P4) [Englobe Corp., 2018; Myner Joly, 2007b]. Le professionnel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a fait savoir que :

La catastrophe que l'on voit, à l'heure actuelle, cela fait longtemps qu'elle est là. C'est parce que les gens ne bougent pas. Il y a des maires qui ne bougent pas. Il y a des municipalités qui ne bougent pas. [...] [L]es élus n'ont pas la même vision. Ils ont une vision à court terme et, nous autres, on veut regarder à long terme. À part ce problème-là, qui est majeur, je pense que l'on est assez bien dotés d'outils (P4).

Une question demeurera à la suite de la recherche : Les MRC et la Ville dépasseront-elles le stade des bonnes intentions pour veiller au respect de leurs outils de planification (Beaudet, 2005)? La méconnaissance des réalités agricoles est un facteur culturel qui devra, de plus, être surmonté, au même titre que la résistance au changement (Englobe Corp., 2018; Myner Joly, 2007b). La MFA semble être un angle intéressant pour les faire connaître et pour initier le changement.

7.3 UN RENOUVELLEMENT, MAIS UNE DOUBLE MENACE À SA PLEINE CONCRÉTISATION

Le chapitre VII a proposé une lecture bidimensionnelle du renouvellement de la planification des territoires agricoles, une lecture au carrefour des outils des instances supramunicipales et des procédures qui ont mené à leur élaboration, pour répondre au questionnement spécifique et revenir sur la schématisation hypothétique. Il a, pour ce faire, investi la documentation et le discours des acteurs interviewés. Les sources ont éclairé la clé du renouvellement : si la consolidation des capacités d'actions collectives, obtenue grâce à la mise en place de procédures axées sur la concertation, à intervalles réguliers, avec une reddition de comptes continue (PSI), contribue au renversement substantiel de la planification traditionnelle des territoires agricoles à la planification multifonctionnelle intégrée de leurs activités et de leurs exploitations et, donc, au développement des activités complémentaires à la production,

l'optimisation du rapport schématisé entre le substantiel et le procédural réside dans le contexte institutionnel dans lequel il s'inscrit et elle revient, en dernière instance, aux autorités étatiques qui, jusqu'à aujourd'hui, n'ont pas su faire preuve du leadership réclamé par les différents acteurs, plus encore depuis la publication du Rapport Pronovost. Qui plus est, la culture de la planification des territoires québécois, en général, et des territoires agricoles, en particulier, surplombe la question du renversement substantiel aux diverses échelles; c'est là que le défi le plus considérable se pose. Il importe d'agir sur cette double menace qui se répercute sur la planification des territoires agricoles, et qui limite leur développement et leur contribution aux collectivités territoriales et à la société.

CONCLUSION

Le mémoire a abordé la planification des territoires agricoles au Québec. Il cherchait à contribuer à l'étude de son renouvellement par le biais du paradigme de la MFA. Il visait à documenter les démarches collectives entreprises en vue de planifier sa valorisation, mais aussi à les replacer dans leur contexte institutionnel pour dévoiler les ressorts des actions des acteurs territoriaux ou les caractéristiques du champ stratégique dans lequel ils agissent, pour exposer à quel point « les fenêtres qui devaient s'ouvrir pour laisser entrer l'air frais du changement dans la "forteresse" agricole sont restées fermées » (« Pourquoi ce cahier spécial? », 2018, p. 2). Deux questions ont été posées autour de la fonction de diversification économique et de pluriactivité qui regroupe les activités complémentaires à la production : Dans quelle mesure les outils existants en termes de planification du territoire, au Québec, prévoient-ils le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme? Comment pourraient-ils être améliorés?

Elles ont mené à la formulation de deux hypothèses de recherche. D'abord, la MFA, exception faite de certaines de ses dimensions et de ses composantes comme la diversification économique et la pluriactivité par les activités complémentaires à la production, tarderait à se tailler une place parmi les outils, qui se détacheraient, depuis la publication du Rapport Pronovost, peu à peu de la planification traditionnelle des territoires agricoles, en raison de : faiblesses et/ou menaces temporelles associées à la récence de la montée du paradigme; institutionnelles liées à la persistance du protectionnisme et du productivisme; procédurales entraînées par les délais dans les processus de rédaction et de révision des outils de planification, et de demande de dérogation à la CPTAQ; scalaires rattachées à la multiplication et à la coordination des échelles de planification de la MFA; politiques occasionnées par les lacunes sur le plan de la gouvernance territoriale; et culturelles provoquées par un incrémentalisme qui délaisse le contenu des outils de planification, une méconnaissance des réalités agricoles, un manque de volonté et une résistance au changement. Mais elle serait mobilisée dans les PDZA sous réserve, néanmoins, de disparités entre les territoires. Ensuite, l'amélioration des outils passerait par la résolution de ces faiblesses et de ces menaces, et, alors, par un basculement de la PRG et de la PPP vers la PSI qui, à son tour, par des procédures spécifiques destinées à consolider les capacités d'actions collectives, permettrait

de donner une substance territoriale à la MFA, et à ses dimensions et à ses composantes, et de planifier leur valorisation.

Quatre objectifs ont été établis pour en déterminer la validité ou les nuancer : mettre en exergue leurs éléments de contenu qui se rapportent à la MFA, en général, et aux activités complémentaires en particulier; décrire les procédures qui ont concouru à leur élaboration; déterminer les limitations inhérentes au cadre substantiel et procédural institutionnalisés; et proposer des solutions pour les surmonter. La recherche a exploité deux avenues méthodologiques pour les rencontrer et mener à bien son étude de cas multiples sur les entités politico-administratives supramunicipales compétentes et responsables en aménagement et en développement du territoire dans la région de l'Outaouais : l'étude de 29 documents de planification stratégique, SAD et PDZA; et 14 entrevues semi-dirigées conjointes ou individuelles avec des acteurs impliqués dans leur élaboration (neuf professionnels en aménagement et en développement du territoire; trois élus municipaux; un administrateur municipal; et un exploitant agricole).

Les données extraites des outils de planification ont permis de mettre en exergue leurs éléments de contenu qui se rapportent à la MFA et aux activités complémentaires à la production. Elles ont permis de dégager plusieurs constats. La MFA tarde, bel et bien, à se tailler une place parmi les planifications stratégiques et les SAD de la région; aucune planification stratégique ou SAD ne la mentionne explicitement. Son ébullition, depuis la publication du Rapport Pronovost, ne semble pas avoir suffisamment imprégné les processus territoriaux en aménagement et en développement. Les outils exploitent quand même les perspectives de renouvellement des pratiques planificatrices. Ils se positionnent, en ce sens, entre les approches traditionnelle et multifonctionnelle intégrée de la planification des territoires agricoles; leurs fondements sont protectionnistes, en accord avec les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles, mais leurs orientations et leurs objectifs prévoient un virage vers le développement durable. Certains abordent des dimensions et des composantes de la MFA qui ont émergé avant sa percée conceptuelle au Québec. Ce sont, en premier, des dimensions et des composantes économiques, organisées autour du triptyque production – transformation – commercialisation, comme la diversification économique et la pluriactivité par les activités complémentaires à la production. Mais peu de moyens sont annoncés, dans les SAD, pour les mettre en œuvre; ils ne se résument, plus souvent qu'autrement, qu'à la réglementation. Les PDZA ont, en ce qui

les concerne, amené une « petite révolution » dans le contenu de la planification. Ils mobilisent la MFA; ils embrassent l'approche intégrée de son soutien qui la prend pour une caractéristique inhérente aux activités et aux exploitations agricoles. Au contraire des SAD, ils se sont vu associer une diversité d'instruments pour soutenir le développement des activités agrorécréotouristiques, et des activités de transformation et de vente directe à la ferme : la réglementation pour permettre des activités complémentaires dans les affectations agricoles; des incitations techniques comme des accompagnements professionnels (réglementation; montage financier; marketing/promotion; etc.) et la création de circuits agrorécréotouristiques; la persuasion et la mobilisation par la mise en place de mécanismes de concertation des initiatives de support aux exploitants, et de partage des responsabilités et de réseautage. Mais aucun n'est assorti d'incitations économiques qui, pourtant, demeurent le nerf de la guerre, le ressort qui fait agir. Cette lacune témoigne du manque de ressources à la disposition des instances municipales et de leur vulnérabilité en lien avec la contingence. L'avenir dira si les autres instruments ont été de véritables moteurs d'action. Mais les PDZA, grâce à leur « petite révolution », redonnent espoir. Ils conçoivent, notamment, des liens plus étroits entre aménagement et développement des territoires agricoles.

Les données tirées des outils et du discours des acteurs ont, au surplus, permis de décrire les procédures qui ont concouru à leur élaboration. Elles ont permis de relever une dynamique de gouvernance territoriale agricole émergente aux niveaux municipal, supramunicipal, régional et intersectoriel. Elles ont indiqué que cette dynamique est alimentée par des procédures axées sur la concertation, à intervalles réguliers, et une reddition de comptes continue, qui peuvent être catégorisées comme des procédures de PSI. Mais leur recours, par les cinq entités politico-administratives supramunicipales, présente une géométrie variable. Les données sur les procédures déployées pour la réalisation des PDZA ont, sinon, montré qu'ils instituent un nouveau mode de conduite des actions publiques; ils constituent, eux-mêmes, des instruments de persuasion et de mobilisation aptes à encadrer, à travers des assemblées de consultation publique, des équipes ou des séances de travail, des rencontres d'acteurs et d'élus, des groupes de discussion et des entrevues semi-dirigées, la négociation du dessein qui aspire à renouveler les activités et les exploitations pour développer leurs fonctions occultées ou marginalisées par le productivisme.

Les résultats ont, de plus, éclairé les limitations inhérentes au cadre substantiel et procédural institutionnalisé, et les solutions pour les surmonter. Ils ont confirmé la non-adaptation du cadre

à l'approche multifonctionnelle intégrée de la planification des territoires agricoles. Exemple typique de PRG, il perpétue, dans un mode de conduite des actions publiques centralisé, rigide et sectoriel, une approche traditionnelle protectionniste et productiviste. Les acteurs territoriaux ont lancé un plaidoyer pour une planification plus stratégique et interactive qui se conformerait à la conservation de la ressource comme à un enjeu national, mais qui reconnaîtrait les compétences et les responsabilités des instances municipales en aménagement et en développement de leur territoire. Plusieurs exploitent des procédures de PSI, mais ils réclament une marge de manœuvre et des ressources pour mettre leurs contributions substantielles à profit, *to think outside the box*, pour soutenir les initiatives émergentes et innovantes, dont les activités complémentaires à la production (la liste des usages soustraits des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ), et pour maximiser le plein potentiel des territoires agricoles dans une optique de déploiement des secteurs agricole et agroalimentaire, et de développement régional. Un lien peut être observé entre les démarches les plus innovantes sur le plan procédural et celles qui adoptent une approche multifonctionnelle intégrée et qui comportent des instruments destinés au développement des activités complémentaires. Il semble essentiellement tenir aux PDZA. Si, comme l'ont mentionné les acteurs, la consolidation des capacités d'actions collectives, obtenue grâce à des procédures de PSI, contribue au renversement substantiel de la planification traditionnelle des territoires agricoles à la planification multifonctionnelle intégrée de leurs activités et de leurs exploitations, et au développement des activités complémentaires à la production, l'optimisation du rapport schématisé entre le substantiel et le procédural réside dans le contexte institutionnel dans lequel il s'inscrit et elle revient, en dernière instance, aux autorités étatiques. Voici la clé pour renouveler la planification des territoires agricoles. Autrement dit, la piste privilégiée consisterait à créer une véritable gouvernance territoriale agricole, à la faveur d'un nouveau contrat entre les autorités étatiques et les collectivités territoriales, où les acteurs en provenance de tous les milieux partageraient leurs perspectives sur les fonctions des activités et des exploitations agricoles. Donc, si le renouvellement de la planification des territoires agricoles semble incomber à la pluralité des acteurs impliqués sous l'impulsion des instances municipales, en accord avec le « nouvel art de gouverner », et au bon vouloir des élus municipaux, son issue n'en reste pas moins entre les mains des autorités étatiques qui devront adapter leur cadre : « Il y a une réforme en profondeur, il faut qu'ils soient prêts » (P8). Elles devront en assumer le leadership et mettre en œuvre les recommandations du Rapport Pronovost, au bénéfice d'une nouvelle période des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles qui, elle, pourrait être dénommée « période de

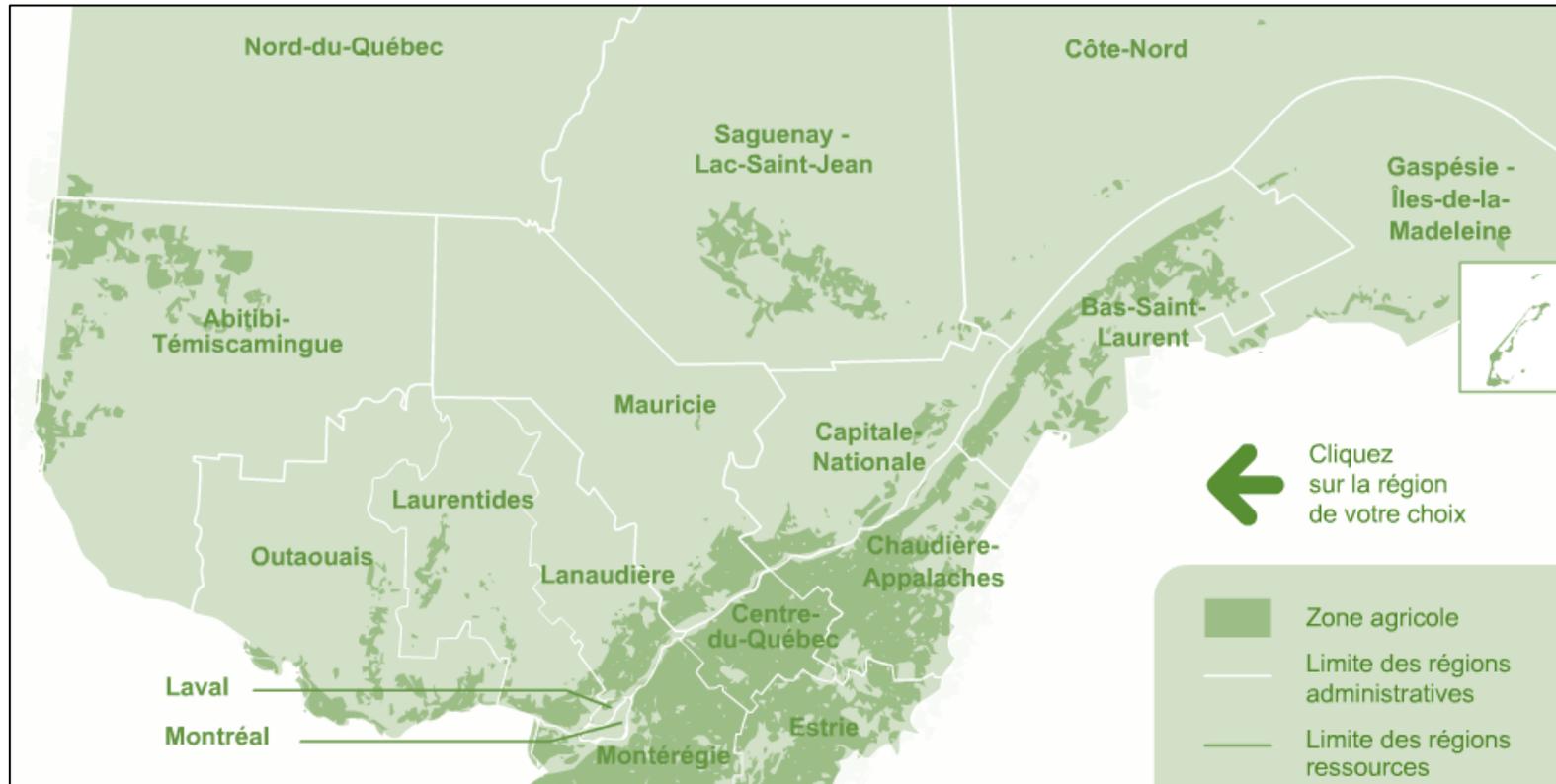
territorialisation ». Le PDZA, qui instaure un nouveau mode de conduite des actions publiques, semble opérer une évolution marquée en ce sens; il renouvelle le « qui » et le « comment » de la planification des territoires agricoles au Québec. Telles étaient, par ailleurs, les recommandations 43 et 44 du Rapport Pronovost : « Que le territoire agricole serve d'assise au développement rural, dans une perspective de multifonctionnalité de l'agriculture et d'occupation dynamique du territoire » (CAAAQ, 2008, p. 208) et « [q]ue le développement du territoire rural soit planifié selon un mode de gestion favorisant la participation des citoyens à l'échelle locale ou régionale et dans une optique d'occupation dynamique du territoire » (CAAAQ, 2008, p. 212). Mais une question demeure : Dans l'absence de signal en provenance des autorités étatiques sur une révision prochaine du cadre, quel sera l'apport des PDZA au développement des territoires agricoles, et à celui de la MFA?

En outre, si le discours des acteurs rencontrés se distingue par son homogénéité, il ne faut pas oublier la disparité des vues caractéristique du pluralisme de la société. Par exemple, si les élus rencontrés n'opposent pas de résistance au changement, il ne faut pas sous-estimer l'attentisme de la profession qui, assumé ou en latence, se traduit en une culture de méconnaissance des réalités agricoles, de manque de vision renforcé par la pression de la fiscalité municipale sur les municipalités, et de manque de volonté politique et de rigueur dans la mise en œuvre, rappelant la PPP, et met en péril l'engagement et les initiatives de leurs partenaires et de leurs concitoyens. La culture de la planification des territoires québécois, en général, et des territoires agricoles, en particulier, surplombe la question du renversement substantiel aux diverses échelles; c'est là que le défi le plus laborieux se pose.

Enfin, il importe de soulever les limites du mémoire et les pistes de recherche corollaires. D'une part, beaucoup de facteurs interviennent dans la planification de la valorisation de la MFA et des activités complémentaires à la production. Bien que quelques-unes aient été abordées au chapitre V qui dresse le portrait de la région et de sa zone agricole, les menaces et les opportunités géographiques, sociodémographiques et socioéconomiques mériteraient d'être davantage étudiées : la concentration ou la dispersion des exploitations qui pratiquent des activités complémentaires (la présence ou non de systèmes agroalimentaires localisés comme des circuits agrorécréotouristiques); la distance vis-à-vis des clientèles et des marchés; les initiatives publiques et privées de mise en valeur touristique; le rapport entre la ruralité et l'urbanité; la situation socioéconomique; etc. D'autre part, le mémoire se limite aux activités et aux exploitations pratiquées et tenues dans la zone agricole, mais l'agriculture et la

multifonctionnalité ne sauraient se restreindre à ses territoires. Des études pourraient traiter des agricultures en zone blanche et urbaine qui ne sont pas soumises aux mêmes dispositions législatives et réglementaires. Certaines pourraient être comparatives; elles pourraient examiner l'impact des divers cadres sur le développement de la multifonctionnalité. Aussi, si les activités agrorécréotouristiques, et celles de transformation et de vente directe à la ferme constituent des activités complémentaires à la production, elles ne sont pas les seules : les abattoirs ou les autres activités agroindustrielles; les ateliers mécaniques pour la machinerie agricole; les écoles d'équitation; etc. Une autre limite du mémoire réside dans la non considération de la mise en œuvre de la planification. Une question reste, à ce propos, sans réponse : Les MRC et la Ville dépasseront-elles le stade des bonnes intentions pour veiller au respect de leurs outils de planification (Beudet, 2005)? Outre l'*implementation gap*, des études pourraient être consacrées aux autres « joueurs » des secteurs agricole et agroalimentaire, aux échelles nationale, régionale et locale, à leur pouvoir, et à leur contribution au développement de la multifonctionnalité. Deux professionnels ont exprimé leurs préoccupations par rapport au blocage systématique des nouvelles idées par l'UPA, un joueur conservateur qui catalyse les discussions (P4; P5). Trois autres ont évoqué la contribution de la TAO qui y participe activement (M3; P3; P9). En dernier lieu, des études pourraient porter sur les PDZA et documenter leur nouvelle façon de faire la planification des territoires agricoles. En attendant, la recherche apporte sa pierre à l'édifice des connaissances sur la planification des territoires agricoles, au Québec, et sur ses perspectives de renouvellement. Des études, parmi celles proposées, pourront s'y greffer pour compléter sa lecture bidimensionnelle de son renouvellement par la MFA. Les travaux en sciences sociales sont peu nombreux à dépasser le cadre du productivisme pour proposer celui de la multifonctionnalité. Ils sont encore moins nombreux à la traiter sous l'angle de la planification, selon la lunette territoriale. La recherche incitera peut-être les acteurs territoriaux à poursuivre leurs démarches en lien avec la MFA, notamment par la diffusion des disparités entre les entités politico-administratives supramunicipales et des bonnes pratiques. Peut-être contribuera-t-elle à accroître leur intérêt pour la question, les encouragera-t-elle à partager leurs expériences et à réfléchir sur l'avenir de la zone agricole de la région, et les soutiendra-t-elle dans l'élaboration et la présentation, aux autorités étatiques, d'un argumentaire en faveur d'une certaine territorialisation de la planification des territoires agricoles.

ANNEXE I : LE PANORAMA DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE AU QUÉBEC



Source : Adaptée de CPTAQ, 2016a

ANNEXE II : LES DISPOSITIONS DE LA LPTAA

Les procédures prévues dans la loi pour les demandes de dérogation
<ol style="list-style-type: none"> 1. La demande doit être adressée à la municipalité locale qui initie les procédures. 2. La municipalité locale doit présenter une recommandation motivée sur la demande aux commissaires de la CPTAQ. Elle doit exposer sa concordance avec son règlement de zonage et indiquer les autres espaces disponibles, sur son territoire, dans le cas où elle prévoirait une utilisation non-agricole de sa zone agricole. 3. La municipalité locale doit obtenir le soutien de sa MRC ou de sa communauté pour une demande qui vise une exclusion de lots de sa zone, en plus de démontrer sa contribution au développement de son territoire. 4. La CPTAQ doit présenter son orientation préliminaire. 5. Le demandeur peut transmettre son opinion sur celle-ci. 6. La CPTAQ doit communiquer la décision prise sur la base de certains critères. 7. La CPTAQ peut revoir la décision rendue à condition que le demandeur ou une personne intéressée ne se soit pas adressée à son personnel pour exposer ses arguments. 8. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) peut réviser la décision dans un délai de 30 jours si un recours est déposé pour une erreur de droit ou de fait. 9. La CPTAQ peut présenter une ordonnance ou recourir aux tribunaux, en cas de non-respect de sa décision, pour révoquer les actes interdits en vertu de la loi.
Les critères de prise de décision de la CPTAQ
Les dix critères obligatoires
<ul style="list-style-type: none"> - Le potentiel agricole du lot et des lots contigus; - Ses opportunités de développement agricole; - La portée de la demande sur le développement des activités agricoles pratiquées dans son voisinage; - Le respect des autres dispositions législatives ou réglementaires applicables comme les normes environnementales; - La présence de lots disponibles hors de la zone agricole; - Le caractère homogène de la zone, et de ses activités et ses exploitations; - Les conséquences sur les ressources hydriques nécessaires au développement des activités agricoles existantes et éventuelles; - La perpétuation de lots qui conservent une étendue adaptée aux standards établis pour la bonne tenue des activités agricoles; - Les apports de la demande au développement économique régional en lien avec les orientations inscrites aux outils de planification; - La viabilité et la vitalité du territoire local et régional dans le cas où il serait dévitalisé.
Les deux critères facultatifs
<ul style="list-style-type: none"> - La non concordance de la demande de dérogation avec les outils de planification en vigueur; - Les contrecoups de la décision pour le demandeur.

Sources : CPTAQ, 1999; CPTAQ, 2001; CPTAQ, 2015; Gouvernement du Québec, 2015

ANNEXE III : LE FORMULAIRE DE CONSENTEMENT



Université du Québec en Outaouais

Case postale 1250, succursale B, Hull (Québec), Canada

J8X 3X7

Téléphone : 819-595-3900

www.uqo.ca

Formulaire de consentement

LE PARADIGME DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE DANS LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES PLANIFICATRICES. ÉTUDE DE CAS SUR LA VALORISATION DES ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES À LA PRODUCTION DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION DU TERRITOIRE EN OUTAOUAIS

Aurélie Boyer

Département des sciences sociales

Directeur de recherche : Mario Gauthier

Nous sollicitons, par la présente, votre participation à la recherche en titre subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture. La recherche vise à mieux comprendre :

- les problématiques liées au développement des activités et des exploitations agricoles;
- la multifonctionnalité agricole et son rôle actuel dans leur développement;
- la manière dont ses dimensions et ses composantes sont incorporées aux schémas d'aménagement et de développement et aux plans de développement de la zone agricole;
- les améliorations qui pourraient leur être apportées pour maximiser sa contribution en termes de développement durable des activités et des exploitations.

La MFA stipule que les activités et les exploitations agricoles remplissent une multiplicité de fonctions en plus de celle de production de biens destinés à la consommation :

- *Des fonctions économiques :*
Création de richesses; création d'emplois directs et indirects; diversification économique et pluriactivité; développement de nouveaux créneaux et de nouvelles productions; etc.
- *Des fonctions sociales :*
Sécurité et souveraineté alimentaires; lieu de résidence, de travail et de récréation; aménagement du territoire; maintien de la viabilité et de la vitalité du tissu social en milieu rural; maintien et prestation de services de proximité à la population locale; conservation du patrimoine; développement du sentiment d'appartenance territoriale de la collectivité et des entrepreneurs; etc.
- *Des fonctions environnementales :*
Adaptation aux changements climatiques; préservation de la qualité des sols; mise en valeur des sites naturels exceptionnels; protection des milieux humides; amélioration de la qualité des ressources hydriques; protection et valorisation du patrimoine vivant; etc.

La MFA reconnaît leur rôle dans le développement durable des territoires agricoles.

La recherche vise à déterminer la manière dont elle est incorporée aux outils de planification du territoire au Québec et à proposer des pistes de solution pour les améliorer et, ainsi, maximiser leur contribution au développement durable des territoires agricoles. Elle retient une dimension dans cette perspective : la diversification économique et la pluriactivité valorisées par les activités complémentaires à la production : agrorécréotourisme; transformation à la ferme; et vente directe à la ferme. Elle se décline en une étude de cas multiples; elle étudie cinq entités politico-administratives de la région de l'Outaouais responsables de la planification de leur territoire : les municipalités régionales

de comté de Pontiac, de La Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau, et la Ville de Gatineau. Elle propose de répondre aux visées susmentionnées en établissant un portrait régional de la question. Elle emprunte deux voies méthodologiques complémentaires dans cette optique : une recherche documentaire à partir des outils de planification des cinq territoires et des entrevues semi-dirigées auprès de certains acteurs-clés concernés par la planification des territoires agricoles et la multifonctionnalité agricole. Votre participation est, plus précisément, sollicitée pour la deuxième méthode de collecte de données. Elle est, entre autres, souhaitée en raison de votre expertise en termes de... (*à adapter en fonction du type de participant*).

Votre entrevue aura une durée approximative de 60 à 90 minutes et elle sera menée le... (*données spatio-temporelles*). La confidentialité des données recueillies dans le cadre de la recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais⁶⁵. Les données recueillies au cours de votre entrevue sont confidentielles et elles ne pourront, en aucun cas, mener à votre identification, tant du point de vue des données analysées que des résultats diffusés. Votre confidentialité sera assurée par une anonymisation des données recueillies. Celles-ci seront, autrement dit, codifiées dans le but de rendre impossible votre réidentification (code numérique). La chercheuse et son directeur de recherche seront les seules personnes qui auront accès aux données qui seront, au surplus, conservées dans l'ordinateur portable personnel de celle-ci protégé par un mot de passe. Les données seront détruites 5 ans après la fin du projet et elles ne seront pas utilisées pour des fins autres que celles décrites dans le présent document advenant le cas où vous ne consentiriez pas à leurs utilisations secondaires. Les résultats seront, en outre, diffusés sous deux formes spécifiques. Ils seront, premièrement, diffusés dans un mémoire de maîtrise et ils pourront, deuxièmement, être diffusés au moyen de présentations dans des événements axés sur le partage des connaissances comme des congrès et des conférences. Vous pouvez demander de pouvoir consulter le rapport final exposant les résultats de la recherche. Le mémoire de maîtrise de la chercheuse vous sera envoyé dans ces conditions.

Votre participation à la recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non. Vous pouvez également vous retirer, en tout temps, sans justification et sans préjudice. Les risques associés à votre participation sont minimaux et ils ne dépassent, donc, pas le cadre de la vie quotidienne. La chercheuse est, par ailleurs, activement engagée dans la réduction de ces risques. Le seul inconvénient prévisible est le temps consacré à votre entrevue. Votre contribution au perfectionnement des connaissances renvoie, en ce qui la concerne, aux bénéfices directs anticipés. Ce perfectionnement pourra être réalisé sur plusieurs plans :

- le développement des territoires agricoles au Québec et le rôle de la multifonctionnalité agricole en la matière;
- les apports de la planification des territoires en termes de liaison de la multifonctionnalité et du développement des territoires agricoles.

Aucune rémunération ou compensation monétaire ne sera, enfin, accordée pour votre participation. L'entrevue fera l'objet d'un enregistrement audio dans le but de faciliter la collecte des données.

Votre signature atteste que vous avez clairement compris tous les renseignements concernant votre participation à la recherche et elle indique votre consentement à cette participation. Cette signature ne signifie pas une aliénation de vos droits. Elle ne libère pas la chercheuse de ses responsabilités juridiques ou professionnelles. Vous devez connaître tous les tenants et aboutissants de la recherche, au cours de son déroulement, pour que votre participation soit aussi éclairée que votre décision initiale de participer. Vous pourrez, en tout temps, demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements. Vous ne devez pas hésiter à le faire si vous en sentez le besoin.

Notez bien que la présente recherche a obtenu son approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais. Vous pouvez, néanmoins, communiquer avec la chercheuse si vous avez des questions concernant son déroulement, ou encore, avec le président du comité pour toute question relevant de ses aspects éthiques.

⁶⁵ Notamment à des fins de contrôle, et de vérification, vos données de recherche pourraient être consultées par le personnel autorisé de l'UQO, conformément au Règlement relatif à l'utilisation des ressources informatiques et des télécommunications.

Aurélié Boyer

Étudiante de deuxième cycle à l'Université du Québec en Outaouais
 Maîtrise en sciences sociales du développement territorial (profil avec mémoire)
 Département des sciences sociales
 Téléphone : 819-986-5150
 Courriel : boya02@uqo.ca

André Durivage

Président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais
 Téléphone : 819-595-3900 poste 1781
 Courriel : andre.durivage@uqo.ca
 Bureau : A-2226
 Pavillon Lucien Brault
 101, rue Saint-Jean-Bosco
 Gatineau (Québec), Canada
 J8Y 3G5

Consentement à participer à la recherche :

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à la recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Consultation du rapport final exposant les résultats de la recherche :

Je désire consulter le rapport final exposant les résultats de la recherche.

Nom du participant : _____

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom du chercheur : _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

Utilisation secondaire des données recueillies

Avec votre permission, nous aimerions pouvoir conserver les données recueillies, à la fin du présent projet, pour d'autres activités de recherche dans le domaine du développement territorial (notamment pour de possibles études doctorales), sous la responsabilité de la chercheuse (Aurélié Boyer) pour laquelle vous êtes aujourd'hui invité à participer. Les données demeureront anonymisées pour préserver vos coordonnées personnelles et votre identité. Il ne sera, alors, plus possible pour quiconque de pouvoir vous associer aux données en question. Les mêmes considérations éthiques que celles développées pour la présente recherche seraient, au surplus, respectées.

Votre participation à la recherche ne sera, évidemment, pas conditionnelle à votre consentement aux utilisations secondaires des données recueillies. Les données seront détruites, 5 ans après la fin du présent projet, si vous refusez. Les données seront, en revanche, conservées pour une période de 15 ans, après la fin du projet, et, ensuite, détruites si vous acceptez.

Consentement à une utilisation secondaire des données :

J'accepte que mes données soient conservées pour une utilisation secondaire dans le domaine du développement territorial, sous la responsabilité d'Aurélié Boyer.

Je refuse une utilisation secondaire des données que je vais fournir.

Nom du participant : _____

Signature du participant : _____

Date : _____

Nom du chercheur : _____

Signature du chercheur : _____

Date : _____

APPENDICE I : LES QUATRE PÉRIODES DES POLITIQUES PUBLIQUES EN AMÉNAGEMENT ET EN DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AGRICOLES

Période de prise de conscience				
1991 à 2000				
Contexte	Résumé	Composantes	Causes immédiates	Issues
<p>Souscription de la société à de nouvelles manières de penser le développement des territoires; développement durable et gouvernance territoriale</p> <p>Intérêt pour la question agricole et rurale</p>	<p>Prémises de la territorialisation des politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles; premiers efforts collectifs et intégrés d'éclairage de leur situation et de résolution de leurs écueils</p>	<p>États généraux du monde rural</p> <p>1991</p> <p><u>Sources</u></p> <p>Blais, Nadeau et Arsenault, 2013; Doucet, 2011b; MAMROT, 2013c; Plante, 2013; SRQ, s. d.; SRQ, 2007; SRQ, 2013; Vachon, 1991; Vachon, 2013b</p>	<p>Perpétuation des pressions urbaines</p> <p>Dévitilisation des territoires agricoles et déclin de leurs activités et de leurs exploitations</p>	<p>Prise de conscience de la crise structurelle des territoires agricoles et du rôle du productivisme dans cette crise</p> <p>Nouveau modèle de développement agricole et rural durable présenté dans la Déclaration du monde rural : décentralisation politique; consolidation des capacités d'actions collectives des milieux; concertation des acteurs territoriaux; reconnaissance et valorisation des particularités territoriales; mise en place de mesures pour soutenir une base économique régionale variée; mise en valeur et protection des ressources.</p> <p>Suivi par les partenaires de la ruralité rassemblés dans la coalition SRQ⁶⁶</p>
Période de mise en œuvre				
2001 à 2005				
Contexte	Résumé	Composantes	Causes immédiates	Issues
<p>Politique de soutien au développement local et régional de 1997; reconnaissance du</p>	<p>Démarches de mise en œuvre du modèle de développement</p>	<p>Révision des orientations gouvernementales relatives à la protection</p>	<p>Révision de la Directive relative à la détermination des distances séparatrices relatives à la gestion</p>	<p>Nouvel outil pour exploiter les perspectives de renouvellement de la planification des territoires agricoles : le PDZA orienté vers le développement durable des activités et des exploitations agricoles des MRC.</p>

⁶⁶ SRQ a été une instance-conseil du gouvernement entre 1997 et 2015. Celui-ci a décidé de lui retirer son financement annuel de 750 000 dollars en 2014.

rôle des instances municipales dans le développement des territoires	agricole et rural durable **La mise en œuvre a été partielle dans les faits.	du territoire et des activités agricoles 2001 <u>Sources</u> Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; MAMM, 2001	des odeurs en milieu agricole Précision des attentes du gouvernement en lien avec la planification des territoires agricoles par les MRC	**Le PDZA est un outil optionnel. Il ne présente aucune valeur légale. Le gouvernement ne procure ni guide ni ressources aux MRC pour son élaboration.
		PNR 2002-2007 2001 <u>Sources</u> Blais, Nadeau et Arsenault, 2013; Fontaine, 2013; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; MAMROT, 2013c; Plante, 2013; Roy et Nadeau, 2013; SRQ, 2013	Démarche exploratoire et active du gouvernement en matière de soutien aux communautés rurales	Pactes ruraux : montants alloués par le MAPAQ pour la réalisation de projets de développement agricole et rural durable, et le salaire des agents de développement rural (ADR) dans les MRC; réalisation de 3000 projets; accroissement du nombre de postes au sein du réseau des ADR.
Période de remise en question et de consolidation				
2006 à 2009				
Contexte	Résumé	Composantes	Causes immédiates	Issues
Perpétuation de la crise structurelle des territoires agricoles	Remise en question de la pertinence des dispositions du cadre institutionnel de planification des territoires agricoles par suite de la perpétuation de leur crise structurelle Consolidation des acquis de la mise en œuvre du modèle de développement	Chantier de révision de la LAU 2006 <u>Sources</u> Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; MAMR, 2007; MAMROT, 2010; MAMROT, 2011; Simard et Mercier, 2009	États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme Volonté du gouvernement de moderniser son régime en aménagement du territoire	Trois axes principaux du projet de loi no. 47 : prise en compte des dimensions du développement durable dans la planification des territoires; consolidation de la gouvernance territoriale par le renouvellement du partenariat entre le gouvernement et les instances municipales; et développement de la participation publique **La révision ne conteste, néanmoins, pas les principes à la base de la loi, et le contenu et les procédures relatifs à la planification des territoires agricoles demeurent essentiellement les mêmes.

	agricole et rural durable	<p>CAAAQ et Rapport Pronovost 2006-2008</p> <p><u>Sources</u></p> <p>CAAAQ, 2008; CPTAQ, s. d.; Doucet, 2011b; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; Mundler et Ruiz, 2015; Royer et Mercier-Gouin, 2010; SRQ, 2013; Vachon, 2009; Vachon, 2013c</p>	<p>Demande des membres de la coalition SRQ pour une commission nationale sur les secteurs agricole et agroalimentaire</p>	<p>Deux gouvernements ont été portés au pouvoir depuis la présentation du projet de loi aux députés en décembre 2011. La révision est encore attendue.</p> <p>49 recommandations pour surmonter la crise structurelle des territoires agricoles : renouvellement de la rationalité à la base de leur aménagement et de leur développement; mise en œuvre du modèle de développement agricole et rural durable; reconnaissance de la MFA comme une perspective prometteuse de développement des territoires agricoles; et recommandation de son incorporation dans les PDZA.</p> <p><u>Recommandation 43</u></p> <p>« Que le territoire agricole serve d'assise au développement rural, dans une perspective de multifonctionnalité de l'agriculture et d'occupation dynamique du territoire. À cette fin :</p> <p>Que la Commission de protection du territoire agricole du Québec établisse une liste d'activités admissibles à certaines conditions dans la zone verte, et qui ne nécessiteraient plus son approbation préalable. Cette liste pourrait notamment comprendre l'installation de certains types de fermes sur de petites superficies. Que cette liste soit approuvée par le gouvernement et fasse l'objet d'un règlement liant la Commission et les instances municipales;</p> <p>Qu'en plus, à l'égard des projets qui ne paraissent pas sur la liste d'activités établie par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, cette dernière révise ses règles d'application afin que soient</p>
--	---------------------------	--	---	--

				<p>également autorisées dans la zone agricole permanente des activités de production agricole et de transformation qui utilisent une faible superficie de terre, qui requièrent des installations de plus petite taille, qui combinent des activités agricoles et des activités complémentaires ou dont les promoteurs ne souhaitent pas se consacrer à plein temps à l'agriculture, étant entendu que ces projets doivent être viables et gérés par des personnes ayant les compétences requises pour les mener à terme » (CAAAQ, 2008, p. 208).</p> <p style="text-align: center;"><u>Recommandation 44</u></p> <p>« Que le développement du territoire rural soit planifié selon un mode de gestion favorisant la participation des citoyens à l'échelle locale ou régionale et dans une optique d'occupation dynamique du territoire et, en conséquence :</p> <p style="padding-left: 40px;">Que les MRC et les communautés métropolitaines, dans la foulée de la révision de leur schéma d'aménagement et de développement, se dotent d'un plan de développement de la zone agricole permanente et qu'elles soumettent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec leur vision de l'utilisation de la zone verte;</p> <p style="padding-left: 40px;">Que la Commission de protection du territoire agricole du Québec soit autorisée, à la suite d'un amendement à la loi, à déléguer aux communautés métropolitaines et aux MRC qui auront complété la révision de leur schéma d'aménagement et de développement et adopté un plan de développement de leur zone agricole permanente, l'application des dispositions</p>
--	--	--	--	---

				relatives aux activités autorisées par règlement dans la zone agricole permanente [...] » (CAAAQ, 2008, p. 212)
		<p>PNR 2007-2014</p> <p>2006</p> <p><u>Sources</u></p> <p>Doucet, 2011b; Ferdous, 2013; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011a; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011b; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Jean, Desrosiers et Dionne, 2014; MAMROT, 2013c; Plante, 2013; Roy et Nadeau, 2013; SRQ, 2013</p>	Échéance de la première mouture de la PNR	<p>Reconduction des pactes ruraux; réalisation de 9000 projets; accroissement du nombre de postes au sein du réseau des ADR de 104 à 136; 33 laboratoires ruraux sur divers thèmes; et six groupes de travail mandatés de creuser des initiatives prometteuses en termes de développement agricole et rural durable.</p> <p><u>Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux</u></p> <p>Trois documents publiés en 2011 : rapport sur les tenants et aboutissants de la MTR; guide sur les étapes de la démarche à suivre; et recueil de projets.</p> <p>Enrichissement des discussions sur la MFA</p>
		<p>Vision gouvernementale d'avenir pour l'agroalimentaire québécois</p> <p>2008</p> <p><u>Source</u></p> <p>« La vision du gouvernement pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois », 2008</p>	<p>Recommandations du Rapport Pronovost</p> <p>Volonté du gouvernement de moderniser sa politique agricole</p>	<p>Introduction de la modernisation des piliers de la politique agricole en accord, entre autres, avec la MFA; appel à la révision du régime de protection du territoire et des activités agricoles pour permettre et soutenir les activités complémentaires à la production; remaniement des modes de mise en marché pour développer des circuits courts de commercialisation; et reconsidération du programme de sécurité du revenu : amélioration de la productivité; diversification des productions; répartition plus équitable des compensations entre les productions et les régions; et plus grand respect des composantes environnementales.</p>

				Seconde invitation gouvernementale pour la conception de PDZA
		<p>8 projets pilotes de PDZA 2008-2011</p> <p><u>Sources</u></p> <p>Bryant et Chahine, 2010; CPTAQ, s. d.; Doyon, Loyer et Desrosiers-Côté, 2017; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; MAPAQ, s. d.c; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011a; Tessier, Pouliot et Rousseau, 2011b; UPA, s. d.a</p>	<p>Peu de PDZA adoptés à la suite de la révision des orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles en 2001</p> <p>Recommandations du Rapport Pronovost et vision gouvernementale en agriculture et en agroalimentaire qui associent étroitement la modernisation de la politique agricole au PDZA.</p>	<p>Deux documents publiés par le MAPAQ en 2011 : guide sur le contenu et les procédures inhérents au PDZA; et bilan des projets.</p> <p>Enthousiasme chez les MRC et les agglomérations désireuses de développer leur territoire agricole; plus de la moitié des 87 MRC et des 14 agglomérations auxquelles les mêmes compétences sont reconnues en aménagement et en développement du territoire avaient terminé leur PDZA en mars 2015.</p> <p>Appel à projets : montant alloué par le MAPAQ aux MRC et aux agglomérations qui se lancent dans son élaboration.</p>
		<p>Rapport Saint-Pierre 2009</p> <p><u>Source</u></p> <p>Saint-Pierre, 2009</p>	<p>Recommandations du Rapport Pronovost et vision gouvernementale en agriculture et en agroalimentaire</p> <p>Volonté du gouvernement de moderniser son soutien financier aux entreprises agricoles</p> <p>Renouvellement prochain de la convention de La Financière agricole du Québec (FADQ)</p>	<p>Inventaire des retombées positives et négatives du paradigme du coût de production stabilisé par production</p> <p>Nouveau paradigme pour réviser les pratiques de la FADQ, dans le cadre de son Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), et, donc, orienter les interventions dans le domaine de la sécurité du revenu : soutien global aux entreprises agricoles</p> <p>Reconnaissance de la MFA pour une occupation dynamique des territoires agricoles dans une perspective de développement régional; et recommandation de son intégration aux interventions en matière de sécurité du revenu comme un volet à modulation régionale du Programme d'autogestion des risques agricoles (PARA)</p>

				<p>qui est proposé : les contrats d'agriculture multifonctionnelle (CAM) instaурeraient un système de contractualisation et de rémunération pour les biens et les services non marchands produits.</p> <p>**Les principes à la base des CAM seront repris par le MAPAQ, en 2011, dans son PPAMFA.</p>
		<p>Rapport Ouimet 2009</p> <p><u>Sources</u></p> <p>Doucet, 2011b; Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 2011c; Ouimet, 2009; Vachon, 2013c</p>	<p>Recommandations du Rapport Pronovost et vision gouvernementale en agriculture et en agroalimentaire</p> <p>Volonté du gouvernement de moderniser sa politique agricole dont le régime de protection du territoire et des activités agricoles</p>	<p>Trois recommandations pour améliorer la LPTAA : mesures de limitation des empiètements urbains sur les territoires agricoles comme la conception des PDZA et le traitement des demandes de dérogation à la CPTAQ dans le cadre du processus de révision des SAD; allègements à la loi pour arrimer le processus de prise de décision de la CPTAQ aux PDZA, et pour autoriser des activités complémentaires et de nouveaux modes de production qui ne portent pas atteinte à la pérennité des territoires agricoles; renouvellement des arguments ministériels qui établissent la pertinence de la protection du territoire et des activités agricoles, et reconnaissance du rôle de la concertation et des outils de planification en la matière.</p>
Période de renouveau				
2009 à ...				
Contexte	Résumé	Composantes	Causes immédiates	Issues
Volonté générale à territorialiser les politiques publiques en aménagement et en développement des territoires agricoles et, alors, à soutenir une alternative	Élaboration de politiques et de programmes ministériels axés sur la MFA ou ses dimensions et ses composantes Amorce de la révision du régime	Programme Diversification et commercialisation en circuit court en région 2009-2013 <u>Source</u> MAPAQ, 2009	Recommandations du Rapport Pronovost et vision gouvernementale en agriculture et en agroalimentaire	Soutien aux entreprises de production et de transformation qui contribuent à la diversification des secteurs agricole et agroalimentaire au Québec et en région et/ou qui souhaitent développer des circuits courts de commercialisation. Trois volets du soutien : démarches collectives de diversification régionale et de différenciation; démarches individuelles de

territoriale au productivisme	de protection du territoire et des activités agricoles **Les politiques et les programmes demeurent, toutefois, essentiellement ponctuels et sectoriels. Les ressources qui leur sont consacrées sont, au surplus, dérisoires en comparaison à celles dédiées aux politiques et aux programmes traditionnels.			<p>diversification des entreprises; et démarches collectives de commercialisation en circuits courts</p> <p>Maximum de 200 000 dollars pour les démarches collectives et de 50 000 dollars pour les démarches individuelles sélectionnées pour compenser partiellement les investissements encourus pendant la durée du programme.</p> <p>Incitation à la valorisation des fonctions économiques et sociales des activités et des exploitations agricoles en accord avec leur fonction primaire de production de biens destinés à la consommation; développement des activités agrorécréotouristiques et des circuits courts de commercialisation</p> <p>Diversification des entreprises et des productions; des produits dérivés; et des sources de revenus des entreprises dans une optique de rentabilisation et de pérennisation</p> <p>Rapprochement entre les exploitants et les citoyens/consommateurs</p>
		<p>PPAMFA 2011-2015</p> <p><u>Sources</u></p> <p>Doucet, 2011b; MAPAQ, s. d.a; MAPAQ, s. d.b; MAPAQ, 2010b; MAPAQ, 2011b; MAPAQ, 2011c; MAPAQ, 2012a; MAPAQ, 2012b; MAPAQ, 2012c; MAPAQ, 2012d; MAPAQ, 2012e; MAPAQ, 2012f; MAPAQ, 2012g; MAPAQ,</p>	<p>Recommandations des rapports Pronovost et Saint-Pierre</p> <p>Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles de 2010; assistance aux entreprises dont la compétitivité et la pérennité étaient éprouvées par les changements apportés</p>	<p>Soutien aux exploitants qui développent des pratiques marginalisées ou omises par le marché; et rétribution des activités qui valorisent des fonctions considérées comme des biens publics estimés par la société : la mise en valeur des paysages par les cultures paysagères et les pâturages, et la remise en culture de terres en friche; la préservation du patrimoine agricole par la restauration de bâtiments; la protection de la biodiversité par les cultures ou les élevages patrimoniaux et les pratiques</p>

		2012h; MAPAQ, 2013d; MAPAQ, 2015g; Mundler et Ruiz, 2015; « Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture », 2011; UPA, s. d.a	par la FADQ à son ASRA	<p>agroforestières; et les services à la collectivité.</p> <p>Maximum de 300 000 dollars pour les démarches collectives et de 30 000 dollars pour les démarches individuelles sélectionnées pour compenser partiellement les investissements ou les pertes de revenus encourus pendant 3 ans.</p> <p>Incitation à la mise en œuvre de la MFA dans les 60 MRC rurales; mesure propre à compenser leurs contraintes biophysiques et géographiques dont leurs conditions pédologiques hostiles, et leur éloignement des marchés.</p> <p>Réorientation du soutien vers les priorités territoriales; mode de gestion décentralisé</p> <p>149 démarches autorisées en date du 31 octobre 2014</p>
		<p>Livre vert pour une politique bioalimentaire 2011</p> <p><u>Sources</u></p> <p>MAPAQ, 2011a; Vachon, 2013c</p>	<p>Recommandations du Rapport Pronovost; appel pour une politique agricole renouvelée</p> <p>Vision gouvernementale en agriculture et en agroalimentaire</p>	<p>Reconnaissance de la MFA pour une reterritorialisation des activités et des exploitations agricoles, et une occupation dynamique des territoires dans une perspective de développement régional</p> <p>**Le Livre vert pour une politique bioalimentaire devait laisser place à une nouvelle loi et à des changements substantiels à celles des secteurs agricole et agroalimentaire. Il est resté lettre morte avec le revers électoral du parti au pouvoir en septembre 2012; les principes qui seront repris dans la Politique de souveraineté alimentaire ne seront pas à la hauteur des attentes.</p>
		Politique de souveraineté alimentaire	Recommandations du Rapport Pronovost; appel pour une	Reconnaissance de la MFA pour une maximisation de la contribution du secteur bioalimentaire au développement régional,

		<p>2013</p> <p><u>Sources</u></p> <p>MAPAQ, 2013c; Vachon, 2013c</p>	<p>politique agricole renouvelée</p> <p>Livre vert pour une politique bioalimentaire</p>	<p>et à la sécurité et à la souveraineté alimentaires</p> <p>**La Politique de souveraineté alimentaire semble avoir été abandonnée par le gouvernement actuel. Aucun moyen ne semble, par ailleurs, avoir permis de la concrétiser au préalable.</p>
		<p>Programme Proximité</p> <p>2013-2018</p> <p><u>Source</u></p> <p>MAPAQ, 2016</p>	<p>Échéance du programme</p> <p>Diversification et commercialisation en circuit court en région</p>	<p>Soutien aux entreprises de production et de transformation qui souhaitent se prévaloir des opportunités de la mise en marché de proximité.</p> <p>Deux volets du soutien : démarches collectives de développement et de consolidation des systèmes de mise en marché de proximité; et démarches collectives ou individuelles qui promeuvent une offre plus adaptée aux choix des consommateurs.</p> <p>Volet supplémentaire du soutien depuis 2016 : les démarches collectives qui visent à sensibiliser et à éduquer les citoyens/consommateurs</p> <p>Développement des activités agrorécréotouristiques et de la mise en marché de proximité (circuits courts de commercialisation)</p> <p>Accroissement de la visibilité et de la présence des produits québécois sur les marchés du Québec</p> <p>Diversification des sources de revenus des entreprises dans une optique de rentabilisation et de pérennisation</p> <p>Contribution à la vitalité des territoires</p> <p>Développement et mise en valeur du secteur bioalimentaire en accord avec les</p>

				choix et les préoccupations des consommateurs; et rapprochement entre les exploitants et les citoyens/consommateurs
		<p>PNR 2014-2024</p> <p>2013</p> <p><u>Source</u></p> <p>MAMROT, 2013c</p>	Échéance de la deuxième mouture de la PNR	<p>Accroissement de la capacité des collectivités territoriales à prendre en charge leur développement; augmentation du nombre de postes au sein du réseau des ADR à 155; et enveloppe de 470 millions de dollars pour la reconduction des pactes ruraux et la mise sur pied de pactes-plus dédiés à la concrétisation des initiatives développées ou étudiées par les laboratoires ruraux et les groupes de travail.</p> <p>Concertation des acteurs dans un esprit de cohabitation des usages et de complémentarité rurale-urbaine</p> <p>Reconnaissance de la MTR</p> <p>Évaluation du contenu et des procédures, à mi-parcours, à la lumière des réalités et des paradigmes qui apparaîtront.</p>
		<p>Chantier de révision de la LPTAA</p> <p>2014</p> <p><u>Sources</u></p> <p>Assemblée nationale, 2016; CAPERN, 2015; Gagné, 2015; L.Q. 2017, c 13</p>	<p>Dépôt du rapport annuel de la CPTAQ en novembre 2014</p> <p>Des recommandations du rapport Ouimet sont restées ignorées.</p>	<p>Recommandations de la CAPERN sur le rôle accordé à la CPTAQ : prise en considération des disparités territoriales dans le processus de prise de décision de la CPTAQ (interprétation plus stricte de la loi en milieu urbain et plus souple en milieu rural ou pour les terres zonées sans potentiel où des activités complémentaires à la production pourraient être implantées); concession de plus de pouvoirs aux MRC pour que celles-ci puissent autoriser certaines activités dans leur zone agricole; remaniement des auditions pour accroître la participation des milieux au processus de prise de décision de la CPTAQ; réalisation du PDZA par les MRC; et révision de la LPTAA.</p>

				<p>**Des révisions ponctuelles ont été apportées avec la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.</p>
		<p>Projet de loi no. 22 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs</p> <p>2017</p> <p><u>Sources</u></p> <p>L.Q. 2017, c 13; MAMOT, 2017</p>	<p>Travaux de la Table sur les relations Québec-municipalités qui ont réuni le MAMOT et les représentants du monde municipal (Fédération québécoise des municipalités [FQM] et Union des municipalités du Québec [UMQ])</p>	<p>Plus de latitude aux municipalités en aménagement du territoire et en urbanisme; et modification de certaines dispositions législatives et réglementaires</p> <p><u>LPTAA</u></p> <p>Habilitation du gouvernement à adopter un règlement pour soustraire certains usages complémentaires à l'agriculture des demandes de dérogation qui doivent être adressées à la CPTAQ, déterminer les cas et les conditions dans le cadre desquels ces usages seront permis, et atténuer leurs impacts sur les activités et les exploitations agricoles existantes et à venir, et sur celles des lots avoisinants; le règlement pourrait, entre autres, se rapporter aux usages suivants : utilisation accessoire à une exploitation acéricole ou à un centre équestre; utilisation agrorécréotouristique; utilisation secondaire ou logement multigénérationnel dans une résidence; et changements fonciers propices au développement des activités et des exploitations agricoles.</p> <p>Définition gouvernementale officielle des activités agrotouristiques : « [des] activité[s] touristique[s] complémentaire[s] à l'agriculture, qui [sont] exercée[s] sur une exploitation agricole et qui met[tent] en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes afin de leur permettre de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et</p>

				<p>l'information que leur réserve leur hôte » (MAMOT, 2017, p. 16).</p> <p>Prise en compte des PDZA parmi les critères de prise de décision de la CPTAQ</p> <p>Limitation aux milieux urbains (communautés métropolitaines/régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement) de la possibilité, pour la CPTAQ, de ne pas examiner les demandes de dérogation qui lui sont adressées si des espaces adéquats existent hors de la zone agricole.</p> <p><u>LAU</u></p> <p>Latitude en ce qui concerne les mécanismes de participation les plus appropriés pour impliquer le public dans les processus de prise de décision : exemption aux approbations référendaires en urbanisme pour les municipalités qui adopteront une politique de participation publique respectant les exigences du règlement ministériel à venir sur la participation publique et soutenant celle-ci à plusieurs échelles (information/consultation/participation active); et mise en place du Groupe de travail pour un cadre de référence en matière d'urbanisme participatif.</p> <p>Élargissement du contenu optionnel des SAD et des PU : tout élément de contenu destiné à mettre en œuvre un aménagement et un développement durables du territoire ou un urbanisme durable.</p>
--	--	--	--	---

				<p>Pouvoir de lotissement et de zonage qui ne peut, néanmoins, limiter les activités agricoles en zone agricole.</p> <p>Document unique de planification du territoire pour les municipalités locales qui se voient reconnaître les mêmes compétences que les MRC et dont le territoire ne se situe pas dans une agglomération; regroupement des éléments de contenu du SAD et du PU</p>
--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

- Aliments du Québec (s. d.). « Ferme Vianney et Marguerite Turcot Inc. » dans *Outaouais*, [En ligne],
<<https://www.alimentsduquebec.com/fr/aliments-dici/entreprises/ferme-vianney-et-marguerite-turcot-inc>> (Consulté le 29 mai 2018).
- Anadón, Marta (2006). « La recherche dite “qualitative” : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents », *Recherches qualitatives*, vol. 26, no. 1, pp. 5-31, [En ligne],
<[http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26\(1\)/manadon_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26(1)/manadon_ch.pdf)> (Consulté le 30 décembre 2016).
- Anadón, Marta et François Guillemette (2007). « La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? », *Recherches qualitatives*, hors série, no. 5, Actes du colloque Recherche qualitative : Les questions de l'heure, pp. 26-37, [En ligne],
<http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/anadon.pdf> (Consulté le 30 décembre 2016).
- Andrew, Caroline (1994). « La présence gouvernementale » dans Chad Gaffield (dir.), *Histoire de l'Outaouais*, Coll. « Les régions du Québec », Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 461-492.
- Archambault, Michel et Jean-Philippe Waaub (2001). *Étude sur les entreprises liées à l'agrotourisme. Rapport final (ajusté pour publication)*, Étude présentée à l'Union des producteurs agricoles pour le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 51 p., [En ligne],
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/projet_pilote.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Archambault, Michel, Jean-Philippe Waaub et Hélène Huard (2001). « L'apport économique régional de l'agrotourisme. Le cas de Chaudière-Appalaches au Québec », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 26-32.
- Arnstein, Sherry (1969). « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Planning Association*, vol. 35, no. 4, pp. 216-224.

- Assemblée nationale (2016). « Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec » dans *Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles*, [En ligne], <<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern/mandats/Mandat-25715/index.html>> (Consulté le 22 février 2016).
- Beaucage, André (1994). « De la manufacture aux services » dans Chad Gaffield (dir.), *Histoire de l'Outaouais*, Coll. « Les régions du Québec », Québec : Institut québécois de recherche sur la culture, pp. 493-540.
- Beaud, Stéphane et Florence Weber (2010). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Quatrième édition revue et augmentée, Paris : Éditions La Découverte, 334 p.
- Beaudet, Gérard (2005). « Aménagement du territoire et urbanisme : le Québec a-t-il su relever le défi de la planification? », *Organisations et territoires*, vol. 14, no. 3, pp. 5-12.
- Beaudet, Gérard (2007). « Dynamismes, enjeux et défis actuels » dans *Profession urbaniste*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 37-55.
- Beaudet, Gérard et Gérald Domon (2003). « Les territoires de l'émergence paysagère » dans Philippe Poullaouec Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Coll. « Paramètres », Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 63-84.
- Beaudet, Gérard et Mario Gauthier (2006). « Le Québec à l'heure du développement durable des territoires : sommes-nous prêts? », *L'Aménagiste*, hiver 2006, pp. 3-5.
- Bélangier, Mathieu (2018a). « Gatineau consulte pour développer sa zone agricole », *Le Droit*, 1^{er} mai 2018, [En ligne], <<https://www.ledroit.com/actualites/gatineau/gatineau-consulte-pour-developper-sa-zone-agricole-31c600d08d113811583f22569f271223>> (Consulté le 3 mai 2018).
- Bélangier, Mathieu (2018b). « Les terres agricoles sous-utilisées et en proie à la spéculation », *Le Droit*, 8 avril 2018, [En ligne], <<https://www.ledroit.com/actualites/gatineau/les-terres-agricoles-sous-utilisees-et-en-proie-a-la-speculation-83b6025943c1bd758507a938eb6050f8>> (Consulté le 10 avril 2018).

- Belley, Serge (2014). « La notion de "système régulateur spatialisé". Une notion opératoire féconde pour analyser et comparer la gouvernance et la transformation des territoires » dans Martin Robitaille et Marc-Urbain Proulx (dir.), *Sciences du territoire – Tome 2. Défis méthodologiques*, Coll. « Science régionale », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 119-139.
- Bernard, Alain J. M. (2013). « Paradigme » dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Nouvelle édition revue et augmentée, Paris : Éditions Belin, pp. 741-746.
- Bertrand, Pascale (2013). « Brome-Missisquoi. Enjeux et défis d'aménagement et de gouvernance », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, pp. 34-36.
- Bhatt, Vikram, Christopher R. Bryant et Salma Loudiyi (2011). « L'agriculture (péri)urbaine : tendances et dynamiques au Québec et en France » dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2011*, Montréal : Les Éditions du Boréal, pp. 476-482.
- Binet, Claire (2004a). « Éphémères fiançailles entre l'aménagement du territoire et une vision de développement territorial au Québec? », *Organisations et territoires*, Dossier : Aménagement du territoire au Québec, vol. 13, no. 1, pp. 91-100.
- Binet, Claire (2004b). « Le contrôle de l'étalement urbain au Québec : 25 ans de valse-hésitation », *Organisations et territoires*, Dossier : Aménagement du territoire au Québec, vol. 13, no. 1, pp. 83-90.
- Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau (2014a). *Portrait agroalimentaire de l'Outaouais*, MAPAQ, 9 p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait_Outouais_francais.pdf> (Consulté le 25 janvier 2018).
- Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau (2014b). *Portrait agroalimentaire. MRC La Vallée-de-la-Gatineau*, MAPAQ, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outouais/Portrait_Vallee_francais.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau (2014c). *Portrait agroalimentaire. MRC Les Collines-de-l'Outaouais*, MAPAQ, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outouais/Portrait_Collines_francais.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).

- Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau (2014d). *Portrait agroalimentaire. MRC Papineau*, MAPAQ, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Portrait_Papineau_francais.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau (2014e). *Portrait agroalimentaire. MRC Pontiac*, MAPAQ, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Portrait_Pontiac_francais.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Biron, François, Francisca Müller et Sylvain Pamerleau (2014f). *Portrait agroalimentaire. Ville de Gatineau*, MAPAQ, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Portrait_Gatineau_francais.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Blais, Pierre et Alain Caron (2007). *Fiche de veille. Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche?*, [En ligne], <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/agenda_21_schema_amenagement-plan_urbanisme.pdf> (Consulté le 6 février 2015).
- Blais, Pierre, Danielle Nadeau et Paul Arsenault (2013). « La ruralité en mutation », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, p. 17.
- Blouin, Chantal, Jean-Frédéric Lemay, Kausar Ashraf, Jane Imai et Lazar Konforti (2009). *Local Food Systems and Public Policy : A Review of the Literature*, Carleton University : Équiterre et The Centre for Trade Policy and Law, 49 p., [En ligne], <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/Local_Food_Systems_and_Public_Policy_-_A_Review_of_the_Literature_0.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Boisclair, Katerine et Judith Côté (2009). *Paysages du Québec. Manuel de bonnes pratiques*, Comité du patrimoine paysager estrien-Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, s. p.
- Bouchard, Roméo (2006). « L'échec des politiques de développement régional » dans *Y a-t-il un avenir pour les régions? Un projet d'occupation du territoire*, Montréal : Les Éditions Écosociété, pp. 44-71.
- Bourdeau, Laurent (2001). « La relation tourisme-ruralité », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, p. 3.

- Bourdeau, Laurent, Maurice Doyon et Dorothée Donne (2001). « Une typologie des agriculteurs qui diversifient leurs activités vers le tourisme. Une approche phénoménologique », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 1, pp. 63-71.
- Bourdeau, Laurent, Pascale Marcotte et Maurice Doyon (2002). *Revue de littérature. Les définitions de l'agrotourisme*, Revue de littérature présentée au Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 24 p., [En ligne], <<http://www.agrireseau.qc.ca/marketing-agroalimentaire/documents/uldefinitions.pdf>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Bourdin, Alain (2000). « Gouvernance » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR-Éditions de l'Aube, pp. 42-43.
- Boutin, Denis (2004). *Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement. Tendances et perspectives*, Conférence présentée dans le cadre du 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Vers une politique agricole visionnaire », Sherbrooke, 11 juin 2004, Ministère de l'Environnement du Québec, Direction du milieu rural, s. p., [En ligne], <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/milieu_agri/agricole/publi/tendance-perspect.pdf> (Consulté le 24 mars 2016).
- Brisson, Geneviève, Mary Richardson et Dominique Gagné (2010). *Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines*, Institut national de santé publique du Québec, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, 83 p., [En ligne], <https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1169_RelAgriculQualiteVieCommuRuraPeriurbai.pdf> (Consulté le 24 mars 2016).
- Bryant, Christopher R. (2009). *Multifonctionnalité et le développement des territoires ruraux : conceptualisation, mise en œuvre et défis*, Document présenté au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 30 p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/Multifonctionnalite-et-le-developpement-des-territoires>> (Consulté le 21 juillet 2015).
- Bryant, Christopher R. et Claude Marois (1998). « Franges et agricultures périurbaines dans la région de Montréal », dans Claude Manzagol et Christopher R. Bryant (dir.), *Montréal 2001 : visages et défis d'une métropole*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 159-169.
- Bryant, Christopher R. et Ghaliya Chahine (2010). « Pour un rapprochement entre urbanité et agriculture, ou la protection de l'agriculture par le développement local et la multifonctionnalité », *Développement social*, Dossier : Villes et campagnes, une complicité à cultiver, vol. 11, no. 2, pp. 36-37.

- Bullock, Simon (2000). *The Economic Benefits of Farmers' Markets*, Londres : Friends of the Earth, 29 p., [En ligne],
<[https://www.foe.co.uk/sites/default/files/downloads/farmers_ markets.pdf](https://www.foe.co.uk/sites/default/files/downloads/farmers_markets.pdf)> (Consulté le 12 décembre 2016).
- CAAAQ (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Propositions pour une agriculture durable et en santé*. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 272 p.
- Cadieux-Gagnon, Alexis (2012). « Démystifier les circuits courts de commercialisation », *Journal La Nouvelle agricole*, avril 2012, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/journal/avril2012/Pages/D%C3%A9mystifierlescircuitscourtsdecommercialisation.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caouette, Dominique (dir.) (2010). Dossier : Au-delà de la crise alimentaire : la souveraineté alimentaire. Repenser l'agriculture, *Possibles*, vol. 34, no. 1-2, [En ligne],
<<http://redtac.org/possibles/category/souverainete-alimentaire-vol-34-no-1-2-ete-2010/>> (Consulté le 28 mars 2016).
- CAPERN (2015). *Examen des orientations, des activités et de la gestion administrative de la Commission de protection du territoire agricole du Québec*, Québec : Assemblée nationale, 10 p., [En ligne],
<<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/capern-41-1/index.html#documentsReflexion>> (Consulté le 31 août 2017).
- Caron, Alain (2009). *La municipalité régionale de comté. Compétences et responsabilités. Guide explicatif*, 2e édition, MAMROT, 78 p., [En ligne],
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/competences_mrc.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015a). « Acteurs et processus » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015b). « Acteurs et processus. Comité consultatif agricole » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/comite-consultatif-agricole/>> (Consulté le 2 novembre 2015).

- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015c). « Outils de planification » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015d). « Outils de planification. Grandes orientations d'aménagement du territoire » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/grandes-orientations-damenagement-du-territoire/>>
(Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015e). « Outils de planification. Plan d'action du schéma d'aménagement et de développement » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/plan-daction-du-schema-damenagement-et-de-developpement/>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015f). « Outils de planification. Règle de conformité » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<https://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/regle-de-conformite/>> (Consulté le 26 septembre 2017).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015g). « Outils de planification. Schéma d'aménagement et de développement » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/schema-damenagement-et-de-developpement/>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015h). « Outils de planification. Vision stratégique » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/vision-strategique/>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Caron, Alain et Roger P. Martel (2015i). « Outils de réglementation. Contrôle des activités en zone agricole » dans *Guide La prise de décision en urbanisme*, MAMOT, [En ligne],
<<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/controle-des-activites-en-zone-agricole/>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- CETAB+ (s. d.). Agriculture de proximité, [En ligne],
<<http://www.cetab.org/agriculture-de-proximite>> (Consulté le 2 novembre 2015).

- Chalifour, Patrick, Claire Binet, Michel Gonthier, Desneiges Pepin et Marlène Thibouhot (2001). *Problématique de développement de l'agrotourisme au regard de l'aménagement et de la protection du territoire agricole*, 2e édition, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, 90 p.
- Charmillot, Maryvonne et Caroline Dayer (2007). « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *Recherches qualitatives*, hors série, no. 3, Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative, Association pour la recherche qualitative, pp. 126-139., [En ligne], <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Charmillot_et_Dayer-FINAL2.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- Chevrier, Jacques (2010). « La spécification de la problématique » dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, 5e édition, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp. 53-87.
- Chiasson, Guy et Édith Leclerc (2010). « La multifonctionnalité forestière à l'épreuve de la distance : réflexions à partir de deux localités de la périphérie québécoise » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 161-176.
- Chinnakonda, Dilip et Laura Telford (2007). *Les économies alimentaires locales et régionales au Canada : rapport sur la situation*, Ottawa : Agriculture et Agroalimentaire Canada, 45 p., [En ligne], <http://www5.agr.gc.ca/ressources/prod/doc/pol/pub/econ_can/pdf/econ_can_f.pdf> (Consulté le 12 décembre 2016).
- Cislaru, Georgeta, Chantale Claudel et Monica Vlad (2009). « Problématique de la recherche et hypothèse » dans *L'écrit universitaire en pratique*, Coll. « Méthodes en sciences humaines », Bruxelles : Éditions De Boeck Université, pp. 43-54.
- CMM (2012). *Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Un Grand Montréal attractif, compétitif et durable*, Montréal : CMM, 217 p.
- Conner, David S. (2003). *Community Supported Agriculture Pricing and Promotion Strategies : Lessons from Two Ithaca, NY Area Farms*, Ithaca, New York : Cornell University, College of Agriculture and Life Sciences, Department of Applied Economics and Management, 10 p., [En ligne], <http://publications.dyson.cornell.edu/outreach/extensionpdf/2003/Cornell_AEM_eb0307.pdf> (Consulté le 12 décembre 2016).

- Conseil agrotouristique des Cantons de l'Est, avec la collaboration du MAPAQ (2013). *Le pense-bête de l'agrotourisme*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/misemarche/Pages/pense_bete.aspx> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Côté, Marie-Hélène (dir.) (2008). Dossier : La souveraineté alimentaire, *À bâbord!*, no. 23, février-mars 2008, [En ligne], <https://www.ababord.org/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=65> (Consulté le 28 mars 2016).
- Côté, Serge (2014). « L'approche monographique. Une voie pour pratiquer la transversalité? » dans Martin Robitaille et Marc-Urbain Proulx (dir.), *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques*, Coll. « Science régionale », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 141-156.
- Courcier, Sabine et Marie-Odile Trépanier (2009). « Planification et moyens d'action » dans Gérald Domon (dir.), *Le paysage humanisé au Québec. Nouveau statut, nouveau paradigme*, Coll. « Paramètres », Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 237-314.
- CPTAQ (s. d.). *La CPTAQ et les activités récréotouristiques en zone agricole. Bilan de nos décisions (2000-2008)*, 22 p., [En ligne], <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/Rapport_agrotourisme_31_mars_2011.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- CPTAQ (1999). *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en bref*, s. p. [En ligne], <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/loi_en_bref.pdf> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2001). *L'objectif de la LPTAA en lien avec la mission, la compétence et les critères décisionnels de la Commission. Évolution depuis 1996*, 5 p., [En ligne], <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/criteres_de_decision.pdf> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2007). *Compétence*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=26&MP=74-147>> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2010a). *Décrets des six régions désignées*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=119&MP=18-143>> (Consulté le 17 juillet 2015).

- CPTAQ (2010b). *Transformation et mise en marché des produits de la ferme. Un pas de plus pour le développement des activités agricoles*, s. p., [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/TRANSFOR.pdf>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- CPTAQ (2013a). *Fonctions*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=82&MP=74-147>> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2013b). *La décision*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=88&MP=74-147>> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2014a). *Le zonage agricole a 35 ans*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28&MP=74-147>> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2014b). *Mission et mandat*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=27&MP=74-147>> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2015). *Les critères de décision*, [En ligne], <<http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=90&MP=74-147>> (Consulté le 17 juillet 2015).
- CPTAQ (2016a). *Carte interactive du Québec – Vue d’ensemble de la zone agricole*, [En ligne], <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel_2015-2016/cptaq.html> (Consulté le 12 septembre 2017).
- CPTAQ (2016b). *Rapport annuel de gestion 2015-2016*, Québec : Gouvernement du Québec, pp. 60-63, [En ligne], <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel_2015-2016/contenu/pdf/rapport1.pdf> (Consulté le 7 avril 2017).
- Crozier, Michel et Ehrard Friedberg (1977). *L’acteur et le système*, Coll. « Sociologie politique », Paris : Éditions du Seuil.
- Debailleul, Guy (1998). « Le processus d’intensification de l’agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une rétrospective à méditer », *Vecteur environnement*, vol. 31, no. 2, pp. 49-54.

- Debailleul, Guy (2001). « Tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 52-59.
- Debailleul, Guy (2008). *Analyse comparative des réglementations environnementales concernant les productions animales et position relative du Québec*, Rapport d'étude préparé pour le Ministère de l'Environnement du Québec, Québec : Université Laval, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, 197 p.
- Deshaies, Laurent (2003). « Une co-construction terroir-territoire-identité. Le cas de Dunham en Estrie » dans Frédéric Lasserre et Aline Lechaume (dir.), *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*, Coll. « Géographie contemporaine », Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 215-231.
- Deshaies, Laurent et Sophie Lesage (2002). « L'agrotourisme, un nouveau type de rapport à l'espace agricole » dans Roch Côté et Michel Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2003. Toute l'année sociale, politique, économique et culturelle*, Anjou : Éditions Fides, pp. 326-332.
- Devisme, Laurent (2013). « Planification » dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Nouvelle édition revue et augmentée, Paris : Éditions Belin, pp. 789-790.
- Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles*, L.R.Q., c P-41.1, r 5.
- Domon, Gérald et Julie Ruiz (2010). « Vers une stratégie de prise en compte du caractère multifonctionnel des paysages : défis et pistes d'interventions en zone d'intensification agricole » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 177-194.
- Domon, Gérald et Julie Ruiz (2015). *Méthodes et techniques de caractérisation et d'évaluation des paysages ruraux. De l'état des lieux au diagnostic des paysages ordinaires, Paysages maskoutains*, 347 p., [En ligne], <<http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1169411.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- Domon, Gérald, Sylvain Paquette, Julie Ruiz et Louis Roy (2008). *Recomposition sociodémographique, transformations des territoires et valorisation des paysages des milieux ruraux du sud du Québec. Bilan et enseignements de 10 ans de recherche (1998-2008)*, XLVe colloque de l'association de science régionale de langue française (ASRDLF), Université du Québec à Rimouski, 25 août 2008, [En ligne], <<http://www.neoruraux.ucs.inrs.ca/PDF/Domon.pdf>> (Consulté le 25 mars 2016).

- Donadieu, Pierre (1999). « Campagnes urbaines : de la réalité aux symboles » dans Philippe Poullaouec-Gonidec, Michel Gariépy et Bernard Lassus (dir.), *Le paysage. Territoire d'intentions*, Montréal : Éditions L'Harmattan, pp. 79-93.
- Doucet, Chantale (2011a). « L'agriculture multifonctionnelle, une priorité de développement pour plusieurs régions québécoises », *Revue Vie économique*, vol. 2, no. 4, 11 p., [En ligne],
<http://www.eve.coop/mw-contenu/revues/11/95/RVE_vol2_no4_Doucet.pdf>
(Consulté le 17 juillet 2015).
- Doucet, Chantale (2011b). « Revue de littérature scientifique québécoise sur l'agriculture et le développement territorial », *Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)*, Série : Recherches, no. 43, 48 p.
- Doucet, Chantale, en collaboration avec Élodie Plassin et Amandine Cochard, sous la direction de Martin Robitaille (2014). *Portrait économique de l'Outaouais 2014*, Comité de développement économique régional de l'Outaouais de la Chambre de commerce de Gatineau, 57 p., [En ligne],
<<http://ccgatineau.ca/forum/docs/PortraitEconomique2014vf.pdf>> (Consulté le 17 novembre 2016).
- Doyon, Mélanie, Fabien Loyer et Maude Desrosiers-Côté (2017). « Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Un nouvel instrument de l'action publique ou "une bonne excuse" » dans Serge Belley et Diane Saint-Pierre (dir.), *L'administration des territoires et les instruments de l'action publique*, Coll. « Administration publique et gouvernance », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 53-76.
- Duchesne, Pierre et Denis Y. Charlebois (2013). *Caractérisation du territoire agricole*, Rapport déposé au Conseil des maires le 22 janvier 2013, Campbell's Bay : MRC Pontiac, 147 p., [En ligne],
<<http://www.mrcpontiac.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-Characterisation-agricole-FR.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- Dufour, Emmanuel et Pierre Gardembas (2007). *Projet tutoré : Vente à la ferme, impacts pour l'exploitation*, Université de Picardie Jules Verne : Institut Universitaire et Technologique d'Amiens, Département Génie Biologique, 27 p., [En ligne],
<<http://www.agrireseau.qc.ca/grandsgebiers/documents/Projet%20Gardembas-Dufour.pdf>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Dugas, Clermont (1991). « Dévitalisation et décentralisation dans l'Est-du-Québec » dans Jacques Chevalier, Bruno Jean, Juan-Luis Klein et Nicole Sztokman (dir.), *De la Loire au Saint-Laurent. Des régions rurales face aux recompositions socioterritoriales*, Rimouski : GRIDEQ, GRIR, CNRS, URA 915, pp. 111-124.

- Dugas, Clermont (2006). « La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Une loi essentielle mais contestée dans ses modalités d'application » dans Michel Venne et Antoine Robitaille (dir.), *L'annuaire du Québec 2006. Les défis du Québec*, Anjou : Éditions Fides, pp. 538-544.
- Dugas, Clermont (2007a). *Impacts de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans les localités à l'extérieur de la plaine de Montréal*, Université du Québec à Rimouski, Département de biologie, chimie et géographie, 40 p., [En ligne], <http://www.uqar.ca/files/uqar-info/impacts_de_la_loi_a_l'exterieur_de_la_plaine_de_montreal.doc> (Consulté le 5 mai 2015).
- Dugas, Clermont (2007b). *La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et le développement rural et agricole*, Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 12 p., [En ligne], <http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/memoire3/01-64-R-Dugas_Clermont.pdf> (Consulté le 5 mai 2015).
- Dugas, Clermont (2010). « Aider les municipalités dévitalisées ou protéger le territoire agricole? » dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2010. Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui*, Montréal : Les Éditions du Boréal, pp. 413-418.
- Dugas, Clermont (2011). *Impacts de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans la vallée du Saint-Laurent*, Université du Québec à Rimouski, Département de biologie, chimie et géographie, 38 p., [En ligne], <http://www.uqar.ca/files/uqar-info/impacts_de_la_loi_dans_la_vallee_du_saint-laurent.doc> (Consulté le 5 mai 2015).
- Dupriez, Agnès (2013). « Le rat des villes et le rat des champs ou pourquoi favoriser la complémentarité rurale-urbaine », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : la ruralité en mutation, été 2013, pp. 26-27.
- Emelianoff, Cyria (2002). « Les experts au pouvoir, les experts du pouvoir » dans Serge Wachter et al. (dir.), *L'aménagement en 50 tendances*, La Tour d'Aigues : DATAR-Éditions de l'Aube, pp. 176-179.
- Englobe Corp. (2017). *Plan de développement de la zone et des activités agricoles. Portrait mis à jour*, Ville de Gatineau : Gatineau, Version du 14 septembre, 94 p., [En ligne], <http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques_2018/plan_developpement_zone_activites_agricoles/20180418_portrait.fr-CA.pdf> (Consulté le 3 mai 2018).

Englobe Corp. (2018). *Diagnostic. Plan de développement de la zone et des activités agricoles (PDZAA)*, Version révisée de février 2018, Ville de Gatineau : Gatineau, 36 p. et annexes, [En ligne], <http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques_2018/plan_developpement_zone_activites_agricoles/20180418_diagnostic.fr-CA.pdf> (Consulté le 3 mai 2018).

Équiterre (s. d.). Réseau des fermiers de famille, [En ligne], <<http://www.equiterre.org/projet/reseau-des-fermiers-de-famille>> (Consulté le 9 mars 2017).

Équiterre (2007). *Le marché de l'ASC au Québec*, Montréal : Équiterre, 114 p., [En ligne], <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/marche_ASC-au-quebec.pdf> (Consulté le 17 décembre 2016).

FAO (1999). *Conclusions de la Conférence sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture et des terroirs (Maastricht, Pays-Bas, septembre 1999)*, [En ligne], <http://www.fao.org/docrep/meeting/x3577f.htm#P40_5418> (Consulté le 16 octobre 2016).

Faure, Alain (2011). « Action publique territoriale » dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris : Les Presses de Sciences Po, pp. 27-33.

Ferdous, Cherkaoui (2013). « La multifonctionnalité du territoire. Une lunette sans œillères », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : la ruralité en mutation, été 2013, pp. 28-29.

Ferris, L. et B. Behman (1994). « Farmers and Consumers Unite in Community Shared Agriculture », *Alternatives*, vol. 20, no. 4, pp. 9-10.

Fijalkow, Yankel (2002). *Sociologie de la ville*, Coll. « Repères », Paris : Éditions La Découverte, 122 p.

« Fonction » (2014). Dans Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, nouvelle édition millésime 2014, Paris : Dictionnaires Le Robert, p. 1068.

Fontaine, Nicolas (2013). « Initiatives porteuses en ruralité », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, pp. 37-38.

Fortin, Marie-José et Mario Handfield, avec la collaboration d'Abigaïl Rezelman (2010). *Le territoire comme ressource construite dans l'industrie bioalimentaire : de la production au milieu de vie. Étude de cas comparés d'entreprises établies au Bas-Saint-Laurent, en Chaudière-Appalaches et en Gaspésie (Québec, Canada)*, Rapport de recherche remis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Université du Québec à Rimouski : Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, 97 p., [En ligne], <http://www.uqar.ca/files/developpement-territorial/fortin-handfield_et_alii_-_2010_-_rapport_projet_entente_crtd-mamr.pdf> (Consulté le 5 novembre 2015).

Friedmann, John (1987). *Planning in the Public Domain : From Knowledge to Action*, Princeton : Princeton University Press, 229 p.

Gagné, Jean-Charles (2015). « Les libéraux veulent rouvrir la loi sur le zonage agricole », *La Terre de chez nous*, 5 janvier 2015, [En ligne], <<http://www.laterre.ca/actualites/politique/les-liberaux-veulent-rouvrir-la-loi-sur-le-zonage-agricole.php>> (Consulté le 22 février 2016).

Gagné, Stéphane (2017). « Le syndicat agricole fait connaître ses revendications », *Le Devoir*, 18 novembre 2017, [En ligne], <<https://www.ledevoir.com/politique/regions/513087/le-syndicat-agricole-fait-connaître-ses-revendications-au-monde-municipal>> (Consulté le 10 avril 2018).

Gagnon, Yves-Chantal (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche*, 2e édition, Presses de l'Université du Québec : Québec, 123 p.

Gauthier, Mario, Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier (2008). « Conclusion. Planification territoriale, débat public et développement durable : une triangulation complexe aux contours incertains » dans Mario Gauthier, Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 329-346.

Girard, Pierre-Olivier (2015). *Plan de développement de la zone agricole. Comment établir un bon diagnostic?*, MAPAQ, 11 p., [En ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_Etablirdiagnostic.pdf> (Consulté le 7 mai 2018).

Gouvernement du Québec (2016). « Superficie du territoire zoné agricole, Québec » dans *Banque de données des statistiques officielles sur le Québec*, [En ligne], <http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPER8ZV32H4563840483453;9qR&p_lang=1&p_id_raprt=2081> (Consulté le 6 avril 2017).

- Gouvernement du Québec (2018). « Fiche du terme – Région ressource » dans *Thésaurus de l'activité gouvernementale*, Portail Québec, [En ligne], <<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=10756>> (Consulté le 17 janvier 2018).
- Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux (2011a). *La Multifonctionnalité en action*, Rapport remis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 23 p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Autre/La-multifonctionnalite-en-action-recueil-de-projets>> (Consulté le 20 mars 2015).
- Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux (2011b). *La multifonctionnalité : un outil pour mieux voir, comprendre et développer le territoire*, Rapport remis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 13 p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/fr/Achat/Guide/La-multifonctionnalite-un-outil-pour-mieux-voir-comprendre-et-developper-le-territoir>> (Consulté le 20 mars 2015).
- Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux (2011c). *La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire*, Rapport remis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 70 p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Autre/La-multifonctionnalite-un-regard-neuf-sur-le-territoire-rapport>> (Consulté le 20 mars 2015).
- Guay, Louis (2005a). « Les options de l'aménagement du territoire à la lumière des enjeux environnementaux », *Organisations et territoires*, vol. 14, no. 3, pp. 25-37.
- Guay, Pierre-Yves (2005b). « La dérive technocratique de l'urbanisme québécois » dans Pierre Delorme (dir.), *La ville autrement*, Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, pp. 211-244.
- Guillemette, Éric (2010). *La vision stratégique du développement. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, MAMROT, Coll. « Planification territoriale et développement durable », 67 p., [En ligne], <https://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/developpement_durable/guide_vision_strategique_developpement.pdf> (Consulté le 30 avril 2018).
- Healey, Patsy (2003). « The Communicative Turn in Planning Theory and its Implications for Spatial Strategy Formation » dans Scott Campbell et Susan S. Fainstein, *Readings in Planning Theory*, Oxford : Blackwell publishing.
- Hamel, Pierre et Bernard Jouve (2006). *Un modèle québécois? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 142 p.

- Hamel, Thérèse et Michel Morisset (1995). « Les facteurs déterminants de l'implication des femmes en agriculture au Québec », *Recherches féministes*, vol. 8, no. 2, pp. 67-90.
- Handfield, Mario (2010). « La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture : quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales? » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 137-154.
- Henriet, Dominique (s. d.). « Externalité, économie », *Encyclopaedia Universalis*, 5 p., [En ligne], <<http://proxybiblio.uqo.ca:2214/encyclopedie/pdf/externalite-economie/>> (Consulté le 9 octobre 2018).
- Jean, Bruno (1991). « La ruralité québécoise contemporaine : principaux éléments de spécificité et de différenciation » dans Bernard Vachon (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états. Textes produits aux États généraux du Québec rural*, Montréal : Les Éditions du Boréal, pp. 81-105.
- Jean, Bruno (1997). « La ruralité québécoise. Identité et recomposition du monde rural contemporain » dans *Territoires d'avenir. Pour une sociologie de la ruralité*, Coll. « Science régionale », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 37-63.
- Jean, Bruno (2008). « Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente » dans Guy Massicotte (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*, Coll. « Science régionale », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 283-313.
- Jean, Bruno (2009). *La multifonctionnalité des territoires ruraux : une nouvelle figure de la ruralité et une nouvelle perspective de développement territorial*, Document présenté au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, s. p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/Une-nouvelle-figure-de-la-ruralite-et-une-nouvelle-pers>> (Consulté le 21 juillet 2015).
- Jean, Bruno (2010). « La multifonctionnalité des territoires ruraux : une nouvelle perspective de développement territorial » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 211-228.
- Jean, Bruno (2013). « La ruralité au Québec. Une réalité en recomposition », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, pp. 20-23.

- Jean, Bruno et Danielle Lafontaine (dir.) (2010). *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, 228 p.
- Jean, Bruno et Daniel Mercier-Gouin, avec la collaboration de Majella Simard (2002). *Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et à l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région de Chaudière-Appalaches*, Rapport final présenté au Comité régional sur les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches sous la coordination du CLD des Etchemins, Université du Québec à Rimouski : Chaire de recherche du Canada en développement rural, 124 p.
- Jean, Bruno, Lawrence Desrosiers et Stève Dionne (2014). *Comprendre le Québec rural*, 2e édition revue et augmentée, Université du Québec à Rimouski : Chaire de recherche du Canada en développement rural – GRIDEQ – CRDT, 166 p.
- Lafontaine, Danielle et Bruno Jean (2010). « Présentation introductive. La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : des enjeux multiples et cruciaux » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. ix-xxvi.
- Lamine, Claire (2005). « Settling Shared Uncertainties : Local Partnerships between Producers and Consumers », *Sociologia Ruralis*, vol. 45, no. 4, pp. 324-345.
- La Trobe, Helen et Friends of the Earth (2002). *Local Food, Future Directions*, Londres : Friends of the Earth, 69 p., [En ligne], <https://www.foe.co.uk/sites/default/files/downloads/local_food_directions.pdf> (Consulté le 12 décembre 2016).
- « La vision du gouvernement pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois » (2008). *Le Bulletin des agriculteurs. La référence en nouvelles technologies agricoles au Québec*, [En ligne], <<https://www.lebulletin.com/actualites/la-vision-du-gouvernement-pour-lavenir-de-lagriculture-et-de-lagroalimentaire-qubcois-9061>> (Consulté le 30 août 2017).
- Le Groupe Type (1997). *Étude sur le tourisme rural au Québec relié au monde agricole, Étude présentée à la Maison de l'Union des producteurs agricoles du Québec*, 110 p., [En ligne], <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/t_rural.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Léonard, Jacques (1982). « La MRC, une institution politique d'avenir », *Municipalité*, Québec : MAM.

Leroux, Guy (2001). « L'agrotourisme au Québec. Bref rappel historique », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 4-6.

Létourneau, Jocelyn (2006). « Comment circonscrire un sujet de recherche » dans *Le coffre à outils du chercheur débutant. Guide d'initiation au travail intellectuel*, Montréal : Les Éditions du Boréal, pp. 185-192.

Léveillé, Jacques (1982). « Introduction. Avant les grandes manœuvres... » dans Jacques Léveillé (dir.), *L'aménagement du territoire au Québec. Du rêve au compromis*, Montréal : Éditions Nouvelle Optique, pp. 7-10.

Lewis, Paul (2004). « Les pratiques de l'urbanisme au Québec, 1961-2001 : continuité ou renouvellement? » dans Gérard Beudet (dir.), *L'institut d'urbanisme 1961-1962/2001-2002. Un urbanisme ouvert sur le monde*, Montréal : Éditions Trames, pp. 73-83.

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, L.Q. 2015, c 8.

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., c A-19.1.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c P-41.1.

Loi sur les producteurs agricoles, L.R.Q., c P-28.

Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, L.Q. 2017, c 13.

Mamdy, Jean-François, Nathalie Disez et Monique Begon (2001). « Agritourisme et territoires. Le cas du Massif central », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 44-51.

MAMM (2001). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles*. Document complémentaire révisé, 43 p., [En ligne],
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_aménagement_agricole.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).

- MAMOT (s. d.a). *Foire aux questions – Dissolution des Conférences régionales des élus (CRÉ)*, [En ligne], <<https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/gouvernance-municipale-en-developpement-local-et-regional/pour-plus-de-precisions/foire-aux-questions-dissolution-des-conferences-regionales-des-elus-cre/>> (Consulté le 30 avril 2018).
- MAMOT (s. d.b). *Portrait global de la planification régionale et métropolitaine*, [En ligne], <<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/portrait-global-de-la-planification-regionale-et-metropolitaine/>> (Consulté le 5 avril 2017).
- MAMOT (s. d.c). *Programmes. Fonds de développement des territoires (FDT)*, [En ligne], <<https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-de-developpement-des-territoires-fdt/>> (Consulté le 15 mai 2018).
- MAMOT (2014a). *Le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec*, 25 p., [En ligne], <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/fiscalite_organismes_municipaux.pdf> (Consulté le 7 janvier 2016).
- MAMOT (2014b). *L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014*, 20 p., [En ligne], <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/organisation_municipale/organisation_territoriale/organisation_municipale.pdf> (Consulté le 3 novembre 2015).
- MAMOT (2016). *Région administrative 07 : Outaouais*, s. p., [En ligne], <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartothèque/Region_07.pdf> (Consulté le 6 avril 2017).
- MAMOT (2017). « Projet de loi n° 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs », *Muni-express. Affaires municipales et Occupation du territoire*, no. 6, 31 p., [En ligne], <https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Muni_express/muni_express_pl_122.pdf> (Consulté le 28 août 2017).
- MAMR (2005). *Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. La protection du territoire et des activités agricoles. Addenda au document complémentaire révisé. Précisions relatives à l'encadrement des élevages à forte charge d'odeur, en particulier porcins, et à la protection du milieu naturel*, 61 p., [En ligne], <https://www.mamot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/orientations_gouvernementales/orientations_aménagement_agricole_addenda.pdf> (Consulté le 8 mai 2018).

- MAMR (2007). *Fiche de veille. La réforme du cadre de planification instauré par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Diagnostic de l'application de la loi*, 25 p., [En ligne], <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/veille/diagnostic_application_loi.pdf> (Consulté le 6 février 2015).
- MAMROT (2009). *La municipalité régionale de comté. Compétences et responsabilités. Guide explicatif*, 2e édition, 78 p., [En ligne], <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/amenagement_territoire/documentation/competences_mrc.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAMROT (2010). « Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme », *Muni-express. Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire*, no. 12, [En ligne], <<https://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2010/n-12-14-decembre-2010/>> (Consulté le 6 février 2015).
- MAMROT (2011). « Projet de loi n°47 – Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme », *Muni-express. Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire*, no. 17, [En ligne], <<https://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/bulletin-muni-express/2011/n-17-15-decembre-2011/>> (Consulté le 6 février 2015).
- MAMROT (2013a). *Des modèles de démarches. The Natural Step*, [En ligne], <<https://www.mamrot.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/the-natural-step/>> (Consulté le 1er mars 2018).
- MAMROT (2013b). *Liste des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires*, 5 p., [En ligne], <https://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/liste-indicateurs-OVT.pdf> (Consulté le 12 janvier 2017).
- MAMROT (2013c). *Politique nationale de la ruralité 2014-2024. Une approche intersectorielle pour agir ensemble au sein de la MRC!*, Québec : Les Publications du Québec, 57 p.
- MAPAQ (s. d.a). *La multifonctionnalité de l'agriculture en pratique*, 29 p., [En ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/La_multifonctionnalite_en_pratique.pdf> (Consulté le 27 avril 2016).
- MAPAQ (s. d.b). *La multifonctionnalité de l'agriculture. Projet La route des couleurs : mise en valeur des paysages et préservation du patrimoine agricole des Basques*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_MRCdesBasques.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).

- MAPAQ (s. d.c). *Proposition d'une démarche d'élaboration d'un PDZA. Aide-mémoire*, s. p., [En ligne],
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/GuidePDZAAideMemoire_validation.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2009). *Programme Diversification et commercialisation en circuit court en région*, 8 p., [En ligne],
<http://www.equiterre.qc.ca/sites/fichiers/programme_diversification_et_commercialisation_en_circuit_court_en_region_signe.pdf> (Consulté le 1^{er} mars 2017).
- MAPAQ (2010a). *Diversification et développement des circuits courts de commercialisation : enjeux stratégiques et pistes d'action prioritaires pour l'agriculture et l'agroalimentaire du Québec*, Rapport du Groupe consultatif sur la diversification et le développement des circuits courts de commercialisation, 33 p.
- MAPAQ (2010b). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture*, 11 p., [En ligne],
<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=9363> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2011a). *Donner le goût du Québec. Livre vert pour une politique bioalimentaire. Agriculture, pêcheries et alimentation*, 61 p., [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/MapaqBrochureLivreVert.pdf>> (Consulté le 17 février 2016).
- MAPAQ (2011b). *La multifonctionnalité de l'agriculture. Exemples de projets*, s. p., [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche-exemple.pdf>> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2011c). *La multifonctionnalité de l'agriculture. Projet Les cantons d'Argenteuil : redynamiser l'agriculture pour occuper le territoire*, s. p., [En ligne],
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_MRCDArgenteuil.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012a). *La multifonctionnalité de l'agriculture. Projet de la MRC de Charlevoix : mise en valeur du patrimoine vivant et historique de la production de vaches canadiennes*, s. p., [En ligne],
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_MRCdeCharlevoix.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).

- MAPAQ (2012b). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Accessibilité à l'espace rural*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_accessibiliteespacerrural.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012c). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Bâtiments agricoles d'intérêt*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_batimentsdinteret.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012d). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Cultures paysagères*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_culturespaysageres.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012e). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Mise en valeur des cultures et élevages patrimoniaux*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_culturesetelevagespatrimoniaux.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012f). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Pâturages*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_paturage.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012g). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Remise en état des terres en friche*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_terresenfriche.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2012h). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Objectifs du Programme*, s. p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_objectifsprogramme.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2013a). Développement régional, [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Developpementregional.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2013b). *Fiche d'information. La multifonctionnalité de l'agriculture*, 5 p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/definition_multifonctionnalite.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).

- MAPAQ (2013c). *Politique de souveraineté alimentaire*, 48 p., [En ligne],
<http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_72355&process=Original&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz> (Consulté le 18 février 2016).
- MAPAQ (2013d). *Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture. Fiche d'information. Pratiques agroforestières*, s. p., [En ligne],
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multifonctionnalite/Fiche_agroforesterie.pdf> (Consulté le 20 juillet 2015).
- MAPAQ (2014). *Occasions d'affaires*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Occasionaffaires.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015a). *Agrotourisme*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/Pages/Agrotourisme.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015b). *Agrotourisme*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015c). *Agrotourisme*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/outaouais/Pages/Agrotourisme.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015d). *Agrotourisme en chiffres*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015e). *Commercialisation en circuit court*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/Profil/commercialisation/Pages/Commercialisationencircuitcourt.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015f). *Mise en marché de proximité*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/marcheproximite/Pages/Marchedeproximite.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2015g). *Multifonctionnalité*, [En ligne],
<<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx>> (Consulté le 20 juillet 2015).

- MAPAQ (2015h). *Plan de développement de la zone agricole (PDZA)*, [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/PDZA.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- MAPAQ (2016). *Programme Proximité*, 12 p., [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeproximite.pdf>> (Consulté le 28 août 2017).
- MAPAQ (2017a). *Agriculture biologique*, [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/alimentsbio.aspx>> (Consulté le 13 février 2018).
- MAPAQ (2017b). *L'Outaouais : plus proche de la nature*, [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/outaouais/profilregion/Pages/Profildelaregion.aspx>> (Consulté le 2 décembre 2017).
- Marchand, Anne (2010). « L'agriculture au Québec : transformations et innovations » dans Louis Favreau et Chantale Doucet, *L'agriculture au Québec : transformations et innovations. Entrevue réalisée avec Chantale Doucet, doctorante en sciences sociales appliquées à l'UQO*, Carnet de Louis Favreau, Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC), [En ligne], <<http://jupiter.uqo.ca/ries2001/carnet/spip.php?article40>> (Consulté le 1er février 2018).
- Marchand, Catherine (2012). *La ville de demain*, Rapport de recherche réalisé pour le compte du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 282 p., [En ligne], <https://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/observatoire_municipal/etudes_donnees_statistiques/ville_de_demain.pdf> (Consulté le 1er mai 2018).
- Marcotte, Pascale et Laurent Bourdeau (2004). *L'agrotourisme dans la région de l'Outaouais. Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des producteurs agrotouristiques et des organisations liées à l'agrotourisme*, Rapport final présenté à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à Tourisme Québec, 39 p.
- Marcotte, Pascale, Laurent Bourdeau et Maurice Doyon (2006). « Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme? Une analyse comparative », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 25, no. 3, pp. 59-67.
- Marois, Claude (2010). « Pour une meilleure compréhension de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles », *Développement social*, Dossier : Villes et campagnes, une complicité à cultiver, vol. 11, no. 2, pp. 12-13.

- Martin, Paul-Louis (2003). « Créneaux, niches et circuits courts : le terroir monte à l'assaut » dans Michel Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, Anjou : Éditions Fides, pp. 859-869.
- Massardier, Gilles (2011). « Aménagement » dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris : Les Presses de Sciences Po, pp. 33-39.
- Massicotte, Louis (1994). *Le plan d'action*, MAM, 36 p., [En ligne], <https://www.mamot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/amenagement_territoire/documentation/plan_action_schemas.pdf> (Consulté le 5 octobre 2018).
- Mazuel, Luc (2001). « Patrimoine culturel et tourisme rural. L'exemple de la France », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 7-14.
- Mead, Harvey (2010). « Reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : une avenue pour assurer leur pérennité? » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 155-160.
- Meadowcroft, James (2004). « Deliberative democracy » dans Robert F. Durant, Daniel J. Fiorino et Rosemary O'Leary (dir.), *Environmental Governance Reconsidered : Challenges, Choices and Opportunities*, Cambridge : MIT Press, pp. 183-217.
- Merlin, Pierre (2005a). « Aménagement du territoire » dans Pierre Merlin et Françoise Choay (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Nouvelle édition mise à jour (1ère édition Quadrige), Paris : Presses universitaires de France, pp. 41-47.
- Merlin, Pierre (2005b). « Planification » dans Pierre Merlin et Françoise Choay (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Nouvelle édition mise à jour (1ère édition Quadrige), Paris : Presses universitaires de France, pp. 661-662.
- Mermet, Laurent, Isabelle Dubien, Alexandre Emerit et Yann Laurans (2004). « Les porteurs de projets face à leurs opposants : six critères pour évaluer la concertation en aménagement », *Politiques et management public*, vol. 22, no. 1, pp. 1-22, [En ligne], <http://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_2004_num_22_1_2829> (Consulté le 1er août 2017).
- MÉSI (2016). *Outaouais. Portrait régional*, 11 p., [En ligne], <https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/portraits_regionaux/Outaouais.pdf> (Consulté le 6 avril 2017).

- Montpetit, Éric (1999). « Corporatisme québécois et performance des gouvernants : analyse comparative des politiques environnementales en agriculture », *Politique et Sociétés*, vol. 18, no. 3, pp. 79-98.
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (s. d.a). *La révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*, Gracefield, s. p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/schema/SAD_explicatif_revision.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (s. d.b). *Processus de révision du schéma d'aménagement et de développement – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, Gracefield, s. p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/schema/SAD_etapier_revision.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (2015a). *Énoncé de vision stratégique. Une Vallée pour demain – Horizon 2025*, Service de l'aménagement du territoire, Gracefield, 99 p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/horizon_2025.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (2015b). *Plan de développement de la zone agricole de la Vallée-de-la-Gatineau (PDZA)*, Gracefield, 193 p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/PDZA_plan_developpement.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (2015c). *Plan de développement de la zone agricole. Vallée-de-la-Gatineau. Plan d'action*, Comité technique PDZA, Gracefield, 16 p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/PDZA_plan_action.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (2015d). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*, Service de l'aménagement du territoire, Gracefield, 327 p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/schema/SAD_document_principal.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (2015e). *Projets d'intérêt, plan d'action et coûts approximatifs des équipements et infrastructures municipaux inscrits au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*, Gracefield, 48 p., [En ligne], <http://www.mrcvg.qc.ca/images/documents/schema/SAD_projet_et_plan_action.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).

- MRC de Papineau (2015a). « Avant-propos et introduction » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, XVII p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/AVANT-PROPOS_ET_INTRO_final.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Papineau (2015b). « Chapitre 1. Le profil du milieu et les enjeux » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, 97 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/CHAPITRE_1_version_finale.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Papineau (2015c). « Chapitre 2. La vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, 12 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/CHAPITRE_2_version_finale.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Papineau (2015d). « Chapitre 3. Les grandes orientations d'aménagement et de développement » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, 16 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/CHAPITRE_3_version_finale.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Papineau (2015e). « Chapitre 6. Les grandes affectations du territoire » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, 32 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/CHAPITRE_6_version_finale.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Papineau (2015f). « Chapitre 11. Le plan d'action » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, 18 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/CHAPITRE_11_version_finale.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).

- MRC de Papineau (2015g). « Chapitre 12. Les assemblées publiques de consultation » dans *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Version finale*, Papineauville, 14 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/sch%C3%A9ma%20d'am%C3%A9nagement/Revision_Schema/Chapitres/CHAPITRE_12_version_finale.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Papineau (2017). *Plan de développement de la zone agricole*, Papineauville, 153 p., [En ligne], <<http://www.mrcpapineau.com/93|Zonage-agricole>> (Consulté le 1^{er} mars 2018).
- MRC de Pontiac (1999). *Schéma d'aménagement révisé. Règlement 65-99*, Campbell's Bay, 155 p., [En ligne], <<http://www.mrcpontiac.qc.ca/wp-content/uploads/Reglement65-99-Schemadamenagementrevisé.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Pontiac (2010a). *Plan d'action et glossaire. Vision Pontiac 2020*, Campbell's Bay, 34 p., [En ligne], <http://www.mrcpontiac.qc.ca/wp-content/uploads/PlanactionVision2020_2010_final.pdf> (Consulté le 1^{er} mars 2018).
- MRC de Pontiac (2010b). *Plan stratégique. Vision Pontiac 2020*, Campbell's Bay, 7 p., [En ligne], <<http://en.calameo.com/read/000363364a8ff37e386aa>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Pontiac (2017). *Vision Pontiac 2020. Rétrospective triennale*, Campbell's Bay, 7 p., [En ligne], <http://www.mrcpontiac.qc.ca/wp-content/uploads/2017-01-24_Retrospective-triennale-Vision-2020.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC de Pontiac et CDE du Pontiac (2014). *Plan de développement de la zone agricole*, Campbell's Bay, 156 p.
- MRC de Rivière-du-Loup (2004). « Chapitre 1. L'aménagement du territoire luperivien » dans *Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé. Premier projet*, Rivière-du-Loup, pp. 1-4, [En ligne], <http://riviereduloup.ca/documents/pdf/MRC/Projet%20schema%20amenag_d%C3%A9v_%20rev.pdf> (Consulté le 26 septembre 2017).

- MRC des Collines-de-l'Outaouais (s. d.a). *Le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais*, Chelsea, 2 p., [En ligne],
<<http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/Texte%20revision%20schema%20-%20Site%20web.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (s. d.b). *Processus de révision du schéma d'aménagement et de développement – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*, Chelsea, s. p., [En ligne],
<<http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/Processus%20de%20revision%20du%20schema%20d'amenagement%20mai2016.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2015a). *Résumé du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé et énoncé de vision stratégique*, Chelsea, s. p., [En ligne],
<<http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/Bulletin%20-%20Resume%20du%20second%20PSADR-format%20lettre.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2015b). *Second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé*, Chelsea, 346 p., [En ligne],
<<http://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/second-projet-schema-amenagement.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2016). *Consultation publique. Second PSADR – Commentaires recueillis*, Chelsea, s. p., [En ligne],
<<http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/Consultations%20publiques%20sur%20le%20second%20PSADR%20-%20Commentaires%20recueillis.pdf>> (Consulté le 1er mars 2017).
- MRC des Collines-de-l'Outaouais (2017). *Ordre du jour adopté de la séance régulière du Conseil des maires tenue le jeudi 16 mars 2017 au Centre administratif de la MRC*, 4 p., [En ligne],
<<http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/conseil/ordre/527/ordre.pdf>> (Consulté le 2 mars 2018).
- Mundler, Patrick (2010). « La multifonctionnalité de l'agriculture : enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 25-47.

- Mundler, Patrick et Julie Ruiz (2015). *Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine*, Rapport final de recherche remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières, 112 p., [En ligne], <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1403/F_802729292_Mundler_Ruiz_MFA_RapportFinal_BasseResolution_MARS2015.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Mundler, Patrick et Sophie Laughrea (2015). *Circuits alimentaires de proximité. Quels bénéfices pour le développement des territoires? Étude de cas dans trois territoires québécois*, Rapport de recherche remis au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), Québec : Université Laval, 140 p., [En ligne], <<https://cirano.qc.ca/files/publications/2015RP-21.pdf>> (Consulté le 17 décembre 2016).
- Myner Joly, Huguette (2007a). *Planification stratégique 2006-2011*, MRC des Collines-de-l'Outaouais : Chelsea, 24 p., [En ligne], <http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/planification_strategique.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- Myner Joly, Huguette (2007b). *Planification stratégique 2007-2012*, MRC de Papineau : Papineauville, 41 p., [En ligne], <http://www.mrcpapineau.com/documents/uploads/files/documents/administration/Planification_strategique-Document_final.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- Norberg-Hodge, Helena, Todd Merrifield et Steven Groelick (2002). *Bringing the Food Economy Home : The Social, Ecological and Economic Benefits of Local Food*, Foxhole : Darlington & Devon, ISEC, 160 p.
- Ollitrault, Sylvie (2011). « Nimby » dans Romain Pasquier, Sébastien Guigner et Alistair Cole (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris : Les Presses de Sciences Po, pp. 346-352.
- Ouimet, Bernard (2009). *Protection du territoire agricole et développement régional. Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*, Rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 35 p., [En ligne], <<http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1927193>> (Consulté le 3 novembre 2015).
- Padioleau, Jean-Gustave (2000a). « Instruments » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR – Éditions de l'Aube, pp. 44-46.

- Padioleau, Jean-Gustave (2000b). « Intérêt général » dans Serge Wachter et *al.* (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR-Éditions de l'Aube, pp. 47-51.
- Paquette, Sylvain, Philippe Poullaouec-Gonidec et Gérald Domon (2008). *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*, Ouvrage réalisé en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Gouvernement du Québec-Université de Montréal, Chaire en Paysage et Environnement, 96 p., [En ligne], <<http://www.unesco-paysage.umontreal.ca/fr/ouvrage/Guide-de-gestion-des-paysages-au-Quebec-lire-comprendre-et-valoriser-le-paysage>> (Consulté le 25 mars 2016).
- Parcours Outaouais gourmet (2014). *Le Parcours Outaouais gourmet*, [En ligne], <<http://parcoursoutaouaisgourmet.com/fr/>> (Consulté le 30 janvier 2018).
- Parent, Diane (2001). « D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 22-25.
- Parent, Diane (2008). « S'établir en agriculture sans prendre la relève : un sentier parsemé d'embûches », *Organisations et territoires*, hiver 2008, vol. 17, no. 1, pp. 45-51.
- Parent, Diane (2010). « D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 129-136.
- Perret, Jacques (2001). « Le tourisme rural – entre certitudes et improvisations », *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, vol. 20, no. 2, pp. 15-21.
- Perrier, Jean-Philippe, Isabelle Allard et Diane Parent (2004). *Transfert de ferme et démantèlement au Québec : Études de cas*, Sainte-Foy : Université Laval, 162 p., [En ligne], <http://www.traget.ulaval.ca/uploads/tx_centre_recherche/rapIA.pdf> (Consulté le 28 mars 2016).
- Plante, Gaston (2013). « Politique nationale de la ruralité : un outil de développement », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, pp. 24-25.

- Plet, Françoise (2013). « Agriculture » dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Nouvelle édition revue et augmentée, Paris : Éditions Belin, pp. 62-64.
- Pluvinage, Jean (2010). « La multifonctionnalité de l'agriculture, renouvellement du rapport des agriculteurs au territoire ou simple adaptation à l'évolution de la politique agricole. Analyse typologique d'exploitations agricoles dans deux territoires locaux en Drôme et en Ardèche (France) » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 61-75.
- Poirier, Luc (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable*, Montréal : Groupe de recherche en intérêt public – Université du Québec à Montréal (GRIP - UQAM), 66 p., [En ligne], <https://gripuqam.org/wp-content/uploads/2011/02/Poirier_Agriculture.pdf> (Consulté le 4 novembre 2018).
- Poulin, Louis-Charles (2017). « Espace Papineau accueilli positivement », *La Petite-Nation*, 10 mai 2017, [En ligne], <<https://www.lapetitenation.com/communaute/2017/5/10/espace-papineau-accueilli-positivement.html>> (Consulté le 27 avril 2018).
- « Pourquoi ce cahier spécial? » (2018), *Le Rapport Pronovost 10 ans plus tard. La nouvelle politique bioalimentaire sera-t-elle à la hauteur?*, Cahier spécial, Institut Jean Garon et La Vie agricole, p. 2, [En ligne], <<https://institutjeangaron.files.wordpress.com/2018/02/cahier-spc3a9cial-rapport-pronovost-v6.pdf>> (Consulté le 1^{er} mai 2018).
- « Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture » (2011). *La Vie agricole*, 12 avril 2011, [En ligne], <<http://lavieagricole.ca/1636/>> (Consulté le 16 août 2017).
- Pronovost, Jean (2018). « L'agriculture que nous voulons », *Le Rapport Pronovost 10 ans plus tard. La nouvelle politique bioalimentaire sera-t-elle à la hauteur?*, Cahier spécial, Institut Jean Garon et La Vie agricole, p. 4, [En ligne], <<https://institutjeangaron.files.wordpress.com/2018/02/cahier-spc3a9cial-rapport-pronovost-v6.pdf>> (Consulté le 1^{er} mai 2018).
- Proulx, Marc-Urbain (2008). « 40 ans de planification territoriale au Québec » dans Mario Gauthier, Michel Gariépy et Marie-Odile Trépanier (dir.), *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme. Planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 23-54.

- Proulx, Marc-Urbain (2009). *Quelles nouvelles fonctions rurales?*, Documents présentés au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, s. p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/Quelles-nouvelles-fonctions-rurales>> (Consulté le 3 novembre 2015).
- Proulx, Marc-Urbain (2011a). « La nature et la culture territoriales » dans *Territoires et développement : la richesse du Québec*, Coll. « Science régionale », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 7-38.
- Proulx, Marc-Urbain (2011b). « Les aires. Régions, communautés, districts » dans *Territoires et développement : la richesse du Québec*, Coll. « Science régionale », Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 127-158.
- Quayle, Moura (2003). « Campagne urbaine – métropole rurale » dans Philippe Poullaouec Gonidec, Sylvain Paquette et Gérald Domon (dir.), *Les temps du paysage*, Coll. « Paramètres », Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 125-142.
- Rainville, Anne-Marie (dir.) (2002). *De nature à culture. Premier inventaire des produits du terroir québécois*, Coll. « Études rurales », Nicolet : Solidarité rurale du Québec, 204 p.
- Renting, Henk, Terry K. Marsden et Jo Banks (2003). « Understanding Alternative Food Networks : Exploring the Role of Short Food Supply Chains in Rural Development », *Environment and Planning A*, vol. 35, pp. 393-411, [En ligne], <<http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.470.7601&rep=rep1&type=pdf>> (Consulté le 12 décembre 2016).
- Robitaille, Martin (2006). « La transformation des métiers du développement territorial au Québec », *Recherches sociographiques*, vol. 47, no. 3, pp. 573-595.
- Roy, Lise et Danielle Nadeau (2013). « L'agent de développement rural. Propos recueillis auprès des membres du Comité national des agents de développement rural du Québec en mars 2013 », *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, pp. 32-33.
- Roy, Simon N. (2009). « L'étude de cas » dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 5e édition, Presses de l'Université du Québec : Québec, pp. 199-283.

- Royer, Annie et Daniel Mercier-Gouin (2010). « La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques agricoles à discuter » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 109-127.
- Ruiz, Julie et Gérald Domon (2005). « Paysages de l'agriculture en mutation » dans Philippe Poullaouec-Gonidec, Gérald Domon et Sylvain Paquette (dir.), *Paysages en perspective*, Coll. « Paramètres », Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 47-97.
- Ruiz, Julie et Gérald Domon (dir.) (2014). *Agriculture et paysage. Aménager autrement les territoires ruraux*, Coll. « Paramètres », Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 334 p.
- Ruiz, Julie, Sylvain Paquette et Camille Trillaud-Doppia (2011). « Annexe 4. Sommaire exécutif du Mandat Paysage. Le paysage, une composante incontournable de la multifonctionnalité des territoires ruraux. Enjeux et recommandations pour sa prise en compte dans le contexte québécois » dans Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, *La multifonctionnalité : un regard neuf sur le territoire*, Rapport remis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, pp. 65-70, [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Autre/La-multifonctionnalite-un-regard-neuf-sur-le-territoire-rapport>> (Consulté le 20 mars 2015).
- Sabih, Sacha Francis et Laurie Baker (2000). « Alternative Financing in Agriculture : A Case for the CSA Method », *Acta Horticulturae (ISHS)*, 524, pp. 141-148.
- Saint-Pierre, Michel R. (2009). *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture. Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat*, Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec, 60 p., [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/nouvellegeneration.pdf>> (Consulté le 29 août 2017).
- Savoie-Zajc, Lorraine (2009). « L'entrevue semi-dirigée » dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 5e édition, Québec : Presses de l'Université du Québec, pp. 337-360.
- Scherrer, Franck (2000). « Zonage » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR-Éditions de l'Aube, pp. 76-77.

- Schoenborn, Mélina (2014). « L'approche multifonctionnelle au service des intérêts multiples des communautés », *Kaléidoscope. Le développement collectif dans tous ses états*, Dossier : La nouvelle économie de proximité, pour un projet de société durable et solidaire, vol. 1, no. 3, pp. 32-34.
- Simard, Majella (2001). « Le processus de recomposition agricole : enjeux et défis pour le développement des localités rurales fragiles. Le cas des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches au Québec », *Ruralia*, vol. 9, pp. 129-161.
- Simard, Martin et Guy Mercier (2009). « Trente ans d'aménagement institutionnalisé au Québec, une contribution au modèle québécois? », *Études canadiennes*, no. 66, pp. 139-151.
- SRQ (s. d.). *Déclaration du monde rural*, [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/fr/Ruralite/Declaracion-du-monde-rural>> (Consulté le 30 décembre 2015).
- SRQ (2007). *Contribution de l'agriculture au développement rural et à l'occupation des territoires du Québec : un autre modèle est possible*, Mémoire présenté dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec, 59 p., [En ligne], <http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20nationales%20Quebec/33-Q-Solidarite_rurale_Qc.pdf> (Consulté le 3 novembre 2015).
- SRQ (2013). *Ensemble, façonnons une nouvelle phase du développement de la ruralité*, Avis présenté en vue du renouvellement de la seconde mouture de la Politique nationale de la ruralité, 75 p., [En ligne], <http://www.ruralite.qc.ca/fichiers/dossiers/3455_srq_avis_web2.pdf> (Consulté le 3 novembre 2015).
- St-Onge, Simon (2014). « Le défi de la gouvernance territoriale partagée », *Kaléidoscope. Le développement collectif dans tous ses états*, Dossier : La nouvelle économie de proximité, pour un projet de société durable et solidaire, vol. 1, no. 3, pp. 24-27.
- Tessier, Audrey, Karine Pouliot et Mathieu Rousseau (2011a). *Plan de développement de la zone agricole. Bilan des projets pilotes*, MAPAQ, 78 p., [En ligne], <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_Bilan%20des%20projets%20pilotes.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Tessier, Audrey, Karine Pouliot et Mathieu Rousseau (2011b). *Plan de développement de la zone agricole. Guide d'élaboration*, MAPAQ, 40 p., [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/GuidePDZA.pdf>> (Consulté le 2 novembre 2015).

- Theys, Jacques (2000). « Nimby » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR-Éditions de l'Aube, pp. 161-165.
- Theys, Jacques (2003). « La Gouvernance, entre innovation et impuissance : Le cas de l'environnement », *Développement durable et territoires*, Dossier 2 : Gouvernance locale et développement durable, 28 p.
- Thomas, François (2012). « Les activités complémentaires à l'agriculture », *Journal La Nouvelle agricole*, novembre 2012, [En ligne], <<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/estrie/journal/novembre2012/Pages/activites-complementairesagriculture.aspx>> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Tourisme Québec (2012). *Diagnostic – Agrotourisme*, 35 p., [En ligne], <<http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/diagnostic-agrotourisme.pdf>> (Consulté le 30 avril 2018).
- Trépanier, Marie-Odile (1982). « Formes traditionnelles et réforme récente du droit de l'urbanisme au Québec : changement de fond ou changement de formes? » dans Jacques Léveillé (dir.), *L'aménagement du territoire au Québec. Du rêve au compromis*, Montréal : Éditions Nouvelle Optique, pp. 11-42.
- Trépanier, Marie-Odile (2004). « Le cadre juridique de l'urbanisme québécois en mouvement : 1961-2001 » dans Gérard Beaudet (dir.), *L'institut d'urbanisme 1961-1962/2001-2002. Un urbanisme ouvert sur le monde*, Montréal : Éditions Trames, pp. 59-72.
- Trépanier, Marie-Odile et Christopher R. Bryant (2009). « Principes de gestion et d'organisation » dans Gérald Domon (dir.), *Le paysage humanisé au Québec. Nouveau statut, nouveau paradigme*, Coll. « Paramètres », Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 211-233.
- Turgeon, Jean et Bernatchez, Jean (2010). « Les données secondaires » dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données*, 5e édition, Québec : Les Presses de l'Université du Québec, pp. 489-528.
- UPA (s. d.a). « La multifonctionnalité de l'agriculture. Les plans de développement de la zone agricole et la multifonctionnalité de l'agriculture » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_07-Multifonctionnalite.pdf> (Consulté le 17 juillet 2015).

- UPA (s. d.b). « La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L.R.Q. C. A – 19.1 » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_lois/LOI-01-LAU.pdf> (Consulté le 11 novembre 2015).
- UPA (s. d.c). « La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L.R.Q., C. P - 41.1 » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_lois/LOI-02-LPTAA.pdf> (Consulté le 11 novembre 2015).
- UPA (s. d.d). « La transformation à la ferme. Les plans de développement de la zone agricole et la transformation à la ferme » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_09-Transformation-a-la-ferme.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- UPA (s. d.e). « Les circuits courts en agriculture. Les plans de développement de la zone agricole et les circuits courts » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_10-Circuits-courts.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- UPA (s. d.f). « Les orientations gouvernementales en matière d'aménagement en zone agricole. Les orientations et les plans de développement de la zone agricole » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_01-Orientations%20gouvernementales.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- UPA (s. d.g). « Le tourisme rural et l'agrotourisme. Les plans de développement de la zone agricole et l'agrotourisme » dans *La trousse d'information PDZA. Pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, s. p., [En ligne], <http://www.trousse.pdza.ca/assets/telechargement/fiches_carte/FICHE_08-Agrotourisme.pdf> (Consulté le 2 novembre 2015).
- Vachon, Bernard (1984). « L'avenir de la campagne québécoise dans le nouveau droit de l'aménagement », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, no. 73-74, pp. 223-234.

- Vachon, Bernard (dir.) (1991). *Le Québec rural dans tous ses états. Textes produits aux États généraux du Québec rural*, Montréal : Les Éditions du Boréal, 316 p.
- Vachon, Bernard (2009). *La multifonctionnalité des territoires ruraux*, Document présenté au groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, 14 p., [En ligne], <<http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/La-multifonctionnalite-des-territoires-ruraux>> (Consulté le 21 juillet 2015).
- Vachon, Bernard (2011a). « La loi sur la protection du territoire agricole : premier volet d'une politique globale d'aménagement du territoire au Québec? » dans *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*, Tome 1, Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles, pp. 161-164.
- Vachon, Bernard (2011b). « La protection du territoire agricole : bienfaits et méfaits d'une loi » dans *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*, Tome 1, Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles, pp. 173-235.
- Vachon, Bernard (2011c). « La réforme municipale de 1979 : aménagement du territoire, coopération ville-campagne et autonomie locale » dans *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*, Tome 1, Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles, pp. 237-266.
- Vachon, Bernard (2011d). « Le cadre nouveau des MRC et le développement des espaces ruraux. Propos et confidences » dans *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*, Tome 1, Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles, pp. 165-172.
- Vachon, Bernard (2011e). « Urbanisation périurbaine et protection du territoire agricole au Québec » dans *La passion du rural. Quarante ans d'écrits, de paroles et d'actions pour que vive le Québec rural*, Tome 1, Trois-Pistoles : Éditions Trois-Pistoles, pp. 270-275.
- Vachon, Bernard (2013a). « Enjeux et défis de la nouvelle ruralité. Le puissant désir de campagne : une chance à saisir avec vigilance. En marge de la Conférence nationale de Solidarité rurale, Bromont, 20-22 mars », *Tribune libre de Vigile*, [En ligne], <<http://service.vigile.quebec/Enjeux-et-defis-de-la-nouvelle#forum>> (Consulté le 21 juin 2015).
- Vachon, Bernard (2013b). « Les enjeux de la ruralité en 2013. Entrevue avec Bernard Vachon », Propos recueillis par Pierre Blais et Danielle Nadeau, *Urbanité. Revue de l'Ordre des urbanistes du Québec*, Dossier : La ruralité en mutation, été 2013, pp. 18-23.

- Vachon, Bernard (2013c). « Politique de souveraineté alimentaire et occupation du territoire. Une politique incomplète » dans Miriam Fahmy (dir.), *L'État du Québec 2013-2014*, Montréal : Les Éditions du Boréal, pp. 408-416.
- Vachon, Bernard (2014). « Lutter contre la colonisation urbaine des campagnes », *Les chroniques d'une néorurale*, [En ligne], <<http://neorurale.ca/2014/09/colonisationurbaine/>> (Consulté le 26 novembre 2014).
- Van Campenhoudt, Luc et Raymond Quivy (2011). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 4e édition, Paris : Dunod, 262 p.
- Van Oort, Guy (1994). « L'agriculture de loisir : une nouvelle forme d'occupation de l'espace? Le cas de la frange urbaine de la ville d'Utrecht », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 71^e année, no. 2 (Les agricultures périurbaines), pp. 135-143., [En ligne], <https://www.persee.fr/doc/AsPDF/bagf_0004-5322_1994_num_71_2_1727.pdf> (Consulté le 4 mai 2018).
- Ville de Gatineau (2004). *Plan de développement agricole. Un programme de développement de l'agriculture*, [En ligne], <http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/administration_municipale/politiques_vision/plan_developpement_agricole> (Consulté le 28 février 2018).
- Ville de Gatineau (2011). *L'agriculture. Révision du schéma d'aménagement et de développement. Aménageons le futur!*, Cahier thématique, Gatineau, Service de l'urbanisme et du développement durable, 24 p., [En ligne], <http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/revision_schema_aménagement_developpement/documents_references/agriculture.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).
- Ville de Gatineau (2014). *Plan stratégique 2014-2018. Une orientation pour l'ensemble de nos actions*, [En ligne], <http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/administration_municipale/plan_strategique> (Consulté le 4 juillet 2017).
- Ville de Gatineau (2015). *Schéma d'aménagement et de développement révisé. Aménageons le futur!, Règlement 2050-2016*, Gatineau, 263 p., [En ligne], <http://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/urbanisme_habitation/reglements_urbanisme/pdf-nouveau/R-2050-2016_schema/R-2050-2016.pdf> (Consulté le 1er mars 2017).

- Ville de Gatineau (2018). *Plan de développement de la zone agricole*, [En ligne], <http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=la_ville/participation_citoyenne/consultations_publicques/consultations_publicques_2018/plan_developpement_zone_activites_agricoles> (Consulté le 3 mai 2018).
- Villeneuve, Paul, Gjin Biba, Marius Thériault et François Des Rosiers (2010). « Agriculture, tourisme et territoire : la mesure des externalités » dans Bruno Jean et Danielle Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, Université du Québec à Rimouski : Les Éditions du CRDT et du GRIDEQ, pp. 195-209.
- Vivre en ville (s. d.a). « Étalement urbain » dans *Collectivitesviables.org*, Vivre en ville, [En ligne], <<http://collectivitesviables.org/articles/etalement-urbain.aspx>> (Consulté le 6 octobre 2018).
- Vivre en ville (s. d.b). « Protection du territoire et des activités agricoles » dans *Collectivitesviables.org*, Vivre en ville, [En ligne], <<http://collectivitesviables.org/articles/protection-du-territoire-et-des-activit%C3%A9s-agricoles.aspx#la-cration-de-systmes-alimentaires-de-proximit-18>> (Consulté le 22 janvier 2018).
- Wachter, Serge (2000a). « Introduction. Les mots et les choses de l'aménagement » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR – Éditions de l'Aube, pp. 7-14.
- Wachter, Serge (2000b). « Planification » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR – Éditions de l'Aube, pp. 59-60.
- Wachter, Serge (2000c). « Prospective » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR – Éditions de l'Aube, pp. 64-65.
- Wachter, Serge (2000d). « Subsidiarité » dans Serge Wachter et al. (dir.), *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues : DATAR-Éditions de l'Aube, p. 71.
- Willett, Gilles (1996). « Paradigme, théorie, modèle, schéma : qu'est-ce donc? », *Communication et organisation*, [En ligne], <<http://communicationorganisation.revues.org/1873>> (Consulté le 10 décembre 2013).

Woods, Jean-François (2007). « Le zonage agricole », *Tout le monde en parlait*, Radio-Canada, [En ligne], <<https://ici.tou.tv/tout-le-monde-en-parlait/S02E09>> (Consulté le 26 août 2017).

Yin, Robert K. (2014). *Case Study Research. Designs and Methods*, 5e édition, SAGE Publications : Thousand Oaks, 282 p.